LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Dans les Laurentides
sur le chemin de Ste-Adèle à Ste-Marguerite
LE RESTAURANT Nicky
GRILLADES
FRUITS DE MER
Sortie 69 de l'autoroute Réservations: 1-228-2426

Vol. LXIX - No 214 | Nuageux avec averses. Maximum 23 | Montréal, vendredi 15 septembre 1978 | Notre-Dame des Douleurs | 25 CENTS

Des élections au printemps Trudeau reste chef du parti



Une centaine de malades chroniques ont manifesté hier dans les rues de Montréal pour se rendre jusqu'au bureau du premier ministre situé dans l'édifice de l'Hydro-Québec. Ils voulaient ainsi prévenir le gouvernement et la population qu'ils ne veulent pas faire les frais des prochaines négociations qui pourraient dégénérer en conflits de travail ou en grèves sauvages dans les hôpitaux. Nos informations, pages 3 et 4. (Photo Jacques Grenier)

par Claude Turcotte

OTTAWA — Les élections générales auront lieu au printemps, quelque part entre mars et juillet, et c'est M. Trudeau qui compte mener les troupes libérales en campagne.

Le premier ministre en a donné l'assurance formelle hier à l'occasion d'une conférence de presse, au cours de laquelle il a démoli également toutes les rumeurs entourant sa démission. "Oui, j'ai bien l'intention de diriger le parti dans ces élections générales", a-t-il dit à des journalistes intrigués par le soi-disant plan Turner.

D'une humeur combative, qui lui a inspiré des remarques parfois mi-comiques et mi-sarcastiques, le premier ministre partait quelques instants plus tard pour une première participation à la campagne électorale en vue des élections partielles, qui auront donc lieu tel que prévu le 16 octobre prochain. Et c'est à Toronto que le chef libéral a décidé d'aller lancer ses premières munitions.

Par ailleurs, la session parlementaire reprendra à la date déjà connue du 10 octobre. Entre temps, M. Trudeau, ses ministres et ses conseillers mettront au point un programme de mesures concernant l'économie (notamment ce qui a été annoncé au cours des dernières semaines) et l'unité nationale.

A ceux qui l'accusent d'avoir peur d'aller devant le peuple pour des élections générales, M. Trudeau a rétroqué hier que si sa réélection était son unique préoccupation, il aurait certainement dissout le Parlement en septembre 1977, alors que les sondages donnaient à son parti une très confortable avance.

En revanche, le premier ministre a écarté la possibilité d'inventer "quelque théorie constitutionnelle" pour retarder les élections générales au delà de son mandat normal de cinq ans, comme cela pourrait arriver dans des circonstances très particulières. Bref, les élections générales auront bel et bien lieu au printemps 1979.

Les libéraux auront toujours alors comme chef M. Trudeau, qui n'a pas manqué hier de montrer quelques signes de son autorité en mettant les points sur les "i" aux deux déclarations faites mercredi par son ministre de la Justice, M. Otto Lang, en ridiculisant l'hypothèse d'un référendum sur la souveraineté fiscale telle qu'énoncée par certains membres du gouvernement à Québec, et enfin en feignant de n'avoir vraiment pas le temps de s'intéresser à la correspondance de son ancien ministre des Finances, M. John Turner.

Il y a deux jours, M. Lang a surpris à peu près tout le monde en annonçant que la réforme unilatérale du Sénat par le gouvernement serait d'abord tester constitutionnellement par la Cour suprême. Puis, le ministre étonnait encore davantage en proposant un référendum sur la peine capitale. M. Trudeau a apporté de sérieuses précisions au cours de sa conférence de presse.

D'abord sur la réforme du Sénat, M. Trudeau a révélé avoir écrit hier matin à tous les premiers ministres provinciaux pour les informer qu'ils seront consultés en ce qui concerne la rédaction du référé qui sera soumis à la Cour suprême. On tiendra compte également des suggestions du comité conjoint sur la constitution et de celles des partis politiques fédéraux, de telle sorte que personne ne pourrait reprocher au gouvernement fédéral d'avoir présenté un libellé biaisé. En outre, M. Lang devrait consulter les procureurs généraux des provinces.

Ensuite la demande sera soumise à la Cour suprême pour la forme seulement pendant que se poursuivront les négociations avec les provinces sur la transformation du Sénat. Si ces pourparlers ne réussissent pas à faire l'unanimité, alors le gouvernement fédéral demandera à la Cour suprême de se prononcer sur la constitutionnalité d'une action unilatérale.

Pour sa part, M. Trudeau croit fermement que la position de son gouvernement est la bonne et que la Cour suprême donnerait le feu vert à une réforme unilatérale du Sénat.

En ce qui concerne le référendum et la peine capitale, le premier ministre, en y mettant toute l'élégance et la délicatesse qui conviennent lorsqu'il s'agit de contredire l'un des rares ministres de l'ouest, a

Voir page 6: Des élections



La rose à sa boutonnière bien ajustée, le premier ministre Trudeau s'apprête à répondre aux questions des journalistes, hier lors d'une conférence de presse à Ottawa. (Photolaser CP)

Joe Clark dénonce "l'unilatéralisme" du premier ministre

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — La volte-face du gouvernement Trudeau qui, finalement, a accepté de soumettre la réforme du Sénat au jugement de la Cour suprême, ne satisfait que bien partiellement l'opposition conservatrice. Celle-ci continue de croire que c'est l'ensemble de la réforme Trudeau qu'il faut soumettre à la Cour suprême.

De passage dans la Vieille capitale hier où il rendait public un document de critique des projets du gouvernement libéral en matière constitutionnellle, le chef du Parti conservateur, M. Joe Clark, a commenté en ce sens la décision annoncée la veille par le ministre de la Justice, M. Otto Lang.

Les conservateurs, continueront d'exiger que le plus haut tribunal canadien se prononce sur tous les aspects juridiques des réformes proposées par le premier Trudeau, a précisé le leader tory, qui a également pressé le premier ministre de réviser l'échéancier de sa réforme. Selon celui-ci il est irréaliste de vouloir adopter les modifications proposées d'ici le mois de juillet 1979.

Le chef conservateur qui effectuait une courte tournée dans la region de Québec, et plus particulièrement dans le comté de Lotbinière où il y aura élection partielle le mois prochain, a voulu profiter de cette visite pour dénoncer au Québec la reforme constitutionnelle de M. Trudeau. Il explique que c'est le Québec qui doit être le plus préoccupé par "la perspective d'un gouvernement fédéral aussi déterminé à faire fi des droits des provinces".

Le gouvernement Trudeau s'acharne à détruire l'esprit du fédéralisme canadien en concentrant trop de pouvoirs à Ottawa, dit-il, tout en soutenant qu'à ce chapitre il diffère profondément de vue avec le premier ministre. Au contraire de M. Trudeau, M. Clark se dit prêt à collaborer, à coopérer et à s'entendre avec les provinces pour réviser la constitution canadienne. Celles-ci seront des partenaires et non des ennemies dit-il.

Le premier ministre canadien commet, selon le chef tory, trois grandes erreurs avec son projet de réforme constitutionnelle. Il y a tout d'abord l'arbitraire des échéances qui empêchent la tenue d'un véritable débat. En deuxième lieu, il y a l'unilatéralisme pratiqué par le gouvernement central pour changer les institutions fondamentales du pays, ce qui va à "l'encontre de l'histoire, de la pratique et de l'esprit de notre système fédéral". Enfin il y a le refus du gouvernement de discuter du partage des pouvoirs. A ce propos M. Clark souligne la nécessité de revoir la constitution dans son ensemble et non à la pièce.

En définissant seul ce qui doit être changé dans la constitution, à quel moment et de quelle manière, le gouvernement Trudeau se comporte comme s'il en avait la propriété exclusive, de dire M. Clark.

Le document rendu public hier par M. Clark consacre de nombreuses pages à démontrer que le gouvernement Trudeau se comporte de façon unilaterale, à l'encontre de l'esprit du fédéralisme canadien.

Voir page 6: Joe Clark

AU SOMMAIRE

■ Incompétence et négligence ont retardé les travaux du Parc olympique — page 2
■ Les maires de banlieue boycottent les autobus de la CTCUM — page 3
■ M. Lang et la peine capitale: un éditorial de Lise Bissonnette
■ Le patronat et le projet Léger: un commentaire de Jean-Claude Leclerc — page 4
■ Boston relance sa campagne anti-Mirabel à Toronto — page 7
■ Morin rassure les commissions scolaires sur le mini-sommet — page 9

Malgré la contre-attaque gouvernementale

Les forces sandinistes tiennent plusieurs villes au Nicaragua

MANAGUA (d'après AFP et Reuter) — Les guérilleros du Front sandiniste de libération nationale sont repartis à l'attaque hier et se sont à nouveau rendus maîtres de la plus grande partie des villes de Leon, Chinandega, Rivas, Esteli et Diriamba, indique-t-on dans les milieux de la presse à Managua.

Le président Anastasio Somoza a mobilisé hier les réserves de la Garde nationale pour essayer de dégager plusieurs unités gouvernementales encerclées par les sandinistes dans de nombreuses villes du pays. Il a en outre soumis à la censure le principal journal d'opposition, La Prensa, dont le rédacteur en chef est le frère de Pedro Joaquim Chamorro, dont l'assassinat a constitué l'un des catalyseurs de l'insurrection actuelle.

Mercredi soir, le président Somoza a autorisé les commandants de la Garde nationale dans les 16 départements du pays à décréter la loi martiale s'ils le jugent nécessaire. La loi martiale permet aux autorités de suspendre toutes les garanties constitutionnelles.

Bien que les forces gouvernementales aient annoncé lundi qu'elles avaient repris Leon (90 km à l'ouest de la capitale), une grande partie de cette ville de 70,000 habitants (la deuxième du pays) était jeudi matin aux mains des sandinistes. Des journalistes qui s'y trouvent ont confirmé que des guérilleros circulaient librement dans le centre, près de la cathédrale, et qu'aucun garde national n'était visible dans ce secteur.

La force aérienne a commencé dans la matinée à mitrailler les quartiers tenus par les sandinistes, notamment San Felipe, Subtiava et Zaragoza. Un large secteur du centre de Leon était hier la proie des flammes. Une soixantaine de commerces ont déjà été détruits par le feu. De nombreux affrontements se sont produits dans plusieurs quartiers de la ville. Un chef guérillero, connu sous le nom de "numéro 32", a affirmé qu'au cours des dernières heures la guérilla avait remporté des "triomphes" sur l'armée nationale et tué au moins 25 soldats.

A Chinandega, 36,000 habitants — 150 km à l'ouest de Managua, la situation est très instable, mais la majeure partie de la ville est contrôlée par des combattants du Front sandiniste de libération nationale

Voir page 6: Les forces

La question portera sur le contenu du programme

par Jean-Claude Picard

THETFORD-MINES — La question référendaire portera sur le programme du Parti québécois et touchera directement le fond de la question, soit la souveraineté-association.

Voilà ce qu'a annoncé hier le premier ministre du Québec, M. René Lévesque alors qu'il rencontrait plusieurs centaines de militants péquistes réunis à la polyvalente de Thetford-Mines à l'occasion de la tenue dans cette municipalité, d'un caucus spécial de deux jours des ministres et députés du Parti québécois.

"Voilà maintenant douze ans que nous nous battons avec acharnement pour que le Québec accède à sa souveraineté politique. Alors que nous approchons du but, il n'est absolument pas question que nous laissions tomber notre opinion pas plus qu'il n'est question de la diluer sous quelque formule obscure et ambiguë", de déclarer M. Lévesque sous les applaudissements nourris de militants de son parti.

Le premier ministre, pour qui la campagne pré-référendaire semble amorcée pour de bon, n'a pas manqué de faire allusion aux récentes manchettes de journaux et particulièrement à une récente déclaration du ministre d'Etat au développement culturel, M. Camille Laurin, selon laquelle la question posée aux citoyens lors du référendum serait essentiellement de nature fiscale.

M. Laurin avait en effet laissé entendre, vendredi, qu'on demanderait aux citoyens s'ils veulent désormais payer tous leurs impôts au gouvernement québécois. Cette déclaration avait par la suite donné lieu à maints commentaires désapprobateurs de la part d'éditorialistes et des chefs des partis d'opposition!

"Ne vous fiez pas aux manchettes des journaux: de lancer M. Lévesque qui a promis que la question référendaire serait "claire nette et portera sur le programme du PQ".

On sait que ce programme affirme sans

Voir page 6: La question

Onze membres du 144 accusés

"Dédé" Desjardins et sa femme sont poursuivis pour revenus non-déclarés

par Bernard Morrier

Comme l'avait promis au début d'août, le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, le "ménage" dans l'industrie de la construction au Québec est commencé par le biais du ministère de la Justice.

En effet, Me Henry Keyserlingk, procureur de la Couronne mandaté dans le dossier de la Commission d'enquête sur le crime organisé, qui avait reçu en juillet du ministre de la Justice la tâche d'épurer l'industrie de la construction d'éléments indésirables qui s'y retranchaient encore, vient de porter une série d'accusations, allant du tapage aux voies de fait, en passant par le méfait et les menaces, contre 11 individus reliés dans des incidents survenus à Montréal, en mai, juillet et août.

Le 22 mai, au centre Paul-Sauvé, Me Gérard Beaudry, président de la tutelle du Local 144, avait décidé de tenir une assemblée d'information pour les membres de ce syndicat mais il avait été assailli par des individus, tandis que l'agent syndical, M. Bernard Gendron, avait pour sa part été attaqué dans une taverne voisine du lieu de la réunion. Jean Cagney, âgé de 42 ans, doit répondre de ce dernier méfait, tandis que Yvon Bruneau, Harry Whaley et Victor Pouliot sont accusés d'usage de violence et de menaces à l'endroit de Me Beaudry.

Ces mêmes individus sont également accusés d'avoir molesté, le même jour, le vice-président de la tutelle, le notaire Yves Gauthier.

De plus, Whaley, qui est âgé de 36 ans, et Michel Masson, 26 ans, sont soupçonnés d'avoir fait un mauvais parti, le 9 août, à l'agent syndical Pierre Nadeau.

De son côté, Philias Lévesque aurait

Voir page 6: "Dédé" Desjardins

chez VITO
Cuisine Italienne authentique
La meilleure cave à Montréal
ATMOSPHERE. TRADITION. EXCELLENCE
735-3623
5412 Côte des Neiges Montréal

Rôtisserie
Au Poulet Doré
3400 est, rue Sainte-Catherine
près de Saint-Denis
288-2441

À SURVEILLER

Le dimanche, 17 septembre

A l'hôtel Reine Elizabeth s'ouvre le Congrès international sur les maladies neuromusculaires. Près de 800 sommités scientifiques internationales seront présentes.

■

C'est ce dimanche que se fera la collecte annuelle nationale pour l'Eglise canadienne.

■

La Chambre de commerce du Canada tient son 49ème congrès à Halifax. M. Marc Lalonde, ministre des Relations fédérales-provinciales, de même que le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. Gerald Regan, prendront la parole.

■

Le Cercle des mycologues de Montréal tient son exposition annuelle dans la serre centrale du Jardin botanique.

■

A l'Association des femmes célibataires, c'est un nouveau départ avec une assemblée générale qui se tiendra à 14 h 30, à la salle Notre-Dame, 426, rue St-Sulpice.

■

Le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, clôturera les activités du "colloque sur l'Environnement" du CLSC du Richelieu, à 16 h.

■

La Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal accueille, comme conférencier à son quatrième déjeuner, M. Jules Deschênes, juge en chef de la Cour supérieure.

Le lundi, 18 septembre

De 9 h à 18 h, et ce jusqu'au 20 septembre, se tient à la Place bonaventure, la foire du jouet et de la décoration...

■

La Société canadienne de la Croix-Rouge tient des collectes itinérantes à Montréal, Gas Métropolitain Inc., 1717, rue du Havre (Près d'Iberville), de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h; à Pont-Viau (Ville de Laval), Ecole St-Jean, de 14 à 21 h; et à Ste-Agathe des Monts, Salle des Chevaliers de Colomb, de 14 h 30 à 21 h.

■

La conférence annuelle de l'Association des routes et transports du Canada se tient à l'Hôtel Skyline à Ottawa. Le thème principal est "l'utilisation optimale des ressources actuelles des transports".

■

La Commission de transport de la Rive sud de Montréal annonce l'ouverture de l'auto-parc d'incitation. Ce stationnement de 500 places est situé à l'angle des rues Cornwall et Cousineau à St-Hubert.

Le mardi, 19 septembre

A l'hôtel Hilton de Québec se tient le quatrième Congrès annuel de l'Association des Centres d'Accueil du Québec. M. Pierre Laurin, directeur de l'Ecole des Hautes-Etudes commerciales de l'Université de Montréal prononcera la conférence d'ouverture.

Le mercredi, 20 septembre

Au Centre diocésain de formation de l'Archevêché de Montréal, le Père Gustave Martelet, s.j., présente une conférence intitulée "La vie a-t-elle aujourd'hui un sens?". C'est à 20 h.

■

Le Centre des Dirigeants d'Entreprises organise un mini-colloque sous le thème "La formule coopérative, complément, substitut ou entrave au développement de l'entreprise privée" de 14 h 30 à 18 h au Grand salon C de l'hôtel Méridien.

■

Seréna métropolitain annonce une soirée d'information qui se tient au Cégep de Rosemont.

■

Les ministres des Finances du Commonwealth tiennent leur réunion annuelle à Montréal, à l'hôtel Régence Hyatt.

■

Le professeur Henri-Georges Rivière donnera une conférence au Musée des Beaux-Arts de 17 h 30.

Le jeudi, 21 septembre

Chantal Grim B' tient une exposition dans l'Allée de la Mode, Place Bonaventure.

■

A la Faculté de droit de l'Université McGill, Moot Court, rue Peel, la Ligue canadienne pour la protection internationale des Droits humains invite le public à une conférence de M. Norman Cafik, ministre d'Etat, qui exposera le point de vue du gouvernement canadien à la suite des conférences d'Helsinki et de Belgrade.

■

L'enquête du coroner dans le cas des trois ouvriers morts asphyxiés en effectuant des réparations à l'intersection Sherbrooke et Broadway se tiendra à compter de 14 h au 10e étage de l'immeuble de la Sûreté du Québec.

■

L'Association gnostique internationale de recherche anthropologique offre à tous une conférence sur l'arbre sephirotique de la Kabbale à 19 h 30.

Le vendredi, 22 septembre

Au Centre culturel Monchanin, rue St-Urbain, angle St-Joseph, se tient la rencontre des Eskimos dissidents du Nouveau-Québec. La rencontre aura lieu à 20 h.

■

Le Festival de Bromont présente cette année sa deuxième exposition d'Antiquités. L'ouverture se fera à 19 h.

■

La Corporation des techniciens professionnels de la province de Québec tiendra son congrès à Trois-Rivières. Le thème en sera "La technologie, ça nous concerne".

■

La Société québécoise de spéléologie invite toutes les personnes intéressées à découvrir le monde souterrain à s'inscrire.

■

Le deuxième Salon international du prêt-à-porter de Montréal s'ouvre au Vélodrome olympique à 19 h 30.

Le samedi, 23 septembre

Le Conseil national du Parti québécois se réunit à la Polyvalente de Noranda.

■

Il y aura marché aux puces au sous-sol de l'église St-Louis-de-France au profit de la Coopérative d'éducation populaire des citoyens d'Olier.

La commission Malouf

Incompétence et négligence ont retardé l'échéancier des travaux

par Françoy Roberge

La Commission Malouf s'est penchée hier sur une série de problèmes qui ont retardé considérablement l'échéancier olympique, et qui relèvent tantôt de la négligence tantôt de l'incompétence. La commission a entendu six témoins et a parlé abondamment du vélodrome.

A ce sujet M. Gérard Ballivy, un géologue à l'emploi de la ville est venu déclarer qu'il avait prévenu la ville dès 1971 que le sol était mauvais à l'emplacement choisi pour édifier le vélodrome. Mais ce n'est qu'en 1973, alors que les contrats de génie étaient accordée et que l'on se préparait à entreprendre les travaux qu'on lui demanda des études détaillées de la qualité des sols.

Quant à la firme Régis Trudeau et associés, elle avait à son service en 1974, au moment où ses plans auraient dû être pratiquement terminés pour les structures du stade, des professionnels qui ignoraient encore ce que c'est que du béton pré-contraint.

Dès 1971, alors qu'on l'avait affecté au dossier, M. Alexandre Bourgault, un ingénieur qui était alors surintendant de la division des ponts et charpentes à la Ville de Montréal (il l'est toujours) adressait à M. G-A. Boileau, son supérieur hiérarchique une pressante requête demandant la mise sur pied d'une équipe de spécialistes afin de mettre en route le projet olympique.

Déjà à cette époque M. Drapeau avait présenté aux fonctionnaires "élus" pour le projet l'architecte Taillibert comme "l'architecte que nous avons retenu pour Montréal".

M. Bourgault qui avait visité le Parc des Princes, oeuvre de M. Taillibert à Paris, et travaillait aux plans du futur complexe olympique montréalais disait dans sa lettre que compte tenu du genre de construction envisagé, il faudrait faire effectuer rapidement des études de sol.

Il sollicita dès lors à la demande de M. Drapeau une étude préliminaire qui fut faite par l'équipe de M. Ballivy.

Celui-ci, témoignant hier, a rappelé que cette étude révélait que le site olympique était constitué de roc fissuré et qu'il y avait des failles allant jusqu'à 20 pieds de profondeur dans certains cas. Il conçut dès lors des inquiétudes, notamment pour la construction du mât du stade.

Mais son service ne pouvait aller plus loin avant d'en recevoir la commande.

Mais ni lui ni M. Bourgault ne réussirent à obtenir cette commande. Quand M. Bourgault demandait du personnel, des études de sol, etc, on lui répondait d'attendre que les budgets soient précisés.

A un moment M. Bourgault suggéra d'avancer l'échéancier pour la construction du stade parce qu'on devrait autrement travailler l'hiver et que l'hiver, l'époxy qui sert à coller des pièces de béton est difficile à appliquer. On lui répondit narquoisement que l'on n'aurait qu'à construire le stade en six mois au lieu de 12.

Mais effectivement au moment où des travaux furent effectués en plein hiver, il fallut réchauffer le béton.

Déçu de constater qu'on se moquait de lui, M. Bourgault se désintéressa graduellement du dossier où ses conseils n'étaient pas les bienvenus. En septembre 1972 il en était pratiquement écarté.

En décembre 1972, on fit compiler les études techniques et géologiques effectuées dans les environs du chantier olympique. En décembre le géologue Ballivy fit de nouveau part de ses inquiétudes aux responsables du dossier.

M. Taillibert aurait déclaré à cette époque que les problèmes de sol étaient secondaires et que s'il fallait on mettrait plus de monde au travail, mais que tout serait fait à temps.

En février 1973, M. Taillibert est officiellement nommé au dossier. Il demande alors des études de sol détaillées. Entre-temps il affirme au géologue Ballivy que le poids du toit du vélodrome imposera une pression oblique de 4,000 tonnes au sol à chacune des quatre extrémités des arches qui le soutiennent.

Le vélodrome est en somme une gigantesque coque de béton et de verre qui repose sur des arc-boutants. A une extrémité il y a trois points d'appuis et à l'autre un seul.

Pour supporter cette structure il faut installer des butées de béton, en quelque sorte des socles en forme de cône, qui doivent s'appuyer au sol et répartir la poussée sur une surface plus grande que celle des poutres de soutien elles-mêmes.

Mais le problème est que ces butées sont inclinées et entrent obliquement dans le sol. Comme le sol est composé de roche fissurée et entrecoupée de minces couches d'argile il faut s'assurer de la stabilité de ces strates. Un déplacement de deux pouces d'une butée peut entrainer la chute de l'ouvrage.

En juin 1973, alors que le vélodrome doit être complété 12 mois plus tard, les sondages du sol révèlent que le sol est en plus mauvais état qu'on le croyait. De plus, la poussée sur les butées n'est pas de 4,000 tonnes, mais de 24,000 tonnes, soit six fois plus.

M. Ballivy suggère alors à M. Taillibert de construire le vélodrome un peu plus loin sur le site, là où le sol est meilleur. Mais l'architecte estime que son oeuvre sera trop encastrée à cet endroit et que l'effet sera meilleur à l'emplacement prédéterminé.

On procède alors à des études de répartition de la poussée sur le sol, mais toutes les solutions semblent boiteuses. On devra finalement recourir à la coûteuse technique de l'injection de béton ciment dans le sol pour édifier le vélodrome à l'endroit voulu, ce qui retarde les travaux au point que en 1974, à la grande frousse de l'Union cycliste internationale on doit changer de site pour la tenue du championnat cycliste international.

La commission Malouf a entendu hier la fin du témoignage de l'ingénieur Claude Phaneuf qui après avoir travaillé au projet jusqu'en 1974 en a finalement été — lui-aussi — écarté en 1974.

M. Phaneuf a révélé qu'il s'était rendu en mars 1974 après maintes objurgations, aux bureaux de la firme Régis Trudeau et associés qui n'avait pas encore remis ses plans du gros oeuvre du stade et causait déjà un retard considérable à l'échéancier.

Accompagné de MM. Drapeau, Taillibert et Billotay, du bureau de l'architecte, il envahit la salle de conférence de RTA, "le seul endroit où nous étions admis dans ce bureau".

Sortant téléphoner dans une pièce voisine, M. Phaneuf entend un professionnel du bureau expliquer à un autre ce que c'est exactement que le béton précontraint! Or, depuis six mois l'entreprise doit rédiger des plans d'édifices complexes en béton précontraint.

Dans la voiture du maire qui ramène le groupe à l'hôtel de ville tout le monde tombe d'accord. RTA ne peut plus travailler aux structures des consoles, il faut trouver quelqu'un d'autre.

M. Taillibert suggère alors — pour gagner du temps — de confier immédiatement les travaux de confection des devis et plans de génie à la firme Europe-Etudes avec laquelle il a des liens depuis longtemps.

On pense aussi à faire appel à d'autres bureaux québécois, ce qui sera fait en août 1974 avec les consultants du stade, où RTA est un des trois associés. Entretemps on convient que Europe-Etudes fera le dessin de la moitié des consoles du stade, l'autre moitié étant confiée à ABBDL et que RTA fera la conception des planchers et des rampes.

La Société d'Etude et d'équipements d'entreprises se voit confier la conception de la base du mât, tandis que la firme Trudeau-Gascon Lalancette se voit octroyer en plus d'un contrat au vélodrome, la responsabilité des plans des étages supérieurs du mât, ceux qui n'ont jamais été construits.

C'est ainsi que dès mars 1974 Europe études met au travail plus de 60 professionnels, tandis que les contrats ne seront octroyés officiellement qu'à l'été, de trois à quatre mois plus tard.

Le stade a maintenant 10 mois de retard, et le vélodrome n'est pas prêt.

La vie privée des hommes politiques

C'est demain que la Fédération professionnelle des journalistes du Québec tient son colloque spécial sur la presse et la vie privée des hommes publics, à compter de 9 h 30 au 1212 de la rue Panet à Montréal.

Dans son invitation aux membres de la FPJQ, le président, M. Gérald LeBlanc pose ainsi la question: "Plus près de la tradition française, la presse québécoise s'était jusqu'à tout récemment refusée à la pratique, répandue aux USA et en Grande-Bretagne, d'exposer les moindres détails de la vie privée des hommes politiques. Sommes-nous en train de modifier notre tir? La frontière entre le privé et le public est-elle en train de s'estomper? Si tel est le cas, faut-il y voir une amélioration ou une détérioration de la pratique du métier"?

Cette journée d'étude et de réflexion est ouverte au public. Quelques participants, juristes, hommes politiques et journalistes apporteront leur point de vue respectif. Un échange avec eux est prévu au programme. Les frais d'inscription sont de cinq dollars.

L'alternatif

SALUE

Raôul Duguay et les Musiciens

Ô tnm

du 25 septembre ô 30 septembre



ST-70036
PRIX SUGG. $7.98
$4.98

SKAO-70042
PRIX SUGG. $7.98
$4.98



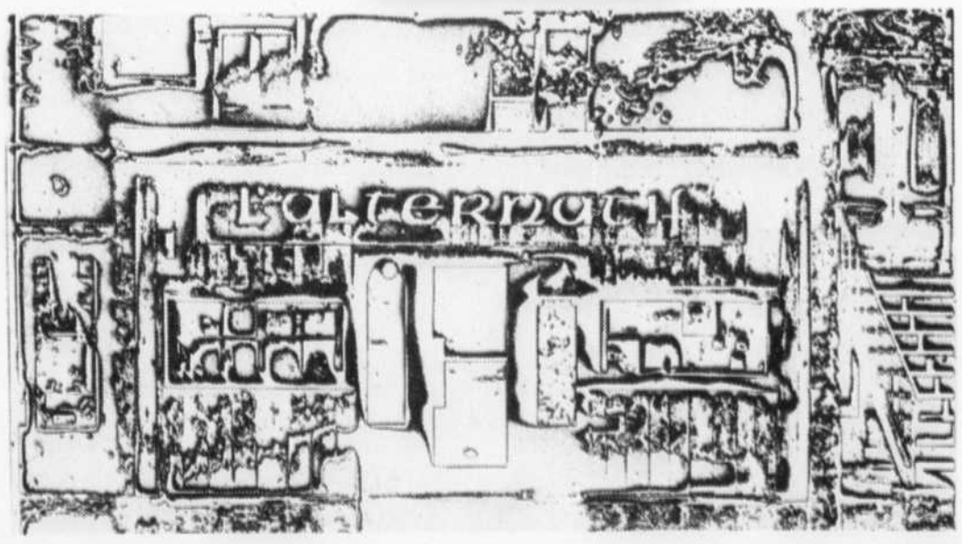
ST-70054
PRIX SUGG. $7.98
$4.98

Capitol Records



SWBC-70057
PRIX SUGG. $10.98
$7.98

Le Magasin ouvre à 11 h. tous les jours



1587 RUE ST-DENIS

TÉL.: 845-8887

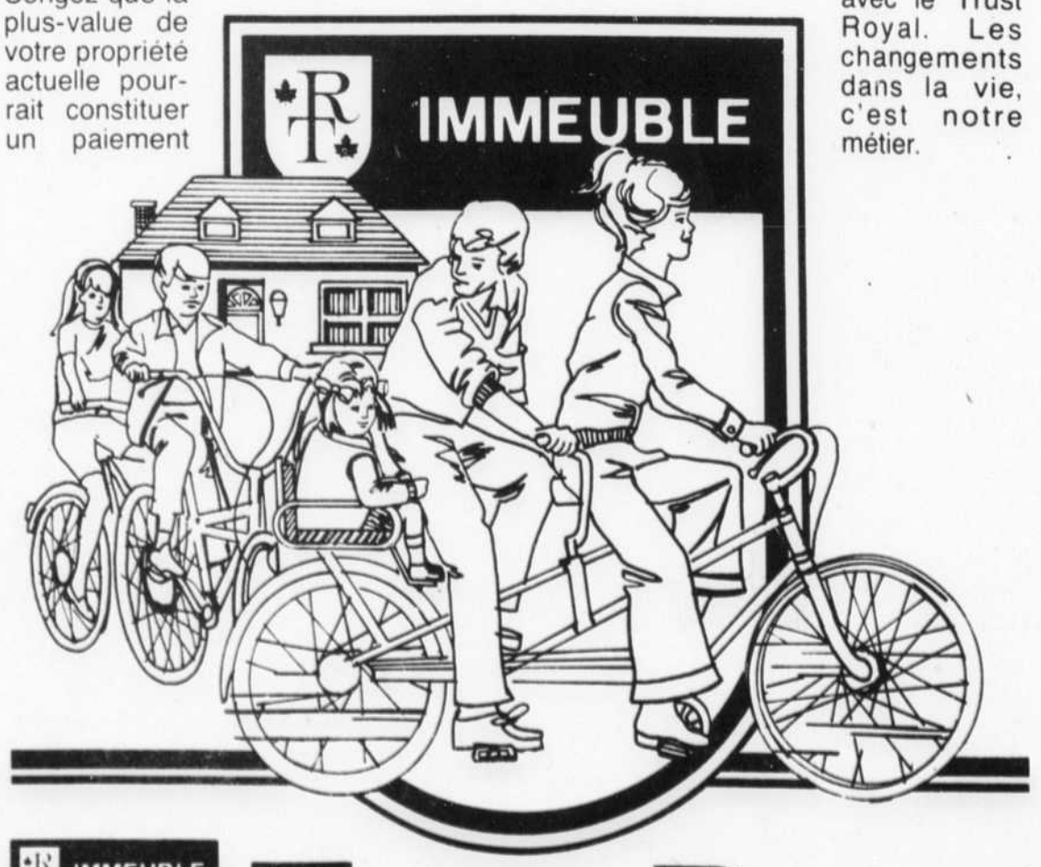
OFFRE VALABLE JUSQU'AU 30 SEPT.

Êtes-vous à l'aise dans votre maison?

Cette douillette petite maison qui fut témoin de votre lune de miel vous tient certainement à coeur, mais est-elle à la hauteur de votre mode de vie actuel?

Puisque vous êtes maintenant plus à votre aise, un foyer, une salle de jeu ne vous semblent plus d'un luxe inabordable. Les enfants grandissent et il leur faut plus d'espace. Songez que la plus-value de votre propriété actuelle pourrait constituer un paiement initial important vers l'achat d'une maison où vous serez plus à l'aise.

Si vous estimez qu'un changement s'impose, pensez au Trust Royal. L'agent immobilier du Trust Royal vous aidera à trouver la propriété qui vous conviendra parfaitement. Puis, si vous le désirez, il établira des modalités de financement qui vous conviendront. Communiquez avec le Trust Royal. Les changements dans la vie, c'est notre métier.



IMMEUBLE
Trust Royal
L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, vendredi 15 septembre 1978

UN ORCHESTRE NOËL TALARICO
... POUR VOUS
482-3934

Les malades descendent dans la rue pour défendre leurs droits

par Marie Laurier

Dans un geste original et sans précédent dans l'histoire du Québec, quelque 120 malades en fauteuil roulant et en civière, entourés de dizaines de sympathisants, ont défilé hier midi sur le boulevard Dorchester. Ils se sont rendus depuis la cathédrale jusque devant l'édifice de l'Hydro-Québec où ils devaient rencontrer M. René Lévesque. Ce dernier était retenu à Thetford Mines pour le caucus des ministres et députés péquistes mais le message des malades a été transmis à un émissaire du premier ministre.

Cette manifestation, organisée par le Comité provincial des malades, n'est qu'une première étape dans une campagne de sensibilisation de cet organisme pour revendiquer le droit inaliénable et consacré par la législation de recevoir en tout temps les soins et services que nécessite leur condition.

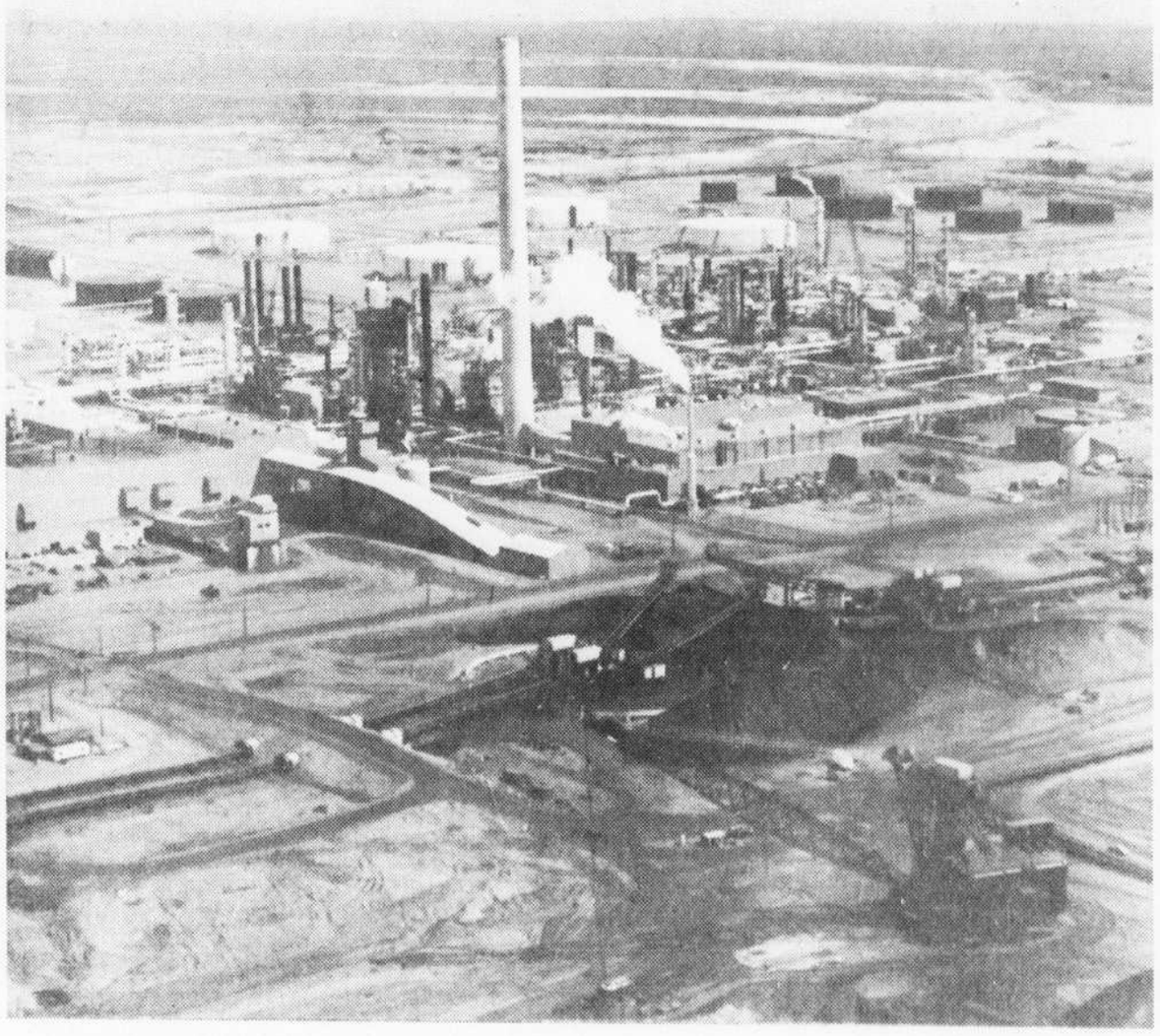
Pour ces citoyens obligés de vivre à l'année longue dans les institutions de santé, le concept des services essentiels se perd dans des discussions stériles, puisque tous les services sont essentiels dans leur état d'handicapé, de personnes âgée, d'infirme ou d'accidenté chronique. Or, ces citoyens se rappelent douloureusement les conflits de travail qui ont éclaté dans le milieu hospitalier en 1972 et en 1976 notamment et ils ne veulent pas que les affrontements de 1979 donnent lieu à une prise en otages des malades à long terme. C'est d'ailleurs ce qui a donné lieu à la fondation du Comité provincial des malades qui regroupe 16,000 membres de 85 établissements du réseau de santé publique sur un effectif global de 55,000 personnes.

Le président-fondateur du Comité provincial des malades, M. Claude Brunet, dirigeait la manifestation. Il a tenu à dissiper tout malentendu quant à la portée de cet événement. "Il ne doit pas être interprété comme une croisade contre le droit de grève dans les hôpitaux, a-t-il expliqué au DEVOIR, mais comme un droit légitime de protection des malades." Il faisait ainsi allusion à un groupe de syndiqués du Centre hospitalier Saint-Charles-Borromée où il est lui-même hospitalisé qui a distribué des tracts condamnant la manifestation et dissuadant les résidents d'y participer.

La délégation des 120 personnes comprenait des malades venus d'aussi loin que Drummondville, Sherbrooke, Saint-Hubert et Pointe-aux-Trembles.

Dans le texte remis au collaborateur du premier ministre, M. Brunet rappelle que le gouvernement "a déjà manifesté l'attention spéciale qu'il porte aux catégories de personnes dont le sort peut être facilement menacé". Il poursuit en disant que les malades à long terme et les personnes âgées ont déjà subi à l'intérieur des établissements les effets cruels de grèves sauvages: "Nous savons même que de nos compagnons et de nos compagnes sont décédés prématurément quand la violence des affrontements les accabla d'angloisse en les privant de soins." Il enjoint donc le premier ministre, le gouvernement et la population à "prévenir ces excès" pour 1979.

Mme Yolande Dugal-Taylor, commissaire à la Commission des droits et libertés de la personne, s'est fait le porte-parole de tous les Québécois en disant que "la qualité des services offerts à ceux qui dépendent des autres témoigne du degré de civilisation d'un peuple". Elle a ensuite résumé la démarche des manifestants en ces termes: "Ils demandent de vivre quotidiennement dans la paix, la justice et la dignité, ce sont là des droits fondamentaux qui ne sauraient être violés au Québec."



La plus importante usine au monde d'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux, celle de la société Syncrude à Mildred Lake, en Alberta, sera officiellement inaugurée aujourd'hui. On voit ci-dessus une grue géante dans le sable, à l'avant-plan, ainsi que la cheminée de 600 pieds au centre. Cette construction aura coûté $2.2 milliards. (Photolaser CP)

La CEQ se doit de participer au front commun syndical, dit Gaulin

par Paule des Rivières

En livrant hier son message de début d'année scolaire, le nouveau président de la CEQ, M. Robert Gaulin, a invité ses membres à clarifier les stratégies qu'ils préconisent pour les prochaines négociations et a pour sa part recommandé l'adhésion au Front commun intersyndical.

Cependant, la démocratie syndicale qu'il s'est engagé à consolider exigeant le respect de la volonté des membres, M. Gaulin a noté que deux positions inconciliables sont ressorties de la consultation menée au printemps: une faible majorité des adhérents s'est prononcée contre le front commun mais une nette majorité s'est dite en faveur d'une table centrale; de plus, ce qui complique encore les choses, la compilation des voeux par syndicats indique que les syndicats en tant qu'entités sont en faveur du front commun.

"Il nous fait reprendre le débat (...) la dernière consultation à ce sujet n'a pas permis de dégager une volonté claire", de dire hier M. Gaulin.

Pour ce dernier la question ne se pose plus: "L'expérience du passé a démontré que malgré des difficultés réelles le front commun demeure un instrument essentiel qui, loin de sacrifier les priorités des uns au profit de celles des autres, constitue un moyen de s'aider mutuellement".

M. Gaulin devait en outre rappeler que le dernier congrès de la Centrale de l'enseignement du Québec a également recommandé l'adhésion au front commun. Pour sa part, un porte-parole du syndicat a constaté que les syndiqués avaient vraisemblablement confondu front commun et action.

L'équipe de négociations de la CEQ devra avoir déposé ses premières offres à la fin de janvier et le gouvernement devra y répliquer dans les 60 jours suivants. Ce qui fait que les pourparlers débuteront aux alentours du mois d'avril, un peu avant l'expiration, le 30 juin, de l'actuelle convention collective.

Le président de la CEQ a fait deux remarques principales au sujet des négociations. D'abord que si la situation économique est loin d'être rose, il n'en demeure pas moins primordial de contrer les inquiétantes mesures annoncées et mises en vigueur par les gouvernements parce que "l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs les plus démunis n'a jamais passé et ne passera jamais par la détérioration des conditions de travail et de vie des autres travailleurs".

Ensuite, M. Gaulin a souhaité que les revendications des syndiqués ne reflètent pas uniquement "nos" intérêts immédiats, mais qu'elles intègrent aussi une conception de l'école".

M. Gaulin a enfin rappelé les trois débats majeurs des prochaines années: celui sur le projet de plateforme de l'école publique, celui sur l'unité syndicale, qu'il juge prématurée, et enfin celui sur la question nationale.

"La question nationale, vous le savez, sera omniprésente dans les mois à venir. Nous nous apprêtons à vivre des moments historiques..., a déclaré le leader syndical.

Et même s'il est conscient du fait que plusieurs membres ont déjà arrêté leur choix, M. Gaulin note que le débat reste à conduire "entre nous, à titre de travailleurs syndiqués à l'intérieur de notre organisation syndicale en fonction de nos intérêts de travailleurs". Un congrès spécial est d'ailleurs prévue à ce sujet.

AUJOURD'HUI

A 11 h, lancement du 5e de la série Documents par le groupe de recherche en patrimoine de l'UQAM, dans le cadre de la deuxième journée québécoise du tourisme culturel, à l'hôtel Constellation, 3407, rue Peel.

■

A 12 h 15, causerie de Mme Joan Doherty, présidente, sur la situation au PSBGM, devant les membres du club Kiwanis de Montréal, à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal.

■

A 15 h, inauguration officielle du pavillon Penfield de l'Institut neurologique de Montréal, suivie à 16 h d'une collation spéciale de grades de l'Université McGill, à la salle Maurice Pollack, au 555, rue Sherbrooke ouest. Ces cérémonies entrent dans le cadre d'un symposium international de trois jours de l'INM, intitulé Fondation III.

■

A 20 h, introduction au mouvement d'autodétermination politique des autochtones en Amérique du Nord, organisée par la Ligue des droits de l'homme, au centre Monchanin, 4917, rue Saint-Urbain.

■

A Sept-Iles, début d'un congrès de trois jours de l'Association Québec-France, en présence des ministres Denis Vaugeois, des Affaires culturelles, et Joël Le Theule, des Transports de France.

■

Lancement de la campagne de financement de la Fondation Girardin-Vaillancourt, en faveur de bourses étudiantes.

■

Pour commémorer le 2e anniversaire de la mort de Mao Tsé-Toung, la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada tient une grande assemblée publique à 19 h à l'hôtel Reine-Elizabeth. Invité spécial: M. Mario Rodriguez, de l'Union des employés de l'Etat d'Argentine.

■

Début des travaux de construction du nouveau palais de Justice de Granby, présidé par Mme Jocelyne Ouellet, ministre des Travaux publics et Approvisionnements du Québec.

■

Début des finales provinciales des Epreuves sportives policières 1978, à Nicolet et dans la région.

■

Clinique de collecte de sang de la *Croix-Rouge* (privée), à l'Hydro-Québec, 8200, Esplanade, de 7 h à 11 h.

L'Inde lutte contre le choléra

NEW DELHI (Reuter) — Des équipes de médecins réunies par le gouvernement indien se sont rendues hier en de multiples points du Nord de l'Inde pour tenter de prévenir des épidémies de choléra et de gastro-entérite consécutives aux récentes inondations.

A New Delhi, une grande campagne contre la malaria a été lancée et du matériel parvenu d'urgence des Etats-Unis est utilisé pour déverser des insecticides puissants sur les secteurs inondés.

Le directeur général des services de santé, le Dr. B. Shakaran, a fait savoir que 41 équipes médicales avaient déjà été dépêchées dans une région où deux millions et demi de personnes sont affectées par la crue du Gange et de ses affluents. Ces équipes comptent immuniser le maximum de réfugiés dans le minimum de temps, tout en distribuant d'énormes stocks de chlorine à la population.

Une campagne de vaccination de grande envergure a commencé dans le centre de pèlerinage hindou d'Allahabad et dans la ville sainte de Varansi — déclarée région d'épidémie — où des dizaines de milliers de sans-abri représentent un foyer idéal pour le choléra ou pour la gastro-entérite, maladie qui a fait au moins 14 morts au Bangale occidental.

Le Dr Shakaran a fait savoir que le gouvernement disposait de suffisamment de médecins et de médicaments pour faire face à la situation et n'avait pas besoin de l'aide de l'étranger.

Selon les dernières informations en provenance de l'Etat d'Uttar Pradesh, la vie reprend peu à peu son cours normal dans la plupart des secteurs sinistrés, à l'exception de la partie orientale de l'Etat où des avions continuent de larguer des vivres sur des villages isolés par les eaux.

Les autobus dans la banlieue ouest

Les maires de banlieue boycotteront la CTCUM

par Rodolphe Morissette

Les maires de la banlieue de Montréal ont décidé à l'unanimité hier d'empêcher la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) de faire circuler ses autobus dans le West-Island tant que toutes les autorités concernées n'auront pas signé des ententes visant à faire des deux trains de banlieue les prolongements, en surface, du métro de Montréal.

En d'autres mots, tous les maires de la banlieue utiliseront leur majorité à la Communauté urbaine de Montréal pour boycotter l'application de la loi 56 adoptée le 23 juin par l'Assemblée nationale et qui accorde à la CTCUM le pouvoir d'acquérir de gré à gré ou d'exproprier les compagnies d'autobus privées Métropolitain Provincial et Trans-Urbain (qui desservent actuellement la banlieue ouest) et ce, tant que les gouvernements québécois et fédéral ne se seront pas entendus avec le Canadien National et le Canadien Pacifique pour moderniser les deux trains de banlieue de manière à en faire l'épine dorsale du réseau de transport en commun de la banlieue ouest.

Inutile d'ajouter que les maires de la banlieue de Montréal, qui se sont réunis hier midi en assemblée spéciale dans le cadre de la Conférence des maires, s'"opposent catégoriquement" au projet annoncé vendredi dernier par le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, de modifier la charte de la CUM de manière à répartir désormais sur les 29 villes de la Communauté le coût du transport en commun. A ce jour, seulement 17 d'entre elles (et la ville de Longueuil en plus) contribuent au coût du transport en commun sur le territoire de la CUM.

A la limite et si aucune entente ne pouvait intervenir touchant la vocation souhaitée des trains de banlieue du CN et du CP, la Conférence des maires de banlieue révèle qu'il serait avantageux que la CUM et le gouvernement québécois prennent à leur charge (respectivement à 40% et à 60%, comme c'est le fait du financement actuel du transport en commun à la CUM) les coûts d'amélioration et de modernisation des deux lignes ferroviaires, lesquels s'élèveraient, en dollars de 1978, à quelque $118 millions.

Si tel était le cas et en estimant un service de la dette de 12% par an, le coût annuel du service de la dette se chiffrerait à $6.7 millions par année, ce qui représenterait une répartition de $0.035 du $100 d'évaluation dans l'ensemble des municipalités de la CUM. Voilà qui serait bien plus économique que le métro et bien moins polluant que la multiplication des autobus, explique le président de la Conférence des maires, M. Jean Corbeil. Il précise en effet que la construction du métro coûte entre $35 et $40 millions du mille, tandis que les deux trains de banlieue, qui offrent ensemble un réseau de 27 milles sur l'île, pourraient être modernisés à raison de $5 millions du mille. L'opération "modernisation" viserait les rails mêmes, les wagons et la construction de gares supplémentaires, de manière à en faire un véritable métro de surface.

A l'amendement que le gouvernement s'apprête à apporter à la loi de la CUM pour répartir le fardeau du transport en commun sur toutes les municipalités de la Communauté, les maires de banlieue, y compris celui d'Outremont, M. Pierre Des Marais II, qui préside aussi le comité exécutif de la CUM, opposent deux critiques.

D'abord, on déplore le caractère "centralisateur" de cette décision, comme de "toutes les décisions du ministère québécois des Transports concernant le transport en commun". Et l'on sert au ministre des Affaires municipales les paroles qu'il avait eues lui-même en commission parlementaire le 2 mai dernier, alors qu'il dressait la liste (beaucoup trop fournie, à son gré) des "interventions des divers ministères" dans l'administration des municipalités. "Ces tendances centralisatrices, concluait le ministre, sont toujours actives et... seule une action vigilante des collectivités locales viendra contrer ces tendances". Les maires de la banlieue ont décidé hier de doubler de vigilance.

Ensuite, ils contestent le présumé souci de justice distributive du gouvernement pour forcer l'entrée des municipalités du West-Island dans le club du transport de la CTCUM. Ils font valoir que si un tel souci était authentique, il donnerait lieu à bien d'autres changements.

Ils notent par exemple que Montréal-Nord contribue pour $3 millions au budget de la CTCUM. La ville compte 97,000 habitants; elle est située à 6 milles du centre-ville et à 2 milles de la bouche de métro la plus rapprochée. En revanche, Laval est à 7 milles du centre-ville et à 0.5 mille de la station de métro Henri-Bourassa et cette municipalité de 245,243 âmes ne contribue en rien au financement de la CTCUM, alors qu'on compte pour 5.2% de l'ensemble des déplacements vers le centre de la métropole des citoyens de l'île et des rives sud et nord. Or, ce pourcentage est exactement le même que celui des déplacements vers le centre ou provenance du West-Island.

En somme, les maires de banlieue sont loin de s'opposer à l'achat par la CTCUM de Métropolitain Provincial et de Trans-Urbain. Mais comme, pour y procéder, la Commission de transport doit d'abord faire entériner son projet et par la majorité des représentants de Montréal à la CUM et par la majorité de ceux de la banlieue, les maires ont décidé de mettre le pied dans la porte. Le gouvernement n'aura plus le choix: il devra procéder unilatéralement ou entamer des négociations sérieuses avec Ottawa, le CN et le CP pour prendre la charge des trains de banlieue.

Rectificatif

LE DEVOIR écrivait dans son édition du 13 septembre que M. André Messier était candidat à l'échevinage à Longueuil. Il s'agit plutôt de M. André Meunier. Nous nous excusons de cette erreur de typographie.

COURS DE POTERIE
Initiation-tournage
façonnage-technologie
•
BATIK - PEINTURE SUR SOIE
•
SÉRIGRAPHIE SUR TISSUS
•
DESSIN D'OBSERVATION
•
Début des cours:
25 septembre
CENTRE DE CÉRAMIQUE
POTERIE BONSECOURS
427-433 rue Notre-Dame est
Vieux-Montréal
844-6165 - 844-6253
Permis culture personnelle no 330516

ça dépasse les normes!



On ne construit pas un habitat plus humain en s'en tenant rigoureusement aux normes écrites noir sur blanc. Il faut aller au-delà du minimum et viser le mieux-être.

Voici comment Campeau dépasse les normes à Champfleury:

1. Porte d'entrée principale en acier isolée au polyuréthane
2. Toiture isolée en laine de fibre de verre d'une épaisseur de 9"
3. Fenêtres à cadre de bois et verre thermos
4. Murs du sous-sol finis en gypse jusqu'au plancher
5. Poutre de support en acier
6. Murs et cloisons en montants de 2" x 4"
7. Tuiles de céramique jusqu'au plafond dans la salle de bain
8. Porte patio à l'arrière
9. Terrain gazonné sur le devant, les côtés et entrée d'auto asphaltée

campeau
PROJET LAVAL
1978-9

pour un habitat plus humain

champfleury
LAVAL
Sortie 13 de l'Autoroute des Laurentides

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur intérimaire et rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur Pierre Loignon

Trésorier: Bernard Larocque

M. Lang et la peine capitale

M. Otto Lang n'est pas un ministre né de la dernière pluie. En fait il est membre du cabinet depuis 1968, donc depuis les premiers jours du gouvernement Trudeau. Il est l'un des quatre ministres, avec MM. Chrétien, Jamieson et Andras, qui ont survécu à cette traversée d'une décennie; cela témoigne déjà d'un minimum de vigueur, d'habileté, et nécessairement d'expérience. On peut même supposer que le premier ministre lui fait largement confiance et le considère comme une sorte de pilier durant les moments difficiles. Quand un pionnier après tant d'autres, M. Basford, a quitté le navire cet été, M. Trudeau a confié son portefeuille à M. Lang en lui demandant de le cumuler avec celui, déjà lourd, des Transports. Il l'a chargé de la défense de son très cher dossier constitutionnel devant le très critique comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Bref, les deux hommes causent probablement assez souvent; et les propositions de M. Lang ont sûrement quelque poids au cabinet.

■

Or voici que ce ministre et député de Saskatoon-Humboldt, d'une province de l'ouest où son parti ne progresse pas sur des roses, informe soudain le peuple de son désir de lui soumettre par référendum la question de la peine capitale. Il rompt deux fois avec la politique officielle du gouvernement qui a toujours proclamé sa réticence à l'égard de ces consultations en promettant que sa propre loi du référendum ne serait que constitutionnelle, et qui tient la question de la peine capitale pour réglée depuis le fameux vote libre de 1976.

Comme le ministre de la Justice et des Transports n'a pas fait sa déclaration au hasard d'une réunion mondaine mais au cours d'une entrevue en bonne et due forme avec la presse, on se serait attendu à ce que le premier ministre désavoue carrément de tels propos sinon le ministre lui-même. Mais l'attitude de M. Trudeau, malgré ses protestations d'hier, reste ambiguë. Le gouvernement n'a aucunement l'intention de rouvrir le dossier de la peine de mort, dit-il clairement; mais la déclaration de M. Lang aurait le mérite de nous amener à réfléchir sur les mécanismes de la démocratie directe qui, tel l'usage plus fréquent du référendum, pourraient se greffer à nos moeurs politiques.

Cela n'est rien d'autre qu'une façon de dire oui en même temps que de dire non. M. Trudeau n'a sans doute pas la moindre volonté de faire appel au peuple à propos de la peine de mort, d'autant que les résultats certains de cette consultation iraient contre ses convictions et désavoueraient une des réalisations de son mandat dont il est le plus fier. Mais il a besoin de maintenir, même lointain, même diffus, un mirage qui commençait à rapporter des dividendes électoraux aux conservateurs depuis que leur chef, M. Clark, lui aussi abolitionniste mais lui aussi politicien, a affirmé qu'un gouvernement conservateur ne bloquerait pas la route à un projet de loi privé qui réclamerait la reconstruction des échafauds.

Si M. Lang n'avait voulu que lancer un débat de civilisation sur la démocratie à l'athénienne, il aurait pu le faire en choisissant un tout autre exemple que celui de la peine de mort. Il ne manque pas de sujets qui indisposent ou inquiètent les citoyens, en commençant par leur fardeau fiscal s'il ne s'agissait que d'indiquer un intérêt pour l'expérience californienne.

Mais ce ministre senior a choisi l'exemple le plus démagogiquement sûr, et il ne sourcillera sans doute pas en entendant les dénégations qui se multiplient au cabinet et dans son parti, tentant de le présenter comme un penseur solitaire mais néanmoins intéressant. Faut-il rappeler que M. Lang a un talent particulier pour agir seul tout en rendant service? En 1976, par exemple, il avait négocié à peu près seul avec les contrôleurs aériens anglophones l'entente de triste mémoire qui allait interdire le français dans l'air et mettre fin à leur grève illégale. Il a enduré sans rechigner, depuis, l'opprobre venant du Québec entier comme de certains de ses collègues du cabinet qui l'ont accusé de s'être "mis à genoux" devant le chantage. Personne n'en a pour autant effacé sa signature sur l'entente ou exigé sa démission. Le ministre a la tête froide, les nerfs solides, la carapace imperméable à la critique. Cela a son utilité.

■

Il est certes devenu cliché de voir dans chaque geste de ce gouvernement une stratégie électorale. On aimerait avoir recours à une autre grille d'analyse. Mais chaque jour qui passe n'impose plus que celle-ci. La partie est dure et sans merci. L'échéance électorale est fixée un an à l'avance et inamovible cette fois.

Le sort du gouvernement dépend de l'Ontario et de l'Ouest massivement conservateur. On lui a remis sur un plateau, sans étude préalable et en ne lésinant pas, un revirement économique complet: réductions budgétaires, restrictions à l'assurance-chômage, ode à la fin des interventions étatistes. Sans autre analyse qu'un Gallup, on vient de lui laisser entrevoir, serait-ce fallacieusement, un référendum sur la peine de mort. Otto Lang est le personnage-clé du Parti libéral dans une région où on n'ose plus prononcer le nom de M. Trudeau qu'en s'excusant. Il est l'un des seuls à pouvoir impressionner. Avant-hier, il réveillait l'idée de la peine de mort, hier il annonçait à Regina un projet de $80 millions pour le prolongement d'un pipeline, tandis qu'on renonce à l'usine de Laprade dans un Québec aux votes garantis.

Le temps n'est plus aux nuances et l'automne, l'hiver et le printemps seront une longue, transparente campagne électorale. On se demande simplement quels autres principes libéraux des délcarations de ministre en solitaire ébranleront demain, comme en passant, au cas où ce serait profitable.

Lise BISSONNETTE

Le patronat et le projet Léger

Il est étonnant que le Conseil du patronat s'en prenne aussi radicalement au projet de loi qu'a déposé le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger. Les dispositions nouvelles que propose le ministre, dans la foulée de l'action dynamique qu'il poursuit dans ce domaine, n'ont rien de fondamentalement révolutionnaires. Le CPQ devrait plutôt se hâter d'endosser ces changements somme toute réformistes. Si en effet villes et campagnes au Québec devaient continuer d'être traitées non seulement par l'industrie, mais hélas même par des institutions publiques, comme autant de poubelles, c'est à une contestation autrement plus vive qu'il faudrait s'attendre, pour peu que l'abrutissement ne devienne notre sort commun.

Le CPQ s'en prend d'abord au nouveau droit à la qualité de l'environnement que M. Léger veut faire explicitement reconnaître par le législateur québécois. Il est vrai que ce droit est bien général, et qu'il est une autre manière d'exprimer, suivant la belle formule du CPQ "le droit d'exister" et le droit "aux conditions qui permettent d'exister". Mais n'est-ce pas justement là que nous en sommes rendus? N'est-ce pas aux éléments essentiels que sont l'eau, l'air, les aliments, que certains projets et entreprises en sont venus à s'en prendre directement ou par ricochet?

Dans la mesure où tout un patrimoine collectif est en jeu, ne faut-il pas recourir à des moyens qui sortent de l'ordinaire?

Contrairement au droit au travail, qu'aucun chômeur malheureusement ne peut faire sanctionner par un tribunal, le droit à la qualité de l'environnement, lui, peut donner prise à un recours judiciaire substantiel. Il est vrai que la notion même d'environnement et celle de qualité vont poser aux magistrats des problèmes de définition et d'interprétation. Cela ne devrait point pourtant empêcher de légiférer, puisque tel est justement l'un des rôles des tribunaux. Nos juges ont déjà eu à donner un sens bien concret à des notions aussi larges, sinon aussi arbitraires, que celles de sécurité et d'ordre publics, de santé, de subversion, etc... La Cour supérieure ne devrait point faillir à la tâche dans cet autre domaine qui s'ouvre aux juristes et à la jurisprudence.

Mais ce qui inquiète davantage le patronat, c'est la faculté qui serait désormais reconnue à chaque citoyen dont l'environnement est perturbé ou saccagé de pouvoir requérir des tribunaux rien de moins qu'une injonction. Il est paradoxal de voir le CPQ, dont les membres font un usage régulier sinon immodéré des injonctions, s'inquiéter soudain qu'une telle arme puisse être laissée entre les mains des simples mortels. Il faudrait, d'après le conseil, à tout le moins freiner ces recours en obligeant les citoyens à prouver un intérêt suffisant et à payer un cautionnement plus substantiel. Peut-être le ministre du Travail profitera-t-il de cette ouverture du CPQ pour inviter prochainement les employeurs à demander une autorisation avant de se présenter devant les juges!

M. Marcel Léger ne saurait pourtant suivre le CPQ quand celui-ci voudrait soudain voir l'État se donner un autre monopole et multiplier ses fonctionnaires! Si l'enjeu de l'environnement est vraiment fondamental pour la collectivité et pour son avenir, il faut faciliter les recours, non les restreindre. Le CPQ craint les poursuites frivoles, l'obstruction idéologique, l'encombrement des tribunaux. Ces craintes ne sont pas sans fondement. A cet égard, pour éviter les actions abusives, le législateur devrait peut-être obliger les requérants à se munir, comme aux élections par exemple, d'une liste minimale d'appuis. L'environnement ne doit pas devenir le domaine favori de quelques individus zélés, mais la préoccupation des diverses communautés. Une action collective serait probablement plus réaliste, plus fructueuse aussi.

Au chapitre des études d'impact, domaine vital où le gouvernement précédent a tergiversé de façon irresponsable, le ministre délégué à l'environnement prévoit une procédure qui, ici et là, gagnerait à être précisée, mais dont la nécessité ne saurait faire de doute. Le temps est fini où n'importe quelle entreprise, privée ou publique, pouvait se présenter comme un miracle du développement économique et de la création d'emplois. Le CPQ voudrait que le gouvernement, avant de se lancer dans ce genre de contrôle, procède d'abord à une étude "coûts-bénéfices". Si justement chaque grand projet était soumis à une étude "coûts-bénéfices" non seulement pour l'entreprise, mais pour la collectivité où elle va rejeter ses déchets et ses coûts sociaux, des décisions plus réalistes seraient prises à tous les niveaux.

Il n'y a pas que des coûts et des contraintes accrues pour les entreprises dans le panier de M. Léger. D'autres domaines sont appelés à se développer, d'autres industries, d'autres emplois aussi. De même, il faudrait être aveugle pour continuer de saccager et de dégrader notre environnement, sous prétexte que c'est plus économique, alors que déjà les coûts de ce gaspillage vont être énormes pour les générations qui viennent. Il importe de réagir et de lutter contre cette tendance qui a fini par prévaloir dans nos sociétés "avancées", où la nature et même la santé et la vie humaine sont traités comme de simples "facteurs" économiques. M. Léger défend à cet égard un dossier difficile mais essentiel. Il mérite félicitations et appuis.

Jean-Claude LECLERC

Justice pour les malades

Les travailleurs syndiqués des établissements de santé ne peuvent certainement pas reprocher aux malades de revendiquer leurs droits, eux qui nous ont habitués à cette contestation parfois légitime, parfois exagérée, et qui savent si bien utiliser les médias.

Cette fois ce sont les malades eux-mêmes qui veulent empêcher que les combats prévus sur la scène des négociations des secteurs public et parapublic ne fassent d'eux des otages ou des victimes de situations sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle.

Ils se sont regroupés sous l'égide du Comité provincial des malades, un organisme déterminé à faire valoir non seulement leur droit d'être bien soignés mais à rappeler aux autres, tous tant que nous sommes, qu'ils ont aussi des choses à dire sur le concept de la justice sociale.

Ces citoyens doivent passer leur vie dans un hôpital pour soins prolongés parce qu'ils sont nés infirmes, ont subi les séquelles d'une grave maladie, ont été les victimes d'un tragique accident ou n'ont le tort que d'être vieux. Ce n'est pas un sort enviable qu'ils souhaitent aux bien-portants mais cotoyer ces malades peut certainement faire réfléchir et nous rappeler que nul n'est à l'abri de ces aléas...

Dans ce contexte, la manifestation du Comité provincial des malades hier devant le bureau du premier ministre, M. René Lévesque, marque une grande première et prend valeur de symbole dans la recherche d'une justice mieux distribuée. Voir tant de chaises roulantes et de civières dans nos rues a de quoi frapper l'imagination. Et il faut remercier le ciel que le temps ait été clément quand on sait combien le transport des malades et des handicapés est difficile à organiser.

Cette manifestation s'est déroulée dans une atmosphère de très grande dignité. Elle ne se voulait nullement une "croisade contre le droit de grève dans les hôpitaux", a rappelé le président du Comité provincial des malades, M. Claude Brunet, et les syndiqués qui ont interprété ce geste ainsi ne comprennent guère le message. Ils sont comme bien des citoyens qui connaissent encore mal le travail inlassable d'un organisme né justement pour donner une force à des êtres humains forcément affaiblis par la maladie.

Si d'aventure certains malades chroniques ne présentent pas toujours un front d'airain et manifestent de l'impatience devant certains employés d'hôpitaux avec lesquels ils doivent vivre et dépendre quotidiennement, et cela 24 heures par jour, cette attitude peut sans doute s'expliquer par la monotonie de ces longues journées toutes pareilles ou encore par la souffrance lancinante d'un mal que l'on devrait plutôt tenter d'alléger ou à tout le moins comprendre.

Il serait par trop injuste de mettre tous ceux qui ont à soigner ou à "servir" les malades chroniques dans le même sac et leur reprocher les abus de mauvais traitements dont seule une poignée d'individus est responsable. Les vertus d'abnégation, de dévouement et de sympathie existent encore dans le milieu hospitalier, et il ne faut pas dire trop vite que la vocation de soignant se perd ou a été vidée de tout son sens. Les malades sont les premiers à reconnaître les qualités de l'entourage.

Mais plusieurs parmi eux sont les témoins du climat d'un établissement devenu par la force des choses leur habitat permanent. Ils occupent donc les première loges et savant aussi discerner dans le comportement des soignants si le travail qu'ils ont choisi convient bien à leur caractère.

Les malades chroniques se sont vu dans l'obligation de se donner une voix pour admettre de façon globale qu'ils ont "subi à l'intérieur des établissements les effets cruels de plusieurs conflits", particulièrement ceux de 1972 et de 1976.

Ils veulent prévenir une telle situation pour les prochaines négociations de 1979 en commençant à sensibiliser, tout de suite la population, le premier ministre en tête, et faire savoir qu'ils ne toléreront plus d'être lésés ou maltraités, au risque de dénoncer de façon plus personnelle cette fois les situations contraires au sens commun et au respect de la dignité humaine.

Car ils ont droit, comme tous les Québécois, de recevoir "de façon continue et pendant toute leur vie, la gamme complète des services de santé et des services sociaux".

Marie LAURIER

BILLET

Foin des citadins

Les agriculteurs ont bien raison d'exiger de leur gouvernement qu'il empêche les citadins de fourrer le nez dans leurs affaires, d'autant que les gens de la ville ont développé un pif fort dédaigneux.

C'est ce qui se dégage des récents échanges entre monsieur Léger, ministre délégué à l'Environnement et monsieur Couture, président de l'Union des producteurs agricoles.

Des villégiateurs se sont plaints. Ils voudraient bannir de la campagne "les odeurs inhérentes à la production agricole". (Lire cette dernière phrase de la même façon qu'elle a été écrite: les narines pincées.)

Qui pourrait croire que notre peuple fut d'essence agricole il y a à peine deux générations. Et il y tient à ses origines terriennes. Il aime se les rappeler entre deux bouffées de monoxyde de carbonne, d'anhydride sulfureux et autres "odor eaters" répulsifs.

Habitants des villes, nos sens ont été désincarnés, dénaturés. Nos papilles gustatives salivent à la seule vue d'un TV Dinner et nos oreilles absorbent avec délice "ce flot de purin de la mélodie mondiale".

Au fond, nos goûts sont perturbés. Et les agriculteurs devraient s'aviser et profiter de notre aberration organique, qui pourrait s'exprimer par la formule: ce que nous grimaçons de sentir, nous nous faisons un plaisir de le manger.

Albert BRIE

Propos d'actualité

L'histoire du Canada fédéral, même si elle a été dominée par une histoire de chemin de fer, a pourtant façonné un Québec tout entier demeuré encore aujourd'hui la province la moins bien pourvue du côté ferroviaire. En dépit du tracé des cinq belles lignes qui ont fini par collecter les deux rives du fleuve, le Québec ne dispose encore que d'à peine 12% du réseau canadien. Ce n'est pas beaucoup et ça veut dire qu'il y a deux fois moins de services ferroviaires par habitant au Québec que dans l'ensemble du Canada.

René LEVESQUE

(Allocution prononcée à Matane le 27 mai 1978)

LETTRES AU DEVOIR

■ Que deviendra le parc Papineau-Labelle?

(Lettre adressée à M. Yves Duhaine, ministre du Tourisme, de la Chasse et Pêche)

A la suite d'une excursion dans la nature sauvage du Québec, unique en son genre et qui fait l'envie de bien des peuples dans le monde, nous nous sommes trouvés devant un fait futur mais proche, décevant et démoralisant, surtout que cette désagréable déception et frustration se passera dans les limites d'un parc provincial, le parc Papineau Labelle.

Dans le parc se trouve une multitude de lacs, de tous genres, de toute atmosphère. Parmi tous ces lacs, se trouve le lac Saint-Denis, le plus beau d'entre tous. Entouré de majestueuses montagnes, alimenté par une rivière aux multiples rapides, qui se déverse dans le bouillonnement d'une chute magnifique. Il est bordé par d'innombrables plages de sable et on trouve une île en son milieu. Le tout conservé et protégé depuis longtemps à son état sauvage. Cette nature grandiose et isondable est une richesse incalculable pour notre peuple et nos descendants. Elle demeurera toujours le seul refuge de l'homme.

Mais voici le désarroi qui motive la rédaction de cette lettre de détresse. Ce site enchanteur et inoubliable sera dans très peu de temps complètement mutilé et saccagé pour nombre d'années à venir. Malgré les limites du parc, une compagnie de destruction forestière, la Mc Laren, qui s'est vu octroyer il y a 95 ans les droits de coupe dans cette région, se prépare à tout balayer ce paysage naturel, cette forêt mature qui pousse depuis des siècles, sans aucun interdit, aucune restriction autre que de ne pas toucher aux arbres à moins de trois cents pieds de la rive.

Nous comprenons mal comment une telle chose puisse se produire, spécialement dans un parc provincial qui est censé préserver et conserver nos richesses forestières. Sans s'opposer aux réalités économiques en jeu, ne serait-il pas possible d'écouter ceux qui attendent qu'une politique de préservation des paysages soit mise en place pour agir et collaborer. Dans notre société urbaine toutes les autorités s'accordent pour parler du milieu humain, de l'égalité et de la justice. Pourquoi ne pas parler aussi du respect de la beauté de la nature, de l'accessibilité des sites et de leur préservation.

Bien décidés M. Duhaime à faire connaître la situation, nous espérons ardemment que vous puissiez vous pencher sur ce cas avant qu'il ne soit trop tard.

France SEGUIN
Marc GAGNON

Sherbrooke, le 7 septembre 1978

■ Le pont du Lac froid

Je désire, par la présente, rectifier une certaine nouvelle, parue à la une dans votre édition du 26 juillet dernier. Sous la photographie d'un pont de bois, prise par Jacques Grenier, votre journaliste, Françoy Roberge, écrivait la légende suivante: "Le système D fonctionne admirablement sur les ZEC. Ce ponceau a coûté en tout en partout $500 . Qui dit mieux? Construit par un service public, il aurait sans doute coûté $5,000. Ici, le partage administratif avec les usagers est générateur de frugalité et de modestie".

Eh Bien! Je dis mieux, M. Roberge. Ce pont vient d'être rénové, ce printemps, par l'Association des propriétaires de Tracy qui a toujours été soucieuse de maintenir les meilleures conditions possibles d'accessibilité du public aux divers plans d'eau qu'elle avait jadis charge d'administrer. La rénovation du pont n'a donc rien coûté à la ZEC Lavigne. A notre Association, elle n'a pas coûté $100 puisque ce travail a été exécuté dans le cadre du contrat général de notre gardien; dans cette tâche, celui-ci fut aidé bénévolement par l'un de nos membres, M. Dominique Racine.

Ce pont fut d'abord construit en 1925 par William Cooping de Joliette qui détenait un permis de coupe de bois pour ce secteur des Laurentides. Il fut refait au complet en 1958 par l'ancien club de chasse et pêche "Les Compagnons". Depuis lors, ce pont n'a connu que des rénovations périodiques de sa tapisserie supérieure en 1962, 1968 et au mois de mai dernier.

Le texte de la susdite légende laisse entendre que la construction du pont de la décharge du Lac Froid est le fait de la ZEC Lavigne qui peut s'ennorgueillir de l'avoir réalisé à peu de frais. Ce qui est tout à fait contraire à la vérité, comme le détermine le bref historique dudit ponceau.

Bien plus, le coût de $500 cité par la ZEC apparaît exorbitant pour une telle construction qui ne requiert que quelques billots, de gros clous et au plus trois ou quatre jours de travail. Je suis d'ailleurs très à l'aise pour critiquer l'estimation que vous avez publiée car j'ai concouru, il y a quelques années, à la construction d'un autre pont du même genre aux abords du même lac.

Bref, pour la modestie et l'évaluation, l'informateur de votre journal pourrait repasser.

Noël RIVARD, Président,
L'Association des
Propriétaires de Tracy Inc.

Repentigny, le 7 septembre 1978

■ Des notions indissociables

Sans le capitalisme et ses applications néfastes à l'épanouissement de l'être humain, des grands hommes tels que Marx, Engels, Lenine n'auraient pensé à un nouveau projet de société.

N'oublions pas que le marxisme, base de la société socialiste est une étude, une philosophie, une analyse approfondie, scientifique des sociétés et non un dogme utopique.

La dialectique des sociétés: "Préhistoire, féodalité, capitalisme, socialisme" est un point très important pour notre approche du marxisme. Le système capitaliste a laissé ses marques dans les pays construisant la société socialiste et a une influence encore importante dans ces pays. N'oublions pas le blocus international contre l'URSS après la révolution en 1917, le blocus contre Cuba, la guerre du Vietnam.

Je ne voudrais pas, ici, m'étendre sur le chapitre des atteintes aux libertés dans les pays socialistes, que je n'excuse pas, que je condamne, mais cherchez, analysez, réfléchissez à l'histoire. Et regardons dans nos pays si libres soi-disant. Les Porto-Ricains aux Etats-Unis, les régimes chilien, argentin, brésilien, Haïti, l'Espagne et bien d'autres encore.

Messieurs les donneurs de leçons, regardez donc objectivement, et penchez-vous donc sur les problèmes économiques, sociaux, moraux et culturels. (URSS 1917 90% d'analphabètes, 1977 15%).

Par rapport à la lettre de "Pacifique Emond" parue dans LE DEVOIR du 9 septembre, je voudrais seulement poser deux questions: — Qu'ont fait de tout temps les religieux pour supprimer ou ne serait-ce que réduire les inégalités sociales? Ne serait-ce point les religieux qui ont créé les écoles privées où la ségrégation règne en maître? Ne serait-ce point le Vatican, l'Etat le plus riche au monde avec sa monnaie, sa radio, sa poste, ses archives historiques, qui déclare que la paix doit régner sur notre terre et qui alimente la campagne contre les peuples voulant se libérer d'une façon marxiste (sous prétexte que les Marxistes sont tous athés et veulent la disparition de toutes croyances, ce qui est faux.) Est-ce juste? Reconnaissons au moins aux peuples du monde l'autodétermination. A l'Est comme à l'Ouest.

Combien le Vatican donne-t-il aux tiers monde pour vaincre la faim et lutter contre les épidémies?

Qu'entendons-nous par collectivisation des moyens de production? N'est-ce pas mieux de répartir la plus-value (profits) à une majorité, plutôt que laisser l'oligarchie financière (une infime minorité) s'enrichir de plus en plus. Statistiquement les maîtres de l'économie capitaliste, de notre destin sont de moins en moins, avec de plus en plus de pouvoir; et la pauvreté, en nombre et en grandeur, augmente considérablement.

Collectivisation ou appropriation collective des moyens de production ce n'est pas jouer sur les mots, c'est seulement rétablir la vérité.

Lecteurs, réfléchissez: où sont vos intérêts à vous, que faites-vous pour ceux-là et n'oublions jamais ce que l'histoire a fait de nous et tirons-en des enseignements. Condamnons, dénonçons, agissons contre toutes atteintes aux libertés, ne les sacrifions jamais, mais n'oublions jamais où se trouvent nos intérêts? (avec la majorité ou la minorité...)

Qui vivra verra, qui agira décidera.

Patrick GOETHALS

Montréal, le 10 septembre 1978

■ La mort d'un prince

Le jour se levait avec peine. On aurait dit que les étoiles ne voulaient plus en finir de veiller la nuit. Depuis très longtemps, elles n'avaient eu aussi peur de l'arrivée du jour. Elles durent céder le pas, comme chaque matin, à la nouvelle clarté qui semblait les éteindre une à une. Etait-ce un pressentiment? La terre est parfois si cruelle.

Ça et là, la vie quotidienne reprenait son cours. Soudain, au moment où les heures du jour en étaient à leur second souffle, où la cohorte des gens et des choses achevait leur halte de la moitié du temps, un coeur s'arrête, en pleine route. Un froid glacial nous envahit et nous pénètre jusqu'aux entrailles. Comme si chacun sentait mourir un peu de soi-même.

Un coeur venait de s'arrêter de battre. Un coeur dont chacun avait une partie mais que tous avaient en entier. Un homme venait de mourir. Un homme, comme le créateur en fait si peu, qu'on les classe parmi les princes naturels de ce monde. Un prince qui ennoblissait la terre, cette terre qui l'avait appelé Robert Cliche.

Le temps, lui, ne s'arrêta pas. Et quand vint la nuit, une étoile de moins brillait au firmament. Et il manqua, au lendemain, comme une flamme qui réchauffe et qui éclaire. Jamais plus, le jour ne sera aussi riche.

Jean-Jacques HUDON

Chicoutimi, le 11 septembre 1978

■ A propos d'une historiette

Un certain estivant de Martha's Vineyard surprit René Lévesque au séjour des vacanciers. Un sage décret ordonnait un peu d'isolement et d'air marin. Le malin en fit une affaire: tira une photo et la presse avisa. Voilà notre premier, mèche hirsute, panse au vent du large, livré à l'inexorable opinion! Un quotidien pressé de commentaires joignit l'intéressé qui, comme à l'accoutumée, y alla d'une sagace et percutante riposte.

Au cénacle, au bureau ou dans l'île

En chemise, en veston, en maillot

Il n'est de lieu, ni d'habit pour la réflexion suprême.

Plus nous plaît le stratège sur son plan arrêté,

Que "l'Apollon du Belvédère" dans le vignoble de Martha.

Denise COSSETTE

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $60 par année; six mois: $33; trois mois $21. A l'étranger: $65 par année; six mois: $36; trois mois: $24. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Les droits linguistiques au Canada

par
Gérald-A. Beaudoin

Doyen de la faculté de Droit de l'Université d'Ottawa et membre de la Commission de l'unité canadienne, M. Beaudoin a présenté cet exposé sur l'évolution des droits linguistiques au Canada lors de la dernière assemblée générale de l'Association canadienne d'éducation de langue française, à Ottawa, en août.

Dans notre Constitution, on ne retrouve pas de véritable concept de langue officielle mais tout au plus un embryon de bilinguisme officiel à l'article 133; dans les articles 91 à 95, relatifs au partage des compétences législatives, il n'est pas de compétence énumérée ou nommée en matière linguistique; l'article 93 qui protège les droits confessionnels n'offre, selon une jurisprudence constante, aucune garantie sur le plan linguistique.

Seul parmi les quatre provinces originelles, le Québec est mentionné à l'article 133. Sir Georges-Etienne Cartier voyait une parité entre le statut du français à Ottawa et de l'anglais à Québec. L'article 133 prévoit que dans les chambres législatives fédérale et québécoise, chacun pourra dans les débats faire usage de la langue française ou de la langue anglaise et que les registres et les procès-verbaux devront être tenus dans les deux langues; il édicte dans un second temps que dans tout procès devant un tribunal fédéral ou québécois, chacun pourra faire usage de l'une ou l'autre langue dans les procédures et les plaidoyers qui y seront faits ou dans les actes de procédures qui en émaneront. Enfin, cet article rend impératif l'impression et la publication en français et en anglais des lois fédérales et québécoises.

Notre Constitution ne dit guère davantage. Le Canada s'est agrandi depuis 1867. L'article 23 de la Loi constitutive du Manitoba qui fut érigé en province en 1870 a le même effet que l'article 133, pour ce qui est des droits du français et de l'anglais dans cette province.

Le Nouveau-Brunswick a adopté une loi sur les langues officielles en 1969, mais la protection donnée au français n'est que statutaire; elle n'est pas enchâssée. Sur le plan constitutionnel, deux provinces parmi dix sont donc astreintes à un bilinguisme dans certains secteurs: le Québec et le Manitoba.

En 1949, le Parlement central se voyait confier par le Parlement de Londres la faculté d'amender la constitution du Canada, sauf dans six domaines, dont l'un comprend l'article 133.

Au plan fédéral

La marche vers l'égalité linguistique au niveau fédéral fut longue et ardue. Elle n'est pas complètement terminée. Considérant l'article 133 comme un minimum, le Parlement du Canada, au cours des années, a reconnu à la langue française des droits statutaires à la suite de batailles répétées en faveur du bilinguisme. En juillet 1969, réalisant les carences de la Constitution dans ce secteur et désireux de donner suite à l'une des recommandations du Rapport Laurendeau-Dunton, il adoptait une loi sur les langues officielles. L'article 2 de cette mesure déclare que l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada; et qu'elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

Cette loi fédérale devait favoriser l'avènement des réformes aux niveaux judiciaire, législatif et parlementaire.

Les débats en langue française dans les chambres fédérales déjà autorisées par l'article 133 devinrent plus fréquents depuis l'introduction, en 1957, de la traduction simultanée au Parlement et l'adoption de la Loi de 1969. Les versions française et anglaise des lois sont, depuis 1969, publiées dans un même volume sur deux colonnes parallèles.

Depuis 1969, les rapports judiciaires de la Cour Suprême sont imprimés dans les deux langues et la traduction simultanée est instaurée à la Cour. La Cour Suprême depuis 1886 a eu recours à l'interprétation dite" "croisée", c'est-à-dire qu'elle interprète les lois en comparant les deux versions officielles, la Cour préférant en cas d'ambiguité, la version qui exprime le mieux l'intention du législateur. L'article 8 de la Loi sur les langues officielles consacre le principe de l'interprétation croisée, et le perfectionne.

Bien que la seule version anglaise du B.N.A. Act de 1867 soit officielle, puisqu'il s'agit d'une loi britannique, la Cour Suprême dans quelques arrêts a référé à la version "officieuse" française.

Dès son adoption, la loi sur les langues officielles créa des remous. Un juge à la retraite, M. J.T. Thorson, en souleva l'inconstitutionnalité. Les instances inférieures ne lui reconnurent pas la qualité pour contester la loi mais la Cour Suprême, exerçant sa discrétion, déclara dans un jugement majoritaire de 6 à 3 qu'il avait pareille qualité à titre de contribuable (1975) 1 R.C.S. 138); le droit du citoyen au respect de la Constitution étaye son "locus standi". C'est dans l'affaire Jones ((1975) 2 R.C.S. 182) toutefois que notre plus haut tribunal prononça la validité de cette loi. Le juge en chef Laskin, parlant au nom de tous ses collègues, fit reposer la validité de la loi sur la compétence résiduelle du Parlement central, ainsi que sur les articles 101 et 91.27. Pour la Cour Suprême, l'article 133 de la Constitution constitue un minimum et non un maximum; l'autorité législative centrale ne peut aller à l'encontre mais rien dans le libellé de cet article et au partage des pouvoirs envisagé dans sa perspective historique n'empêche le Parlement d'y ajouter; en demeurant dans sa sphère, le Parlement peut créer des droits additionnels et imposer des obligations supplémentaires relatives à l'usage de l'anglais ou du français; l'article 133 accorde un "droit constitutionnel" de se servir de l'une et l'autre langues dans les institutions mentionnées à l'article 133; l'article 91.1 empêche le Parlement central d'amender la "Constitution du Canada" en ce qui concerne l'emploi de l'anglais et du français. Pour le juge en chef du Canada, la diminution par le Parlement de la protection octroyée par l'article 133 est une chose: pareille diminution requiert un amendement autoriser); c'est une autre chose que d'étendre cette protection au-delà de ses limites actuelles prévues à l'article 133.

La loi sur les langues officielles devait faire, en 1976, l'objet de deux affaires retentissantes, impliquant les "Gens de l'Air".

Le premier litige portait sur la validité d'un règlement interdisant l'usage du français dans les cabines de pilotage. (L'affaire Joyal et Ally, 1976 C.S. 1211). La Cour supérieure du Québec, sous la plume de son juge en chef, affirma qu'Air Canada est soumis à cette loi et que cette mesure qui mettait sur pied un mécanisme de plaintes et de redressements sous la direction d'un Commissaire aux langues officielles n'excluait pas pour autant le recours aux tribunaux. Le juge en chef Deschênes déclara que l'article 2 de la loi sur les langues officielles n'est pas purement déclaratoire mais également exécutoire. Les deux langues "ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du Gouvernement du Canada". En cas de violation de ce principe clair, il existe un recours en droit commun. La loi ne donne aucun rôle au tribunal, ce qui n'était pas nécessaire; mais elle ne lui enlève pas sa prérogative non plus. Il conclut que la possibilité d'une plainte auprès du commissaire aux langues officielles n'exclut pas le recours judiciaire que les demandeurs ont choisi d'exercer. La loi fédérale sur les langues officielles ne reconnait pas aux institutions comme Air Canada une discrétion en matière linguistique; elle leur défend même d'y prétendre.

Dans la seconde affaire, les Gens de l'Air requéraient l'annulation d'une ordonnance du ministre des Transports émise sous l'autorité de l'article 6 de la loi sur l'aéronautique, et restreignant l'usage du français, au motif que ladite ordonnance contredisait l'article 2 de la loi sur les langues officielles ((1977) 2 C.F. 22).

La Cour fédérale rejeta la demande. Le juge Marceau vit dans l'article 2 la pierre angulaire de la loi et plus qu'une déclaration de principe platonique; mais cet article, à son avis, ne peut être isolé des autres articles de la loi; il constitue une "déclaration de statut", nette, claire et rigoureuse, bien sûr, mais qui n'en demeure pas moins introductive; le Parlement ne prétendait pas introduire en pratique et immédiatement, un bilinguisme intégral.

Sur le moyen subsidiaire, savoir que la loi de l'aéronautique ne saurait contredire la loi sur les langues officielles, monsieur le juge Marceau fit remarquer que les larges pouvoirs délégués au Ministre par la loi sur l'aéronautique dans un domaine très précis ne sauraient, sans mention expresse à cet effet, être restreints par la loi sur les langues officielles, qui est une loi générale et postérieure.

Les Juges Deschênes et Marceau ne donnent pas à l'article 2 de la Loi sur les langues officielles la même portée juridique. Le premier voit dans l'article 2 une dispositon législative déclaratoire et exécutoire; en cas de violation, il existe un recours en droit commun; les institutions "fédérales" n'ont pas de discrétion; l'égalité des langues est immédiate. Le second voit dans l'article 2 une déclaration de statut qui demeure introductive. Le rythme d'implantation doit suivre la mesure du possible; le bilinguisme peut s'établir par étapes.

La Cour d'appel fédérale vient de confirmer le jugement du Juge Marceau. Le Juge Pratte a déclaré que l'égalité proclamée à l'article 2 est une égalité relative qui exige seulement que les deux langues soient, dans des circonstances identiques, traitées de même façon. Le juge Le Dain, tout en admettant qu'il y avait une contradiction entre l'ordonnance du Ministre et la Loi sur les langues officielles, fit remarquer qu'on ne peut déduire que l'application de la loi sur l'aéronautique est subordonnée à l'application de la loi sur les langues officielles. Il aurait fallu une disposition législative beaucoup plus claire pour conclure en ce sens. Les Gens de l'Air viennent de décider de ne pas aller en Cour suprême, par un communiqué en date du 24 juillet dernier.

L'article 133 de l'Acte de 1867, affirme le juge en chef Laskin, dans l'affaire Jones, octroie des "droits constitutionnels". La loi des lanauges officielles est-elle plus qu'une mesure statutaire? Les juges Laskin et Beetz ont déjà affirmé que la Déclaration des Droits de 1960 était de nature quasi-constitutionnelle. A ce stade-ci, on ne peut en dire autant de la loi fédérale sur les langues officielles.

Au plan provincial

Deux provinces sont assujetties à un bilinguisme sectoriel: le Québec et le Manitoba. Mais le destin linguistique de ces deux provinces envisagé comme identique par Georges Etienne Cartier l'un des principaux architectes de l'Acte de 1867, sinon le principal, ainsi que de la loi constitutive au Manitoba) fut bien différent dans les faits. En 1890, on l'a vu, la législature manitobaine enleva à la langue française sa parité avec l'anglais, à la législature, devant les tribunaux et dans les textes de loi au Manitoba. Le professeur Frank Scott dans une conférence célèbre en 1959 avait exprimé des doutes très sérieux sur la constitutionnalité de cette loi.

M. le juge Dureault de la Cour de Comté du Manitoba vient de prononcer l'inconstitutionnalité de cette mesure (1977) 1 W.W.R. 363, affaire Forest). A son avis, la loi manitobaine de 1890 viole l'article 23 de la loi constitutive du Manitoba et cette province ne peut, sur la base de l'article 92.1, amender l'article 23, car cet article ne fait pas partie de la "Constitution de la province". L'affaire a été portée en appel, mais le demandeur M. Forest a été débouté pour des raisons procédurales; le Juge Monnin, dans un dissidence qui fut remarquée, "ressuscita" le jugement prononcé par le Juge Prud'Homme en 1909, dans l'affaire Bertrand v. Dussault, jugement qui avait déclaré l'inconstitutionnalité de la loi de 1890 mais qui fut complètement ignoré. M. Forest s'est adressé à la cour générale de première instance, cette fois, pour obtenir une déclaration d'inconstitutionnalité: il fut de nouveau débouté par le Juge Dewar qui ne lui reconnut pas dans les circonstances un "locus standi". L'affaire est en appel. Il ne faudrait pas qu'un principe de droit constitutionnel aussi fondamental se perde dans les méandres de la procédure.

Au Québec, le législateur, l'histoire en témoigne, reconnut depuis 1867 des droits fort étendus à la langue anglaise. Ces dernières années, désireux de protéger la langue française, il fit avec les lois 63, 22 et 101 le difficile apprentissage de l'équilibre en matière linguistique. La loi 22, adoptée en 1974, visait à donner une prépondérance à la langue française; elle n'enlevait aucun droit constitutionnel à la langue anglaise, lui reconnaissant des droits statutaires qui allaient bien au-delà de la portée de l'article 133 et dépassaient de loin les droits qui furent reconnus à la langue française dans les autres provinces depuis 1867. Elle fut violemment attaquée dans certains milieux comme n'allant pas assez loin pour la protection du français.

Est-il besoin de souligner ici que la politique d'égalité linguistique au niveau fédéral peut se concilier avec une politique qui au niveau provincial fait du français au Québec et de l'anglais dans les autres provinces les langues prépondérantes. Tout ceci soulève l'application du principe de personnalité et de celui de territorialité en matière de droits linguistiques. Le premier principe peut jouer au niveau fédéral et le second au niveau provincial avec dans ce dernier cas un minimum de garanties constitutionnelles pour la minorité française hors Québec et la minorité anglaise du Québec. Le dosage de ces deux principes qui apparaît possible requerrait à lui seul un long développement.

La loi 22 n'amendait pas l'article 133, ni directement ni par implication, se confinait à la sphère législative provinciale, et, ne contrariait pas les principes établis par la Cour Suprême dans l'arrêt Jones. Le juge Deschênes, dans l'affaire du Bureau Métropolitain des écoles protestantes de Montréal (1976 C.S. 430), en prononça d'ailleurs la constitutionnalité de façon générale, et, de façon plus particulière, au niveau de la langue d'enseignement. Une jurisprudence constante, notamment depuis le célèbre arrêt MacKell de 1917, a établi que l'article 93 de la Constitution protège les droits confessionnels et non les droits linguistiques.

La Cour ne vit aucun conflit entre le principe de la loi fédérale des langues officielles, chaque législateur agissant dans le domaine que lui alloue la Constitution.

Les demanderesses avaient allégué en outre que la loi 22 affectait de façon préjudiciable les "immigrants reçus" protestants, entrant ainsi en conflit avec la loi fédérale sur l'immigration. Il fut facile pour la Cour Supérieure de démontrer que la loi 22 ne portait pas sur l'immigration; son application était de portée générale: sur le territoire du Québec, elle s'appliquait aux immigrants comme aux autres citoyens.

La Cour d'appel du Québec, en janvier 1978, a rejeté la demande des commissions scolaires qui en appelaient du jugement au motif que les appelants pouvaient dorénavant soulever le cas de la protection accordée par l'article 93 de l'Acte de 1867 sous la loi 101 qui en août 1977, a rempiacé la loi 22. La Cour suprême du Canada, en juin 1978, refusa la permission d'appeler des commissions scolaires. Le jugement Deschênes sur la loi 22 fait jurisprudence.

La Charte du français (loi 101) contient des articles plus impératifs que la loi 22. La Cour supérieure du Québec, par la voix de son juge en chef, en janvier 1978, dans l'affaire Blackie, a déclaré ultra vires le chapitre 3 de la loi 101 qui traite de la langue législative et de la langue judiciaire parce que ce chapitre contrarie l'article 133 de l'A.A.N.B. et que la législature du Québec, en se basant sur l'article 92.1 (pouvoir des provinces d'amender leur constitution) ne peut amender la partie de l'article 133 qui la concerne. L'affaire est en appel. Le Juge Perry Meyer, de la Cour Supérieure, le 6 octobre 1977, dans l'affaire Chemical & Pollution Sciences Co. c. Malone (1977 C.S. 693) avait dans une instance antérieure, prononcé l'inconstitutionnalité de l'article 12 de la loi 101. Le Juge Meyer déclara que l'article 12 contrarie l'article 133 et que cet article ne fait pas partie de la "Constitution de la province" au sens de l'article 92.1, mais bien de la Constitution du Canada. Il réfère au jugement du Juge Dureault dans l'affaire Forest.

Le Parlement central peut se donner la politique linguistique de son choix sous une seule réserve: il ne peut amender l'article 133 de la Constitution parce que l'article 91.1 le lui interdit formellement. Québec et le Manitoba sont liés par les articles 133 et 23; pour le surplus, ils n'ont aucune entrave dans la sphère que leur alloue la Constitution. Les autres provinces ont la voie libre.

Les arrêts Jones, Blackie et Forest ont retenu l'attention des juristes sur plus d'un plan, à commencer par celui du pouvoir d'amendement constitutionnel.

Une première école considère l'article 133 de la Constitution comme de droit fondamental, échappant au pouvoir d'amendement du Parlement fédéral vu qu'il est formellement exclu à l'article 91:1 et au pouvoir provincial, car cet article 133 est indivisible et ne fait pas partie de la Constitution provinciale. Une seconde école a prétendu que l'article 133 est divisible et que le Québec peut amender la partie qui le concerne. Québec peut l'amender comme le Manitoba a modifié l'article 23 de sa loi constitutive. La "Constitution de la province" comprend la constitution formelle des provinces peu importe l'endroit dans l'Acte de 1867 où l'on traite de ce sujet.

Les juges Deschênes et Meyer, au Québec, et les juges Dureault et Monnin au Manitoba, viennent de donner raison aux tenants de la première école. Certains motifs exposés dans l'arrêt Jones laissent entrevoir que la Cour Suprême pourrait confirmer leurs vues. On a référé aux droits constitutionnels conférés par l'article 133, et, on a relié cet article à la Constitution du Canada. Au surplus dans son ouvrage sur "The British Tradition in Canadian Law", le juge en chef Bora Laskin traite de la loi manitobaine de 1890 qui a modifié l'article 23 de la loi constitutive du Manitoba et exprime des doutes sur la validité de cette loi (p. 132).

De l'enchassement des droits linguistiques

Les articles 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique et 23 de la Loi du Manitoba sont enchâssés ainsi que l'établit la jurisprudence. La Déclaration canadienne des droits de 1960 ne traite pas directement des droits linguistiques, mais stipule, à l'article 2(g), le droit à l'assistance d'un interprète. Les articles 10 et 43 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec réfèrent, de façon globale, à la langue et à la vie culturelle.

Lors de la fameuse cause portant sur la constitutionnalité de la loi 22, l'on a prétendu qu'au nombre des droits fondamentaux se trouvait le droit à l'enseignement public dans sa langue maternelle et que seule l'autorité centrale pouvait réglementer ce droit fondamental ou l'écarter. La Cour rejeta cette prétention. La protection des libertés fondamentales relève au Canada tantôt d'un pouvoir, tantôt de l'autre et très souvent des deux à la fois, selon les aspects où ces droits sont envisagés; le droit à l'enseignement public dans sa langue maternelle n'est pas un droit fondamental. La Charte des Nations-Unies ne le mentionne pas. Il est question de la langue à l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 mais aucune disposition d'icelle ne traite des droits linguistiques. Si le droit à l'éducation est protégé par certains traités, le droit à l'enseignement dans une langue donnée n'est pas garanti par le droit international.

En 1968, la Cour européenne des droits de l'homme, sur la foi de la Constitution et des lois organiques belges, jugea que l'Etat était obligé de respecter les convictions religieuses et philosophiques mais que la loi n'accorde pas aux parents la faculté de choisir librement la langue d'enseignement de leurs enfants dans les écoles publiques.

Le droit pour les parents de choisir la langue d'enseignement dans les écoles publiques n'est pas un droit qui est consacré par la Constitution actuelle. Dans l'affaire MacKell de 1917, les catholiques francophones de l'Ontario invoquaient le droit naturel. Lord Buckmaster répliqua qu'à moins que ce droit "naturel" soit consacré et garanti par le texte de la Constitution, la Cour ne pouvait y donner suite.

Si l'on choisit de donner suite à ce principe, il faudra l'enchâsser dans la Constitution. On sait que le gouvernement Lévesque s'est opposé à pareille inscription, préférant laisser la suprématie à la législature plutôt qu'aux tribunaux, et les accords de réciprocités à ceux d'une garantie constitutionnelle.

A la dernière session, le Parlement fédéral adoptait le bill C-42 qui vise à assurer la tenue de procès criminels dans les deux langues officielles dans les provinces qui acceptent de proclamer l'entrée en vigueur de la loi. En juin, dans ses propositions constitutionnelles, M. Trudeau étendait la protection de l'article 133 au Nouveau-Brunswick et à l'Ontario; les dites propositions prévoient l'enchâssement des droits linguistiques dans la Constitution et l'abrogation de l'article 23 de la loi du Manitoba. Le libellé des propositions diffère de celui qui apparaît à l'article 2 de la loi des langues officielles du Canada pour les objets désignés par le Parlement du Canada et les corps législatifs provinciaux dans leur sphère de compétence respective.

M. Trudeau propose, au niveau de la langue d'enseignement, une protection constitutionnelle "là où le nombre le justifie". Il laisse en premier lieu aux législatures le soin de définir ce nombre, et en dernière analyse aux tribunaux le pouvoir de décider si le nombre ainsi déterminé par les provinces est raisonnable ou non. C'est un mariage de deux principes: suprématie législative et suprématie judiciaire.

Le "défi" constitutionnel n'est pas restreint à la dimension linguistique, loin de là! Mais cette dimension demeure importante dans la rédaction de toute nouvelle constitution.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Un pape souriant*

L'élection du cardinal Albino Luciani au pontificat suprême a réjoui tous les catholiques car, par les attributs de sa personnalité si sympathique, il a rallié immédiatement tous ceux qui s'étaient intéressés de près ou de loin au conclave. Lors de sa messe inaugurale devant la place Saint-Pierre, il a conquis les coeurs des centaines de millions de chrétiens qui l'ont vu sur place ou à la télévision.

Il n'a peut-être pas au même degré la bonhommie de Jean XXIII, néanmoins toute sa personne respire la cordialité. Sa modestie s'est manifestée lorsqu'il a refusé l'intronisation officielle, la tiare, et la seda gestatoria. Après tout, le culte de la personnalité ne doit pas aller jusqu'à se faire porter sur les épaules de ses ouailles et, à bon droit, cela lui répugnait.

Maintenant, il est à souhaiter qu'il laisse les membres de la curie se dépêtrer des dogmes par trop spéculatifs de la doctrine, y injectant un peu de liberté de croyance, et adoucir les prescriptions et les sanctions de la morale, au moins quand elles vont à l'encontre des intentions de la nature, telles que voulues par Dieu.

Quant au nouvel élu, ainsi que le faisait Paul VI, formons le voeu qu'il aille fréquemment de par le monde, rencontrer chrétiens et non chrétiens, répandant l'image de ce sourire si engageant, qui témoigne de sa bonté et de sa foi; car c'est à titre de pasteur extraordinaire et missionnaire par excellence, qu'il pourra se consacrer le plus efficacement tant à l'avènement de l'oecuménisme qu'à la diffusion de l'évangile.

Dr Jules GILBERT

Montréal, septembre 1978

Rectificatif

Dans un article paru le 12 septembre dans cette page et intitulé "la solidarité des femmes", Micheline Carrier a écrit le Comité Laure Conan alors qu'elle voulait parler du Comité Laure Gaudreault. Elle s'excuse de cette distraction auprès du Comité.

COURS DE LECTURE RAPIDE

Automne - 8 semaines
1 soir/sem. Près des universités
PRIX ÉTUDIANT
Garantie — Certificat
Efficacité

Montréal: 681-4545
Québec: 872-8427
Ottawa: 824-8165 (après 17h00)

Centre de lecture rapide
Permis cult. pers. MEQ 389 525

l'Eurobalade
AIR CANADA

Paris
à compter de
$339

Les avantageux tarifs Noliprix*

en vigueur	Paris	Londres
jusqu'au 30 septembre	$359	$329 à $349**
du 1er octobre au 11 décembre	$339	$299

- aller-retour en classe économique, départ de Mirabel
- service 747 avec boutique hors-taxes, cinéma et musique
- dates de départ et de retour garanties
- horaire souple
- durée de séjour en vigueur toute l'année: de 14 à 60 jours

Hâtez-vous de réserver car le nombre de places est limité.

*Réservations au moins 30 jours à l'avance par un dépôt non-remboursable de $50; règlement du solde au plus tard 30 jours avant le départ; frais de $100 de pénalité à l'annulation moins de 30 jours avant le départ; taxes de transport aérien, n'excédant pas $8, en sus.

**Les tarifs vers Londres varient selon le jour du départ, jusqu'au 30 septembre.

L'Eurobalade, à Paris et en Europe
A Mirabel, le départ se fait au son de la musique d'un troubadour. A bord, l'enchantement se continue: le menu a été renouvelé et de l'information touristique vous est offerte par le directeur de vol et son équipe. A l'aéroport Charles de Gaulle, vous êtes reçu par un agent d'accueil. De plus, en plein coeur de Paris, vous pouvez toujours compter sur le bureau touristique Eurobalade pour tous les services désirés.

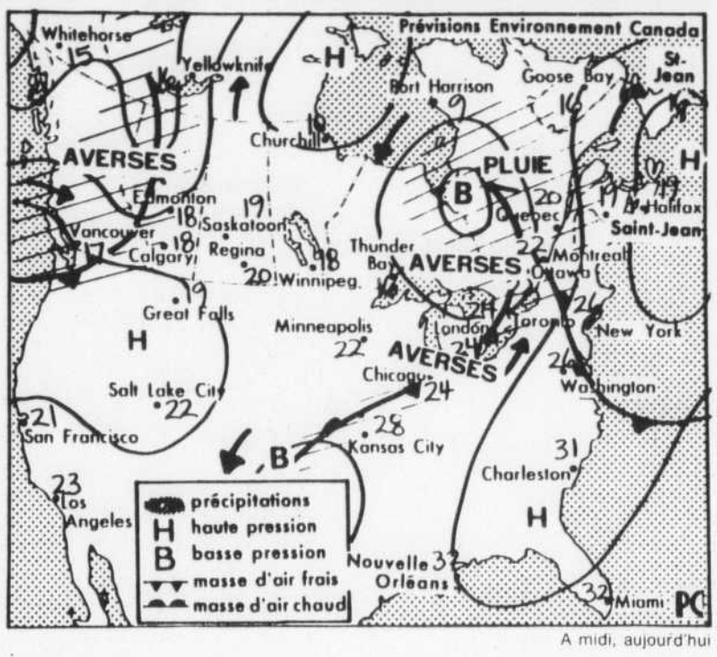
Un voyage guidé ou en toute liberté
L'Eurobalade vous offre tous les services de voyage: du seul billet d'avion, tarif Noliprix ou excursion, aux réservations d'hôtels à prix abordables, situés au coeur de Paris ou en province, et jusqu'à des circuits guidés en Europe. Par exemple: 7 nuits à Paris à compter de $98 par personne, 3 nuits en province à compter de $33 par personne, une location de voiture à compter de $175 par semaine; les tarifs peuvent varier selon le taux de change.

Une balade à votre goût
Toutes les formules exclusives de vacances peuvent être combinées aux tarifs Noliprix ou excursion pour constituer des forfaits complets.
Profitez-en pour utiliser votre carte enRoute pour régler certains frais du voyage.
Faites appel à votre agent de voyage; il vous aidera à composer le projet de vacances qui conviendra à vos goûts et à vos besoins. Ou encore, communiquez avec Air Canada.

On y va! On y va!

AIR CANADA

LA MÉTÉO



A midi, aujourd'hui

Chibougamau, Haute Mauricie, Saguenay-Lac Saint-Jean: nuageux avec pluie passagère. Possibilité d'orages. Vents modérés par moments. Maximum 14 à 17. Aperçu pour samedi: nuageux avec quelques averses.

■

Laurentides: nuageux avec averses et possibilité d'orages. Vents modérés. Maximum 18. Aperçu pour samedi: nuageux.

■

Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est: nuageux avec averses et possibilité d'orages. Vents modérés. Maximum 20 à 23. Aperçu pour samedi: nuageux.

■

Québec, Trois-Rivières: nuageux avec averses et possibilité d'orages. Vents modérés. Maximum 18. Aperçu pour samedi: nuageux.

■

Baie Comeau, Sept-Iles, Gaspésie, Rimouski: nuageux avec pluie passagère débutant en fin de matinée ou en après-midi. Vents modérés. Maximum 13 à 16. Aperçu pour samedi: nuageux avec quelques averses.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Des élections

mis non pas de l'eau mais beaucoup de vinaigre dans le vin de M. Lang.

En premier lieu, le premier ministre a réaffirmé avec la plus grande clarté possible que jamais son gouvernement ne prendra l'initiative de commander un référendum sur la peine capitale, notamment parce qu'à deux reprises le sujet a été débattu aux Communes. Il ne croit pas personnellement que la peine capitale soit une arme qui empêche la criminalité, bien qu'il reconnaisse qu'après un certain nombre d'années d'abolition (10 ou 20 ans) on pourrait réexaminer la question et changer de politique si la preuve était faite que la peine capitale est vraiment efficace.

Secundo, M. Trudeau a toujours la conviction que la démocratie consiste à élire des gens qui, eux, prennent les décisions. Après 10 ans de pouvoir, il n'a pas changé d'avis à ce sujet et cite encore Burke et autres politicologues.

Toutefois, il reconnait que les temps ont changé et que les gens s'impatientent parfois et veulent participer aux décisions. Si la population désire cette forme de participation ou de démocratie directe, M. Trudeau espère être suffisamment flexible pour pouvoir accepter ce changement dont l'instrument serait le référendum.

Mais le premier ministre ne pense pas seulement à la peine capitale; on pourrait voter aussi sur l'usage de la marijuana, sur l'avortement, etc... Exceptionnellement, M. Trudeau s'est laissé engouffrer dans un groupe important de journalistes après la conférence de presse et il a exprimé ses opinions de manière plus informelle.

S'avouant fatigué d'entendre des gens se plaindre de son gouvernement, M. Trudeau a dit: "Ils pensent que c'est facile de gouverner? Peut-être qu'on devrait leur lancer quelques patates chaudes et les laisser se débrouiller avec les résultats".

M. Trudeau, dans un sens général, considère intéressante la suggestion de son ministre de la Justice, mais il est évident que pour lui il s'agit d'une discussion à caractère plus philosophique que politique.

Du reste, le premier ministre, après avoir déclaré que ce sujet n'a pas été discuté par le Conseil des ministres, estime qu'il ne convient pas d'amorcer une discussion à cet égard avant les élections générales du printemps et pense aussi qu'il faudra procéder dans l'ordre avec cette suggestion.

"Je l'ai dit au Conseil des ministres hier", a pris la peine de noter le chef du gouvernement qui a certainement voulu ramener son ministre de la Justice à l'ordre. Car, il faut ajouter dans les milieux gouvernementaux, on considère que M. Lang a fait une gaffe.

On peut signaler enfin que M. Trudeau a fait hier une distinction entre la moralité et l'efficacité de la peine capitale. Ses objections ne sont pas d'ordre moral comme certains pourraient le croire. M. Trudeau pense que parfois, tant pour un individu que pour la société, tuer un homme peut être moral, comme par exemple le cas de légitime défense. Il croit aussi que pour se protéger la société peut tuer un criminel.

Pour sa part, le premier ministre s'oppose à la peine capitale pour des motifs d'efficacité et non de moralité. Il ne croit pas que la peine capitale soit un argument suffisant pour empêcher un criminel d'agir.

A part les élections et les déclarations de M. Lang, deux autres sujets ont été brièvement commentés par M. Trudeau.

Au sujet des lettres de M. Turner à certains dirigeants d'entreprise, le premier ministre dit n'avoir vraiment pas eu le temps de s'y intéresser, mais croit savoir que des excuses ont été faites auprès des ministres victimes de la plume de son ancien collègue aux aspirations politiques encore vivantes malgré la retraite.

Enfin, M. Trudeau a trouvé "plutôt comique" la suggestion de tenir un référendum sur l'avenir du Québec à partir de considérations fiscales. Empruntant une expression de M. Lévesque, le premier ministre canadien a dit que ce n'était pas la trouvaille du siècle. Il a rappelé en outre que dans les années 66, M. Johnson avait aussi demandé 100% des impôts.

"Après ça, a dit M. Trudeau, nous sommes passés à autre chose". Si M. Lévesque venait et redemandait ça, on lui dirait d'aller se rhabiller", en faisant sans doute allusion méchamment à une photo cet été de M. Lévesque en costume de bain sur une plage de l'Atlantique.

M. Trudeau a profité de l'occasion pour répéter que le séparatisme est mort, la preuve étant que le PQ "n'ose pas demander oui ou non à la population".

◆ Joe Clark

Selon les conservateurs, le gouvernement Trudeau interprète à mauvais escient le paragraphe un de l'article 91 de la constitution, lequel avait été ajouté à la demande du premier ministre Saint-Laurent en 1949 malgré les objections alors formulées par l'opposition à la Chambre des communes et par quelques provinces. Cet article stipule que le Parlement peut de temps à autre modifier la constitution à l'exception d'une série de sujets qui sont de compétence provinciale ou qui font l'objet d'une garantie inscrite dans la constitution.

Pour modifier la composition du Sénat et du rôle de la monarchie le gouvernement peut s'autoriser de cet article que s'il fait fi du contexte général à la lumière duquel doit normalement être interprétée la constitution. Selon M. Clark on ne peut ignorer que la réforme du Sénat modifie l'équilibre fédéral-provincial, et qu'en conséquence, il faut l'accord des provinces.

En adoptant une telle attitude à l'égard de la première phase de la révision de la constitution, qui ne touche que les institutions, le gouvernement Trudeau laisse planer des doutes quant à l'attitude qu'il adoptera lorsque viendra le temps de discuter de la deuxième phase, soit celle portant sur le partage des pouvoirs.

Cette critique du comportement du gouvernement libéral amène le chef conservateur à rappeler les grandes lignes de l'approche que son parti privilégie. C'est ainsi qu'il souligne qu'il faut prendre le temps nécessaire pour obtenir un consensus sur une constitution révisée qui n'aura pas besoin d'être revue une autre fois dans une dizaine d'année.

M. Clark rappelle également que s'il est élu premier ministre il s'engage à convoquer les provinces à une conférence sur le partage des pouvoirs et la définition d'une formule d'amendement. En guise de preuve de sa bonne foi il rappelle les conclusions de la conférence de Kingston où il avait rencontré les premiers ministres provinciaux d'obédience conservatrice. On en était alors venu à un accord sur l'inscription dans la constitution d'une limite à l'utilisation du pouvoir fiscal fédéral dans les domaines de compétence provinciale; sur un partage des compétences en matière culturelle; sur une protection constitutionnelle du principe de la péréquation; et sur une reconnaissance de la propriété provinciale en matière de ressources minérales maritimes.

◆ Les forces

et des groupes de civils armés antisomozistes.

Par ailleurs, des habitants d'Esteli, 150 km au nord de la capitale, qui sont parvenus à sortir de la ville, ont affirmé que les sandinistes contrôlaient à présent le centre, après avoir combattu contre des détachements de l'armée, mercredi soir. Ils occupent notamment la plupart des édifices publics d'Esteli.

Jorge Banales, l'un des correspondants de Reuter, s'est rendu hier, en début de journée, à Masaya, théâtre de violents combats pendant trois jours. La plupart des bâtiments en portent la trace. L'Eglise Dom Bosco a été touchée par des tirs de mitrailleuses lourdes et son clocher a été détruit.

De nombreuses rues de Masaya étaient bloquées par des véhicules incendiés et les restes de barricades érigées par les guérilleros. Quelques tireurs isolés faisaient encore le coup de feu contre la Garde nationale pendant que des fonctionnaires de la Croix-Rouge ramassaient ou brûlaient les cadavres dans les rues.

L'atmosphère en ville était toujours tendue et ses habitants se déplaçaient en arborant des drapeaux blancs. Dans le quartier indien de Monimbo, les militaires progressaient maison par maison et rassemblaient tous les hommes et les jeunes gens. Plusieurs habitants ont déclaré au correspondant de Reuter que des hommes portant l'uniforme de la Garde nationale et participant aux combats avaient des traits asiatiques "ce sont des Vietnamiens comme dans les films, ce sont des mercenaires," a dit l'un d'eux. Un Vietnamien et deux mercenaires ont trouvé la mort dans un accident d'avion survenu la semaine dernière près de la frontière du Costa Rica.

La Garde nationale a annoncé hier que ses forces avaient mis en déroute les guérilleros qui, par trois fois au cours des deux derniers jours, avaient attaqué depuis le territoire costaricain. Un porte-parole a déclaré qu'un officier nicaraguayen avait été blessé près de la frontière au cours d'un engagement avec "des éléments marxistes-léninistes de diverses nationalités" bases au Costa Rica.

Le département d'Etat a décidé en principe de cesser l'aide militaire en cours au Nicaragua, apprend-on dans les milieux informés. Le Nicaragua devait recevoir à ce titre une aide de 2.5 millions de dollars pour l'année fiscale 1978. On indique, de même source, que le président a renoncé à soumettre au Congrès une demande de 150,000 dollars pour l'année fiscale 1979 qui aurait servi à l'entraînement de 49 officiers de la Garde nationale du Nicaragua aux Etats-Unis et à Panama.

Ces décisions, manifestent le manque de confiance dans le régime du président Somoza et la volonté croissante de l'administration Carter de s'en détacher.

Washington, souligne-t-on de source digne de foi, souhaite en privé le remplacement du général Somoza mais hésite sur le parti à soutenir pour servir au mieux les intérêts américains.

Le gouvernement américain, ajoute-t-on, hésite à prendre des mesures unilatérales de peur d'être accusé d'intervenir dans les affaires intérieures d'un pays d'Amérique latine.

Par ailleurs, au siège de l'OEA (Organisation des Etats américains), on précise officiellement qu'aucune date n'a été fixée pour la réunion du conseil permanent au sujet du Nicaragua.

Deux mille personnes, combattants ou civils innocents, auraient péri depuis onze mois lorsque la guérilla sandiniste a commencé ses attaques contre le régime du président Somoza, estiment les observateurs à Managua.

La lutte armée a commencé le 14 octobre 1977 lorsqu'un groupe de guérilleros, venant du Costa Rica, a attaqué la localité de San Carlos, au sud. D'après les communiqués militaires et les informations des journaux, on estime que 140 militaires ont trouvé la mort depuis cette date. Parmi eux figurent le général Reynaldo Perez Vega, chef de l'état-major de la Garde nationale, enlevé et exécuté le 9 mars, et le général Jose Yvan Alegrett, commandant d'opérations, mort ainsi que trois mercenaires étrangers lorsque son avion s'est écrasé, il y a une dizaine de jours.

Depuis samedi dernier seulement, date de l'offensive sandiniste sur masaya, 70 militaires auraient péri bien que le gouvernement n'annonce que 35 morts. Il suffit de rappeler que les 20 militaires de la caserne du quartier indien de Monimbo, à Masaya, ont été exterminés ce jour-là par les insurgés.

Depuis octobre dernier, les sandinistes ont peut-être eu 200 morts dont une soixantaine tombés au cours des cinq derniers jours. Mais ce chiffre pourrait être beaucoup plus élevé, les sympathisants n'étant pas recensés dans ce bilan. 200 de ces guérilleros occasionnels doivent également avoir péri au cours des derniers onze mois.

Les pertes des combattants de part et d'autre s'élèveraient donc à 540 mais les sandinistes cherchent à cacher leurs morts en les enterrant souvent dans des endroits déserts ou même des cours de maisons. Quoi qu'il en soit, la majorité des victimes sont des innocents qui se sont trouvés dans les lignes de feu.

Des groupes entiers de paysans ont ainsi été tués lorsque la garde a attaqué des villages soupçonnés d'abriter des sandinistes. A Masaya, 48 heures après l'offensive des guérilleros, 200 cadavres environ gisaient dans les rues sans sépulture.

Enfin, on estime que bon nombre de personnes portées disparues sont mortes. Selon l'opposition, plusieurs centaines de Nicaraguayens ont été éliminés pour le simple fait d'avoir aidé ou abrité des sandinistes ou sur le soupçon d'appartenir à l'opposition.

Le marché noir, l'armée de Somoza et les collections d'armes bien fournies des Nicaraguayens sont les sources principales d'approvisionnement en armes et munitions des guérilleros sandinistes, affirme-t-on à Managua.

Il y a tout juste un an, lors de l'attaque de la garnison de San Carlos qui a marqué le début de la lutte du Front sandiniste, les guérilleros étaient mal armés. Cette attaque leur a justement permis de s'approvisionner en armes modernes avec lesquelles ils combattent à l'heure actuelle. Les attaques d'armureries et de dépôts d'armes, ainsi que les armes prises aux soldats de la Garde nationale tués, ont encore enrichi l'arsenal des sandinistes.

Ceux-ci achètent également des armes à l'étranger avec l'argent de sympathisants à des fournisseurs bien particuliers, ceux qui fournissent habituellement les organisations combattantes d'Amérique du sud.

On raconte à Managua, sans pouvoir le confirmer, que les membres de l'armée du président Somoza livreraient des armes aux sandinistes que l'on a vus récemment en possession de mitraillettes du dernier modèle.

D'une façon générale, on estime que soixante pour cent de l'armement des insurgés provient d'armes de chasse ou de sport. Les quarante pour cent restant seraient achetés au marché noir à des prix très élevés.

La passion que portent au Nicaragua petits et grands aux armes est bien connue, les enfants sont initiés au maniement des armes par leur père et les querelles opposant les familles se terminent souvent en "vendettas".

La ville de Leon, deuxième cité du pays à 90 kms à l'ouest de Managua, où les combats font rage depuis samedi est probablement l'endroit du Nicaragua où l'on peut trouver le plus d'armes par habitant. En temps de paix, 80 pour cent de la population masculine de la partie ouest du pays est armée.

L'armée de Somoza, dit-on, a été surprise par l'énorme quantité de munitions utilisée par les sandinistes lors de leur offensive. Durant l'attaque de la caserne de Masaya, les insurgés ont fait feu six heures durant sans cesser un seul instant.

Le régime enfin n'a pas encore compris comment les sandinistes ont pu se procurer toutes les balles et les mines antichars utilisées ces derniers jours.

◆ "Dédé" Desjardins

causé des dommages de $200 au local du 144, au 7295, rue Lajeunesse, en lançant un cric d'automobile dans une vitrine. Cagney et Denis Leboeuf, âgé de 37 ans, sont soupçonnés d'avoir incité Lévesque à agir de la sorte.

Enfin accompagnés de Whaley, Yvon Bruneau, Guy Durocher, Robert Brault, Marcel et Jean-Claude Trempe se seraient livrés, le 31 juillet, à des voies de faits sur la personne de M. René Monette.

D'autre part, dans un dossier séparé et au terme de cette première tranche d'enquête, l'ex-homme fort du 144, André "Dédé" Desjardins, devra comparaître, le 30 octobre, sous l'accusation d'avoir caché, entre les années 1967 et 1975, des revenus totalisant $164,769.03, privant ainsi le ministère du Revenu du Québec d'un montant global de $42,426.37.

Son épouse, Mme Jacqueline Pouliot-Desjardins, sera le même jour accusée d'avoir également éludé $29,479.12 d'impôt québécois, en ne déclarant pas des revenus de $168,590.06, cette fois entre les années 1968 et 1976.

Enfin, Me Keyserlingk, qui est assisté dans son travail par les sergents-détectives Bernard Bain et Donald Dangela, de la police de la Communauté urbaine de Montréal, a précisé que tous les accusés dans les dossiers qui l'occupent comparaîtront le 18 octobre.

◆ La question

détour que le Parti québécois ne recherche rien de moins que la souveraineté politique du Québec assortie d'une association économique avec le reste du pays.

"Ce sera là-dessus et sur rien d'autre que portera la question, a dit le premier ministre. La population aura l'occasion de se prononcer sur un choix clair et définitif".

Selon certaines informations recueillies autour du caucus, ces déclarations de M. Lévesque ne font qu'accréditer le mécontentement de plusieurs ministres et députés vis-à-vis de cette hypothèse voulant que la question référendaire porte sur les impôts.

"On vient de vivre les jours les plus pénibles depuis notre arrivée au pouvoir. Cette hypothèse n'a aucun bon sens. Elle n'aura servi qu'à inquiéter encore davantage les militants", a dit un ministre à l'issue de la rencontre.

"Je ne sais pas comment on a pu dire pareille affaire au public. Il est absolument impensable que le référendum porte sur une telle question", a ajouté un député.

Quoi qu'il en soit, il semble que cette première journée de réunion qui s'est tenue dans le huis-clos le plus strict, ait permis aux députés de faire le point et de renouveler à leur tour le consensus intervenu entre les ministres lors de leurs rencontre spéciale de Montebello.

Pour sa part, le premier ministre donne l'impression d'un homme qui ne craint pas les résultats de cette consultation populaire.

"Le référendum, on va le gagner. Ce sera un véritable débat national où les Québécois auront pour la première fois l'occasion de dire oui à leur avenir collectif".

A ses yeux, le débat ne devrait pas donner lieu à des luttes de nature partisane où s'affronteraient péquistes et libéraux. "Il faudra plutôt que ce débat devienne celui du Québec", de dire M. Lévesque qui a de nouveau mis en garde son auditoire contre les risques d'un "non".

"Au fond, on a rien à perdre. Le "oui" sera un oui à la vie tandis qu'un "non" pourrait nous coûter extrêmement cher en terme de mépris et soumission pour les années à venir", d'affirmer le premier ministre qui ne manque pas une occasion depuis quelques jours de tester des formules qui pourraient éventuellement faire office de slogan lors de la campagne référendaire.

Soulignons enfin que cette rencontre avec les militants du PQ clôturait une série de six réunions tenues simultanément en fin de journée par les ministres et députés qui s'étaient répartis la tâche pour s'entretenir avec des représentants de tous les milieux de la région.

Le caucus, qui porte essentiellement sur la question référendaire, se terminera aujourd'hui par une conférence de Presse du premier ministre.



Claude premier ministre? Mme Ryan espère que non!

Avant que d'accepter, l'an dernier, les propositions de leadership du Parti libéral du Québec, Claude Ryan s'était ouvert de ses projets à sa mère; Mme Blandine Ryan, qui aura dans quelque temps 80 ans bien comptés mais qui a toujours l'oeil et l'esprit très limpides, déclare qu'elle lui avait déconseillé cette aventure. Claude, chef du PLQ? "Je n'aime pas ça", dit-elle simplement au cours d'une longue entrevue qu'elle a eue hier avec l'animateur Réal Giguère, et que l'émission *Parle, parle, jase, jase* diffuse ce soir, au 10. Mme Ryan parle d'abondance de l'éducation de ses trois fils. De Gérald, qui est aujourd'hui juge, elle raconte qu'elle l'avait surpris, tout jeune, à fumer en cachette; et que pour le punir, elle l'avait privé d'école pendant quelques après-midis! Elle ajoute qu'elle n'aimerait pas non plus que son Claude soit premier ministre. Elle le voit déjà de moins en moins, et alors il ne lui rendrait à peu près plus jamais visite! En fait quand Claude avait annoncé qu'il se lançait en politique active, elle s'en était sentie, pendant plusieurs jours, profondément malade. Maman Blandine parle, parle, jase, jase et soudain, qui lui fait-on rencontrer? Elle a arrondit les yeux: Claude lui-même, qui vient se mêler à l'entretien. Ce soir, à 18 h.

(G.C.)

AU FIL DES MOTS

3. L'affaire Furetière

par Louis-Paul Béguin

M. Alain Rey, dans son Introduction au Dictionnaire universel de Furetière donne clairement les raisons de la brouille qui survint entre les Immortels et Furetière.

Avant d'être Immortel Furetière fut avocat, procureur fiscal, puis abbé. Il avait écrit le Roman bourgeois, dans lequel il se moque de la langue des bourgeois, à laquelle il préférait la langue des nobles; puis il songea fortement à faire un dictionnaire, lui donnant, le premier, le nom d'universel. Il avait mis, disait-il, quarante ans pour le rédiger. En mai 1662, il est nommé à l'Académie. Depuis sa création, la "Compagnie" travaillait à son dictionnaire à elle, mais n'avançait guère. Pellisson écrit en 1653 que les académiciens n'en sont encore qu'à la lettre I. On avait attaqué la lettre A en 1637. Richelieu se fâche, demande qu'on cesse de s'occuper d'autres travaux comme par exemple, les Sentiments sur le Cid qui prirent un temps précieux. Qu'on se mette à la tâche. Plus de bavardage, plus de laisser-aller. Richelieu avait confié à Vaugelas la tâche de réunir les dossiers pour les membres, mais Vaugelas meurt, Richelieu aussi, et puis Mazarin. Nous sommes arrivés maintenant à Colbert qui, flatté par les Immortels, est bien calme au début mais bientôt se rend compte de la paresse des membres. "N'oubliez pas le mot reconnaissance avait dit à Vaugelas, le Cardinal en lui remettant les dossiers. — Ni le mot pension, Monseigneur, avait répondu le fin courtisan qu'était Vaugelas. Bref, il fallait bien que le travail continuât. Le Roi Louis XIV, n'entendait pas financer par les fameux jetons (de présence) une bande de farceurs qui sous la lampe lisaient, bavardaient pendant les séances au lieu de rédiger des textes. Ce ne fut pourtant qu'en 1680 que les premiers cahiers furent remis à l'imprimeur. Pendant ces longues années (depuis 1637), on avait dormi. Furetière pendant ce temps avait travaillé. Il obtint le privilège royal pour publier son dictionnaire universel, malgré l'exclusivité que s'était réservée l'Académie pour le sien. *"C'est, se défendait Furetière, un tout autre ouvrage! Le mien ne tient compte que des termes de l'art* (des sciences). *Alors que celui de l'Académie donne le bon usage, celui de la Cour, avec les termes généraux."*

Les Quarante ne l'entendirent point de cette oreille. Ils accusèrent Furetière d'être un traître, un pirate en leur sein, et d'avoir puisé dans les dossiers de l'Académie pour son compte personnel. Ce n'est pas clair, encore maintenant, si cette accusation était fondée. Il est vrai que le Furetière contient beaucoup plus de termes techniques que le dictionnaire de l'Académie. Le titre même, innovation en ce temps-là, démontre l'étendue de la vision de Furetière. Son dictionnaire est universel. Mais en privilège lui fut retiré.

Furieux, blessé et vieillissant, Furetière se défendit comme un diable, publia ses Factums, féroces pamphlets dans lesquels il attaque ses ennemis, les Académiciens, lui-même ayant été exclu de la Compagnie en 1685. Il se brouille même avec son ami de jeunesse, La Fontaine, qui se faisait remarquer d'ailleurs par sa négligence et sa paresse. Furetière se moqua de lui et de son manque de connaissances "dans les bois", alors que La Fontaine est... conservateur des forêts. Furetière ridiculise les jetonniers, bénéficiaires des jetons de présence (dont il fut, lui aussi, avant d'être exclu), et réussit à faire publier son dictionnaire en Hollande. Il mourut en 1688, deux ans avant la parution. Le Furetière est supérieur en richesse et en qualité au dictionnaire de l'Académie qui ne "sortit" qu'en 1694 cinquante-quatre ans après les premiers travaux.

Les médecins du Québec sont heureux

TORONTO (PC) — Un sondage réalisé auprès des médecins de toutes les régions canadiennes démontre que les praticiens du Québec sont les seuls médecins heureux du pays.

C'est ce que révèle un porte-parole du Collège des médecins de famille du Canada.

Le Dr Gary Gibson, président du chapitre ontarien de l'organisme, a précisé que c'est au Québec qu'on trouve "les seuls médecins de famille du Canada qui soient en règle générale heureux et satisfaits".

15 septembre

par la PC

1974: Des pirates de l'air qui veulent se rendre à Hanoi font sauter un avion de ligne vietnamien, entraînant la mort de 71 personnes;

1969: Le secrétaire général des Nations-Unies, U Thant, en appelle au rétablissement de relations normales entre Moscou et Pékin, et entre Pékin et Washington;

1966: Deux astronautes américains amerrissent dans l'Atlantique après trois journées historiques dans l'espace;

1967: Le commandant égyptien des armées de la guerre des six jours, le maréchal Abdel Hakim Amer, se suicide;

1959: Arrivée de Nikita Khrouchtchev à Washington pour une visite officielle de 13 jours;

1949: Konrad Adenauer devient premier chancelier d'Allemagne de l'Ouest;

1946: Proclamation de la République populaire de Bulgarie, après un référendum qui rejette la monarchie;

1942: Les armées allemandes attaquent Stalingrad;

1938: Le Premier ministre britannique, Neville Chamberlin, rencontre Hitler à Berchtesgaden;

1916: L'Armée britannique utilise pour la première fois des chars d'assaut, sur le front ouest;

1882: Les forces britanniques occupent le Caire;

1821: Indépendance du Guatemala;

1590: Giovanni Batista signe un traité avec les Huguenots autorisant l'entrée sur le territoire français des mercenaires suisses et allemands.

Ils sont nés un 15 septembre: Pierre Fournier, graveur français (1712-1768); William Howard Taft, président des Etats-Unis (1857-1930).

Sécurité au Travail

Le livre blanc sera suivi d'une loi-cadre

QUEBEC (PC) — La parution du livre blanc sur la sécurité et la santé au travail, au cours des premiers jours d'octobre, sera suivie dès cet automne du dépôt d'une loi-cadre.

C'est ce qu'a fait savoir le ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois, mercredi soir lors du banquet de clôture du 64ème congrès international de l'Association des régies et commissions des accidents du travail.

Le ministre a également indiqué qu'un certain nombre d'amendements seront aussi apportés dès cet automne à la loi des accidents du travail afin de faciliter à la commission l'exercice de son rôle de réparation des lésions professionnelles.

Le nom même de la Commission des accidents du travail sera d'ailleurs changé pour celui de la Commission de la sécurité et de la santé au travail pour bien mettre en relief le rôle de prévention du nouvel organisme.

Tout en confirmant des informations déjà publié dans les médias sur le contenu du livre blanc, comme le droit du travailleur de refuser d'accomplir une tâche qui mettrait sa sécurité en péril, M. Marois a insisté sur l'importance que prendront dans les entreprises les comités de santé et de sécurité qu'il considère comme des charnières fondamentales de la réforme envisagée.

Parmi les autres actions nécessaires, le ministre a souligné l'unification des services d'inspection existants sous une seule autorité; la clarification et l'harmonisation, à partir d'une loi-cadre, des lois et règlements existants et la création d'un nouvel organisme qui assurera les fonctions de réparation, de réhabilitation et de prévention.

Les conférenciers invités au congrès avaient été soigneusement triés sur le volet pour exposer chacun un aspect de la politique à étude au Québec et déjà en vigueur dans leur pays respectif.

Le ministre d'Etat au développement social a tenu à apaiser les craintes des représentants du patronat en soulignant que "certaines de ces réformes vont plus loin dans certains secteurs particuliers que ce que nous envisageons de mener à terme au Québec, que ce soit au chapitre de l'articulation du droit de refus ou d'un système d'indemnisation plus universel.

Ces politiques sont appliquées en Suède pour le droit au refus de travailler et en Nouvelle-Zélande pour le système d'indemnisation universel.

M. Marois a rappelé que le Québec n'avait pas la longue expérience de la Suède en matière de concertation patronale-ouvrière.

Il a souligné qu'il fallait également tenir compte d'une part, du fait que seulement 24% de la main d'oeuvre du secteur privé au Québec est syndiquée, et d'autre part, qu'un très grand nombre de petites et moyennes entreprises embauchent ensemble plus de 50% de la main-d'oeuvre.

A Toronto

Boston relance sa campagne anti-Mirabel

par Guy Deshaies

Les représentants de l'aéroport Logan de Boston ont lancé cette semaine à Toronto une nouvelle campagne de publicité dirigée directement contre l'aéroport de Mirabel aux fins d'encourager le public voyageur de Toronto à passer par Boston pour aller en Europe lorsqu'il n'existe pas d'envolées directes au départ de Toronto.

Selon le directeur de cette campagne de messages radiophoniques, M. William Tobin, directeur de la commercialisation de la Massachusetts' Port Authority, un aéroport entre dans le jeu de la concurrence au même titre qu'une compagnie de transport aérien.

L'an dernier, dans une campagne semblable, on ridiculisait Mirabel en présentant une famille fictive qui écrivait à son agent de voyage au sujet du "trajet en autobus d'une heure et demie pour couvrir les 37 milles de Dorval à Mirabel."

A la demande du directeur de l'aéroport de Mirabel ces messages mensongers avaient été corrigés étant donné que le trajet est d'une demi-heure au plus pour couvrir les 25 milles qui séparent les deux aéroports montréalais.

Cette semaine la campagne qui s'adresse au public et plus particulièrement aux agents de voyages, fait valoir les services de Boston et déprécie l'aéroport international de Montréal.

On affirme notamment que les transporteurs aériens exigent un délai de deux heures et demie entre l'arrivée à Dorval et le départ prévu à Mirabel, et on déclare que si la publicité de Mirabel montre un éléphant blanc c'est la preuve que cet aéroport a des problèmes.

A Mirabel, M. Vincent Paquette, porte-parole des autorités aéroportuaires et membre du groupe "Action Mirabel", s'est dit déçu de cette tactique publicitaire adverse qui ne peut mener qu'à des abus. Selon M. Paquette, il serait bon de mentionner aux voyageurs torontois que des délais de transfert sont aussi nécessaires à Boston, et qu'il existe présentement des vols directs sur Mirabel depuis Toronto, Winnipeg (Air Canada) Ottawa (Air Canada et First Air) et Québec (Québecair).

Ces vols ne sont pas encore assez nombreux mais l'échéancier du transfert graduel du trafic de Dorval à Mirabel sera connu en janvier, de sorte que d'ici quelques années Mirabel devrait être l'unique aéroport des vols commerciaux internationaux et nationaux sur Montréal.

Quoi qu'il en soit, c'est la première fois que les autorités aéroportuaires de Boston s'adressent directement au public torontois. L'an dernier leurs messages avaient été adressés exclusivement à l'industrie touristique torontois qui parait avoir assez bien répondu au point qu'il a été question à un certain moment de "boycottage" de Mirabel par les agents de voyages de Toronto.

Pour l'instant la preuve est loin d'être faite des supposés avantages de Boston tant sur le plan tarifaire que sur celui des délais et des correspondances pour l'Europe.

Quant au temps passé dans l'un ou l'autre aéroport, ceux qui ont l'expérience de Mirabel et de Logan peuvent seuls juger de la différence au point de vue de l'accueil, de la propreté, de l'encombrement et des services.

La crainte est la cause du sentiment "anti-français"

TORONTO (PC) — Le député libéral Margaret Campbell a affirmé, jeudi, que c'était la crainte qui empêchait le gouvernement ontarien de promulguer une loi pour assurer le droit de services en français aux Franco-Ontariens.

Devant le comité parlementaire de la justice, le député de la circonscription torontoise de St. George a ajouté que la crainte était également la cause du sentiment anti-français chez les travailleurs ontariens, qui redoutent de perdre des emplois s'ils permettent plus de droits aux groupes minoritaires.

Le comité parlementaire entend des opinions sur une proposition de loi du député libéral Albert Roy, d'Ottawa-Est, qui réclame des services gouvernementaux en français.

Présentée à l'Assemblée législative de l'Ontario en juin dernier, la proposition de M. Roy a été approuvée en deuxième lecture, mais le premier ministre William Davis a refusé qu'elle passe la troisième et dernière lecture, ce qui en aurait fait une loi, tout en permettant qu'elle soit étudiée en comité.

Mme Campbell a cité l'exemple des femmes canadiennes au cours de la Première Guerre mondiale et de la dépression des années 30, pour montrer que la peur économique provoquait le déni de droits à certains groupes par les gouvernements.

Elle a raconté que, durant les guerre, on avait encouragé les femmes à travailler, parce qu'elles étaient utiles à l'effort de guerre.

Le commerce des armes à feu soumis à de nouveaux règlements

OTTAWA (PC) — Les nouveaux règlements sur le contrôle des armes à feu publié hier à Ottawa par le ministère du solliciteur général, prévoient la mise en oeuvre d'importantes normes de sécurité qui régiront l'achat, la vente, l'échange la fabrication et la réparation de toutes les armes.

Les règlements entreront en vigueur dès le 1er janvier 1979 conformément aux dispositions adoptées au cours de la dernière session parlementaire et aux amendements au code criminel.

Les règlements stipulent qu'un détaillant d'armes à feu et de munitions devra se procurer un permis pour chaque point de vente ou commerce. Il sera obligé de tenir des registres de toutes les transactions d'armes à feu et les chefs provinciaux préposés aux armes à feu qui relèveront des procureurs généraux des provinces veilleront à l'inspection des lieux avant d'accorder les permis.

Ces préposés seront aussi chargés d'accorder les permis autorisation d'acquisition aux personnes de 16 ans et plus. Un marchand devra s'assurer que la personne qui veut acheter ou échanger une arme à feu détient une telle autorisation avant de transiger avec elle.

Les permis aux individus seront valides pour une période de cinq années et coûteront $10. Il ne s'agit cependant pas d'un permis autorisant le transport ou la possession d'une arme prohibée ou à portée restreinte. Il faut une autorisation supplémentaire pour ce faire.

A compter du 1er janvier 1979, les marchands ne pourront exposer leurs armes sur des comptoirs accessibles au public. Les armes devront être hors de portée, et sous verrou.

Les services locaux de police et autorités provinciales commenceront sous peu à inspecter ces entreprises qui devront pour obtenir un permis, prouver qu'elles respectent les exigences en ce qui a trait à la tenue des livres et à la sécurité.

Il y a environ 15,000 marchands d'armes au Canada, qui paieront des permis variant entre $10 et $250 selon leurs ventes.

Avis
aux
Groupes Socio-Économiques
Région Montréal Métropolitain

En vertu de la loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec, deux (2) personnes seront nommées membres du conseil d'administration du:

Conseil de la santé et des services sociaux de la région Montréal métropolitain

par le lieutenant-gouverneur en conseil après consultation des groupes socio-économiques les plus représentatifs de la région.

Ces groupes socio-économiques peuvent proposer deux (2) candidats en vue de ces nominations, **avant le 1er octobre 1978.**

Les formules nécessaires sont présentement disponibles au **CSSSRMM, 3725, rue St-Denis, Montréal, Québec H2X 3L9. Tél.: 849-3261.**

Gérard Marcoux
Président d'élections.

ca

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions

680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone : (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN, LAPOINTE, MOREAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C.C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A.
Robert Moreau, M.S.C.C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montreal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montreal — 845-0209

BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE
Comptables Agréés
Guy Bouchard, c.a.
Paul Viau, c.a.
Paul Duhamel, c.a.
59 rue St-Jacques, Mtl.
284-1117

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal - Québec
C.C. Bismuth, C.A. — C.W. Bissegger, C.A.
M. Camirand, C.A. — H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. — M.G. Chamberland, C.A.
J.P. Delisle, C.A. — N.M. Domanski, C.A.
G. Fréchette, C.A. — S.R. Gagné, C.A.
R. Germain, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Peart, C.A.
W.J. Smith, C.A. — G.S. Wells, C.A.
Bureaux à:
St-Jean (T.N.), Halifax, Saint-Jean (N.B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
R. Landori-Hoffmann, C.A.
Stanley M. Hopmeyer, C.A.
Irwin Tobenstein, C.A.
Julia F. Witkowski, C.A.
3901 Jean-Talon ouest, suite 214
Montréal, Québec H3R 2G5
Tél.: (514) 731-7851
265, avenue Carling, suite 500
Ottawa, Ontario K1S 2E1
Tél.: (613) 238-4224

COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
Normand Boisvert, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montreal, Quebec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & ERNST
Comptables Agréés
Sept-Iles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Langley, Vancouver, Victoria et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

FINE, BLATT & CIE
Comptables Agréés
Montréal - Toronto
C. Blatt, C.A. — E. Fine, C.A.
J. Dolnik, C.A. — S. Taran, C.A.
1310 Ave Greene, suite 500
Montréal, Québec H3Z 2B2
(514) 932-1152

GAGNÉ, VAILLANCOURT & ASSOCIÉS
AFFILIÉ A
ARTHUR ANDERSEN & CIE
800 boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1X9
861-1641

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Real Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux à: Montréal
Repentigny
Iles de la Madeleine

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-9792

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
914, Édifice Sun Life
Montréal H3B 2V6
514-866-4375

GRIGNON, CAMPBELL & ASSOCIÉS
Campbell, Sharp
Comptables Agréés
715 Carré Victoria - 845-7211
Montréal, Ottawa, Toronto, Orillia, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Grande Prairie, Peace River, Kelowna, Langley, Vancouver, New Westminster
Pannell Kerr Forster & Company

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal H2Y 1W4
844-1153

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.O. 153
Montréal H5B 1E8,
Tél.: 281-1555
Société nationale
Collins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax
Affiliation internationale
"FOX, JOSOLYNE, FIDES"

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, Que. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
1 Complexe Desjardins
Montréal
Téléphone 281-1850
Bureaux: Québec, St-Jérôme, Montmagny, Ste-Agathe-des-Monts
Firme nationale: Ward, Mallette & Co.
Affiliation internationale
Binder, Seidman & Co.

MERCURE, BÉLIVEAU & CIE
Comptables Agréés
1420, Tour de la Bourse
Place Victoria, Montréal, H4Z 1G1
(514) 879-1094

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C.C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C.C.A.
Robert Houde, B.A.C.A.
Guy Dumet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C.C.A.
André Mongrain, L.S.C.C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Real Malleville, C.A.
50, Place Crémazie suite 921
Montréal H2P 2T6 — 384-1020

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montréal, Québec H2Y 1T4
Telephone (514) 844-4445
Bureaux à
Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand'Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Baie-Comeau
Bureaux affiliés
Québec, Lévis, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic, Chicoutimi, Ville de la Baie, Roberval, Saint-Félicien, La Malbaie
Siège social
1010 Sherbrooke ouest, Suite 2010
Montréal, Québec - H3A 2R7

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
1320 Boul. Graham
Suite 100
Mont-Royal, H3P 3C8
Tél.: 735-4647

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptable Agréés
1200 McGill College
Montréal, Qué. H3B 2G4 — 879-9050
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
(514) 878-2691
350 est, boul. Charest
Québec G1K 3H5, Québec
(418) 647-3151

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Iles, Coaticook, Matane
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1H8
(514) 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX
Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, Nna Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, Etats-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheaud, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Baird, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est,
Ste-Therese J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Mollan S. Spector, C.A. — Marvin H. Tatler, C.A.
Barry A. Tissenbaum, C.A. — Gérald A. Slan, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A.
Brahm D. Levine, C.A. — Morrie L. Fogelbaum, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A.
Jack Altman, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. 933-1112

LES TRIBUNAUX

par Bernard Morrier

■ Miron: jugement le 23

Ce n'est que le 22 septembre que le juge Perry Myers, de la Cour supérieure, qui vient de présider un nouveau procès de l'entreprise Miron, accusée de pollution, rendra sa décision.

La firme Miron avait déjà été reconnue coupable, en Cour municipale d'Anjou, d'avoir enfreint le règlement numéro 9 de la Communauté urbaine de Montréal, portant sur la pollution par les véhicules, et avait été condamnée à $125. L'infraction avait été relevée par les inspecteurs de la CUM, le 8 juin 1976, à l'angle des rues Louis-H. Lafontaine et Jarry, à Anjou.

Appelée à trancher cette question, la Cour d'appel avait ordonné un nouveau procès, lequel a pris fin hier matin.

Selon l'accusation, un camion diesel, propriété de Miron, aurait laissé échapper une fumée noire dont l'opacité aura été supérieure à celle permise par le règlement de la CUM. Cette opacité est mesurée à l'aide de l'échelle Ringleman, également utilisée par le USA Bureau of Mines.

Le procureur de l'entreprise, Me Pierre Lepage, a fait valoir que, vu que certaines modifications avaient été apportées au règlement sur la pollution de la CUM, il n'y eut jamais d'ordonnance du comité exécutif de celle-ci à cet effet, pas plus que le ministère de l'Environnement avait émis un décret sur le même sujet.

Me Lepage a aussi souligné que si la CUM accepte pour la fumée des diesels une opacité de 20%, les règlements fédéraux en permettent pour leur part de 40 à 50%, lorsqu'un camion est en accélération.

Le jeune procureur a aussi prétendu que la CUM viole la véritable échelle Ringleman, puisque la mesure se fait à l'oeil à l'aide d'un carton gradué. Or, cette échelle ayant été créée surtout pour mesurer la pollution créée par la combustion du charbon dans les cheminées, son utilisation est donc peu pratique pour mesurer la pollution d'un véhicule en accélération. Il a rappelé que d'autres méthodes beaucoup plus perfectionnées existent à cette fin.

Me Lepage a ensuite soutenu qu'il n'est pas possible, à moins de modifier les moteurs diesel, d'émettre une fumée contenant une pollution moindre que celle tolérée par les mesureurs de la CUM: "Si les autobus de la CUM, munies de diesel, sont en-dessous du seuil de pollution toléré, c'est qu'on a modifié les moteurs. Mais pour les camions, cela s'avère impossible à cause des charges énormes qu'ils doivent transporter. Appliquer à la lettre la tolérance de la CUM, a-t-il insisté, pourrait signifier le retrait de tous les camions diesel."

De son côté, le représentant de la CUM, Me Bernard Taillefer, a rejeté une partie des prétentions de la défense en soulignant que la CUM utilisait l'échelle et non la méthode Ringleman, comme on voulait le laisser croire. Il a également fait remarquer que la firme Miron n'avait jamais eu de diligence raisonnable pour corriger sa situation de polluante.

■ Habeas corpus pour le "pape"

Tandis que le "pape" Jean-Grégoire de la Trinité sera amené aujourd'hui devant un juge de la Cour supérieure, le directeur du Centre de détention de Montréal, M. Gilles Roussel, devra de son côté fournir au même tribunal les raisons pour lesquelles le "chef" des Apôtres de l'amour infini ne devrait pas recouvrer sa liberté.

Cette procédure suit une requête du "pape" Jean-Grégoire qui, il y a quelques jours, avait réclamé un habeas corpus pour son élargissement en attendant la tenue de son procès sous des accusations d'enlèvement et de séquestration.

Le détenu est maintenant devant la Cour d'appel pour contester trois condamnations d'emprisonnement pour outrage au tribunal, peines qu'il purge présentement. Toutefois, en attendant son autre procès, le juge Jean-Guy Boilard avait consenti à lui accorder un cautionnement.

Rappelons que, dans ses nombreuses démarches en faveur du "pape", Me Lorraine Duguay avait été déboutée une première fois en Cour d'appel. Ce n'est qu'hier que sa requête d'habeas corpus fut finalement accordée.

■ Fonctionnaire accusé de vol

Un jeune coordonnateur au ministère des Affaires culturelles a été inculpé hier d'un vol de mobilier d'une valeur de $3,150.

Yvon Beauchamp, âgé de 24 ans, qui avait la quasi gérance de l'immeuble logeant l'ancien Palais de justice, au 100 rue Notre-Dame est, aurait signé des commandes pour transporter le mobilier dans un entrepôt gouvernemental, au 222, boulevard Saint-Laurent, mais la cargaison aurait pris une autre destination.

C'est lors d'une perquisition effectuée au domicile de l'accusé, au 1232, rue Mont-Royal, est, que le sergent Marcel Bouchard et l'agent Jean-Claude Saint-Pierre, de la police de la CUM, auraient retrouvé un mobilier de salon, une table de conférence en chêne, un bahut et d'autres meubles, appartenant au gouvernement du Québec.

Beauchamp, qui a nié sa culpabilité devant le juge André Chaloux, subira son enquête préliminaire pour la forme le 2 octobre prochain.

■ 3 ans plutôt que 45 week-end

La Cour d'appel du Québec a décrété mercredi qu'une jeune femme, Solange Laberge, reconnue coupable de possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic, devra passer trois ans en prison, au lieu des 45 fins de semaine que lui avait imposées la Cour des sessions de la paix.

Le 16 mars 1978, Mlle Laberge s'était reconnue coupable d'avoir eu en sa possession 450 grammes de PCP (phénylcyclohexylpiperidine), dans le but d'en faire le commerce.

La Cour d'appel estime que cette immense quantité de stupéfiants, dont la teneur en produit actif est, paraît-il, très élevée, constitue un crime qu'il convient de réprimer beaucoup plus sévèrement que ne l'avait fait la Cour des sessions de la paix. D'autant plus qu'un rapport avant sentence était loin d'être favorable à la jeune femme.

La cause en question avait été portée en appel par le procureur général du Canada.

Selon le ministère du Travail

Loi 45: la sous-traitance n'est pas une échappatoire

par Louis-Gilles Francoeur

Le ministère québécois du Travail est d'avis que les employeurs qui voudraient contourner les dispositions anti-scabs du code actuel en donnant des contrats à des compagnies extérieures, commettront une infraction susceptible de poursuites devant le tribunal du Travail.

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR le porte-parole du ministère, M. André Sormany, qui soutient que les juristes à l'origine du texte législatif avaient pensé à cette question.

Cette prise de position du ministère du Travail fait suite à la publication dans Le Soleil, mercredi, du rapport d'un enquêteur du ministère chargé de vérifier si la compagnie Nap Transport, de Rivière-du-Loup, utilisait ou non des scabs contrairement aux dispositions du code québécois.

Cette compagnie a décrété le lock-out de ses employés le 29 décembre 1976.

L'enquêteur désigné par le ministre, Me Yvan Pelletier, de Mont-Joli, précise dans son rapport que seules les "personnes physiques" sont visées par la loi et non les personnes "morales". Ce qui permettrait en d'autres mots à des compagnies extérieures de faire le travail autrefois effectués par les syndiqués de Nap Transport.

Pour le porte-parole du ministre, le problème n'existe pas car la loi interdit, à son article 97a), "à un employeur d'utiliser les services d'une personne pour remplir les fonctions d'un salarié représenté par une association accréditée".

"Il s'agit de toute évidence des personnes physiques et morales", a dit M. Sormany, qui ne comprend pas comment la loi pourrait être interprétée de façon restrictive dans ce domaine.

L'adjoint du ministre du Travail en profite pour décocher une flèche acérée à l'auteur du rapport, l'accusant "de n'avoir pas fait son travail".

"Ce qu'on voulait savoir, c'est précisément: y a-t-il ou non des scabs dans cette entreprise? Mais pas connaître l'interprétation de l'enquêteur sur la loi en question. Il aurait pu dire j'en vois des scabs ou je n'en vois pas et ajouter ensuite ses commentaires sur la loi elle-même", a dit le porte-parole ministériel.

Ce dernier a ajouté que le ministère pourrait nommer prochainement un autre enquêteur si les syndiqués en faisaient la demande.

"Cela n'empêche pas les syndiqués de prendre les devants s'ils sont convaincus qu'il y a eu transgression de la loi", a ajouté M. Sormany. Les poursuites devraient alors être intentées devant le Tribunal du Travail, qu'il y ait ou non un rapport d'enquête sur la question.

A la CSN, on murmure en coulisse que la loi 45, communément appelée loi anti-scabs, ne couvre pas complètement le problème de la sous-traitance. Personne de ce côté n'a fait de commentaire officiel sur la question car on semblait craindre que le patronat ne profite trop rapidement de cette brèche entrevue dans le code, tel qu'amendé l'hiver dernier.

Le test définitif sur cette question n'a pas encore été fait devant les tribunaux.

La société Ford inculpée d'homicide par imprudence

ELKHART, Indiana (AFP) — Un grand jury de l'Indiana a inculpé, mercredi, la firme Ford d'homicide par imprudence et de négligence criminelle à la suite de la mort accidentelle de trois jeunes femmes à bord d'une voiture Pinto.

Judy Ulrich, 18 ans, sa soeur Lynn, 16 ans, et leur cousine Donna Ulrich, 18 ans, avaient péri le 10 août dernier dans l'incendie de leur voiture après une collision par l'arrière. La Pinto accidentée était l'une des 1,5 millions de Pinto et Mercury Bobcat fabriquées entre 1971 et 1976 et rappelées par Ford en juin dernier pour vérification des réservoirs d'essence.

Ford, qui dément que les réservoirs de ces modèles soient plus susceptibles d'explosion que ceux d'autres modèles, a fait l'objet d'une cinquantaine de plaintes concernant les Pinto. En février dernier, un grand jury de Californie avait condamné Ford à verser $125 millions de dommages et intérêts à un adolescent grièvement brûlé dans l'incendie de sa Pinto. La somme avait par la suite été ramenée à $6,3 millions.

Les ingénieurs de l'Hydro: les négociations "traînent"

(par Louis-Gilles Francoeur) — Les 830 ingénieurs de l'Hydro-Québec ont manifesté hier devant le siège social de cette société d'Etat pour protester contre le peu de progrès accomplis dans les négociations en cours depuis le 30 août 1977 en vue du renouvellement de leur contrat de travail.

Affiliés à la Fédération des cadres de la CSN, les ingénieurs ont d'autant moins envie de recourir à la grève qu'ils travaillent sur des projets à long terme de l'Hydro, ce qui leur enlève presque toute force de frappe contre leur employeur.

Les ingénieurs ont accusé l'Hydro de refuser "obstinément" de négocier une clause qui leur permettrait de participer à l'octroi des nombreux contrats octroyés à des firmes extérieures. Officieusement, les ingénieurs n'hésitent pas à dire qu'ils constituent probablement l'une des meilleures équipes spécialisées dans l'hydro-électrique mais que les contrats relatifs à des projets importants sont trop souvent confiés à l'extérieur.

"Cette attitude laisse planer un doute sur l'allocation des dizaines de millions de dollars" $90 millions en 1975-76 — que l'Hydro distribue dans ce domaine et qui ont fait la bonne fortune de firmes comme Bechtel dans le passé.

"En plus d'avoir des répercusssions importantes sur les conditions de travail et le travail lui-même, le syndicat des ingénieurs de l'Hydro considère que le temps est révolu de laisser à l'arbitraire l'octroi des contrats aux firmes de génie-conseil", a déclaré hier M. Michel Girard.

Les ingénieurs affirment que leur employeur refuse de leur concéder un régime de congés de maternité semblable à celui en vigueur dans la fonction publique. Les deux parties n'ont pu en venir à un accord d'autre part sur le régime de vacances, sur l'indemnisation des ingénieurs affectés à la construction de la centrale nucléaire de Gentilly II et de compenser les syndiqués pour leurs dépenses de déplacement en province dans l'exercice de leurs fonctions.

Le chapitre des salaires demeure néanmoins un enjeu fondamental de ce conflit. Les ingénieurs demandent un forfait pour les pertes de salaires dues à l'inflation, un ajustement de 6.34% pour "rattraper la moyenne québécoise" et une augmentation de 9% pour chacune des années 1978 et 1979 (six pour cent pour l'inflation et trois pour la productivité).

Le RCM est plutôt satisfait du nouveau code de déontologie

par Rodolphe Morissette

Il faudrait que les citoyens qui portent des plaintes contre des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) puissent être entendus en personne, voire en présence de leurs avocats, par le Comité d'examen des plaintes créé par le nouveau code de déontologie et de discipline du service de police de la CUM.

Telle est la réserve qu'exprimaient mercredi les porte-parole du Rassemblement des citoyens de Montréal, les conseillers Arnold Bennett, Paul Cliche et Jean Roy, chargés du dossier du nouveau code de déontologie et de discipline que présentaient à la population vendredi dernier le président du Conseil de sécurité de la CUM, M. Yves Ryan, et le directeur du service de police, M. Henri Vignola.

D'une manière générale, le RCM se montre plutôt satisfait du nouveau code qui est entré en vigueur le 14 juin dernier. Il estime en effet qu'il forme "un premier pas vers une meilleure protection des policiers et de la population."

Le RCM salue également avec enthousiasme la nouvelle mesure qui déclare illégale la pratique, source de conflits d'intérêts, qui consistait pour un policier de la CUM à oeuvrer, durant ses heures de loisir, pour des agences de sécurité privées.

Le parti municipal d'opposition apprécie encore le fait que 80% des litiges disciplinaires seront désormais réglés au poste de police même. "Les policiers ne seront plus soumis à l'arbitraire, dit-on encore, et à une atmosphère inquisitoriale lorsque surgiront des problèmes disciplinaires, puisqu'ils jouiront à l'avenir d'une présomption d'innocence, comme tout autre citoyen".

Le RCM a cependant des réserves quant à la manière de traiter les plaintes que des citoyens pourraient déposer touchant le comportement d'un policier. Suivant le nouveau code, ces plaintes sont traitées à huis clos par le Comité des plaintes, présidé par Me Yves Ouellette, vice-doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Un rapport écrit est ensuite remis au plaignant.

Le RCM n'en a guère contre le traitement de la plainte à huis clos, mais il réclame que les plaignants puissent être entendus en personne par le Comité des plaintes et, s'ils le désirent, en présence de leurs avocats, voire de groupes représentants les droits des citoyens (la Ligne des droits de l'homme, etc.).

Voilà qui empêcherait, expliquent les porte-parole du RCM, que les plaintes déposées ne soient traitées pour ainsi dire avec le dos de la cuillère que leur traitement ne manque de transparence.

La Gazette du Travail disparaît en novembre

La Gazette du Travail, un mensuel publié par le ministère fédéral du même nom depuis l'année 1900, disparaîtra en novembre.

C'est ce que l'éditeur de cette revue spécialisée a fait savoir hier en expliquant que cette décision était le résultat des "restrictions budgétaires" décrétées par l'ex-ministre fédéral du Travail, M. John Munro. Ces décisions internes sont elles même le résultat des coupures plus générales annoncées par le gouvernement, il y a une quinzaines de jours.

La revue faisait appel régulièrement à des spécialistes en matière de relations de travail et en ce sens constituait un carefour unique d'idées et d'échanges sur les législations autant provinciales que fédérales.

Le personnel du mensuel ne sait pas de façon précise à l'heure actuelle s'il pourra être reclassé au sein de la fonction publique. Une partie des rédacteurs étaient embauchés par voie de contrats à court terme.

La Gazette du Travail avait été fondée en 1900 par William Lyon Mackenzie King pour stimuler l'échange des informations entre tous les acteurs du milieu des relations de travail. Elle s'adressait aux responsables syndicaux comme aux chefs d'entreprise, aux universitaires et aux conseillers en relations de travail. La majeure partie des lecteurs de la revue devaient payer un abonnement qui était toutefois inférieur au coût réel du mensuel. La différence était fournie par le ministère en tant que service au milieu très spécialisé des relations de travail.

Des OVNI sur l'Italie

ROME, (Reuter) — De nombreux témoins apparemment sains de corps et d'esprit ont affirmé avoir vu une "soucoupe volante" en Italie hier avant l'aube. Ces témoins s'étant manifestés en de multiples points d'Italie, peut-être s'agit-il de plusieurs "objets volants non identifiés".

A Rome, deux employés de la compagnie aérienne Alitalia qui se rendaient à leur travail ont déclaré être sortis de leur voiture lorsqu'ils ont vu un objet brillant de forme triangulaire voler silencieusement vers le Nord.

A Totre del Lago, en Toscane, d'autres personnes ont vu un objet brillant lui aussi, en forme de torpille, qui venait du sud et qui a volé autour du lac à une altitude de 500 mètres environ avant de disparaître en laissant une traînée bleutée.

A peu près au même moment, M. Giorgio Micheli, homme d'affaires du Nuoro, en Sardaigne, affirmait qu'il avait vu une "soucoupe volante" évoluer à proximité, puis prendre la direction du nord-est.

L'histoire la plus étrange pourtant, a été racontée à Gela, en Sicile, où des témoins ont soutenu qu'ils avaient vu une sorte d'étoile se déplacer lentement vers l'est, puis grossir de taille et émettre des rayons lumineux jaunes et blancs. L'objet est alors devenu complètement circulaire, selon ces témoins, et un trou s'est formé au milieu par lequel ont été projetés deux faisceaux lumineux qui avaient l'apparence d'ailes d'oiseau.

Soutenons financièrement
l'hebdomadaire communiste!

Depuis cinq ans le groupe marxiste-léniniste canadien EN LUTTE! a publié son journal 2 fois par mois afin de faire connaître le point de vue communiste dans la classe ouvrière canadienne. Aujourd'hui, avec l'accentuation de la répression politique, la bourgeoisie redouble également ses efforts pour diviser le prolétariat francophone et anglophone. C'est pourquoi il nous apparaît si important de paraître chaque semaine.
Soutenons l'hebdomadaire EN LUTTE!
Notre objectif est de $60,000.
Envoyez vos dons à:

Montréal:
4933 de Grand Pré, Qué.

LA BOUTIQUE AFRICAINE PAR EXCELLENCE.
BOUTIQUE MERVEILLES AFRICAINES INC.
La seule place dans Montréal et sa banlieue qui vous invite à découvrir l'Afrique et ses merveilles légendaires.
— ARTISANAT
— VÊTEMENTS AFRICAINS
— BIJOUX
— MENUS ARTICLES
— CADEAUX
— LIVRES
— DISQUES NÉGRO-AFRICAINS AFRO-CUBAINS ET LATINO AMÉRICAINS

1432, rue MacKay (entre Maisonneuve et Ste-Catherine Métro: Guy) Montréal, Québec

RUFFINO
CHIANTI
D.O.C.*
Le Chianti de Ruffino est un vin de qualité provenant de vignes de la célèbre région de Chianti, près de Florence. Digne de son héritage, il ajoute au plaisir de tout bon repas.
*D.O.C.
Ce sceau rouge I.N.E. apposé sur la bouteille atteste que la mise en bouteille a été effectuée en Italie.
garantit l'authenticité et la qualité du vin.

Ruffino, le Chianti le plus savouré au Québec et dans le reste du monde, est mis en bouteille en Italie.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
"MITA"
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE – LOCATION • LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

La (les) personne(s) ci-après mentionnée(s) a (ont) demandé le(s) permis suivant(s):

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
HAMEL, Fernand "LA FROMAGERIE HAMEL INC."	220, Jean Talon Est, Montréal.	1 Épicerie.
PARENT, Manon	10125, Lille, Montréal.	1 Épicerie.
VARKONYI, Eva	5504, Chemin de la Reine Marie, Montréal.	1 Épicerie.
MARTINEAU, Roland "& PIERRE DUBOIS"	352-54-62-64 Boul. Saint-Joseph Ouest, Montréal.	Demande additionnelle d'un Restaurant et d'un Bar.
PIAZZA, Giuseppe (Suite à une vente)	20, Jean-Talon Ouest, Montréal.	1 Restaurant
PAPADAKIS, Nicolas "RESTAURANT LE VIEIL ÉCU INC." (Annulation du permis de Réception)	2350, boulevard Hymus, Dorval.	Changement de capacité du bar avec danse.
DUMESNIL, Irma (Suite à une vente)	7221, Boyer, Montréal.	1 Épicerie.
TREZZA, Vincenzo "CHARCUTERIE ET FRUITERIE NAPOLI INC."	6602, rue Beaubien Est, Montréal.	1 Épicerie.
SAMIS, Minnie "OLDE TIME PUBS INC."	1197, Université, Montréal.	Changement de capacité du Restaurant.
CHONG, Kee Chen (Suite à une vente)	499, Saint-Louis, Lachine.	1 Épicerie.
RIZKALLAH, Albert	6365 Boulevard Léger, Montréal-Nord.	1 Épicerie.
GIONET, Ghislain & Yvon Gionet (Suite à une vente)	3257 est, Ontario, Montréal.	1 Épicerie.
GEORGES, Salim Hanna & Elias Lolee (Suite à une vente)	10,530 Boulevard L'Acadie, Montréal.	1 Épicerie.
COUPAL, Gilbert (Suite à une vente)	5014 Boyer, Montréal.	1 Épicerie.
HELLER, Jennifer "MA HELLER'S INC."	5617-5623 ouest Sherbrooke, Montréal.	Changement de capacité du restaurant et du bar. Autorisation de danse dans le bar. Demande additionnelle d'un restaurant avec danse.
HUGGINS, Phillip	384 B Lafleur, Ville LaSalle.	1 Épicerie.
ESPOSITO, Thérèse	2836 Springland, Montréal.	1 Épicerie.
BOUDREAU, René & Fleurette Boudreau (Suite à une vente)	6371 rue Pierre, Montréal-Nord.	1 Épicerie.
MENGAD, Khammar & Larbi Ghayati & Abdelhamid Ghayati	6340-6342 rue Pascal, Montréal-Nord.	1 Épicerie.
ELEFTHERIOU, Jean "RESTAURANT EVRIPOS LTÉE" 1	3225 Montée des Sources, Dollard des Ormeaux.	1 Restaurant.
VAUDRIN, Claude "DÉPANNEUR CHEZ CLAUDE & CLAUDETTE INC."	4131 ouest St-Antoine, Montréal.	1 Épicerie.
SORA, Sedad (Suite à une vente)	4874, Montée des Sources, Dollard des Ormeaux.	1 Épicerie.
ZIBROWSKY, Victor	4497, Westpark, Pierrefonds.	1 Épicerie.
LEBEL, Normand	541, Cuvillier, Montréal.	1 Épicerie.
HEASLIP, James John "RESTAURANT ET PUB IRLANDAIS VIEUX DUBLIN INC."	1219 A Université, Montréal.	2 Bars avec spectacles.
INTREVADO, Nicola & Esterina Di Francesco & Succession Antonio Di Francesco (Suite à une vente)	2927 Jolicoeur, Montréal.	1 Épicerie.
SHARMA, Manmohan (Suite à une vente)	2124 Drummond, Montréal.	1 Restaurant.

Afin d'être valide, toute objection à cette (ces) demande(s) doit être faite par écrit, dûment motivée et assermentée dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
1 est, rue Notre-Dame, suite 9,200
Montréal, Québec H2Y 1B6

ÉDUCATION

par Paule des Rivières

■ On parlera de plus en plus du congé-éducation

En rendant public le document de travail qu'utilisera la Commission d'enquête sur le congé-éducation et la productivité, son président, M. Roy Adams, a mesuré l'ampleur du travail à accomplir en ces termes: "Nous nous penchons sur la question entière des relations futures entre les domaines du travail et de l'éducation au Canada". Les trois membres de la commission, fondée en mai dernier par l'ancien ministre du Travail, M. John Munro, doivent entre autres faire l'analyse des coûts-avantages du congé-éducation et soumettre avant le 30 juin prochain, diverses recommandations qui pourront être inspirées de suggestions exprimées lors d'audiences publiques qui doivent avoir lieu plus tard cette année. Les deux autres membres de la commission sont MM. Patrick Draper et Claude Ducharme.

■ U. de Montréal et UQAM: la ruée avant la chute?

Les démographes prévoient que la baisse de la natalité au Québec frappera les universités à partir de 1983. Et conformément à leurs prévisions pour un avenir plus rapproché, les populations universitaires semblent connaître une hausse cette année, du moins celles des deux universités francophones de la métropole. L'Université de Montréal a enregistré une hausse de 6 à 7 pour cent dans le nombre d'inscriptions de premier cycle et a également attiré plus d'étudiants "libres". L'UQAM pour sa part a déjà annoncé une augmentation de 51.5 pour cent des nouvelles demandes. Quant aux universités McGill et Concordia, elles n'étaient pas en mesure de fournir des chiffres à cette date-ci mais la première prévoit une très légère baisse et la deuxième une population à peu près semblable à celle de l'an dernier.

■ Première dans le domaine du manuel scolaire scientifique

Tout le monde sait qu'une forte quantité de manuels scolaires, surtout dans le domaine des sciences, sont en fait des ouvrages de langue anglaise traduits. Pour une rare fois, la vapeur est renversée: trois professeurs québécois de chimie, MM. Pierre Valiquette, René Lahaie et Luc Papillon, ont produit un manuel de chimie de niveau secondaire dont la qualité lui a valu d'être traduit en anglais. Les trois auteurs, dont l'ouvrage est utilisé dans bon nombre d'écoles, ont visé le décloisonnement des options en chimie et son intégration aux activités quotidiennes, de façon à rendre cette matière plus attrayante et moins aride. Il s'agit d'un manuel contemporain pratique exploitant la démarche expérimentale.

■ Décentralisation à Chomedey de Laval

La commission scolaire de Laval s'est donnée un plan d'action pour les trois prochaines années, basé sur le concept "réseau" et destiné à décentraliser son système scolaire, soit à "rendre plus responsable ceux qui font l'école" et rapprocher la gestion et la prise de décision du "quotidien". L'année en cours sera consacrée à l'étude et ce n'est que l'an prochain que sera tentée la décentralisation dans quatre écoles pilotes. Le projet coûtera $100,000 et les autorités ont cru bon de souligner leurs intentions en changeant de nom: on parlera désormais du "réseau scolaire Chomedey de Laval".

"Sommet" avec les commissions scolaires le 19 janvier

Le problème du financement sera débattu

par Paule des Rivières

La rencontre gouvernement-commissions scolaires permettra à ses participants d'aborder de front toute la question du financement des commissions. C'est en effet l'assurance qu'a donnée hier le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, au cours d'une réunion avec les représentants des systèmes scolaires catholiques et protestants et à l'issue de laquelle le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ), M. Claude Paquette, s'est montré satisfait et soulagé.

Par ailleurs, les dates des 19, 20 et 21 janvier ont été arrêtées pour la tenue de cette rencontre que M. Paquette veut "historique" et déterminante pour l'avenir des "gouvernements locaux".

De plus, la thématique du "mini-sommet" qu'élaboreront au cours des prochains mois les membres d'un comité tripartite formé de représentants du gouvernement, de la FCSCQ et de son homologue de foi protestante, la Quebec Association of Protestant School Boards (QAPSB), comprend les points suivants: l'avenir des commissions scolaires, la redéfinition des responsabilités entre le gouvernement et les commissions, les sources de financement autonomes et les méthodes d'allocation des ressources.

La conférence sera le moment de certifier l'avenir des commissions scolaires et de définir l'équilibre des responsabilités entre le ministère de l'Education et les commissions, a déclaré M. Morin hier. Il a également confirmé aux deux associations scolaires que l'hypothèse de son Livre vert sur l'enseignement favorisant la création de gouvernements régionaux avait été écartée par le Conseil des ministres.

Pour sa part, le président de la FCSCQ a déclaré au sortir de la réunion d'hier après-midi que, le mini-sommet serait possiblement un "moment historique" et certainement une excellente occasion pour le ministère de l'Education de concrétiser les annonces de décentralisation des gouvernements qui se sont succédé depuis quelques années au Québec.

La satisfaction manifeste de M. Paquette s'explique si on se rappelle la divergence d'opinions qui avait caractérisé une rencontre antérieure au cours de laquelle le ministère de l'Education semblait vouloir accorder autant d'importance à des problèmes non fiscaux qu'à ceux qui tourmentent la FCSCQ depuis l'annonce du transfert de l'impôt foncier scolaire aux municipalités, transfert qui est actuellement discuté au sein d'un comité Québec-municipalités.

Or, selon les informations obtenues hier, il ressort que les problèmes du transport scolaire, de la fermeture des écoles et de la santé des élèves pourront être discutés en janvier mais ne constitueront pas l'essentiel des échanges.

Les suites au Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire au Québec doivent aussi faire l'objet de discussions mais à ce sujet, les membres du comité tripartite chargé de préparer les documents de travail du "mini-sommet" ne s'attelleront pas à la tâche avant que M. Morin ne dévoile, à la mi-octobre, son plan d'action. Ce comité tripartite doit se réunir à tous les 15 jours.

La FCSCQ conclut donc "qu'on va partir du principe que le transfert de l'impôt aux municipalités n'est pas un fait accompli". Elle compte cependant discuter d'une multitude de sources de financement qu'elle n'écarte pas, y compris ceux provenant de la taxe de vente et des profits des compagnies.

Par ailleurs, le porte-parole de la FCSCQ, M. Mario Laliberté, annonçait hier avec joie que le premier ministre René Lévesque prononcerait le discours de clôture du congrès de l'organisme qui doit avoir lieu en novembre prochain dans la Vieille Capitale.

Le maire de Pointe-aux-Trembles se plaint du "silence" des responsables de la tutelle

par Rodolphe Morissette

La cité de la Pointe-aux-Trembles (TAT) est en tutelle depuis le début de mai. Et comme il ne s'y passe apparemment peu de chose, le maire, M. Bernard Benoît, met en question la limpidité des intentions du ministère des Affaires municipales..., à moins de deux mois de l'élection du 5 novembre.

"La tutelle s'est installée rapidement, mais les explications tardent à venir", déclarait hier M. Benoît, qui n'a pas encore décidé s'il sera candidat en novembre. Il voudrait des précisions immédiates sur la précarité présumée des finances municipales. Le maire se plaint que le délégué de la Commission municipale du Québec à PAT, M. Bernard Godbout, reporte à plus tard les explications demandées.

Dans l'intervalle, M. Benoît croit constater que maints règlements d'emprunt, dont l'approbation a été retardée pendants plusieurs mois, sont maintenant adoptés intégralement par le tuteur. Par ailleurs, il regrette que l'enquête publique promise n'ait toujours pas débuté et il craint qu'elle ne s'ouvre en pleine campagne électorale.

M. Benoît considère enfin comme un complot le fait que le nouveau parti d'opposition qui fera la lutte au conseil sortant en novembre, le Regroupement des Pointeliers animé par l'aspirant maire, l'abbé Maurice Vanier ait demandé et obtenu de la Commission municipale qu'exceptionnellement, la cité de PAT soit soumise dès cette année aux chapitres de la loi sur la démocratie municipale qui portent le financement des partis politiques. La loi 44 est effet en vigueur à PAT depuis le 29 août dernier, sans cependant que la municipalité soit tenue de modifier cette année la division de ses districts électoraux.

L'Alliance municipale de St-Léonard annonce ses candidats aux élections

(par Rodolphe Morissette) — Après le parti Alliance municipale, le Parti civique de Saint-Léonard a fait connaître hier tous ses candidats à l'élection municipale du 12 novembre. M. Joseph Andreoni aspire à la mairie et la très grande majorité des candidats au conseil sont italiens de souche.

Le nouveau parti de M. Andreoni, pharmacien, se propose d'améliorer les rapports ethniques dans la communauté de Saint-Léonard, d'offrir à la population une administration saine et de promouvoir l'implantation de nouvelles industries manufacturières.

Les aspirants conseillers du Parti civique sont, dans l'ordre des 12 sièges ouverts cette année, Danielle Vézina, Frank Panzera, Vittorio Bonaduce, Don Carducci (co-listier du candidat à la mairie), Jos Alessi, Francesco Orlando, Giovanni Ruggeri, Gionvanni Sardo, Joseph Agostino, Benny Morella, Vittorio Galerio et Marjolaine Couture-Angelopoulos.

La troisième équipe de candidats, celle de Me Michel Bissonnet et qui a nom l'Equipe du renouveau, lancera sa campagne le 24 septembre dans le cadre d'une fête populaire et y fera connaître tous ses candidats conseillers.

A la mairie, il paraît acquis qu'un quatrième candidat fera la lutte à MM. André Chrétien de l'Alliance municipale, Joseph Andreoni et Michel Bissonnet. Il s'agit de M. François De Marco, qui s'apprête à annoncer ses intentions. Il le fera aussitôt qu'il aura complété son équipe.

Transfert linguistique au BEPGM: un 1er bilan

Bilan préliminaire du transfert linguistique au Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal (BEPGM): 750 enfants de perdus, 700 de retrouvés.

Ces chiffres se dégagent d'une petite enquête du BEPGM auprès des principaux d'écoles. Une semaine après l'inscription officielle des élèves, il appert que des 2,150 enfants les autorités avaient initialement parlé de 2,300 mais le chiffre a été corrigé) informés il y a trois semaines qu'ils devraient vraisemblablement se diriger, conformément à la loi 101, vers une école française, 550 ont après coup été admis au secteur anglais, vu qu'ils ont présenté un certificat d'admissibilité, 750 ont disparu et 700 sont actuellement dans les classes d'accueil françaises.

Le BEPGM évalue par ailleurs à 150 enfants le nombre de ceux qui se sont faufilés dans les classes anglaises, en raison de la détermination bien arrêtée des parents de faire fi des classes d'accueil installées dans 22 écoles par le BEPGM, qui décidait, le 31 juillet dernier, de mettre fin à la désobéissance civile et de faire respecter la loi 101.

Séance sur le nucléaire

Le danger de "pollution nucléaire" aux Philippines, dans la région de Bataan, et un bilan de six années de loi martiale sous le régime Marcos, feront l'objet, dimanche, d'une séance d'information, au University Settlement (3553 Saint-Urbain) à compter de 13 h 30.

Le professeur Fred Knelman (Université Concordia) du Groupe canadien de surveillance pour la responsabilité nucléaire, fera le point sur l'implantation, dans le Tiers-Monde, d'usines nucléaires fort dangereuses; l'usine de la Westinghouse, à Bataan, serait érigée à proximité de cinq volcans!

L'Alliance Tournesol, l'Association internationale de Patriotes Philippins (Montréal) ainsi que le Comité contre la pollution nucléaire aux Philippines cautionnent cette manifestation et invitent le public à examiner leur diaporama sur les dangers nucléaires et sur les risques que des compagnies multinationales font courir à des populations peu informées.

■ Les parents de l'école de Chartierville s'organisent

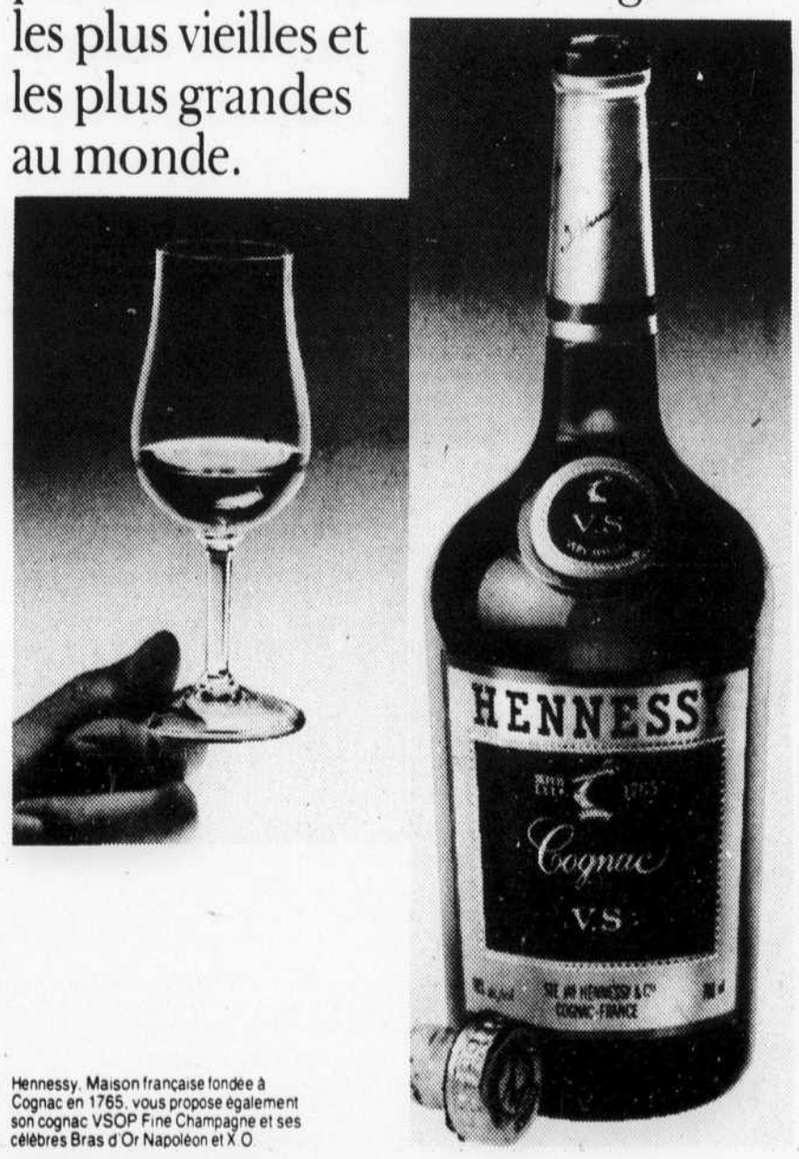
La petite école primaire de Chartierville, dans les Cantons de l'Est, était fermée depuis six ans et ses élèves étudiaient depuis à Lapatrie, à environ huit milles de leur domicile. Les pressions des parents pour la réouverture de l'école, encouragée par le ministre Morin avec la publication de sa directive au sujet de la dernière école de quartier, n'ayant pas modifié l'attitude de la commission scolaire La Sapinière, les parents des 38 enfants ont procédé eux-mêmes à la réouverture ces jours derniers avec l'aide de bénévoles.



CRÊPERIE BRETONNE
LA BOLEE
Table d'hôte
825 est, Laurier
métro Laurier
274-9179
Fermé le lundi

YMCA
SUCCURSALE CENTRE-VILLE ÉDUCATION PERMANENTE
À LA RECHERCHE FRUCTUEUSE D'UN EMPLOI
avec Geoffrey Lalonde et Robert George
CE PROGRAMME a fait sa marque depuis dix mois, de Montréal à Vancouver. **L'Atelier d'une journée:** votre propre curriculum vitae, présentation à l'entrevue, réseau d'emplois, comment se servir du téléphone, etc.
DATES: samedi, 16 septembre (ANGLAIS)
samedi, 23 septembre (FRANÇAIS)
HEURES: 9h à 18h
FRAIS: $50.
INSCRIPTION: 1441, rue Drummond, suite 101, Montréal, 849-5331, poste 723

Hennessy
vous propose
son cognac V.S.
Pour vous l'offrir, Hennessy a puisé dans ses réserves de cognac les plus vieilles et les plus grandes au monde.



Hennessy. Maison française fondée à Cognac en 1765, vous propose également son cognac VSOP Fine Champagne et ses célèbres Bras d'Or Napoléon et X.O

le temps est aux DEVOIRs!
Une offre d'abonnement intéressante pour étudiants et enseignants

durée de l'abonnement	tarif période scolaire	coût si acheté au numéro	montant économisé
6 mois	33.00	38.00	5.00
7 mois	38.00	44.00	6.00
8 mois	42.00	50.00	8.00
9 mois	46.00	56.00	10.00
10 mois	51.00	62.00	11.00

UN INVESTISSEMENT MINIME ET DES PLUS ENRICHISSANTS !

Veuillez remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de Le Devoir, C.P. 6033, Montréal, Québec, H3C 3C9
Ci-inclus: $..... pour un abonnement de ..... (mois) à compter du .....
Nom .....
Adresse .....
PS-ET

Veuillez remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de Le Devoir, C.P. 6033, Montréal, Québec, H3C 3C9
Ci-inclus: $..... pour un abonnement de ..... (mois) à compter du .....
Nom.....
Adresse.....

ASSOCIATION PROGRESSISTE CONSERVATRICE DE WESTMOUNT

AVIS

Un Congrès pour choisir un candidat dans l'élection partielle du 16 octobre aura lieu le **20 septembre 1978 à 20 heures à 4158 ouest, rue St-Catherine.**

Tous les membres de l'association auront droit de vote.

NEW YORK

Moins douze points

Chute des cours à Wall Street, mercredi, où l'indice des industrielles a perdu 11.86 points et a clôturé à 887.73. Près de 37.5 millions d'actions ont changé de mains.

La baisse du dollar sur les marchés monétaires et l'inquiétude persistente à l'égard du taux d'inflation dans le pays ont été les principales causes du repli de la Bourse. Les ventes ont également été influencées par la difficulté des entretiens Carter-Sadate-Begin à Camp David.

En clôture, 1,201 titres clôturent en baisse contre 370 en hausse. Seule, l'hôtellerie est en nette hausse, Resorts International gagne 23 points à 190 en catégorie A, et 51 points à 266 en catégorie B. Caesars clôture à 61 3-8 en hausse de 2 1-8 points, et Ramada Inns à 14 3-4 en hausse de 1 3-4 point. Baisse par contre sur les compagnies aériennes avec United Airlines à 40 7-8 en baisse de 1 3-8 point, et TWA à 27 en baisse de 1 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
tACF In	9	471	39¼	38½	— ¾
ASA Ltd	..	384	u28¾	27⅞	28¼ — ⅜
Addrsso	..	133	30¼	29½	—1
Alcan	5	438	32⅜	31¾	31¾ — ⅝
Alleg Cp	7	8	20⅝	20⅜	20½ — ⅛
Allg Lud	8	168	19¾	19¼	1¼ — ¼
Allis Ch	6	182	38⅛	37¾	37¾ — ¼
Alcoa	7	403	46¾	45⅞	45⅞ — ⅞
AMtICI	40	1367	51⅝	50⅝	51 ....
A Hess	10	710	31	30¼	30¼ — ¾
AmAir	6	682	17¾	17⅛	17⅛ — ½
A Brnd	8	82	52⅛	51¾	51¾ — ¼
Am Can	7	98	41¾	41⅛	41⅜ — ⅜
A Cyan	10	780	30⅝	30⅜	30½ — ⅛
Am Exp	9	1042	37½	36¼	36⅜ —1
A Home	15	939	31⅜	30¾	30⅞ — ½
Am Mot	56	1529	7	6¾	6¾ — ¼
A Stand	7	367	48½	47½	47½ —1⅛
Am TT	8	2300	61¾	61	— ⅝
Ampex	14	437	18¼	17⅞	18 — ¼
Armco St	6	150	32⅞	32¼	32½ — ⅛
Armst Ck	11	172	20¾	20⅛	20⅛ — ⅜
Asarco	..	284	15¾	15¼	15½ + ¼
Atl Rich	9	639	54¼	53¼	53¼ —1
Avco Cp	4	364	32⅛	31¾	31¾ — ½
Avco Pf	..	16	79½	78½	78½ —2
Avnet Inc	8	180	21⅜	21¼	21½ — ½
Avon	16	370	59¾	58	58¼ —1½
Bakr Int	13	204	33½	33	33⅛ — ½
Baxt Tr	19	683	47(	46⅞	46⅞ — ⅝
Beckmn	16	80	44¼	43¾	43¾ ....
Beech	10	229	29⅜	29	29 — ¼
Bel How	10	33	21⅜	21½	21⅜ — ⅛
Bell Can	8	3	52¼	52	52 ....
Benfi Cp	7	1111	26⅛	25⅜	25¾ + ⅛
Beth Stl	..	672	25⅜	24⅝	24¾ — ½
Black D	13	436	20⅞	20	20 — ½
Boeing	13	1913	69¾	67¾	68 —1⅞
Bois Cas	7	362	31¾	31¼	31¼ — ⅜
Borden	7	480	30¼	29⅞	29⅞ — ⅜
Borg W	6	198	33¾	33⅛	33⅛ — ⅜
Bos Ed	10	62	25⅛	24⅞	25 — ¼
Brist M	13	1178	37	36¼	36⅜ — ..
Brit Pet	9	139	u17⅞	17⅝	17¾ ....
Brnswk	9	363	17⅜	17¼	17¼ — ½
Bucy Er	7	249	19¾	19	19 — ¾
Burl Ind	8	255	21⅜	21⅛	21⅛ — ⅜
Burrgh	15	361	83⅜	82⅜	82⅞ — ⅛
CBS	9	380	62⅛	61¼	61¼ — ¾
CIT Fn	9	189	35¾	35¼	35½ + ⅛
CPC Int	9	42	53⅞	53	53⅛ — ⅞
Callahn	16	106	15¾	15	15⅜ — ¼
Camp RL	24	102	39⅛	37⅜	38¼ — ½
Cam Sp	11	133	38	37⅜	37⅞ — ⅛
Cdn Pac	5	442	20⅞	20¼	20¼ — ½
Cap Cit	13	162	47	46¼	46¼ — ⅜
Carling	35	14	3⅞	3⅞	3⅞ — ⅛
Catrp T	11	1364	64½	63¼	63¼ —1⅛
Celanese	8	86	44⅜	44	44 — ⅛
Chase M	8	238	34⅜	34⅛	34⅜ — ½
Chessie	39	247	30⅜	30	30¼ + ⅜
ChrisCft	91	185	10¼	9⅞	10 — ⅛
Chrysir	..	2441	12⅜	12	12¼ — ¼
Citicrp	8	1873	27¾	27⅜	27½ — ½
Cities Sv	8	409	53¼	52¾	52⅞ — ¼
Clark Eq	7	83	39½	38⅞	39 + ⅛
Clark Oil	11	114	16¼	15½	15⅝ — ¾
Clorox	9	270	13⅜	13⅛	13⅛ — ⅛
Coca Col	15	845	46½	45⅜	45⅜ —1⅛
Colg Pal	10	1188	21	20⅝	20¾ — ¼
Col Pic	4	x812	24¾	24	24⅛ ....
Com En	9	70	41¾	40½	41 —1
Comsat	12	172	43¾	42½	42⅝ —1¼
Congolm	8	304	23⅝	23	23 — ¾
Con Ed	5	188	23⅞	23⅜	23⅜ — ⅛
Cont Cp	6	135	27	26⅝	26⅝ — ¼
Con Gp	7	414	32¾	32⅛	32⅛ — ½
Con Dat	10	1250	43	42	42 — ⅝
Copw Cp	11	8	21	21	21 — ⅛
Crane	10	56	36	35⅛	35⅜ — ⅝
Crn Ck	9	224	35⅝	34⅝	34⅝ — ¾
Cr Zell	8	1587	36⅛	35¼	35⅜ — ⅝
Curt W	10	350	17½	16¾	17⅛ ....
Dart In	10	52	47½	47	47 — ½
DataGen	19	268	67⅝	66⅞	67⅛ — ⅜
Deere	8	2073	u37	36¼	36⅝ + ½
Den Mf	8	43	36¼	36	36¼ ....
Dexter	10	16	32⅛	32	32 — ⅛
Digital E	15	857	52¼	51⅛	51⅜ — ¾
Disney	15	437	45	44	44 — ¾
Dr Pepr	16	93	17¾	17⅜	17½ — ¼
Dome	12	77	87¾	84⅝	86½ —1¼
Dow Ch	10	2082	29⅞	29	29¼ — ½
duPont	11	313	128½	126½	126⅞ —1⅝
EG G	14	99	29⅜	28	28¼ —1½
Eas Kod	14	1878	63⅜	62½	62¾ — ¼
Eaton	6	147	41	40½	40⅝ — ½
EIP NG	9	574	17¾	17½	17½ ....
ElMeMg	10	231	7¾	7¼	7¼ — ⅜
Eltra	9	14	35¾	35½	35¾ ....
Esmark	8	74	28⅜	28½	28⅝ + ⅛
Ethyl	5	53	22⅛	22	22 ....
ExCelO	9	64	34⅜	33¾	34⅜ — ⅛
Exxon	9	1762	52⅛	50⅝	50⅝ —1½
FMC Cp	7	201	27¼	27	27¼ + ¼
Fairch	11	443	38⅛	37¼	37½ — ⅜
Fireston	11	1944	13⅜	12⅞	13¼ + ¼
Fisher Sc	7	32	17⅜	17⅛	17⅛ ....
Fluor Cp	9	355	43	41¾	41⅞ —1⅜
Ford	s3	1275	45⅞	45⅛	45½ — ⅜
Foxbro	10	72	38	37⅜	37⅜ — ⅛
Fruehf	5	360	32¼	31¾	32 — ⅛
Gard Dn	11	148	22¾	22¼	22¼ — ⅛
Gen Dy	9	149	89	88	88⅛ — ⅛
Gen Elec	11	1202	54¾	53⅜	53⅞ — ½
Gn Food	10	249	33⅜	33⅜	33½ ....
Gn Inst	12	324	40	38⅞	38⅞ —1⅛
Gen Mills	12	379	31⅜	31½	31⅝ + ⅜
Gn Mot	6	2621	65⅝	64¾	65⅛ ....
Gn Port	8	184	15¾	14¾	15 — ¾
GTel El	7	1027	30⅜	30⅛	30⅛ — ⅜
Gn Tire	6	179	30⅜	30⅛	30⅛ — ⅛
Ga Pac	11	662	31¼	30⅝	30⅝ — ⅜
Gillette	11	956	32⅛	31⅞	32 — ⅛
Goodrich	6	241	20⅛	19⅞	20 — ⅛
Goodyr	7	877	17⅜	17¼	17¼ — ⅛
Gould	8	561	32⅞	32½	32⅝ — ⅜
Gt AP	59	564	7⅝	7⅛	7⅜ + ⅛
Gr Giant	13	2424	u32¼	28¾	31½ +4
Gulf Oil	7	1244	26⅛	25⅝	25¾ — ⅜
Halbrtn	11	1154	73½	71⅞	72⅜ —1
Heinz HJ	10	207	43¾	42¼	42¼ — ¾
Heublin	11	309	28⅛	27⅞	28 — ½
Hew Pck	19	357	89¾	88¼	89⅜ — ⅛
High Vlt	20	209	11½	11	11 — ¼
Hobart	9	39	19⅛	18⅞	18⅞ — ¼
Hldy In	16	10146	32½	30¾	32¼ + ⅞
Homestk	18	144	36¼	35¾	35⅞ — ½
Honywl	9	589	70⅛	68⅝	69 — ⅞
Houdle	9	232	28	26⅞	27⅜ + ½
Househ F	7	164	21⅝	21¼	21¼ — ¼
Hwd Jn	12	6667	u17	15⅛	16½ +1½
Hud B	..	30	17⅛	17⅛	17⅛ — ⅛
Hunt Ch	16	43	15⅜	15⅛	15⅛ — ⅜
IC Ind	7	199	32⅜	31½	31½ — ¾
INA Cp	6	121	46¼	45½	45⅝ — ¼
IU Int	7	340	13	12¾	12⅞ + ⅛
INCO	19	574	17⅞	17½	17⅝ — ⅛
Inger R	10	27	61⅜	61	61⅛ — ⅜
Intrlk In	10	94	26⅜	26¼	26¼ ....
IBM	16	827	296⅜	292⅞	293⅜ —1⅜
In FlaF	18	429	25⅜	24⅞	25⅛ ....
Int Har	6	653	42¾	42⅜	42½ ....
Int Pap	9	174	47⅞	46¾	46¾ — ¾
Int TT	7	1091	33⅜	33	33⅛ — ⅜
Ipco Hsp	14	118	6⅞	6⅝	6⅞ + ⅛
Itek C	23	516	25⅜	24⅜	25¼ — ½
Jhn Man	6	534	33⅛	32⅛	32⅛ — ¾
Joy Mfg	13	170	36⅜	35	36¼ — ¾
K Marf	11	1668	28⅜	28	28 — ⅜
Kellogg	12	797	22⅛	21⅝	21⅞ + ⅜
Kenecot	..	493	23⅜	23¼	23½ ....
Kerr M	14	209	51½	50⅜	50¾ — ¾
Kraftco	8	46	49¼	48¾	48⅞ — ¼
Kroehlr	..	42	10⅞	10⅜	10⅜ ....
Lear S	6	161	21⅛	20⅜	20⅞ + ¼
Lee Ent	11	2	36¼	36¼	36¼ + ⅛
Litton	..	750	26⅛	24⅜	24¾ —1¼
Lockhd	9	714	31¾	30¼	30⅞ — ¾
Loews	6	284	54¼	52⅞	53¾ — ⅛
Lubrizol	14	348	47⅞	47¼	47¼ — ⅝
MCA Inc	10	x41	59⅞	59⅛	59⅛ — ¼
Mallory	15	89	38½	38⅛	38⅛ — ¾
Marat M	9	280	28⅛	26⅜	26¾ —1⅜
Maratn O	8	605	52¾	51¾	52¼ — ⅜
Mrsh Mc	15	474	65⅞	65⅜	65½ — ⅛
Mrsh F	13	199	22¾	22	22 — ¾
Mart Ma	8	372	34¾	34¼	34¼ — ½
Masco	12	255	25⅜	25	25 — ¾
Mass F	..	337	11¼	10⅞	11 — ¼
Mas Cp	..	46	17¼	17	17 — ⅜
Maytag	10	56	25⅜	25¼	25¼ — ⅛
McDnld	15	593	54⅛	53¼	53⅜ — ¾
McDn D	10	503	35⅛	34¼	34¼ — ⅞
McGr H	10	291	25⅞	24½	24½ —1¼
McIntyr	..	z100	23¾	23¾	23¾ ....
McKee	11	45	21⅞	21⅜	21⅝ — ⅜
Merck	16	535	62¾	61¾	61¾ —1⅜
Merr Lyn	16	910	22⅞	22	22⅜ — ⅝
MGM	17	760	51⅞	50⅛	50⅛ — ¼
Midl Ros	8	80	19¾	19½	19½ ....
Min MM	15	490	63½	62⅜	62⅜ —1⅜
Mobil	7	609	70⅜	69	69 —1⅛
Mobil H	34	112	4⅛	3¾	3¾ — ⅜
Mohas	8	59	13⅜	13⅜	13⅜ ....
Monsant	8	218	59⅛	58⅜	58⅜ + ⅛
Motrola	13	773	50⅜	49⅛	49⅛ — ⅜
NCR	11	376	66⅛	64	64¼ —1⅜
NL Ind	10	517	22½	22	22⅛ — ⅜
Nat Dist	6	106	21¾	21½	21⅝ + ⅛
Nat Gyp	7	957	20⅜	20	20 — ½
Norflk W	8	225	26⅞	26¼	26¼ — ⅜
Nor Tel	11	691	u34½	34	34½ + ½
Norgte	..	21	5	4⅞	5 + ⅛
Northrp	8	143	44½	43¾	43¾ —1¼
Nor Sim	8	746	20	19⅝	19⅝ — ⅜
Occ Pet	15	961	20¼	20½	20⅝ ....
Out Mar	9	20	22⅜	22	22 ....
PPG Ind	10	283	31⅛	30¼	30½ — ¼
Pac Pet	8	77	33⅜	33⅜	33⅜ — ⅜
PanAm	5	6492	9¾	9	9¼ — ⅛
Penney	8	1350	39⅛	38¾	38⅞ + ⅛
Penzoil	10	573	32¾	31⅞	32 —1
Pepsico	13	785	31⅝	31¼	31¼ — ⅜
Perk Elm	15	318	27¾	27⅛	27⅛ — ⅝
Pfizer	13	2214	37	36	36 —1
Phelp D	..	202	24½	24	24 — ⅜
Phil Mr	12	401	74½	74	74 — ¾
Pitney B	9	69	26⅞	26	26⅛ — ⅝
Pittstn	24	411	23¾	22⅞	22⅞ — ½
Polaroid	19	1866	57⅛	55¼	55½ —1½
Proct G	15	273	92⅛	90¾	90¾ —1⅜
Pullmn	12	117	45	44⅛	44¾ ....
RCA	9	980	31⅛	30	30½ — ¾
Rals Pur	10	490	15⅛	14⅞	14⅞ — ⅛
Rdg Bat	9	158	31¼	30⅛	30¼ — ⅞
Reln El	10	114	38⅞	38½	38⅝ — ⅛
Reln Gp	4	366	33⅝	33⅛	33¼ + ⅛
Rep Stl	7	116	27¼	26⅝	26⅝ — ¾
Revlon	15	521	56	55	55 —1
Rich Mrl	11	177	30½	29⅞	29⅞ — ½
Riegel T	6	20	21⅜	21⅛	21⅜ — ⅛
Robins A	10	588	12	11½	11⅝ — ⅜
Rockwel	7	332	35½	35	35 — ¾
Rosario	14	128	21¾	20⅝	21⅛ — ½
Royl D	6	368	63¾	63⅛	63⅛ — ⅞
SCM Cp	5	108	21	20¾	20¾ ....
Safeway	10	97	45⅛	44⅝	44⅝ — ⅜
St RegP	9	85	33⅞	33⅛	33⅛ — ¾
Sanders	11	107	22	21½	21½ — ¼
SFe Int	16	759	39½	38½	38¾ —1
Scher Pl	10	424	35	34⅝	34⅞ — ⅛
Schlmb	17	635	91⅜	88⅜	88⅜ —3⅛
Scott P	9	834	17¼	16⅞	17 — ⅛
Sears	9	3361	23⅝	23¼	23⅜ — ½
Sedco	11	217	46¼	45¼	45¼ — ¼
Shell Oil	7	615	u36	35⅛	35½ + ½
Singer	4	574	18⅞	18¼	18⅜ — ⅜
Skyline	11	224	16½	15⅜	15¾ — ¾
Smith A	5	65	24⅜	23½	23¾ — ⅝
Sou Pac	9	150	32⅛	31½	31½ — ½
Sparton	15	8	14⅞	14¾	14⅞ + ⅛
Sperry R	9	522	47½	47	47⅛ — ⅜
St Brand	12	151	29⅜	29⅛	29½ — ⅛
StOil Cl	8	792	46⅞	45¾	45¾ —1
StOil In	8	1199	55	54⅜	54⅜ — ⅜
Ster Dr	12	319	18¼	17⅞	18 ....
Steven J	6	90	17¾	17⅜	17⅜ + ⅛
Stor Te	21	1630	34⅜	32¾	32⅞ —2⅛
Stud Wor	4	86	66	65	65 — ¾
Sun Oil	7	161	46½	46	46¼ — ⅛
Suns M	27	12	12⅜	12¼	12¼ ....
Taft Brd	9	124	23⅞	23	23⅜ — ¼
Technicr	20	579	12⅛	11⅜	11¾ ....
Techcolr	13	561	u15⅜	14¾	15 + ⅜
Teldyn	6	321	111¾	108⅜	109½ —2
Tenneco	7	1275	33	32½	32½ — ½
Texaco	8	2195	25	24⅛	24¾ ....
Tex Inst	16	258	89⅜	88¼	88⅜ — ⅜
Tex Glf	22	555	u23⅜	22⅝	22⅞ + ⅜
Textron	8	358	31½	31¼	31¼ + ⅛
Thiokol	10	63	39	38⅜	38¾ + ⅛
Time In	9	239	48½	48¼	48¼ — ⅛
Timkn	7	23	52½	51⅞	51⅞ — ¼
TWA	5	760	27⅞	26⅞	27 —1¼
TWA pf 2	..	73	23¼	23	23¼ ....
Tranwy I	6	53	24⅜	24⅛	24¼ — ¼
TC Fox	4	367	36⅛	35¼	35⅝ — ⅝
UV Ind	6	114	22	21½	21½ — ⅜
U Camp	11	132	50½	49¾	50 — ¼
Un Carb	7	1096	41¼	40½	40⅞ — ⅜
US Gyps	6	223	30⅜	29⅞	30⅛ — ⅛
US Steel	25	852	28⅛	27¼	27⅜ — ¼
Un Tech	8	652	47⅛	46¾	47 — ⅛
Upjohn	14	1681	54¾	52½	52½ —1⅞
Varian	13	259	20⅛	20¼	20½ ....
Walk HA	8	29	33¼	33	33⅛ — ⅛
Walt J	7	113	34½	33¾	33¾ — ⅛
Warn L	12	856	29⅜	29⅜	29⅜ — ¼
Westg El	7	881	22⅛	22¼	22⅜ — ⅛
Weyerhs	12	1300	31⅛	30¾	30¾ — ¼
Whit Cn	5	80	22⅞	22⅜	22¾ — ⅛
Wometc	11	131	18¼	17¾	17¾ — ½
Wolwth	6	258	22⅜	22	22 — ½
Xerox Cp	11	1094	58⅜	56¼	56¼ —2⅜
Zenith R	..	548	17⅜	16¾	16¾ — ⅞
Zurn Ind	9	94	19¼	18⅝	18⅝ — ⅜

Brascan
LIMITED

(incorporée selon les lois du Canada)

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES que le Conseil d'administration de la Compagnie a déclaré un dividende trimestriel de vingt-cinq cents (25 cents) par action (en monnaie des États-Unis) sur les actions convertibles ordinaires sans valeur nominale ou valeur au pair de classe A, classe B et classe C, PAYABLE le 31 octobre 1978 aux actionnaires inscrits à la fermeture des cours le 1er octobre 1978.

Le dividende payable sur les actions ordinaires convertibles classe A représentées par des certificats d'actions au porteur ne sera payé que sur cession de ces certificats d'actions au porteur (avec coupons nos de série 154/160, tous deux inclus, avec talons attachés) en échange de reçus de dépôt international au porteur émis par Morgan Guaranty Trust Company of New York à Bruxelles en Belgique, au compte des actions ordinaires convertibles classe C de la Compagnie ou pour les certificats d'actions enregistrés de la Compagnie. Les certificats d'actions au porteur (avec coupons nos de série 154/160, tous deux inclus, avec talons attachés) peuvent être cédés pour échange à:

CIK
59, Rue de Namur
1000 Bruxelles

-ou-

Morgan Guaranty Trust Company of New York
35, Avenue des Arts
1040 Bruxelles

DATÉ à Toronto, Canada, le 29e jour d'août 1978.

Par décision du Conseil d'administration,
L.A. ALLEN
Secrétaire

Les agents de transfert de la Compagnie sont National Trust Company, Limited, Toronto, Montreal, Vancouver, Calgary, Winnipeg et Halifax, Canada; et Citibank, N.A., New York, N.Y., U.S.A. Tout changement d'adresse devrait être transmis rapidement au National Trust Company Limited au 21 King Street East, Toronto, Canada M5C 1B3.

Administrateur d'Alcan



Lawrence E. Fouraker

M. Lawrence E. Fouraker, doyen depuis 1970 de la Harvard University Graduate School of Business Administration et conseil en économie internationale réputé, a été élu au Conseil d'administration d'Alcan Aluminium Limitée. M. Fouraker siège déjà au Conseil de plusieurs grandes entreprises dont Citicorp et Citibank N.A., New England Mutual Life Insurance Co., R.H. Macy & Co. Inc., Gillette Company et Texas Eastern Corporation.

Montréal et Toronto sans leur ordinateur

Les statistiques de clôture des bourses de Toronto et de Montréal n'ont pu être obtenues hier, les ordinateurs de ces établissements étant en panne.

A Toronto, l'indice composé était en baisse de 2.51 et marquait 1,285.92. Trois de ses quatre plus importants compartiments indiquaient des pertes.

Le marché était animé au moment où la panne s'est produite peu après 13 h. Au total 2.93 millions d'actions avaient changé de mains depuis le début de la matinée.

A Montréal, le marché a été modéré et 686,099 actions ont été traitées au cours de la journée.

Abitibi, vedette des valeurs industrielles, a monté de 5-8 et cotait $19 au terme d'un échange de 46,085 actions. Seagram a gagné 1 1-4 à $32 et la Banque Provinciale, 1-8 à $16 1-4. Par contre, Alcan a baissé de 1 5-8 à $37, CP de 3-4 à 23 3-4 et la Banque de Montréal de 1-8 à 23 5-8.

Signalons que les indices n'ont pu être transmis en raison des difficultés que la Bourse éprouve avec son nouvel ordinateur installé depuis la semaine dernière.

DEVISES

Voici les taux des devises tel que fournis par la Banque Canadienne Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	rand	1.3437
Allemagne de l'O.	mark	.5840
Arabie saoudite	rial	.3278
Australie	dollar	1.336
Autriche	schilling	.0805
Bahamas	dollar	1.161
Barbades	dollar	.576
Belgique	franc	.037
Bermudes	dollar	1.161
Brésil	cruzeiro	.0654
Caraïbes	dollar	.4355
Colombie	peso	.03262
Danemark	couronne	.2115
Espagne	peseta	.01562
France	franc	.2667
Grèce	drachme	.0327
Hong Kong	dollar	.2455
Inde	roupie	.1465
Italie	lire	.0014
Jamaïque	dollar	.7330
Japon	yen	.00606
Mexique	peso	.0525
Norvège	couronne	.2205
Nouvelle-Zélande	dollar	1.2237
Pays-Bas	florin	.54
Portugal	escudo	.0263
Royaume-Uni	livre	2.2771
Suède	couronne	.2610
Suisse	franc	.7190
Tchécoslovaquie	couronne	.2270
Trinidad-Tobago	dollar	.4780
URSS	rouble	1.6297
Venezuela	bolivar	.2662

Le dollar canadien

Le dollar des Etats-Unies a clôturé hier en baisse de 7-50 et cotait $1.1602 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 27-100 et valait $2.2775.

A New York, le dollar canadien a gagné 1-10 et cotait $0.8619. La livre est inchangée à $1.9630.

Cours de l'or

Prix de l'or, en devises américaines hier sur les principaux marchés mondiaux: Londres: $210.50; Paris: $209.85; Francfort: $211.53; Zurich: $209.875; Hong Kong: $206.71.

OBLIGATIONS

Sauf le moyen et le long termes, qui ont monté d'un huitième de point, les cours étaient inchangés hier au marché canadien des obligations. La séance a été modérée.

L'argent au jour le jour était offert à neuf pour cent d'intérêt. Les bons du Trésor à trois mois se négociaient à 9.03 pour cent en moyenne, contre 8.80 p.c. la semaine dernière; les bons à six mois s'échangeaient à 9.19 p.c., au lieu de 8.98.

Sous-traitance

Des contrats de $120 millions échappent à la PME québécoise

par Marie-Agnès Thellier

TROIS-RIVIERES — Plus de $120 millions de contrats de sous-traitance sur les $260 millions accordés par des entreprises québécoises échappent actuellement aux entrepreneurs québécois.

Au terme d'un débat sur la sous-traitance tenu hier à Trois-Rivières, on peut se demander si la priorité industrielle québécoise doit être de rapatrier au Québec ces $120 millions de contrats ou au contraire de mettre en marche une stratégie industrielle ferme qui créerait d'autres occasions de sous-traitance.

La région du centre du Québec (Mauricie-Bois-Francs) qui accueillait pour trois jours une Expo-Profit sur la sous-traitance n'est justement pas une région favorisée en ce domaine. Ce sont surtout les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique qui concèdent des contrats de fabrication aux fonderies et aux métallurgies alors que les entreprises de pâtes et papiers ou de produits chimiques recourent seulement, à des sous-traitants pour obtenir certains biens, des services d'entretien ou des travaux de construction.

Pourtant, plusieurs occasions d'affaires se sont présentés pendant l'expo-profit. Les six grandes entreprises, les dix PME et les neuf exposants publics ou universitaires ont eu l'occasion de se rencontrer et de se présenter à plus de 600 visiteurs, la plupart venant des entreprises de la région 04. L'usine SKW de Becancour, qui vend des ferro-alliages en majorité aux Etats-Unis, espérait hier trouver à meilleur prix, dans la région mais aussi à Montréal, des moules en fer et des tissus d'amiante jusqu'ici commandés en Ontario. La société Dupont Canada (usine de Shawinigan) a rencontré un fabricant de Plessisville capable de fabriquer certaines composantes importées.

Sept "spécialistes" de la sous-traitance ont débattu hier, sous la direction de Joseph Chicha, directeur du département d'administration et d'économique à l'université du Québec à Trois-Rivières, tous les problèmes posés par un contrat de collaboration passé entre deux entreprises dont l'une est toujours beaucoup plus grosse que l'autre. En moyenne en effet, l'entreprise qui accepte la commande y fera de 40% à 80% de son chiffre d'affaires tandis que la grosse entreprise qui sous-traite n'y consacre que 5% de son chiffre d'affaires. Et lorsqu'une telle disproportion existe, le dialogue est forcément inégal. Pendant la table-ronde, les représentants de la grande entreprise se plaignaient que les PME ne viennent jamais proposer leurs services alors que les chefs de PME demandaient d'une part de rencontrer les véritables décideurs de la politiques future de la grande entreprise, d'autre part d'être guidés dans le labyrinthe des acheteurs par "comité de consultation" prêt à rencontrer les entreprises régionales.

Le manque de communication entre grandes et petites entreprises est revenu comme un refrain au cours des deux heures de débat. D'entrés de jeu, le représentant du MIC provincial, M. Gilles Delisle, a estimé qu'il n'y avait pas de problème de sous-traitance proprement dite mais plusieurs difficultés majeures pour les entreprises qui prennent de la sous-traitance. Les PME arrivent difficilement à produire une qualité uniforme, à garder leur main d'oeuvre très spécialisée et à estimer correctement leurs prix. Un consultant en administration, André Coupet (Minsau Allard et Asa) a aussi mis en garde la PME contre le miroir aux alouettes des sous-tra

Une étude marketing de Claude Cossette

Des Québécois "inertes ou versatiles"

par Michel Nadeau

Dans une étude de marketing, au lieu de regrouper les consommateurs en fonction de l'âge, du sexe, du niveau d'instruction, du statut civil ou du revenu, les publicitaires pourraient utiliser comme critère de base la façon dont les Québécois se comportent face aux changements qui surviennent dans la société.

Prenant la parole hier lors du déjeuner d'ouverture de la saison du Publicité-Club, M. Claude Cossette a proposé à ses collègues de substituer les catégories habituelles de segmentation du marché par quatre types bien précis d'attitudes face aux changements.

Si M. Cossette décrit le Québécois dans son ensemble comme "un peureux généreux", il faut aller plus loin, selon lui, en isolant quatre groupes d'individus: les inertes, les amovibles, les mobiles et les versatiles.

■ Les inertes se caractérisent par des habitudes et des attitudes figées. La foi, la famille, la morale sont des valeurs éternelles. Ils mangent "ce que leur mère leur faisait manger..." Les vacances n'existent pas pour eux autant par restriction économique que par insécurité globale à se retrouver hors de leur milieu naturel. Seule la télévision leur permet d'accéder au monde extérieur et, si elle les influence, c'est bien malgré eux.

■ Les amovibles vont bouger si "on les pousse un peu dans le dos". Ils acceptent une certaine mobilité sociale: "les choses changent ou ne sont plus ce qu'elles étaient..." Politiquement, ils sont conservateurs et veulent améliorer leur sort en imitant les gens plus aisés: vacances au chalet, vin bon marché à la table les jours de fêtes... Ils voudraient bien pouvoir lire mais finalement ils ne s'arrêtent qu'aux journaux hebdomadaires. Ils se flattent de bien manger surtout ce que leur suggèrent "les vedettes" de la cuisine québécoise. Ils occupent leurs loisirs à pratiquer des sports de masse: quilles, moto-neige...

■ Les mobiles aiment afficher leur "ouverture d'esprit". Ils se disent "libérés". Ces gens toujours "à la mode" changent surtout au niveau des comportements extérieurs. Mais les valeurs demeurent plutôt traditionnelles. Ils croient fermement au progrès technique indéfini. Leurs relations, qui dépassent le cercle familial, prennent surtout une allure surtout utilitaire plutôt qu'affectivement impliquante. Ils lisent les "best sellers". Ils veulent vivre comme l'establishment: voyage d'hiver dans le sud, repas au restaurant, sports à la mode comme le "squash ou le tennis, résidence décorée chez Roche-Bobois...

■ Les versatiles sont des réformistes qui sont ouverts à une remise en question sur tous les plans: attitudes profondes, idées, valeurs... Ils recherchent des sources d'information diversifiées. Ils iront vérifier "de visu" certaines idées par des démarches personnelles. Ces adeptes de la formation permanente se font ardents critiques de la société et de leur propre milieu.



Dans l'ensemble, on pourrait décrire les Québécois comme des "peureux généreux", selon Claude Cossette.

Pour mieux cerner les frontières entre ces quatre groupes d'individus, la maison Cossette Associés Communication Marketing a fait une enquête auprès de 508 Québécois dans différentes villes. On a découvert ainsi que 29.5% des gens étaient "inertes", que 39.5% se comportaient comme des "amovilbes" et que la proportion des "mobiles" était de 17.5%. Finalement, les "versatiles" ne comptent que pour 13.5% de l'ensemble de l'échantillonnage.

Ce regroupement a été calculé en fonction d'un ensemble de différentes valeurs. Toutefois, les Québécois peuvent être plus conservateurs ou plus "progressistes" selon certains domaines.

On note, par exemple, qu'au niveau de la religion, pas moins de 57% de tous les gens se trouvent parmi les mobiles et les versatiles.

Dans le domaine de la famille, l'attitude est assez voisine du comportement d'ensemble: 21% d'inertes, 42% D'amovibles, 25% de mobiles et 12% seulement de versatiles.

Au chapitre de la patrie, on remarque une certaine polarisation: au moins 38% ne veulent absolument aucun changement dans ce domaine, 24% vont suivre la majorité, 17% se disent prêts à bouger alors que 21% veulent une réforme en profondeur. Il est difficile cependant d'appliquer ces catégories au débat constitutionnel actuel: que voulait-on décrire en parlant de "patrie"?

Cependant, M. Cossette a confié au DEVOIR après son exposé devant la faune publicitaire montréalaise que la clientèle du Parti québécois, par exemple, se retrouve principalement parmi les "mobiles" et les "versatiles".

Sur la base du sexe, les hommes ont tendance à être plus mobiles au niveau de la foi, de la famille et de la patrie alors qu'au niveau de l'attitude face à l'autre sexe, les femmes sont moins conservatrices.

En utilisant la variable "âge, on remarque que les jeunes de moins de 34 ans sont nettement plus mobiles que leurs aînés dans tous les domaines.

Selon M. Cossette, "les divorcés, séparés et concubins sont au niveau de la foi, de la famille, de la patrie et de l'attitude face à l'autre sexe davantage mobiles que les répondants mariés, célibataires et veufs." Il faut dire que les premiers sont sans doute plus jeunes que les seconds.

Les gens riches ($20,000 et plus) sont assez souples au niveau de la foi alors qu'au contraire ceux qui ont un revenu inférieur à $5,000 se montrent conservateurs dans les secteurs de la religion et de la famille.

Comment un publicitaire peut-il utiliser cette typologie psychologique?

Il suffit de procéder en trois étapes. D'abord, il faut constituer un échantillon de consommateurs actuels et de non-consommateurs du produit donné.

Une interview permettra d'établir dans quels groupes de "corportementalité" se trouve la majorité des acheteurs et des non-acheteurs du produit.

Enfin, l'agence de publicité pourra fabriquer des messages en s'adaptant aux groupes valeurs de changement des cibles choisies.

Par exemple, Cossette Associés est responsable d'une partie des budgets de publicité du Mouvement Desjardins et de l'Auberge des Gouverneurs. Il est évident que dans le premier cas, on a affaire surtout à un public assez "immobile" alors que les clients de l'Auberge se trouvent dans parmi le "jet set" c'est-à-dire les "mobiles".

Reprenant un peu le genre d'analyse faite par M. Jacques Bouchard dans ses "36 cordes sensibles des Québécois", M. Cossette a débuté son exposé par un portrait général du Québécois.

Celui-ci est d'abord un peureux parce que colonisé, selon M. Cossette. Cette peur apparaît sous deux traits: il est insécure (indécis, non-solidaire, susceptible, non-entrepreneur et fataliste) de même que superficiel en ce sens qu'il suit la mode, se préoccupe de ce que pense le voisin, aime parler pour parler et adore "mémérer".

Mais le Québécois est aussi généreux en raison de son fond paysan. Ce trait se manifeste sous la forme d'un esprit pratique (rustre, débrouillard, méfiant et mystique) et bon vivant (conteur, mangeur, hospitalier, simple, honnête et amoureux du foyer bien tranquille).

M. Cossette travaille depuis plusieurs années dans le domaine de la recherche en communications. Il est l'auteur du livre "Communication de masse/Consommation de masse".

Il est à la tête de Cossette Associés qui s'est hissé, avec une facturation de $12 millions au deuxième rang parmi les agences francophones du Québec derrière BCP, environ $25 millions de chiffre d'affaires.

Lorsque l'agence a décroché le contrat de la Régie de l'Assurance-automobile, certains observateurs politiques affirmèrent que Cossette Ass. allait remplacer Pierre Tremblay et Ass. dans les faveurs du nouveau gouvernement.

Toutefois, M. Cossette précise que seulement 15% du chiffre d'affaires provient du secteur gouvernemental.

L'agence, propriété de huit associés à parts égales, emploie présentement une cinquantaine de personnes à ses bureaux de Québec et Montréal.

La Coopérative laitière du Sud lance les "Fromages de Beauce"

BEAUCEVILLE (PC) — Les "Fromages de Beauce" apparaîtront ces jours-ci sur les tablettes de quelque 650 épiceries, supermarchés et kiosques à fromage de la région de Québec et très bientôt ils "danseront" sur les écrans de télévision sur les airs d'un "reel" d'autrefois.

Ce sont là quelques éléments de la nouvelle stratégie de mise en marché des fromages fabriqués par la Coopérative laitière du sud du Québec, la deuxième coopérative laitière en importance au Québec avec un chiffre d'affaires de $100 millions.

La Coopérative procédait, mercredi, à Beauceville, au lancement de quelque seize fromages, dont quelques-uns portent des noms très beaucerons, tels les fromages "Saint-Georges", "Saint-Gédéon" et "Saint-Marie".

En plus des cheddars, cette gamme comprend aussi des fromages de type européen, tels le Suisse, le Gouda et l'Edam, ainsi que des fromages fondus du type Velveeta et Cheese Whiz, deux marques de la famille Kraft, qui détient présentement 80 pour cent du marché du fromage au Québec. Ces deux dernières marques sont fabriquées par la Coopérative agricole de Granby, le numéo Un de l'industrie laitière au Québec.

La Coopérative laitière du sud du Québec s'est fixée comme objectif de réduire et simplifier les canaux de distribution en assurant elle-même la distribution vers les points de vente; offrir de meilleurs prix de détail sur tous les fromages de type européen et donner aux consommateurs et aux détaillants d'autres produits que les marques Kraft.

Dans un premier temps, les "Fromages de Beauce" entendent se gagner plus de 50 pour cent des faveurs des consommateurs de la région administrative de Québec, qui s'étend de Thetford-Mines à Rivière-du-Loup, sur la rive sud, et du comté de Portneuf au comté de Charlevoix, sur la rive nord.

"Après avoir pénétré et saturé le marché de la région de Québec, on s'attaquera en mars 1979 à la région de Montréal et d'ici la fin de 1979, le reste de la province sera couvert", a précisé le directeur du marketing de la coopérative, M. Michel Gilbert.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de mise en marché, la Coopérative a également mis sur pied une équipe spéciale qui fera la tournée des points de vente pour organiser des dégustations jusque dans les magasins.

FISCALITÉ

L'entreprise familiale

par François Tremblay

Cette chronique sur l'impôt est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification successorale. Elle paraît chaque semaine, le vendredi. Cette semaine, M. François Tremblay, avocat et conseiller à la vente spécialisée pour la compagnie d'assurances La Métropolitaine, traite des mesures fiscales unificatrices pour la famille.

■

Deux mesures fiscales récentes confirment un des grands objectifs de la planification successorale. D'une part, l'insertion, dans la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu, de nouvelles dispositions qui permettent le transfert en franchise d'impôt des actions d'une petite entreprise, d'un parent à un enfant ou à un petit-fils ou une petite-fille. D'autre part, la réforme de la Loi des droits successoraux du Québec inclut une mesure selon laquelle les droits sur les actions de corporations privées seront, lorsque les actions sont transmises en ligne directe, réduits de moitié, et leur paiement, étalé sur une période de sept ans.

On peut définir en termes généraux, la planification successorale, comme un ensemble d'activités ayant pour but d'organiser les affaires d'une personne, en vue d'assurer une transmission ordonnée de ses biens à son décès. Dans cette perspective, il est généralement reconnu qu'un premier objectif d'une planification successorale est d'assurer la continuité de l'entreprise familiale par le ou les enfants du propriétaire de l'entreprise. Ainsi, la source de la richesse familiale est conservée de génération en génération.

Le projet de loi no 59 modifiant la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu, est devenu le chapitre 42 des Statuts du Canada, 1977-78. Afin d'apprécier la modification à la Loi fédérale, il faut mentionner d'abord que la règle générale est qu'un contribuable est assujetti à un impôt sur le gain en capital ou l'accroissement en valeur d'un bien détenu comme un investissement, au moment où il en dispose effectivement ou est présumé en disposer à un prix supérieur à son coût. La moitié du gain réalisé, ou présumé réalisé, est assujettie à l'impôt. Le taux d'imposition appliqué sur ce dernier montant détermine le montant d'impôt à payer.

Le décès est considéré dans la loi comme un des événements donnant lieu à une disposition de biens présumée. L'impôt exigible qui pourrait en résulter peut occasionner de graves difficultés à la famille du contribuable défunt. Ainsi, par exemple, si un contribuable possédait à son décès des actions dans une petite entreprise familiale, il faut inclure dans sa dernière déclaration d'impôt, tout gain en capital présumé réalisé sur ces actions.

Par exception à cette règle générale, les modifications à la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu prévoient maintenant que pour tout décès survenu après le 25 mai 1978, l'imposition sera différée jusqu'à un montant maximum de $200,000. L'impôt sur les gains sera imputable aux enfants ou petits-enfants lors de toute disposition ultérieure, sauf si cette disposition ultérieure est elle-même admissible à l'ajournement de l'impôt. Ainsi, les actions peuvent être transmises d'une génération à l'autre au sein d'une même famille, sans avoir à payer d'impôt sur leur augmentation de valeur. Il faut noter cependant que le montant de $200,000 représente le maximum que peut différer à vie un contribuable, qu'il ait transmis ses actions de son vivant ou à son décès.

Au niveau de la réforme des droits successoraux, les articles 35 et 44 du projet de loi no 51, incorporant notamment la modification soulignée plus haut, prévoient que, lorsque des actions d'une corporation privée sont transmises en ligne directe en raison du décès d'une personne à un bénéficiaire qui réside ou est domicilé au Québec, le bénéficiaire peut déduire des droits autrement payables par lui, la moitié des droits attribuables à ces actions. En plus, le paiement est étalé sur une période de sept ans. Toutefois, si le bénéficiaire se départit des actions au cours de cette période, le solde des droits devient alors exigible sans qu'aucune déduction ne soit alors permise.

Le projet de loi no 51 a été déposé à l'Assemblée nationale en première lecture, le 21 juin 1978. Par ailleurs, il n'y a pas de projet de loi actuellement devant l'Assemblée nationale qui donne effet, au niveau de la Loi sur les impôts du Québec, à la mesure sanctionnée au niveau fédéral. En général, cependant, le Québec adopte les mêmes mesures fiscales qu'au niveau fédéral.

Le Québec a déjà manifesté son intention d'aider les petites entreprises familiales, par sa mesure proposée au niveau des droits successoraux. Il serait donc logique pour le gouvernement provincial d'incorporer les modifications fédérales dans sa propre Loi de l'impôt sur le revenu.

LE CONFERENCE BOARD AU CANADA
organise une conférence d'une journée

le jeudi 28 septembre prochain
à l'HÔTEL BONAVENTURE, MONTRÉAL

Conférencier du lunch: **JACQUES PARIZEAU**
Ministre des Finances, Gouvernement du Québec

au programme: une session plénière le matin et 4 sessions simultanées l'après-midi.
4 conférenciers à chaque session. Un service de traduction simultanée.

Les principaux thèmes:

— **LE CLIMAT ÉCONOMIQUE EN 1979**
— **LES PERSPECTIVES DES DÉPENSES À LA CONSOMMATION**
— **LE MARCHÉ DES INVESTISSEMENTS POUR 1979**
— **LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES À MOYEN TERME**
— **LES POSSIBILITÉS D'UNE BAISSE DE L'INFLATION.**

Inscription (journée): Membres: **$140.** Non-membres: **$190.**

(N.B.: En cas d'interruption du service postal, les réservations seront acceptées par téléphone).

Appelez: (613) 746-1261

Le Conference Board au Canada
Ottawa, Ontario K1G 0R8

D'abord
CBF-690*

D'économie, de sciences et d'art le samedi à la radio

L'Éconothèque
12h15 à 13h30

La Science et vous
13h30 à 15h

Au Fil des Arts
15h à 17h

* Si vous en avez assez des radios avec publicité, qui effleurent les sujets

Quand j'écoute j'écoute CBF-690



La famine règne à nouveau dans plusieurs provinces de l'Éthiopie: des réfugiés photographiés dans le camp de Negel Tena par le journaliste Lars Astrom crient leur faim, leurs réserves d'aliments étant taries. (Photolaser AP)

Pour pallier la pénurie alimentaire

L'Afrique doit prendre des mesures draconiennes (FAO)

ROME (Reuter) — L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) demande aux Etats africains de prendre des mesures draconiennes pour remédier à la pénurie alimentaire sévissant sur le continent.

"La production alimentaire n'a pas réussi à s'aligner sur le seul taux de croissance de la population et elle est restée loin derrière l'accroissement de la demande, qui s'accélère," estime la FAO dans un document intitulé "Plan régional alimentaire pour l'Afrique," publié hier à Rome avant la conférence régionale de la FAO, qui doit se tenir à Arusha (Tanzanie) du 18 au 29 septembre.

Si cette tendance se poursuit, l'Afrique produira seulement 81 pour cent de ses besoins alimentaires en 1985.

La FAO rend responsables de la situation "l'expansion insuffisante des régions cultivées, la faible croissance des rendements et la diffusion inappropriée de la technologie, les sécheresses périodiques, le problème des parasites, le manque d'infrastructure et les contraintes sociales et politiques."

L'Afrique subvient de moins en moins à ses besoins en principales denrées alimentaires, et notamment en céréales, poursuit le rapport.

L'organisation recommande un programme d'investissements de 27,3 milliards de dollars pour promouvoir l'irrigation, intensifier l'agriculture, accroître la mécanisation, le nombre de bétail et la pêche. L'aide étrangère destinée à relancer la production en Afrique devrait atteindre 900 millions de dollars par an, soit près du double du montant consacré au développement agricole par la Banque mondiale en 1977, estime la FAO.

Soulignant "l'énormité de la tâche à entreprendre," l'organisation demande aux nations africaines de procéder à d'importants changements dans leur politique.

Certains problèmes découlent de la sécheresse et des luttes de libération mais "L'Afrique est le seul (continent) en voie de développement à enregistrer une diminution du volume des importations de tracteurs entre 1971 et 1976," poursuit le rapport.

L'agriculture de subsistance est très répandue, et "les crédits, le marketing et les transports ne se sont pas développés assez rapidement pour favoriser un changement important." La politique alimentaire est parfois "dominée par les intérêts des consommateurs des villes", poursuit la FAO, en faisant allusion à la faiblesse des prix de vente de denrées alimentaires dans certaines villes africaines.

Le commerce entre les pays africains pourrait relancer la production locale, mais les moyens de transport existants, qui datent pour la plupart de l'époque coloniale, sont inadéquats. De plus, le coût des transports est élevé.

En outre les monnaies ne s'échangent pas librement, sauf dans la "zone-franc" ce qui entrave davantage le commerce régional, poursuit le rapport.

La FAO recommande une augmentation de la superficie des terres cultivées d'environ un tiers d'ici 1990, et l'ouverture au bétail des quelque sept millions de kilomètres carrés de savanne africaine.

Si ces recommandations sont suivies, l'Afrique pourrait couvrir ses principaux besoins alimentaires d'ici 1990, et renverser la tendance à la baisse de son autosuffisance en matière de céréales. Elle ne pourrait toutefois pas éviter le déclin de la production de viande.

Les surplus de riz d'Egypte, de millet et de sorgho du Soudan, et de blé de plusieurs pays pourraient permettre à l'Afrique septentrionale de subvenir à ses besoins en céréales dans une proportion de 85 pour cent en 1990.

Au Sahel, si des programmes suffisants d'irrigation sont entrepris, la production de riz pourrait satisfaire la demande d'ici 1990.

En Afrique centrale, de vastes étendues pourraient être mises en cultures, ce qui correspondrait à plus de la moitié des accroissements de production prévues pour l'Afrique par la FAO.

Mais l'accroissement de la production de viande, lait, blé et riz ne satisferait toujours pas la demande. S'il veut seulement approcher le stade de l'auto-suffisance alimentaire en 1990, le continent devra utiliser quatre fois plus d'engrais qu'en 1975, ajoute la F.A.O.

Smith ne veut plus voir Nkomo

SALISBURY (d'après Reuter et AFP) — M. Ian Smith a déclaré hier exclure une reprise des pourparlers engagés le mois dernier avec M. Joshua Nkomo, président de la ZAPU et cofondateur du Front patriotique.

Evoquant l'affaire du Viscount d'Air Rhodesia récemment abattu par les maquisards de la ZAPU, le premier ministre rhodésien a dit de M. Joshua Nkomo,: "Son action a montré qu'il est un monstre démesuré."

Prié de dire s'il avait laissé la porte ouverte à de nouvelles tractations avec M. Nkomo, M. Smith a répondu: "Pour ma part, j'espère sincèrement ne pas avoir affaire à cet individu. Je pense qu'il s'est lui-même mis hors-jeu."

M. Ian Smith a révélé que la rencontre de Lusaka avait été consacrée à des "généralités", M. Nkomo, a-t-il ajouté, a déclaré qu'il souhaitait revenir en Rhodésie en paix et voulait un traitement de faveur au sein du conseil exécutif du gouvernement transitoire de Salisbury. Le dirigeant nationaliste avait également affirmé, selon M. Smith, que l'autre dirigeant du Front patriotique, M. Robert Mugabe, serait d'accord avec ce plan.

M. Smith a d'autre part renouvelé ses attaques contre les Britanniques et les Américains. Un réglement du problème rhodésien, acceptable sur le plan international, dépend d'eux, a-t-il dit. "Mais ils continuent à soutenir le Front patriotique et les marxistes terroristes", a affirmé le premier ministre, ajoutant: "Personne au monde ne peut expliquer cette attitude".

Le chef du gouvernement rhodésien a précisé d'autre part que les opérations menées en Rhodésie en vue d'arrêter les dirigeants des mouvements qui soutiennent le Front patriotique, avaient le "plein accord" des trois membres africains du conseil exécutif (l'évêque Abel Muzorewa, le révérend Ndabaningi Sithole, le chef Chirau). Enfin, il n'a pas exclu la possibilité de raids rhodésiens au-delà des frontières, ajoutant que ces opérations demandaient à être préparées avec beaucoup de soin.

A Londres, le vice-président de la ZAPU, M. Josiah Chinamano, a prédit une intensification des opérations militaires du mouvement de M. Nkomo en riposte à l'arrestation en Rhodésie de plus de 300 militants nationalistes.

Au cours d'une conférence de presse, M. Chinamano a affirmé avoir quitté clandestinement la Rhodésie parce que sa vie y était menacée. "Nous avons été informés de source digne de foi que des mandats d'arrêt avaient été lancés contre nous et que nos vies y étaient en danger."

Dans la capitale éthiopienne, MM. Nkomo et Robert Mugabe ont assisté hier, côte à côte à la séance d'ouverture de la conférence de solidarité afro-asiatique, annonce Radio-Addis-Abeba.

De source diplomatique, à Nairobi on s'attend à une rencontre triangulaire entre les deux co-présidents du Front patriotique et le président Fidel Castro. Le chef de l'Etat cubain, ajoute-t-on, pourrait chercher à cette occasion à réconcilier les deux dirigeants rhodésiens dont l'alliance a donné ces derniers temps des signes de grande faiblesse.

Plusieurs dissidents bulgares victimes du "parapluie qui tue"

LONDRES, (d'après AFP et Reuter) — Un tueur à gages repenti aurait mis en garde il y a six mois le dissident bulgare Georgi Markov, mort à Londres lundi dernier après un coup de parapluie peut-être empoisonné, apprend-on à Londres. Par ailleurs, un autre dissident bulgare aurait été l'objet d'une tentative d'empoisonnement "par contact" aux Etats-Unis en 1974.

Ces deux révélations viennent s'ajouter, dans la panoplie de la "guerre secrète", à celles venues de Paris, où un troisième réfugié bulgare, Vladimir Kostov, aurait failli mourir d'une piqure mystérieuse reçue dans le métro en août dernier.

Selon le directeur littéraire de Georgi Markov, M. David Farrer, le dissident bulgare aurait reçu, il y a six mois, la visite d'un individu se recommandant d'un de ses amis ouest-allemands. Les deux hommes auraient bu quelques verres ensemble, et, au bout d'un certain temps, l'étranger aurait indiqué qu'il était venu pour tuer le dissident, mais qu'il ne le ferait pas. "Je vais plutôt conserver l'argent que l'on m'a donné, et disparaître", aurait-il ajouté.

Markov, a encore indiqué David Farrer, n'aurait plus jamais entendu parler de son étrange interlocuteur. Cette information donne un certain crédit aux déclarations de Georgi Markov, accusant, quelques heures avant de mourir, les services secrets de l'Est de l'avoir assassiné au moyen d'un parapluie spécialement équipé d'une seringue hypodermique.

Un autre réfugié bulgare a révélé hier qu'il avait lui aussi fait l'objet d'une tentative d'assassinat. M. Stephan Bankov vit à Los Angeles (Californie), où il enregistre des programmes qui sont ensuite diffusés en Bulgarie par les soins d'une "mission internationale", l'Underground Evangelism, dont le siège se trouve en Allemagne de l'Ouest. Ces émissions seraient, malgré les brouillages officiels, très écoutées en Bulgarie. Bankov a révélé qu'en 1974, alors qu'il se trouvait à bord d'un avion entre Londres et Seattle (Etat de Washington), un homme l'avait bousculé violemment. "Il ne s'est pas excusé, a poursuivi le dissident, et j'ai aussitôt ressenti une terrible sensation de froid, un début de paralysie et des difficultés respiratoires". Hospitalisé à l'atterrissage, Stephan Bankov fut sauvé de justesse, mais "resta malade plusieurs jours".

Pour sa part, Vladimir Kostov, quarante-six ans, journaliste radiophonique, a déclaré que le 26 août dernier, alors qu'il remontait avec sa femme l'escalator de la station de métro Etoile-Charles de Gaulle, près de l'Arc de triomphe, il entendit un claquement comme un coup de revolver de petit calibre et il ressentit immédiatement une vive douleur dans le dos.

"C'était un samedi après-midi et il y avait énormément de monde. Nous sommes descendus les Champs Elysées, mais bientôt la douleur a empiré et nous nous sommes arrêtés dans le Jardin des tuileries pour que ma femme regarde mon dos. Ma veste et ma chemise avaient été transpercées et j'avais dans le dos une marque ensanglantée semblable à une piqure d'abeille".

M. Kostov a raconté qu'il alla deux heures plus tard consulter un médecin qui découvrit de minuscules fragments de métal autour de la plaie mais fut incapable de dire ce qui avait pu la provoquer.

"Je pense qu'on ne peut douter que, dans mon cas comme dans celui de Georgi Markov, les autorités bulgares sont responsables".

"En ce qui me concerne, la plaie a enflé et j'ai développé une forte fièvre, mais je n'ai jamais perdu connaissance. Ils n'avaient pas mis assez de poison dans mon cas", a ajouté M. Kostov.

M. Kostov, représentant la télévision bulgare à Paris, avait demandé aux autorités françaises l'asile politique au printemps de 1977. Depuis, il participait, avec Georgy Markov, à des émissions destinées à la Bulgarie, le plus souvent enregistrées à Londres, au cours desquelles il attaquait violemment le gouvernement bulgare. L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Sofia avait reçu récemment à ce sujet une protestation des autorités bulgares dont Vladimir Kostov et Georgy Markov avaient décidé de ne pas tenir compte.

Les policiers français se demandent si l'attentat contre M. Kostov, survenu trois semaines avant celui dont a été victime son ami, était un simple avertissement ou bien un échec. En effet, la pointe métallique extraite du rein de Vladimir Kostov n'avait pas pénétré profondément dans la chair.

La répétition des accidents dus au "parapluie qui tue" donne à penser, si l'origine du décès est confirmée, qu'une nouvelle arme — individuelle — bactériologique a été mise au point.

En effet, la septicémie est une infection généralisée du sang, un empoisonnement dû à des bacilles ou aux toxines qu'ils secrètent. D'ordinaire, ces germes pathogènes proviennent d'une plaie naturelle. Ce sont le plus souvent des staphylocoques ou des streptocoques qui envahissent l'organisme et répandent un peu partout des foyers infectieux. Dans ces cas précis, l'origne serait la petite aiguille située au bout du parapluie, une sorte de réservoir à bactéries. Celles-ci seraient certainement alors le résultat d'une culture savante qui aurait abouti à la sélection de germes particulièrement agressifs.

Le stade grave de la maladie intervient quand de nombreux points de l'organisme sont atteints, notamment les reins, le cerveau et la moelle osseuse. Son intensité dépend tout autant de l'état général de la personne qui en est victime que de l'importance numérique et de la violence des bactéries.

L'intervention du médecin doit être rapide. Avant de soigner sélectivement les différents foyers infectés, il faut administrer dans les meilleurs délais des antibiotiques dits à large spectre, c'est-à-dire des produits capables de maitriser simultanément plusieurs sortes de germes.

Cap: 3 morts après un raid de police

LE CAP (Reuter) — Une descente de police effectuée mercredi soir à Crossroads, un bidonville du Cap, se serait soldée par trois morts: deux Noirs tués par balles et un bébé écrasé au cours de l'opération policière.

Selon les religieux et les travailleurs sociaux du bidonville, entre 200 et 300 personnes ont été arrêtées. Selon la police, elles sont accusées d'avoir attaqué des policiers et d'être en situation irrégulière (défaut de permis de séjour).

Selon soeur Benigna, une religieuse catholique qui vit à Crossroads, les habitants des lieux s'attendaient à cette descente de police et s'étaient rassemblés autour de grands feux.

"Quand la police est arrivée, nous ne pouvions pas compter tous les véhicules. Arrivés à cent, nous nous sommes arrêtés. Des hommes en tenue de camouflage ont alors essayé, par groupes de 20 ou 30, de pénétrer dans le camp. Ils ont tiré une étrange boule de feu rouge comme nous n'en avions jamais vue auparavant au-dessus du camp. Puis ils ont bombardé le camp pendant près de deux heures avec des grenades lacrymogènes".

Selon soeur Benigna, après qu'un Noir eut été tué, les habitants se sont rassemblés autour de lui et l'un deux s'est écrié: "Une vie pour un petit morceau de papier, pour un permis de séjour".

La police affirme n'avoir connaissance que d'un seul mort et déclare que dix de ses hommes ont été légèrement blessés par des jets de pierres.

Rivière polluée,
source d'eau potable
en DANGER!
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

TÉLÉVISION

2 CBFT

10.10 Ouverture et horaire
10.15 En mouvement
10.30 Clak
10.45 Les aventures de Colargol
11.00 Magazine-Express Cardiologie
11.30 Les Mohicans de Paris
12.00 Les lois de la brousse
12.30 Sur des roulettes
1.00 Les trouvailles de Clémence
1.30 Télejournal
1.35 Reflets d'un pays De Québec: "A la recherche du passé"
2.30 Les Ateliers
3.30 Fanfreluche
4.00 Animagerie
4.30 Pourquoi?
5.00 Les explorateurs du monde: "Fantastique île de Pâque"
6.00 Ce soir
6.50 Nouvelles du sport
7.00 Les belles histoires des pays d'en haut
8.00 Maitres et valets
9.00 Boxe: Ali-Spinks
10.30 Télejournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma: "Le flingueur" (Drame — Américain 1972)
1.30 Télejournal

10 CFTM

7.55 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bonn'heure
10.30 Bonjour madame
11.15 La cravache d'or Saturnin le petit canard
11.30 Les satellipopettes
11.45 Les p'tits bonshommes
12.20 Midi-nouvelles
12.30 A vous de jouer
1.00 Personnalité
3.30 Ciné-quiz: "La fille du Pirée" (Drame — Grec — 1963) ■
3.30 Services à la communauté
4.00 Le monde de monsieur Tranquille
4.30 Les tannants
5.30 Parle, parle, jase, jase
6.30 Le dix vous informe
7.00 Faut le faire
7.30 Médecin d'aujourd'hui
8.30 Le saint
9.30 Les découvertes du Québec
10.00 Toute la ville en parle
10.30 Les nouvelles T.V.A.
11.00 Les sports au 10
11.05 La couleur du temps
12.25 Cinéma: "Les berets verts" (Drame de guerre — Americain 1968)
2.30 Dernière édition

6 CBMT

9.43 A thought for today
9.45 CBC 6 good morning
10.00 The Friendly Giant
10.15 Bonjour, bon jour
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Fly away
12.30 Search for tomorrow
1.00 CBC News
1.05 The Bob McLean show
2.00 The Edge of Night
2.30 High Hopes
3.00 Take 30
3.30 Celebrity cooks
4.00 Just William
4.30 For Kids only
5.00 Tattletales
5.30 All in the family
6.00 The city at six
7.00 The Mary Tyler Moore show
7.30 In the public eye
8.00 Ali-Spinks world heavy weight championship fight
11.00 The National
11.22 The City tonight
11.40 Thriller
1.00 Cinema: "A raisin in the sun" (Drame 1961) ■

12 CFCF

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Art of cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 The community
11.30 Rocket Robinhood
12.00 The Flinstones
12.30 Gilligan's Island
1.00 The Joyce Davidson show
1.30 McGowan and Co.
2.00 The Alan Hamel Show
3.00 Another World
4.00 Family Feud
4.30 The Pink panther
5.00 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 Circus
8.00 Wonder Woman
9.00 The Islander
11.00 CTV National news
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie: "Hannie Caulder" (Drame 1971) "Magic carpet" (Comedie 1971)

CINÉMA

ATWATER I, Place Alexis Nihon (935-4246) "National Lampoon" 13 h 00, 14 h 45, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 00
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (935-3313) "Battle star galactica" 19 h 15, 21 h 20
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2474) "Heaven Can Wait" 19 h 00, 21 h 00
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) "The Bite" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 et "The sexualist" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) "La route sauvage" 15 h 00, 18 h 25, 21 h 45 "Terreur sur le monde" 13 h 20, 16 h 40, 20 h 00
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) "Jokes my father never told me" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00
BONAVENTURE II, "Eyes of Laura Mars" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15
BROSSARD I, Mail Champlain (6600 boul. Taschereau (465-5906) "De l'autre côté de minuit" 20 h 00
BROSSARD II, "Black out à New York" 18 h 25, 21 h 45 et "La colline des bottes" 20 h 00
BROSSARD III, "Larry le dingue, Mary la garce" 19 H 45 et "Le tournant de la vie" 21 h 20
CHAMPLAIN I, 1815 est Ste-Catherine (524-1685) "L'autre côté de minuit" 13 h 45, 17 h 00, 20 h 15
CHAMPLAIN II, "Le retour" 13 h 40, 17 h 30, 21 h 30 et "C'est arrivé entre midi et trois heures" 12 h 00, 15 h 50, 19 h 45
CARREFOUR, 318 Ste-Catherine E. (866-8057) "Le tournant de la vie" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30
CINEMA 7e ART, 3180 est Belanger (722-0302) "Préparez vos mouchoirs" 19 h 30 "La petite" 21 h 30
CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 St-Denis 844-8734 "La petite marchande d'allumettes (France 1928) "Tire au flanc" (France 1929) 19 h 30 "On purge bebé" (France 1931) 21 h 30
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke 486-7395 "Foul play" 19 h 00, 21 h 25
COMPLEXE DESJARDINS, I, Complexe Desjardins (288-3141) "La 7e compagnie au clair de lune" 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 50, 19 h 40, 21 h 35
COMPLEXE DESJARDINS II, "L'argent des autres" 13 h 10, 15 h 15, 17 h 20, 19 h 25, 21 h 30
COMPLEXE DESJARDINS III, "Les granges brûlées" 12 h 20, 14 h 10, 16 h 05, 17 h 55, 19 h 50, 21 h 45
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Vers un destin insolite" 12 h 30, 14 h 35, 16 h 40, 18 h 45, 20 h 55
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve ouest (879-4349) Les gagnants du dixième festival du film étudiant canadien 1978 — 20 h 00
COTE-DES-NEIGES I, 8600 Côte-des-Neiges (735-5528) "Joke my father never told me" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00
COTE-DES-NEIGES II, "Eyes of Laura Mars" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) "Le tournant de la vie" 19 h 00, 21 h 20
DAUPHIN I, 2396 Beaubien est, 721-6060 "les enfants gâtées" 19 h 20, 21 h 30
DAUPHIN II, "Annie Hall" 19 h 30, 21 h 30
ELYSEE I, 34 Milton 842-6043 "Les nouveaux monstres" 19 h 30, 21 h 30
ELYSEE II, "Roseland" 19 h 30, 21 h 30
JEAN-TALON, 4225 est Jean-Talon 725-7000 "Section de choc" 18 h 47, 22 h 11 "La toubib aux grandes manoeuvres" 20 h 40
KENT, 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Grease" 19 h 00, 21 h 10
LOEWS I, 964 ouest Ste-Catherine 861-7437, "Hooper" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30
LOEWS II, "The Driver" 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 20
LOEWS III, "Grease" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00
LOEWS IV, "The End" 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20
LOEWS V, "Redeemer" 12 h 35, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 40, 19 h 25, 21 h 10
LONGUEUIL, 1 Place Longueuil, Longueuil 667-7903 "La route sauvage" 18 h 40, 21 h 40 "Inspecteur Karate" 20 h 15
MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa 381-6116 "Le crime de l'Orient-Express" 21 h 30 et "La fievre du samedi soir" 19 h 30
MERCIER, 4260 est Ste-Catherine 255-6224 "La route sauvage" 18 h 35, 21 h 50 et "Inspecteur Karate" 20 h 10
MONKLAND, 5504 Monkland 484-3579 "Corvette summer" 19 h 20, 21 h 20
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine E. 525-8600 "L'homme qui venait d'ailleurs" (de N. Roveu — G.B. 1976) 19 h 15, 21 h 30
OUIMETOSCOPE II, "Complot de famille" (de A. Hitchcock U.S.A. 1976) 19 h 00, 21 h 15
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard 277-4145 "An unmarried woman" 19 h 00 et "La fievre du samedi soir" 21 h 30
PALACE, 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Salon Kitty" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10
PARALLELE, 3682 St-Laurent 843-4725 "Vivre ensemble: la révolution de la famille électrique" 20 h 30
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine 866-3856 "La Zizanie" 12 h 45, 14 h 50, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 00
PARISIEN II, "Convoi de la peur" 13 h 00, 17 h 05, 21 h 15 "Le gang" 15 h 10, 19 h 20
PARISIEN III, "Le crabe tambour" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 55, 19 h 10, 21 h 20
PARISIEN IV, "La jument vapeur" 13 h 10, 15 h 20, 17 h 25, 19 h 30, 21 h 40
PARISIEN V, "Quoi" 12 h 45, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 05, 21 h 10
PLACE DU CANADA, Place du Canada 861-4595 "Fairey tales" 19 h 25, 21 h 15
PLACE VICTORIA, 878-1451 "Capricorne one" 17 h 15, 21 h 30 "Medusa Touch" 19 h 30
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie 866-2644 "Corvette summer" 12 h 55, 14 h 55, 17 h 00, 19 h 05, 21 h 10
PLACE VILLE-MARIE II, "Foul Play" 12 h 20, 14 h 30, 16h 40, 18 h 50, 21 h 00
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent 845-5215 "Paul, Lisa et Carolin" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 et "Fancy Lady" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 00
SAINT-DENIS I, 1592 St-Denis 849-4211 Fermé pour rénovations
SAINT-DENIS II, 1594 St-Denis "Section de choc" 13 h 55, 17 h 40, 21 h 20 "La toubib aux grandes manoeuvres" 12 h 15, 15 h 55, 19 h 40
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis "Padre padrone" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 10
SEVILLE, 2155 ouest, Ste-Catherine 932-1139 "The lacemaker" (de C. Goretta — Suisse 1977) 19 h 00 "Close encounters of the third kind" (de S. Spielberg, U.S.A. 1977), 21 h 15 et "Night of the living dead" (de G.A. Romero, U.S.A. 1968) 12 h 00 p.m.
SNOWDON, 5225 Décarie 482-1322 "Heaven Can Wait" 19 h 00, 21 h 00
VAN HORNE, 5150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Sea gypsies" 19 h 05, 21 h 00
VERDUN, 3841 Wellington 468-2902 "La route sauvage" 20 h 00 et "Terreur sur le monde" 18 h 20, 21 h 40
VILLERAY, 8042 St-Denis 388-5577 "Black out à New York" 18 h 15, 21 h 45 et "La queue du scorpion" 20 h 00
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square 931-2477 "Sound of music" 13 h 15, 16 h 25, 19 h 35
YORK, 1487 Ste-Catherine ouest 937-8978 "Revange of the pink panther" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00

SUR SCÈNE

CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) "The can opener" de Victor Lanoux — 20 h 00
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352). L'orchestre sympathique et solstice (jazz) 20 h 30
LA GRANDE PASSE, 411 Ontario Est (844-6284) Nebu (jazz) 22 h 00 et minuit
LA POUDRIERE, Ile Ste-Hélène (526-0821) relâche
PATRIOTE DE MONTREAL, 1474 Ste-Catherine Est 523-1131. Michel Murty semaine et dimanche: 21 h 00 Samedi: 20 h 00 et 23 h 00
PATRIOTE DE STE-AGATHE, Ste-Agathe, autoroute des Laurentides, sortie 83, (523-1131) ou (1-819-326-3655) Relâche
LA RELEVE A MICHAUD, Calixa Lavallée, autoroute 30, sortie 93, (1-514-583-3776). "Ti-Mine Goulet" de R. Lévesque 21 h 00
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts 175 ouest Ste-Catherine (842-2112) Tom Jones 18 h 30 et 22 h 00
SOLEIL LEVANT, 286 Ste-Catherine O. (861-0657) Anthony Braxton 20 h 00
THEATRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) "Les maudits anglais" création du Théâtre Passe Muraille. Tous les soirs 20 h 30. Relâche: lundi
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL, 320 Notre-Dame Est (879-1306) "Orgasme 2. Paroles en l'air" 21 h 00
THEATRE DE LA FENIERE, 1500 "La Fenière: Ancienne Lorette, Québec (1-418-872-1424) "Fromage ou dessert" de L. Rego. Tous les soirs 21 h 00, relâche lundi
THEATRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 Ste-Catherine ouest, (842-2112). Claude St-Denis, même — 20 h 30
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE, 845 Ste-Catherine O. (861-0563) Carole Laure et Lewis Furey. Semaine 20 h 00, samedi: 22 h 00
THEATRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 Ste-Catherine O. (842-2112). Relâche
THEATRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7277). Relâche
THEATRE DU RIDEAU VERT: 355 rue Gilford 845-0267. Relâche

CARE.*
un don du coeur
Avez-vous réalisé que, dans les pays en développement, certaines régions éloignées manquent de docteurs, d'infirmières, de techniciens médicaux? Un don à CARE permet d'envoyer là-bas le personnel MEDICO nécessaire pour former des équipes entraînées à soigner les malades et les blessés. La médecine préventive est également très nécessaire dans ces pays. Vos contributions permettent de financer des programmes de santé publique et d'envoyer des infirmières qui enseignent les règles de la nutrition, de l'hygiène et de la propreté aux élèves infirmières locales.
Envoyez vos dons à
CARE Canada
Bureau no. 4, 1312 rue Bank, Ottawa K1S 5H7
* Marque Déposée

2e EXPOSITION D'ANTIQUITES DE BROMONT
22 - 24 SEPT. '78
35 EXPOSANTS
Soirée d'ouverture $7.50 22 sept.
de 19:00 à 23:00 heures
Tirage: 2 billets pour un voyage d'une semaine à Londres.
Hors d'oeuvres et champagne
Admission $1.75 23 sept.: 10:00 à 21:00 heures
Enfants: $0.75 24 sept.: 11:00 à 18:00 heures
Kiosque de délices de chez-nous
Information: Montréal (514) 739-3671
Bromont (514) 534-2272
534-2384
Bromont Centre Sportif & Culturel
Autoroute no 10, sortie 78

LE DEVOIR

CAHIER 7

TOURISME

Montréal, vendredi 15 septembre 1978

La Grèce d'île en île

Et finalement Anafi...

par
Jacqueline Wanner
collaboration spéciale

Bleu. Tout est bleu. Le ciel au-dessus de moi, la mer fraîche aux transparences bleues m'enveloppe comme si je flottais dans une bouteille d'encre Waterman Blue. Blanc. Tout est blanc. La plage blanche devant moi, dominée par une falaise blanche s'étire déserte, sans ombre, mangée par le soleil de midi.

Ici, à Anafi, île des Cyclades tout à côté de Santorini, au bout du monde, pas de voitures. Les ânes ignorent tout des règlements et des feux de circulation. Pas de route. Que des sentiers muletiers qui dessinent un damier extravagant au gré des ravins et des pics vertigineux. Des buissons épineux et des cailloux chauffés à blanc se disputent un sol que la pluie a déserté depuis deux ans. Par quel miracle un olivier esseulé ou un figuier aux fruits pas encore mûrs arrivent-ils à s'accrocher à cette terre desséchée, ravinée? Par quel miracle cette explosion de fleurs blanches et roses sur des touffes de laurier aux feuilles vernissées?

Par le miracle grec. Ce miracle fait de contrastes brutaux qui assomment littéralement ou font grimper au septième ciel. Ce miracle fait de lumière et d'ombre dure, ce miracle qui pendant un mois m'a fait osciller entre la rage et le bonheur le plus total, ce miracle, qui m'a fait détester puis adorer ces îles, et m'a donné l'envie de les connaître mieux *en dehors de la saison touristique*.

Mon arrivée en Grèce est singulière. A Athènes, pas de réservation d'hôtel, mes bagages perdus, une police touristique qui remet un chauffeur de taxi dans le droit chemin, des grecs pas aimables, des grecs trop aimables, une circulation démente, des affiches illisibles pour moi et sur tout ça un ciel bleu. Et l'Acropole. Et le mont Lycabettus. Mais Athènes est une ville où il y a trop de monde et surtout trop de touristes, pour que j'aie envie d'autre chose que de calme, de mer et de contacts authentiques.

Mes bagages retrouvés, je file au Pirée et c'est un départ pour la Crète. A bord du Kantia.

Sur le pont des troisièmes, j'ai passé la nuit dans une humidité complète et un calme partiel. Au matin, un soleil de six heures, rouge comme celui de la veille au soir, illumine le sommet blanc de neige du mont Ida. Au-delà des murailles d'Heraklion, j'attrape de justesse l'autobus qui part pour Aghia Galini, petit village du sud de la Crète, sur la mer de Lybie. Comment j'arrive à me débrouiller sans parler le grec? Je ne sais pas, mais malgré toutes sortes de renseignements contradictoires ou mal assimilés, j'y arrive. Dans l'autobus, plus de place. Je fais le trajet assise par terre entre les deux rangées de sièges occupés, à côté d'un sac d'oignons, d'un panier de tomates et d'un Grec dont le regard ne me lâche pas. La route est accidentée et la technique du chauffeur accentue considérablement cette impression. Des vignobles partout et des oliveraies, des chapelles blanches juchées en des endroits apparemment inaccessibles, des immensités de tomates, et au bout de la route, un adorable village blanc aussi, dont les cafés sont presque tous regroupés sur le port minuscule. Dans le village en gradins, des ânes, des hommes tout en noir discutent, des femmes tout en noir passent, pressées, et entre les tables à parasol des cafés bondés de touristes, un mouton broute des miettes.

Loin du village, au-delà de la plage municipale envahie de campeurs nus et de détritus, enfin un coin solitaire. Il m'a bien fallu une demi-heure de marche rapide sous un soleil de plomb pour trouver la tranquillité. Tranquillité relative troublée soudain par une énorme explosion qui me fait songer follement à une éruption volcanique. Ce n'est que la détonation de quelque arme tactique dans le camp militaire de Tibakion situé à une dizaine de kilomètres. Non, je ne resterai pas à Aghia Galini avec ses quatre cents habitants, ses six cents touristes et ses voisins, les militaires en vadrouille.

D'Aghios Nilolaios, à l'est d'Heraklion où je prendrai le bateau pour d'autres îles, c'est l'autobus pour Kritsa. Cet important village haut perché dans la montagne est connu pour ses tissages, ses dentelles et ses lainages faits main. Et aussi par un film de Jules Dassin "Celui qui doit mourir", tiré du roman de Kazantzakis "Le Christ recrucifié". Connu, le village l'est. Plusieurs fois par jour des cars nolisés déversent leur horde de visiteurs dans la rue principale étroite et tortueuse, bordée de boutiques croulant sous des montagnes de nappes de dentelle, de chandails, de châles, de tapis et de sacs tissés, tous beaux, tous pareils. Il y en a partout. Sur des tables, des étagères, dans des paniers accrochés aux murs, suspendus à des fils. Et dans ce fouillis de marchandises et de touristes touche-à-tout, les habitants de Kritsa impassibles vendent leur artisanat. Les étrangers passent, eux restent, avec leurs coutumes, leurs drames, leurs joies, avec leur vie quotidienne inviolée.

La seule défense de ces hommes et de ces femmes vivant en vase clos huit mois de l'année me paraît être en effet une sorte de conspiration silencieuse, se traduisant par le refus du contact, le refus de communiquer, à l'image d'un triste repas pris à Kritsa. Une terrasse de café (taverna) à l'ombre d'un mûrier. Autour de moi, six hommes aux yeux absents, aux bouches figées. Deux d'entre eux égrènent leur chapelet. Un troisième scande le silence des coups rythmés de sa canne contre le pied d'une table. Je cherche timidement leurs regards, prête à sourire, à parler. Rien. En grognant, le patron prend ma commande. Une vieille femme, si vieille qu'elle me semble sur le point de se casser, m'apporte l'ouzo (alcool anisé) et le verre d'eau. Je bois l'eau d'un trait et demande un autre verre au patron qui n'y comprend rien et m'engueule. Il lance ensuite un coup d'oeil à ses habitués qui sirotent leur café et fait un signe de connivence à mon voisin dont le rythme de la canne s'accélère. Bref, je me sens de trop dans cet univers d'hommes, j'ai même très envie de m'en aller.

Peut-être ailleurs, dans une île plus petite que la Crète, dans une île moins fréquentée, les habitants sont-ils moins envahis, moins dépossédés, plus accessibles. Mais y a-t-il encore en Grèce des îles qui soient autre chose qu'un énorme terrain de camping pour jeunes touristes libres, comme Ios, ou une ville cosmopolite comme Rhodes? Reste-t-il encore des îles en dehors des circuits touristiques surchargés?

J'ai eu envie de m'arrêter partout. Je me suis arrêtée souvent, en particulier pendant une croisière imprévue de huit jours en voilier. Leros, Patmos, Delos — oh, cette promenade dans les ruines de Delos au coucher du soleil, avec comme seuls compagnons l'âme d'Apollon et les lézards qui fuyaient sous mes pieds — Mykonos, Naxos, Kuthnos, Milos, Santorini, et enfin Anafi.

A Santorini, au bureau de tourisme de Thera, une aimable jeune femme fait des efforts héroïques pour m'empêcher d'aller à Anafi. Dans cette île, il n'y a rien. Pas de cafés, pas de routes, pas d'hôtel. Des pêcheurs et une taverna. Santorini est civilisée, Anafi non. Santorini a de splendides plages de sable volcanique noir, une ville ancienne, des ruines, des souvenirs, un excellent service d'autobus, de bons restaurants, Anafi rien. Et le bateau y mouille de nuit. Et le ravitaillement y est précaire. Bon. J'ai tout de même pris mon billet pour Anafi.

Deux heures du matin. Nuit noire. Là-haut, très haut, quelques lumières: le village d'Anafi. Au niveau de l'eau, une faible lueur clignote. De la mer des voix montent. Une barque nous attend, la famille grecque, un touriste allemand et moi. Mais d'abord le ravitaillement: caisses de fruits et légumes, du vin et trois poules à moitié mortes. Dans le bateau, on se case où on peut. Deux hommes rament en silence vers un quai invisible. On accoste. On débarque. Je marche vers la lumière à vingt mètres du Quai qui éclaire chichement la façade blanche et verte d'une taverne. L'un des pêcheurs en est le patron. Il y a des chambres à l'étage, cinq. Réveillée par son mari, la patronne qui répond au nom de Poppée, prépare les chambres: elle met des draps et une couverture, remplit d'eau un réservoir en plastique jaune au-dessus d'un évier et d'un seau en plastique vert qui recevra les eaux usées, me montre la toilette dehors, et d'autres seaux, et la mer.

A mon réveil, le soleil est déjà haut. Cinq ou six bateaux sont amarrés. Sur le quai, les filets ocres sèchent en petits tas. A gauche, quelques maisons face à une petite plage de galets et de sable et plus loin, un promontoire escarpé.

Pendant que je déjeune d'oeufs frais, de pain, de confiture et de café, je m'informe sur les plages. De derrière ses lunettes rondes, Poppée qui me sert et sert en même temps une douzaine de pêcheurs bruyamment attablés, prend le temps de me sourire. Des plages, oui, mais personne n'y va, à part les touristes. Et elle compte sur ses doigts: il y a moi, le jeune Allemand, un couple qui a sa chambre au bout de la terrasse, un autre couple avec un bébé campe sur la plage de l'autre côté du promontoire. Ça fait sept touristes au total, et deux cent cinquante habitants et des ânes et des chèvres.

A la fin d'un long après-midi d'exploration ardue et d'incroyables découvertes, quelle joie de retrouver Poppée et de l'abreuver de "poly efkaristo" enthousiastes. Elle paraît vraiment contente et me sourit sans retenue.

Ce soir, entre la mer et la taverna, nous sommes quatre à table en comptant Giorgios, le mari de Poppée. Ouzo, salade de tomates, rougets et frites, excellent rosé de Santorini, café et tournée du patron: du raki, alcool de figues raide et râpeux. Quand elle en a le temps, et ce n'est pas souvent, Poppée s'asseoit avec nous, et nous essayons de nous parler. Au fil des jours et des conversations ponctuées de mimiques et de gestes parfois surprenants, au travers des sourires et même des éclats de rire, je finirai par comprendre bien des choses.



Une blancheur mangée par le soleil de midi... (photo Jacqueline Wanner)

Les avantages d'être sujets

GUY DESHAIES



Il est assez connu que le passeport canadien est bien vu dans les pays étrangers non seulement parce qu'il se vend bien sur le marché noir, qu'il est facile à obtenir clandestinement et qu'il se falsifie aisément, mais parce que le Canada est un pays paisible et relativement neutre dont les ressortissants sont des gens plutôt aimables.

Mais les avantages d'être ainsi le détenteur d'un titre de sujet de Sa Majesté Elizabeth II d'Angleterre ne sont généralement pas très tangibles. Il peut même arriver qu'ils deviennent presque un inconvénient. Ainsi, en me pointant au Nigeria, j'avais bien remarqué, dans la baraque qui tient lieu d'aérogare un comptoir de l'Immigration où il était écrit que les ressortissants des pays du Commonwealth passaient en priorité.

C'était faux. Mon passeport me fut carrément confisqué et le pourboire était fixé à $20 pour le récupérer tandis que les Hollandais passaient sans problème au comptoir voisin. Peut-être que ce jour-là la cote d'amour allait aux sujets de la reine Juliana, qui sait.

Mais en général le passeport canadien est un excellent visa d'entrée à peu près n'importe où. Jamais cependant il ne m'a été plus agréable de le détenir qu'à mon arrivée à Douvres, en Angleterre, après la traversée de la Manche en bateau depuis Calais, en France.

Je me trouve au milieu d'une interminable queue de Français dans la gare maritime de Dover lorsque j'avise tout à coup un écriteau, au-dessus d'un comptoir désert, annonçant "British Subjects Only".

Je laisse donc là la foule républicaine non sans quelque crainte cependant, étant "sujet" par contumace, et je frappe au guichet des "British Subjects". Un vrai bonheur. Le gars me sourit amicalement en apercevant, gravés en or sur mon passeport, les deux gros lions agrippés à une royale couronne et prenant pied sur une banderole elle-même gravée d'un proverbe de Shakespeare traduit en latin. C'est presque l'accolade de bienvenue suivie du tempon triangulaire estampillé minutieusement dans le passeport. Je sors pratiquement le premier sur un quai où attend le train à destination de Londres. Seulement on ne peut pas monter tout de suite à bord.

De sorte que mon avantage se dissout à mesure que les Français débouchent sur le quai. Au moment où les portières du train s'ouvrent à l'assaut général, je suis victime des coudées franches et de la bousculade. Les Français sont beaucoup plus habitués que nous à la lutte pour une place assise; ils savent que s'ils ratent il y a 56 millions de concitoyens derrière.

Mais nous, les Québécois, nous sommes très faibles en ces matières. Si la queue est trop longue on s'en va et on revient plus tard; on sait qu'il y en aura pour tout le monde.

De sorte que, sorti le premier sur le quai ferroviaire, je dois m'envoyer le Dover-Londres debout comme les derniers arrivants.

N'empêche qu'on ne peut ici critiquer l'Immigration britannique: elle ne peut quand même pas réserver des voitures de train uniquement pour ses "sujets", même lointains; ce serait de la discrimination. D'autant plus que par les temps qui courent ils se font rares au retour des contrées étrangères.

Le livre sterling ne faisant plus le poids, il est évident que ce sont des Français très majoritairement qui font l'aller-retour Calais-Douvres, au point que le préposé au guichet des sujets de Sa Majesté doit craindre pour l'avenir de sa carrière. Les Anglais, côté coupures de budgets, on ne peut rien leur apprendre malgré les efforts inouïs déployés en ce sens chez nous. Rien d'étonnant à l'accueil enthousiaste réservé aux porteurs de lions couronnés sur passeport lorsqu'ils se pointent dans leur enclos portuaire.

Seulement ce n'est pas désagréable de pouvoir ainsi apprécier concrètement les avantages de son assujetissement royal surtout devant des centaines de Français pas contents. Profitons-en. Si jamais le Québec devient complètement indépendant ce sera carrément le passeport bleu pâle agrémenté d'un fleurdelisé et je crains fort qu'il faille alors s'aligner sur les non-monarchiques.

En tout cas, les pauvres officiers d'Immigration anglais n'auront plus à faire l'ahurissante découverte que certains "sujets" ne parlent pas un mot d'anglais, ce qui souligne la singularité de la situation actuelle.

Tout ça pour dire qu'un passeport ne constitue en rien un droit à des privilèges mais bien un titre de circulation internationale à partir de la citoyenneté. Le passeport canadien en ce sens demeure une valeur sûre, une des meilleures qui soient pour voyager. Ne le laissons jamais traîner à l'étranger et conservons-le sur nous jalousement même si, entre nous, nous ne nous sentons pas "sujets britanniques" dans l'âme. Notre passeport est très convoité par des gens dont il serait permis de mettre sérieusement en doute également l'attachement à la Reine mais qui savent que le Canada est un des très rares pays au monde à ne pas avoir de registre officiel des passeports qu'il émet et dont, par conséquent, il ne peut faire le recensement facilement.

Sur le marché noir, un passeport canadien vaut entre $200 et $500 et le titulaire qui l'a vendu n'a qu'à frapper à l'ambassade la plus proche pour en obtenir un autre. Mais c'est un délit très grave qu'on ne saurait trop déconseiller. Personne n'est obligé d'être animé d'une fierté infinie pour son passeport royal mais les Canadiens devraient avoir conscience de la valeur et de la sécurité qu'il représente pour eux à l'étranger.

L'Action de Grâces aux U.S.A.

Tout près, tout près, il y a New York puis un peu plus au sud, Washington. Deux villes uniques, riches, incroyables. Profitez de ce long weekend pour en faire la découverte.

NEW YORK
Du 6 au 9 octobre

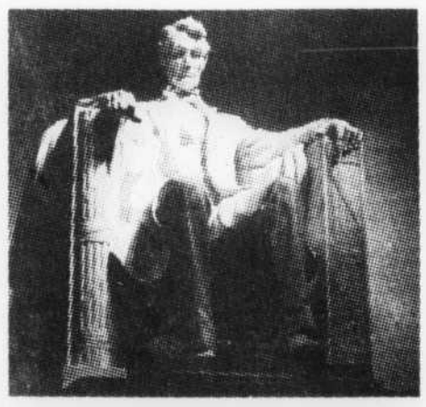


■ Le jour, promenez-vous à loisir de Central Park à Greenwich Village... Visitez les musées, offrez-vous un spectacle! Ou alors, vivez la nuit! Les lumières de Broadway, Times Square...

■ $99.00 par personne avec départ de Montréal ($115.00 avec départ de Québec). Ce prix comprend: autobus et hôtel pour trois nuitées (2 personnes par chambre, taxes incluses).

■ Circuit "découverte de la ville" facultatif.

WASHINGTON
Du 5 au 9 octobre



■ Tourbec vous propose aussi Washington, la Capitale, digne, majestueuse, superbe avec ses larges rues fleuries. Découvrez-y la Maison Blanche, l'avenue Pennsylvania, le Capitol, le Lincoln Memorial... et ses merveilleux restaurants.

■ $119.00 par personne. Ce prix comprend: autobus avec départ de Montréal uniquement, hôtel pour trois nuitées (2 personnes par chambre, taxes incluses) et tour de ville.

■ $199.00 par personne. Ce prix comprend: avion, hôtel pour trois nuitées (2 personnes par chambre) tour de ville plus toutes les taxes. N'est pas compris le transport entre l'aéroport et l'hôtel.

L'accompagnateur Tourbec facilitera votre séjour, quelle que soit votre destination.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec nos conseillers en voyages.

Bureau de Montréal:
347, rue St-Paul est
Montréal H2Y 1Y3
Tél.: (514) 866-2872

Bureau de Québec:
29, rue d'Auteuil
Québec G1R 4B9
Tél.: (418) 694-0424

Bureau de Sherbrooke:
74, rue Wellington nord
Sherbrooke J1H 5B8
Tél.: (819) 563-3355

Détenteur d'un permis du Québec.

ON A PLUS D'UN TOUR DANS NOTRE SAC DE VOYAGES

Tourbec

Pour tous vos voyages

- Vacances
- Affaires
- Etudes
- Congrès

Quelle que soit la destination :

Europe
Asie
Amérique
Afrique
Antilles, etc

Consultez-nous :

1456, rue CRESCENT
Montréal
288-5193

SUCCURSALES À SHERBROOKE DRUMMONDVILLE VICTORIAVILLE ★★★

Agence autorisée et exclusive des Diplômés de l'Université de Montréal

Voyages ESCAPADE Montreal Ltee

israel

tourvac

LE TOUR CLASSIQUE 18 jours

TEL AVIV •LA ROUTE CÔTIÈRE ET LA GALILÉE •LE GOLAN •LA MER MORTE •QUMRAN •MASSADA •JERUSALEM •HEBRON •EILAT.

Prix par personne à partir de: **$669 US**
(tarif aérien en sus)

LES LIEUX SAINTS 18 jours

TEL AVIV •JERUSALEM •LA MER MORTE •MASSADA •BETHLÉEM •HEBRON •LA SAMARIE ET LA GALILÉE •SAINT JEAN D'ACRE •HAIFA •CESAREE •EILAT.

Prix par personne à partir de: **$659 US**
(tarif aérien en sus)

1978: 15 sept. — 06 oct. — 03 nov. — 01-22 déc.

1979: 26 janv. — 23 fév. — 16 mars — 06 avril — 11 mai — 21 sept. — 26 oct. — 23 nov. — 21 déc. — 22 juin — 20 juil. — 10-31 août.

AIR FRANCE

atlas
PERMIS DU QUEBEC

AGENCE DE VOYAGES ATLAS
1821 EST, SHERBROOKE
MONTRÉAL H2K 1B4
TÉL.: 527-8881

IATA ATC TAPSC

Serk, où le temps a suspendu son vol

par
Monique Nuytemans
collaboration spéciale



A Serk, au bord de ses radieuses falaises.

SERK (Iles de la Manche) — Passer une journée sur Serk c'est dangereux. On risque de ne plus vouloir quitter l'île.

Il y règne une tranquillité divine qui permet, du haut des falaises, d'entendre le clapotis de la mer et le froissement d'ailes de mouettes qui la frôlent.

Car il n'y a ni avions, ni voitures, ni motos sur Serk. Les seuls moyens de transport y sont la cariole, le tracteur ou la bicyclette.

Même le médecin de cette île minuscule de la Manche (500 habitants, 5 km de long sur 2 de large) fait ses tournées à bicyclette.

Avant de s'y être résigné, le docteur clama haut et fort que c'était un impératif de sa profession d'avoir une voiture. Les insulaires lui répondirent: "D'accord, vous pouvez en avoir une. Mais il faudra qu'elle soit tirée par un cheval...".

Sur Serk, la plus petite des îles anglo-normandes, il n'y a pas non plus d'impôts sur le revenu, ni de lois sur le divorce.

L'île a également maintenu son système féodal de fief dirigé par un seigneur. L'actuel seigneur est Michaël Beaumont qui réside, avec sa femme et ses deux fils, au manoir de la Perronerie.

Le seigneur a encore et comme autrefois tous les privilèges. Il est le seul qui ait le droit d'avoir un colombier et... une chienne.

C'est une très vieille coutume, encore en force dans les îles anglo-normandes, qui prévoit que seul le seigneur a droit à son colombier. Il fait usage des pigeons pour sa table. Mais si chaque habitant élevait des pigeons, ce serait nuisible aux cultures...

Quant à la chienne, c'est là une coutume unique à Serk. C'est ainsi que les Serkois ont imaginé d'y contrôler la naissance des chiots, afin qu'il n'y ait pas, au cours des ans, plus de chiens que d'habitants.

Donc tous les chiens dans l'île — sauf la chienne du seigneur — sont mâles et célibataires. C'est d'ici que doit venir l'expression "mener une vie de chien"!

Pour bien se mettre dans l'ambiance féodale de Serk, il faut prendre un bateau lent à partir du port de Guernesey. Cela est nécessaire pour se préparer corps et âme à l'expérience unique que propose cette île que ni le temps, ni le progrès ne semblent avoir touché.

Sur le bateau "L'île de Serk", le trajet de 7 km prend une heure. Le départ se fait à 7 h 45 et le retour est prévu pour 16 h 15.

On peut également s'y rendre à bord de vedettes qui ne prennent qu'une demi-heure.

Sur le bateau lent, une classe d'étudiants s'apprête à passer la semaine sur Serk pour y camper. L'un d'eux — pas plus de 14 ans, pour sûr — porte en écusson sur son chandail: "Sex relieves tension"...

Après avoir dépassé les petites îles de Herm et de Jethou, on accoste à Serk.

Là, des char-à-bancs traînés par des tracteurs invitent les passagers à prendre place pour se rendre au village.

Ils s'arrêtent tous au pub local qui a beaucoup de succès même s'il est à peine 9 heures du matin. C'est la tradition d'y prendre un pot, paraît-il.

Les plus sages louent une cariole tirée par un lourd cheval de trait et font le tour de l'île, s'arrêtant tantôt devant une pittoresque et rustique maison de pierre, tantôt devant une échappée gracieuse qui fait entrevoir des plages, des rochers et des sentes reliant les unes aux autres.

Mais la meilleure façon de voir Serk est d'y louer une bicyclette pour la journée. Après avoir donné une livre 70 au propriétaire de vélos, je m'engage sur la route de gravier qui tient lieu de rue principale et dont les deux côtés sont bordés d'un magasin général, d'une boutique, d'un casse-croûte, d'une épicerie et d'un bijoutier. Et voilà l'ampleur du village.

Après avoir pédalé trois minutes à peine, voilà que la route s'amenuise, bifurque et se divise en multiples sentiers que j'emprunte au hasard de la fantaisie.

L'un d'eux me mène jusqu'à la Seigneurie. Par chance on est lundi, l'un des deux jours de visites des jardins, l'autre étant le mercredi.

Je laisse ma bicyclette à la grille. Je me procure un guide des lieux et je me rends compte que le monsieur qui joue au baseball avec deux jeunes garçons est Michaël Beaumont, le Seigneur de Serk.

Tout en me promenant dans son domaine, je découvre l'unique colombier de Serk. Après avoir arpenté la roseraie, le potager, avoir vu l'étang et la source du moine, le tour de la Seigneurie est fait, car le domaine privé n'est pas ouvert à la visite.

Je reprends donc ma bécane à la grille. Le sentier devient de plus en plus étroit. Une affiche finit par m'avertir qu'à partir d'ici, c'est à pied qu'il faut continuer.

En effet, ce n'est plus qu'un minuscule sentier de chèvre qui mène jusqu'au bord de la falaise s'ouvrant sur l'Atlantique et sur des rochers où l'érosion a creusé de nombreuses grottes.

Face à la mer, un banc m'invite à la détente. Il semble sorti d'un lit de genets, de violettes et de marguerites. Je pourrais passer des mois ici.

De temps à autre, je me demande si ma bécane sera bien à l'orée du bois où je l'ai laissée. Je reprends le sentier en sens inverse. Elle est bien là qui m'attend.

Comme la faim me tenaille, je cherche un casse-croûte. Devant un cottage, une affiche: "Teas and Cream". On y sert du thé avec des biscuits et de la crème fouettée. Parfait. Cette bouchée se prend au jardin en compagnie de rouges-gorges et d'étourneaux.

Puis je reprends la promenade et quand je me mets à revoir les mêmes perspectives pour la deuxième fois, que je tombe deux fois sur la "Mermaid Tavern", je sais que j'ai fait le tour de l'île. Et il n'est que 14 heures.

Tiens, voilà le vieux moulin à vent qui vient de s'ouvrir aux touristes. On y vend des souvenirs. Je m'y arrête, question de tuer le temps. Un escalier en colimaçon monte vers un deuxième, puis un troisième étage.

Tout en haut sont exposées des peintures. Elle sont bien, brossées dans un style naïf par Molly McCann. Des coupures de journaux font état que l'artiste, originaire de Serk, a exposé à Londres où elle a remporté un grand succès et que des Américains sont emballés par son oeuvre.

Je redescends les marches traîtresses en essayant de ne pas me casser la figure et demande à la dame, gardienne du moulin, si Molly McCann habite toujours dans l'île.

"Vous voulez la voir?" me demande-t-elle. "C'est ma belle-mère. Prenez le sentier à droite et arrêtez-vous à la maison bleue aux volets orange". J'enfile ma bécane et je vais voir Molly McCann.

A la porte de la maison bleue aux volets orange (pas moyen de la manquer), un chien me regarde aimablement. C'est déjà de bon augure. Je toque à la porte entrouverte. Molly McCann, cheveux blancs figure sympathique, se repose sur son divan, mais me dit d'entrer.

Sa minuscule maison est pavoisée de ses oeuvres. Certaines font penser au douanier Rousseau, genre primitif avec animaux dans un décor fleuri. D'autres rappellent Jérôme Bosch: femmes mi-anges, mi-démons voltigeant dans un ciel orageux.

Ces dernières me paraissent sensationnelles et j'en fais part à Molly qui est radieuse. Elle m'avoue que ces tableaux-là sont aussi ses favoris, mais qu'ils furent refusés à son vernissage de Londres parce qu'ils étaient trop "mystiques" dans une exposition de "primitifs".

Les exposants londoniens lui demandèrent tout d'abord si cela ne lui faisait rien d'être appelée un "primitif". "Rien du tout", répondit Molly, "d'autres avant moi y ont fort bien réussi...". Sympathique et drôle Molly!

Pour en revenir à son style Bosch, je lui demande comment il se fait que ces deux styles soient si différents.

"Ah", dit-elle "j'ai peint les Bosch, comme vous les appelez, quand j'avais la cuite... Aujourd'hui j'ai une cirrhose du foie et il m'est impossible de peindre comme cela. Alors je m'en tiens à des choses monotones comme des chats dans des tulipes ou des mariages en cariole sur Serk...".

Avec tout cela il est 16 heures passées. Je viens de rater mon bateau. Et moi qui croyait m'ennuyer, seule toute une journée dans une île où le temps a suspendu son vol!

En toute hâte j'essaie de retrouver la piste qui mène au loueur de bicyclettes. Je lui demande ce que je lui dois en plus de la livre 70 que j'avais donnée en dépôt. "C'est moi qui vous en dois" dit-il. Et il me rend une livre sterling... Incroyable!

Au fond, pourquoi me dépêcher tellement pour le prochain bateau, ou le suivant ou même le dernier?



Typique maison rustique comme on en trouve dans l'île de Serk.
(photo Monique Nuytemans)

Club Méditerranée

Vacances en français aux 4 coins du monde

NASSAU/PARADISE ISLAND	$645
MEXIQUE/PLAYA BLANCA	$680
MEXIQUE/CANCUN	$680
GUADELOUPE/CARAVELLE	$760
GUADELOUPE/FORT ROYAL	$760
MARTINIQUE/BOUCANIERS	$760

ET VOTRE NOUVEAU CLUB POUR 1979

BAHAMAS/ELEUTHERA
à compter de $645

Les prix comprennent le transport, les transferts, l'hébergement et 3 repas par jour, sports, vin et plaisirs à volonté !

TOURS CHANTECLER

le spécialiste de l'Europe aux Antilles Françaises cet hiver:

LA GUADELOUPE

Fleur d'épée Guadeloupe
novotel

1 semaine, à compter de $499
incluant transport hôtel et petits déjeuners

AGENCE DE VOYAGES VIAU

3428, RUE ST-DENIS	842-1751
GALERIES D'ANJOU	353-7650
1218 RUE UNION	866-9381
CARREFOUR LAVAL	688-6211
PLACE VERTU	332-4210
FAIRVIEW	694-2343
PROMENADES ST-BRUNO	653-1862

PERMIS DU QUÉBEC 1978
Regardez chaque dimanche au Canal 10 à 5:30h. Informations voyages avec Robert Viau

CALIFORNIE



Nous avons choisi la Californie d'Air Canada.

On y va ensemble?

Los Angeles à tarif Noliprix
$271 en semaine
$292 en week-end

Aller-retour de Dorval sur vols réguliers: réservation au moins 30 jours à l'avance: durée de séjour d'au moins 7 jours et d'au plus 30 jours: nombre de sièges limité.
Taxe de transport aérien n'excédant pas $8 en sus.

L'expérience du service long courrier

Air Canada est la seule ligne aérienne à vous offrir deux vols directs par jour à destination de Los Angeles en superbes L-1011. A bord, le service long courrier d'Air Canada à son meilleur, y compris la musique et le cinéma. De Los Angeles, le sud de la Californie, Disneyland, les plages de la Côte ouest, Hawaï et le reste du Pacifique s'ouvrent à vos projets de vacances. Et pour vous aider à les planifier, Air Canada peut vous suggérer une foule de circuits, complets ou partiels, répondant exactement à vos attentes.

Les coulisses d'Hollywood
à compter de $257*

Vous êtes accueilli à l'aéroport par un guide qui s'occupera de vous toute la semaine. Avec lui, vous visiterez entre autres des studios de cinéma et vous assisterez à des enregistrements d'émissions de télévision réputées aux studios de NBC. De plus, vous séjournerez 7 nuits au célèbre hôtel Sheraton Town House.
*Prix par personne, deux personnes par chambre: départs le vendredi et le dimanche: tarif aérien en sus.
ITAC-FHHCB7

La Californie en liberté
à compter de $140 (US)*

Ce circuit hôtel-voiture vous permet de visiter la Californie en toute liberté. Vous bénéficiez de l'utilisation d'une voiture économique de type Vega, sans limite de kilométrage. Le tarif comprend 7 nuits dans n'importe lequel des hôtels de la chaîne Holiday Inn.
*En vigueur jusqu'au 31 décembre: prix par personne, deux personnes par chambre: essence et taxe non comprises: tarif aérien en sus.
ITAC-ACTCN08

On y va ensemble

Profitez-en pour utiliser votre carte enRoute pour régler certains frais du voyage. Pour tout renseignement concernant les tarifs aériens et les circuits de vacances complets ou partiels, communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada.

Détenteur d'un permis du Québec

AIR CANADA

VACANCES DE FIN D'ANNÉE

MAGNIFICO SUD AMERICA
Visite et plage

Départ spécial de Noël accompagné par M. Rodolphe CHARTRAND

Visite de LIMA (4 jrs), de BUENOS AIRES (3 jrs) et séjour à RIO (6 jrs).
Départ: 23 décembre. Retour: 7 janvier.

PRIX: $1340.00 incluant avion aller-retour, transferts, logement en hôtel de 1ère classe, visites, taxes et services, petits déjeuners brésiliens à RIO.

GUATEMALA
Visite et Plage

Départ spécial de Noël accompagné par M. Jacques LAURIN

Visite de Ciudad Guatemala et des principaux centres d'intérêt: ANTIGUA, LAC ATITLAN, SANTIAGO, CHICHICASTENANGO, FLORES, TIKAL, avant d'arriver à LIKIN pour un séjour de 5 jours sur cette belle plage du Pacifique !
Départ: 24 décembre Retour: 7 janvier
Prix: $1129.00 par personne incluant avion aller-retour, transferts, logement en hôtels de 1ère classe, petits déjeuners à Guatemala, pension complète durant le circuit de 5 jours, visites et excursions.

Les brochures automne-hiver 1978-79 sont maintenant disponibles. Demandez votre copie !

voyages SELECT ltée.
620 RUE CATHCART, SUITE 555
MONTREAL H3B 1M1 QUEBEC, CANADA
TÉL. (514) 866-3345 et 866-1083

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h
Le jeudi jusqu'à 20 h.
Détenteur du Permis du Québec

Et si on allait à Positano?

par
Minou Petrowski
collaboration spéciale

La première fois que j'ai entendu prononcer le nom de Positano, c'était il y a 27 ans, je n'étais pas la seule, John Steinbeck lui aussi en avait entendu parler par Alberto Moravia qui avait dit, comme on le faisait volontiers à cette époque: "Si on allait à Positano?"

Pour moi, c'était loin, mystérieux, une sorte de Saint-Tropez des Italiens, mais rien de plus.

Et puis parce que tous les chemins de la destinée finissent par nous mener où nous voulons, cet été j'ai découvert à la fois un village, une légende, mais surtout un paysage beau et inattendu.

D'abord où se trouve Positano? A 290 km de Rome, à 59 km de Naples, à 10 milles de Capri (ça vous dit quelque chose?) et à 42 milles d'Ischia...

Je n'ai jamais été très forte en géographie, mais je sais que c'est sur cette superbe côte amalfitaine que j'ai eu le désir de partager pendant trois semaines la vie simple et chaleureuse des "positanisés".

Certains disent que Positano a été découvert 290 ans avant J.C. Une autre version veut que l'empereur Tibère qui avait déménagé à Capri ne se sentant pas en sécurité à Rome, aurait découvert Positano et en aurait fait un havre de sécurité.

Positano est une baie protégée par les vents qui vous donne à la fois la sensation d'être au bout du monde et à l'abri. Si vous arrivez par la route de Naples vous connaîtrez en quelques heures toutes les émotions possibles et inimaginables. Ayez le coeur bien accroché pour faire ces derniers 12 km de Sorrente à Positano, car vous irez de surprises en surprises sur cette route en épingles à cheveux qui fait sentir à chaque instant la fragilité de votre vie, au son d'un klaxon arrogant et terrifiant.

Si vous arrivez sain et sauf à Positano après avoir grincé des dents et imaginé votre fin prochaine, c'est un départ, vous méritez de passer des vacances à Positano. Le premier test terminé, vous vous apercevrez très vite que l'épreuve ne fait que commencer.

Ah ces Grecs, ou Phéniciens, ou Sarrazins?...

A Positano il n'y a que des escaliers et de superbes villas incrustées dans le roc comme de beaux coquillages blancs et ocres.

Avez-vous une réservation d'hôtel? C'est préférable, d'autant plus qu'il n'y a pas d'enseigne et que vous avez toujours l'impression de sonner chez un particulier. En effet avec le développement du tourisme, hôtels, maisons à louer, pensions, boîtes de nuit, théâtre et cafés se sont installés sur les plages, dans des anfractuosités de la côte ou même dans de vieux monastères désaffectés. Même si parfois l'improvisation a provoqué quelques erreurs, la nature merveilleuse qui entoure cette baie dispose le touriste à la compréhension. Exercez-vous à grimper ou à faire de l'alpinisme à travers le village. Une anedocte amusante appuie la construction baroque du village.

Bien après les Grecs, les Sarrazins et Tibère, un architecte méconnu décida d'y construire une ville regorgeant de belles villas, avec des parcs, des routes, des escaliers de marbre, enfin quelque chose d'unique au monde.

En attendant les architectes et ingénieurs (qui soit dit en passant n'arrivèrent jamais) les ouvriers, de fort habiles joueurs de cartes, décidèrent de se construire des abris temporaires afin de poursuivre leur jeu au mépris d'un soleil brûlant ou d'averses surprises.

Ainsi surgirent à travers la montagne de petites maisons blanches calcinées par le soleil, emboîtées les unes dans les autres, tarabiscotées et parfaitement assymétriques suivant la connaissance de chacun.

Il va sans dire que nos ouvriers oublièrent certains détails et se dotèrent de maisons plutôt étranges: des maisons cependant qui font le charme insolite de Positano aujourd'hui.

Mais revenons en 78. Positano compte deux mille habitants et en période estivale de mai à fin septembre, au-delà de 15,000 visiteurs envahissent d'une façon amicale et disciplinée ce village au rituel cocasse et surprenant.

A Positano le cuisinier de votre hôtel est le beau-frère du garçon de plage qui est le cousin du propriétaire de la discothèque et qui sait par sa soeur où vous avez dîné hier soir.

La meilleure façon de s'intégrer à Positano c'est de se mettre à son rythme. Peu importe si vous n'avez pas de montre.

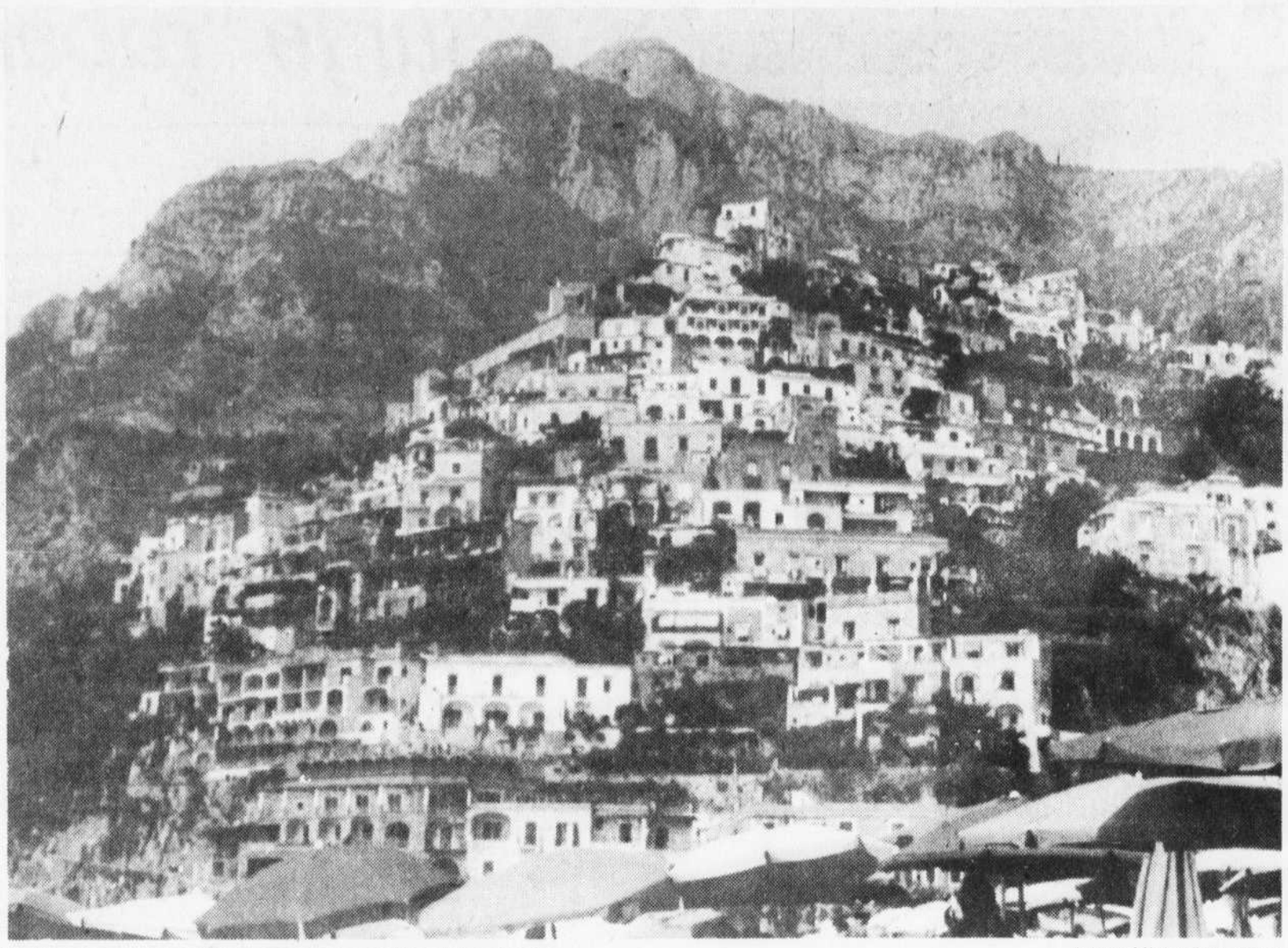
A 8 h 35 l'hydroglisseur venant d'Amalfi passe sous votre véranda, à 9 h le bateau d'Amalfi embarque les voyageurs pour Capri, c'est l'heure d'étendre sur les toits, les nappes et les serviettes de couleurs. Sur la terrasse, le petit déjeuner est prêt et il fait immanquablement beau.

A la plage votre matelas signé "Pirelli" vous attend, tout comme votre parasol soigneusement surveillé par Andrea votre protecteur et maître de la plage.

A Positano on mange bien, mais encore faut-il savoir apprécier. Le vin du pays est si léger qu'il vous tourne à peine la tête, tandis que la nourriture simple mais variée vous jouera des tours si vous ne comprenez pas l'Italien. Des spaghettis aux fruits de mer ou du prosciuto au figues comme entrées aux poissons pêchés le jour même, avec le vin et un expresso pour finir ce menu variera entre 16,000 et 20,000 lires pour deux. Un sourire vous garantira un digestif à l'anis avec quelques grains de café, gracieuseté de la maison...

Je ne vous parlerai pas de ces excursions le long de la côte ou de la grotte Esméralda qui a 4,000, 2,000 ou 1,000 ans suivant l'imagination du guide, ni des petites boutiques qui fleurissent du plus joli artisanat: soie, dentelle et cuir, ni de ces citronnades ou orangeades pures que l'on déguste en plein coeur de l'après-midi, ni des céramiques couleur de mer et encore moins des belles Italiennes aux seins nus, ni des yeux verts des Milanais que l'on rencontre au détour d'une ruelle. A quoi bon, il y aurait trop de choses à dire... Une chose est certaine, Montréal n'est qu'à neuf heures de Naples et Naples à 50 km de Positano...

Je sais que la vie continue là-bas, le même rituel, à 8 h 35 l'hydroglisseur pour Capri. Mais je sais aussi que le roc est solide et qu'il me sera permis d'y retourner un jour. Je vous le souhaite...



Positano incrusté dans le roc comme un coquillage blanc et ocre. (photo Minou Petrowski)



Des maisons étranges qui font le charme insolite de Positano...

DORIC Travelaide AIR CANADA Travelaide IBERIA Travelaide RENAISSANCE Travelaide EASTERN Travelaide NORDAIR Travelaide AIR FRANCE

Animateur, membre d'association ou d'entreprise, pour vos voyages de stimulation ou de détente, consultez-nous! Travelaide vous propose aussi des voyages sur mesure. En groupes constitués, des programmes spéciaux sur demande. En individuel, des programmes à la carte.

VOYAGES TRAVELAIDE

AU BON ACCUEIL DES CANADIENS DEPUIS 48 ANS
LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS
VENEZ CONSULTER NOTRE ABONDANTE DOCUMENTATION A NOS BUREAUX

LA GRANDE ROUTE MEXICAINE

ITINÉRAIRE

MONTRÉAL-MEXICO, avec IBERIA.

Mexico: Xochimilco, corrida, ballets.
Mexico: a.m. tour de ville? p.m. libre.
Mexico: a.m. pyramides; p.m. libre.
Mexico: aQueretaro; lunch - San Miguel Allende.
San Miguel Allende - Guanajuato: visite.
Guanajuato - Guadalajara: a.m. - p.m. libre.
Guadalajara: a.m. visite; p.m. libre.
Guadalajara - Morelia: a.m. - p.m. visite.
Morelia: excursion et Lunc Patzcuaro.
Morelia - San Jose Purua: lunch - Valle de Bravo.
Valle de Bravo: journée de détente.
Valle de Bravo - Ixtapan: lunch - Taxco.
Taxco: a.m. visite; p.m. Taxco - Cuernavaca.
Cuernavaca - Mexico: a.m. - Montréal avec Iberia.

Voyage de 2 semaines, du 16 décembre au 24 mars.
Prix: $1,022 à $1,204.

SERVICES COMPRIS DANS LES PRIX

Transport aérien: classe économique, tarif groupe (GV/40), de 7 à 21 jours.
Transport terrestre: autocar climatisé pendant toute la tournée.
Hôtels: logement dans des hôtels de première classe, chambre avec douche ou bain, toilette.
Repas: pendant tout le circuit, sauf à Mexico où aucun repas n'est compris et à Guadalajara où un souper est libre.
Visites: programme compréhensif de visites comprenant frais d'entrée.
Transferts: des voyageurs et des bagages, partout où nécessaire.
Guide: un guide d'expression française accompagne le groupe pendant le circuit.
Pourboires: pour porteurs, femme de chambre, garçons de table et le chauffeur.

Départs spéciaux à $946. les 7, 21 octobre, 4, 18 novembre et 2 décembre.

LA ROUTE DU YUCATAN & COZUMEL

ITINÉRAIRE

Montréal - Mexico, avec Iberia

Mexico: Xochimilco, corrida, ballets.
Mexico: a.m.; tour de ville; p.m. libre.
Mexico: a.m. Pyramides; p.m. libre.
Mexico - Merida, par avion a.m.; p.m. libre.
Merida: excursion à Chichen Itza (a.m. et p.m.)
Merida: excursion à Kabah et Uxmal (a.m. et p.m.)
Merida - Cozumel: par avion.
Cozumel: une semaine complète de détente sous le chaud soleil de Cozumel.
Cozumel - Miami - Montréal, par avion.

SERVICES COMPRIS DANS LES PRIX

Transport aérien: classe économique, tarif GIT (GV/40), validité 7/21 jours.
Transport terrestre: autocar climatisé.
Hôtels: logement aux hôtels de 1ère classe, chambre avec douche ou bain et toilette.
Repas: 3 repas par jour entre Mexico et Acapulco. À Acapulco: déjeuners complets.
Visites: tel qu'indiqué dans les itinéraires, comprenant frais d'entrée.
Transferts: des voyageurs et des bagages, partout où nécessaire.
Guides: d'expression française pendant le circuit. À Acapulco: hôtesse "Mosaique".
Pourboires: pour porteurs, femmes de chambre, garçons de table et chauffeur.

Départs le samedi du 23 décembre au 31 mars.

LA ROUTE DE SAN JOSÉ & ACAPULCO

ITINÉRAIRE

Montréal-Mexico, avec Iberia.

Mexico: Xochimilco, corrida, ballets.
Mexico: a.m. tour de ville; p.m. libre.
Mexico: a.m. Pyramides; p.m. libre.
Mexico - Toluca - San José Purua.
San Jose Purua: journée libre.
San José Purua - Ixtapan - Taxco.
Taxco - Acapulco: a.m.
Acapulco: une semaine complète de détente sous le chaud soleil d'Acapulco.
Acapulco - Mexico - Montréal.

Départs les samedis du 16 décembre au 24 mars.
Prix: $826. à $1,120.

SERVICES COMPRIS DANS LES PRIX

Transport aérien: classe économique, tarif GIT (GV/7), validité 7/21 jours.
Transport terrestre: autocar climatisé.
Hôtels: logement dans hôtels de première classe, chambres avec douche ou bain, toilette.
Repas: aucun repas à Mexico. À Merida, pension complète; à Cozumel: demi-pension.
Visites: programme compréhensif de visites comprenant frais d'entrée.
Transferts: des voyageurs et des bagages, partout où nécessaire.
Guide: un guide d'expression française accompagne le groupe durant le circuit.
Pourboires: pour porteurs, femmes de chambre, garçons de table et chauffeur.

Départs spéciaux à $826. les 7, 21 octobre, 4, 8 novembre et 2 décembre.

CROISIÈRES D'HIVER

(Tarifs sujets aux fluctuations du change)

CUNARD PRINCESS
départ les samedis, 1 semaine, prix de $869.
CUNARD COUNTESS
départ les samedis, 1 semaine, prix de $939.
SUN PRINCESS
départ les samedis, 1 semaine, prix de $799.
MARDI GRAS
départ les dimanches, 1 semaine, prix de $569.
S.S. BRITANIS
départs les lundis, 1 semaine, prix de $549.
S.S. OCEANIC
croisières de 9 à 16 jours, prix de $730 à $2,980.
S.S. DORIC
croisières de 9 à 14 jours, prix de $655 à $2,095.
M.S. MERMOZ
croisières de 10 à 13 jours, prix de $815.
S.S. STATENDAM
croisières de 7 à 13 jours, prix de $460.
S.S. ROTTERDAM
croisière autour du monde, 87 jours, départ le 16 janvier $9,000 à $26,000.
La plupart des croisières d'une semaine peuvent se compléter d'un séjour d'une semaine à Miami, Puerto Rico et autres ports.

CLUB MÉDITERRANÉE

	1 sem. À partir de	2 sem. à partir de
PARADISE ISLAND	$645	$1090
LA CARAVELLE	$760	$1185
FORT ROYAL	$760	$1185
LES BOUCANIERS	$760	$1185
CANCUN	$680	$1140
PLAYA BLANCA	$680	$1140

HAWAII

Honolulu

Nos hôtels: Sheraton Waikiki, Reef, White Sands, Coral Reef, Waikiki Sand Villa.
2 semaines de $679 à $1189.

Départs le samedi et le dimanche du 16 décembre 1978 au 15 avril 1979. Le prix comprend l'avion de Montréal, transferts, logement, taxe locale, un déjeuner-information, pourboires aux bagagistes, sac de plage, accueil et service d'un représentant. Réservez tôt car plusieurs départs sont déjà complets.

TOURS MONT-ROYAL

GRÈCE

PLUS
ITALIE - TURQUIE - ISRAËL

Cette année, nous vous montrerons la Grèce telle que vous ne l'avez jamais connue; VERSATILE, IRRÉSISTIBLE, EXALTANTE. Un éventail de quatre circuits inédits de 23 jours chacun qui vous feront aussi découvrir la Turquie, Israël et l'Italie.

1— **HOMERAMA:** GRÈCE AVEC CROISIÈRE.....Can. $1,474.00* (plus tarif aérien)
2— **LA TOISON D'OR:** GRÈCE ET TURQUIE.....Can. $1,229.00* (plus tarif aérien)
Comprenant un circuit fabuleux en Turquie, débutant par la fascinante Istanbul.
3— **LE GRÉCO-ROMAIN:** GRÈCE ET ITALIE.....Can. $1,069.00* (plus tarif aérien)
Votre odyssée grecque se poursuit en Italie, par des noms prestigieux tels que Bari, Sorrente, et Rome.
4— **LES PASSÉS IMMORTELS:** GRÈCE ET ISRAËL.....Can. $1,296.00* (plus tarif aérien)
Complétez votre voyage par un séjour en Israël. Jérusalem, carrefour religieux, Bethléem, Nazareth, etc.

* prix par personne, base chambre double.

Croisière de 7 jours aux féériques îles Grecques et en Turquie, ou en Égypte.

Aux pays des odyssées exaltantes

MARTINIQUE

NOS HÔTELS:	1 SEM.	2 SEM.
CALALOU	$489 à 629	$649 à 859
LATITUDE	$529 à 679	$729 à 959
LA BATELIÈRE	$499 à 869	$669 à 1329
MADININA	$419 à 579	$519 à 749
BAKOUA	$579 à 809	$799 à 1299
FRANTEL	$524 à 689	$749 à 1099
MERIDIEN	$549 à 889	$769 à 1369
MARINA	$439 à 579	$569 à 779

Le prix comprend l'avion de Montréal, les transferts, le logement, certains repas (voir notre catalogue), les pourboires aux bagagistes, sac de plage, réunion d'information, services d'un représentant.
Départs le samedi et le dimanche du 29 octobre 1978 au 28 avril 1979.

LA BARBADE

DEUX SEMAINES POUR LE PRIX D'UNE!

Départs tous les vendredis jusqu'au 27 octobre, 1978.

Appartements 1 chambre	Simple	Double
6 oct. au 27 oct. jusqu'au 29 sept.	$379.	$329.
6 oct. au 27 oct.	$399.	$349.
Appartements Golden View	**Simple**	**Double**
jusqu'au 29 sept.	$399.	$349.
6 oct. au 27 oct.	$419.	$369.
Appartements Westray	**Simple**	**Double**
jusqu'au 29 sept.	$379.	$329.
6 oct. au 27 oct.	$399.	$349.

GUADELOUPE

	1 sem.	2 sem.
ALIZÉS	de $429 à $609	de $539 à $ 809
COPATEL	$439 à $589	$549 à $ 779
CALLINAGO-VILLAGE	$439 à $609	$549 à $ 819
ECOTEL	$439 à $569	$549 à $ 739
ARAWAK	$449 à $729	$579 à $1099
SALAKO	$539 à $849	$759 à $1299
MERIDIEN	$599 à $879	$869 à $1329
FRANTEL	$449 à $669	$569 à $ 929

Le prix comprend l'avion de Montréal, transferts, logement, certains repas, indiqués dans le dépliant, pourboires aux bagagistes, sac de plage, services d'un représentant, réunion d'information.
Départs samedi et dimanche du 29 octobre 1978 au 22 avril 1979.

MOSAÏQUE ACAPULQUÉENNE

SERVICES INCLUS DANS LES PRIX

Transport aérien par DC-8 de Nordair. Vol sans escale avec repas et rafraîchissements gratuits à bord. Départs de Mirabel les samedis soir vers 19h30 et retours à Mirabel les dimanches matins vers 08h00.
Hôtel: logement à l'un des hôtels choisis dans chambre avec douche et toilette. La taxe d'hôtel de 4% est comprise ainsi que le pourboire aux femmes de chambre.
Repas: déjeuner complet, dit américain, tous les matins. La taxe gouvernementale de 4% pour les repas et le pourboire aux garçons de table sont compris.
Accueil: des hôtesses expérimentées, québécoises, demeurent à Acapulco en permanence et fournissent toute l'aide possible aux participants de la Mosaique afin de leur rendre le séjour le plus accueillant possible.
Départs les samedis du 23 décembre au 31 mars. Prix: 1 sem. $474 à $700. 2 sem. $604 à $1,036., 3 sem. $734 à $1,372.
Choix d'hébergement aux hôtels: Acapulco Impérial, Las Hamacas, Terrablanca.

LES GALERIES LACHUTE* — 505 Chemin Bethanie, LACHUTE — 562-3788
PLACE PORTOBELLO* — 7350 boul. Taschereau, BROSSARD — 672-5353
PLACE LONGUEUIL* — 1 Place Longueuil, LONGUEUIL — 679-3777
CENTRE LAVAL* — Autoroute 15 — sortie 8, Bureau exterieur, parking — 687-0880 — 688-5310

La garantie irrévocable TRAVELAIDE n'est offerte que aux bureaux affiliés identifiés par notre emblème

IATA ATC
* Parking gratuit
** Parking à proximité

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE
PERMIS DU QUÉBEC

CENTRE-VILLE** — 1010 ouest rue Sainte-Catherine, Metro Peel — 861-7272
CARREFOUR MT-ROYAL** — 4454 rue Saint Denis, Metro Mt. Royal — 845-8225
PLAZA ST-HUBERT** — 911 est rue Beaubien, Metro Beaubien — 273-7755
AGE D'OR MÉTROPOLITAIN** — 911 est rue Beaubien, Metro Beaubien — 273-2581
LES GALERIES NORMANDIE* — 2634 rue de Salaberry — 331-9971
EDIFICE DOMINION SQUARE* — Peel & Ste-Catherine, Metro Peel — 861-7277

ROYAL AIR MAROC Travelaide DELTA Travelaide NIEW AMSTERDAM Travelaide OCEANIC Travelaide QUEEN ELIZABETH 2

DORIC Travelaide AIR CANADA Travelaide IBERIA Travelaide RENAISSANCE Travelaide EASTERN Travelaide NORDAIR Travelaide AIR FRANCE
VARIG Travelaide TAP Travelaide OLYMPIC Travelaide MERMOZ Travelaide QUEBECAIR Travelaide BOAC Travelaide SABENA Travelaide SWISSAIR Travelaide CP AIR Travelaide AUTAIR



Quincy Market, un endroit aux belles boutiques mais où l'on peut bien manger et se reposer. (photo Marie Kronstrom)

Sur le "ruban rouge" de Boston

par
Marie Kronstrom
collaboration spéciale

Une ville américaine agréable, qui a du cachet et qui sait accueillir ses visiteurs avec courtoisie. Voilà comment se révèle Boston, capitale de la Nouvelle-Angleterre dotée d'un passé glorieux très bien exploité par ses habitants d'aujourd'hui.

Fondée en 1630 par des colons britanniques déterminés à se refaire une vie à l'abri de la discrimination religieuse ou politique, Boston a vécu plusieurs événements marquants qui ont amorcé définitivement le mouvement vers la révolution et l'indépendance américaine. On évoque ainsi le "Boston Tea Party" (1773), au cours duquel des cargaisons de thé provenant de la compagnie des Indes furent détruites par des Bostonnais déguisés en Indiens; ceux-ci voulaient signifier aux autorités coloniales leur indignation face aux taxes destinées à renflouer les coffres de la métropole. "No taxation without representation" ...Ces événements aboutirent à la fermeture du port de Boston par l'Angleterre (1774), à la déclaration d'indépendance (1774) puis à la guerre d'indépendance (1775-1776) réalisée avec l'aide de la France.

Les 348 années d'histoire de la capitale du Massachusetts peuvent d'ailleurs être facilement retracées grâce à la "Freedom Trail", sorte de ruban de route déroulé spécialement pour les touristes. En suivant la ligne rouge dessinée sur les trottoirs et dans les rues, n'importe qui peut en effet aisément découvrir bâtiments, statues, plaques commémorant le passé de Boston. Ce "Chemin de la liberté" constitue une excellente façon d'aider le visiteur sans l'abrutir de renseignements indésirés, de lui suggérer un itinéraire rigoureusement établi qui lui évitera de perdre du temps ou de s'égarer. Une initiative heureuse qui devrait être retenue chez nous.

Muni d'un guide (disponible en plusieurs endroits dont le Centre des visiteurs étrangers, 15 State Street, 262-4830, où l'on parle français), le visiteur est acheminé vers seize sites différents qui rappellent chacun une étape importante de l'histoire de la ville. Le tour peut être commencé à n'importe quel point et implique au total une marche d'un kilomètre et demi. Les plus beaux coins:

■ *Faneuil Hall*, le berceau de la liberté, lieu de rencontre où des réunions de masse se déroulaient au cours de la période prérévolutionnaire. La place du marché, *Quincy Market*, à proximité, offre d'agréables boutiques, restaurants, cafés et une grande variété de marchandises: un coin agréable pour flâner et luncher. Constitué de deux longs bâtiments et d'un mail central, cet emplacement, rénové depuis peu, fait la joie des résidents comme des 150 marchands et des 3,000 touristes qui y affluent quotidiennement. Un projet qui a coûté 30 millions de dollars.

■ *North End*, quartier qui abrite de nombreuses ruelles sympathiques: un endroit typique mais pas tellement propre. Dans North End, on peut découvrir la plus vieille maison de Boston, construite en 1677, soit la maison du patriote Paul Revere, ainsi que la "Old North Church" édifiée en 1723, la plus vieille église encore debout.

■ *Le Boston Tea Party Ship and Museum*, pour nous remémorer les heures célèbres de ce grand moment historique: les colonies américaines, soucieuses de protéger leurs intérêts commerciaux et de jouir de libertés acquises, continuent de s'affirmer.

■ *Beacon Hill*, magnifique quartier propre et tranquille où d'élégantes maisons bourgeoises du XIXe siècle en briques et en grès attirent l'attention. Lieu de résidence privilégié des plus vieilles familles de Boston, Beacon Hill est garni de lanternes et piétiné de trottoirs de briques rouges; au XIXième siècle, de nombreux écrivains et penseurs y ont écrit les belles pages de la littérature américaine. Aux limites du quartier, le State House, construit en 1795, où siège le gouvernement du Massachussetts.

En dehors des sentiers battus du Chemin de la Liberté, il ne faut surtout pas manquer une visite à Cambridge où l'université Harvard et le Massachusetts of technology Institute méritent quelques heures d'attention. A Harvard, on ne peut qu'être surpris par la beauté et la tranquillité des lieux qui portent la marque de plusieurs époques. Par ailleurs, les nombreux musées, dont le célèbre musée des beaux-arts, réputé pour sa collection d'art égyptien, peuvent retenir longtemps l'amateur d'art. Back Bay, quartier résidentiel de style victorien, accueille des galeries d'art, des boutiques de mode. Enfin, pour en connaître davantage sur les habitudes et les goûts des Bostonnais, il faut aller visionner "Where's Boston", un spectacle audio-visuel d'une heure qui frappe par la qualité et la variété de sa photographie.

Et que dire des nombreuses soirées de musique, de théâtre qu'offre cette ville réputée pour sa vie artistique et culturelle débordante. Ce n'est pas trois jours que nous devrions passer à Boston (souventes fois appelée l'Athènes d'Amérique), mais bien une semaine au moins. Pour une fois qu'une ville américaine sait recevoir (grand nombre de bureaux d'information, de brochures en plusieurs langues, de transports spéciaux, de visites guidées, de bons restaurants pas chers) et qu'elle a un cachet particulier et une vie intense, cela mériterait bien qu'on s'y attarde davantage!

Au coeur des bois en canot

par
Irénée Beaubien
Directeur du Centre canadien d'oecuménisme, le père Irénée Beaubien, s.j., a accompli en juillet avec des confrères jésuites une expédition en canot sur la rivière Missisagi, dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Voici le récit qu'il en a fait pour les lecteurs du DEVOIR.

Au cours de l'été, j'apprécie beaucoup passer quelques jours en pleine forêt à canoter lacs et rivières avec des confrères qui partagent les mêmes goûts.

Cette année, nous avons choisi la rivière Missisagi située au coeur de la "Missisagi Provincial Forest" au nord-ouest de l'Ontario. Des confrères de l'Université de Sudbury nous avaient préparé les voies en organisant le transport de nos canots et bagages jusqu'au point de départ de notre excursion. Elle dura du 15 au 29 juillet.

Le 15 juillet, vers 13 h, nous donnons les premiers coups d'aviron. Quelle transition avec le centre ville de Montréal! De l'eau, de la forêt, de la paix. Pas de téléphone, de t.v., de radio, de journaux. Du calme. Comme première étape, pour vérifier nos muscles, nous faisons un bout de rivière, un portage d'un kilomètre, un coup d'aviron sur un lac d'environ cinq kilomètres, un autre portage (quel portage!) puis du canot sur le beau lac Bardney où nous avons choisi une île pour le campement du soir. Nous sommes les seuls à "posséder" ce lac où souffle un grand vent avec menace de pluie. Le rituel du campement quotidien commence: monter les tentes, souffler les matelas, préparer un foyer de pierres pour le feu et la cuisson, se baigner, célébrer l'Eucharistie, partager le repas du soir, bavarder, puis s'enfoncer dans sa tente à l'abri des maringouins et des mouches. Après une journée de canotage et de portage, au son du vent ou du chant des oiseaux, il n'est pas difficile de s'endormir et de prendre des nuits d'une dizaine d'heures de sommeil.

Au lever, il y a bain, allumage du feu, déjeuner, pliage des tentes, préparation des bagages, puis nos avirons recommencent à faire glisser les canots sur l'eau. Nous sommes favorisés par la température: beaucoup de soleil, assez peu de vent, quelques petites averses qui ne nous ont pas dérangés. Un soir seulement, après une grosse journée, une pluie dense et continue tombe au moment même où nous commençons à monter nos tentes. Tant bien que mal, chacun parvient à ériger sa tente, à éponger son plancher et à s'organiser pour dormir au sec. Une couple de compagnons plus débrouillards allument la "bonbonne" d'urgence, y préparent une soupe chaude et la distribuent de tente en tente. Une vraie "popote roulante" en forêt! En de tels moments, la bonne humeur des plus optimistes s'avère appréciable, même contagieuse. Le lendemain matin, le soleil apparaît. L'avant-midi est consacré à une période de séchage. Le soir, après quelques kilomètres d'avironnage, nous établissons notre campement sur l'une des rares grèves de la rivière. On y célèbre l'anniversaire de naissance d'un membre du groupe. C'était prévu. Rien n'y manque! Cette magnifique soirée se termine avec les reflets d'un coucher de soleil sur une rivière calme dans laquelle se mire la forêt de l'autre rive. Beau spectacle et gratuit!

Entre le point de départ et le point d'arrivée de notre excursion, il y a un dénivellement d'environ deux cents mètres. A divers endroits, la rivière débouche dans de majestueux lacs. L'un d'entre eux, le Rocky Island Lake, mesure une trentaine de kilomètres. Nous y faisons un campement et nous le traversons dans des conditions idéales. Au cours de toute l'excursion, nous n'avons eu à avironner vent de face qu'à trois reprises. Ce sont les étapes les plus fatigantes, si on excepte les longs portages. Il y a aussi les bouts de "cordelle" où il nous faut sortir du canot et le laisser glisser sur une eau peu profonde soit en le guidant de la main, soit en le contrôlant de la rive par une solide ficelle.

A mesure que nous descendons vers le sud, la rivière change d'aspect et nous présente parfois des aperçus éblouissants. En particulier, nous avons goûté deux journées inoubliables. La rivière serpentait au milieu d'un décor de montagnes verdoyantes entremêlées de falaises aux rochers imposants. Nous canotions par une température idéale. En deux jours, nous avons sauté plus d'une vingtaine de rapides. A un endroit, il fallut rapidement exécuter deux angles droits pour éviter de buter sur le rocher autour duquel circulait le courant. Réussir la descente d'un rapide, se laisser ensuite emporter par le courant, se préparer à bien prendre le rapide suivant, c'est enivrant! Cette longueur de la rivière où les rapides se succédaient les uns aux autres fut la partie la plus passionnante de nos aventures.

Dans une excursion de canotage et de portage où chaque kilomètre est conquis par nos propres efforts, nous avons le temps d'observer des phénomènes auxquels nous attachons peu d'importance en ville. Ainsi, un jour, nous sommes menacés par un gros nuage noir. Une pluie semble imminente. Mais pas une goutte d'eau ne tombe. Le nuage est graduellement absorbé par le soleil qui a grande soif. A plusieurs reprises dans l'excursion, je me surprends à penser: dommage qu'un plus grand nombre de citadins ne puissent partager ce que nous vivons au contact de la nature qui, en se révélant à nous, nous révèle à nous-même!

Le dernier soir, nous campons au bord de la rivière, à quelques kilomètres de notre point d'arrivée nommé Iron Bridge. Une soirée douce et calme. A peine couchés, nous entendons soudain des bruits de musique criarde jouée à plein pouvoir. Ce sont des jeunes venus passer la fin de semaine de l'autre côté de la rivière emportant avec eux leurs disques préférés. On entre en "civilisation". Quel contraste!

Québec sur le pouce

L'éditeur officiel du Québec vient de publier un petit guide amusant sur le Québec intitulé "Québec sur le pouce" et qui renferme une mine de renseignements pratiques, de conseils aux voyageurs, d'attractions, de lieux d'hébergement et de restaurants à bon marché. Le livre est illustré de carricatures de Berthio.

John Osborne explose

LONDRES AP — Bien que les touristes qui visitent Londres dépensent chaque année près d'un milliard de livres en devises étrangères l'auteur dramatique John Osborne a récemment fait exploser sa colère en déclarant que les touristes qui envahissent la Tour de Londres, Big Ben et Piccadilly Circus ne sont rien d'autre que "de la fiente de pigeon".

Toutefois, selon une enquête des services britanniques chargés du tourisme, seul un Londonien sur cent estime que "ces envahisseurs" constituent un problème. La controverse a éclaté après la publication d'un article de John Osborne dans le journal Evening Standard.

Pour l'écrivain, il n'y a en effet qu'une seule attitude à opter vis-à-vis des touristes: les insulter pour qu'ainsi ils décident peut-être de partir.

Qu'ils soient Américains, Allemands notamment les Allemands, Japonais sans doute les plus nombreux, ou même qu'ils viennent d'Italie, la nation la plus riche en génies - exception faite de nous-mêmes - les touristes sont tous des déchets humains", explique l'auteur.

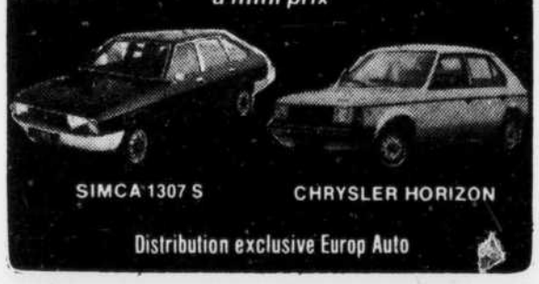
Il n'est d'ailleurs pas le seul à se plaindre. Un député a récemment raconté qu'il avait vu un jour devant la Chambre des Communes un citoyen qui portait un T-shirt sur lequel était écrit "Je ne suis pas un touriste, je vis ici".

Bien que les responsables du tourisme expliquent que grâce aux étrangers il rentre chaque jour neuf millions de livres dans les caisses du Trésor britannique, de nombreux Londoniens trouvent que la présence des touristes est un peu pesante.

Gilbert Archambault
directeur-général
Détenteur d'un permis du Québec
VOYAGES
Nouvelle-France inc.
101, PLACE CHARLES-LEMOYNE, SUITE 206,
LONGUEUIL, QUÉ. — J4K 2T3 (Face aux métro)
LONGUEUIL: 463-1702
1-800-361-9737
MONTRÉAL
875-5043

altitude
Agence de voyage
2085 de Salaberry, Montréal, Qué. H3M 1K6 (514) 332 1970
1233 de la Montagne, Montréal, Qué. H3G 1Z2 (514) 866 4666

CLUB MÉDITERRANÉE
— Le ski au Club: 8 centres en Suisse ou en France
Tarif, par semaine variant de $400.00 à $478.00
Tarif aérien: de $390.00 pour 14 jours, (APEX)
ou GIT 7/8 jours: $432.00
— Nouveauté à partir du 23 décembre: ELEUTHERA, Bahamas
1 semaine ..... $615.00 minimum
2 semaines..... $1030.00 minimum
— Circuit "Le Guatemala" départ du club à Cancun.
8 jours: Chicken-Itza, Merida, Guatemala cité, Tikal, Antigua, Lac Atitlan.
Coût du circuit: $711.00 par personne.
— Almadies (Sénégal) / Assinie (Côte d'Ivoire)
12 jours: à partir de $1,383.00
19 jours: à partir de $1,858.00
Réservez tôt.
Enregistrez-vous dès maintenant pour ces séjours ou pour tout autre programme.
Permis 13419429 — 1601

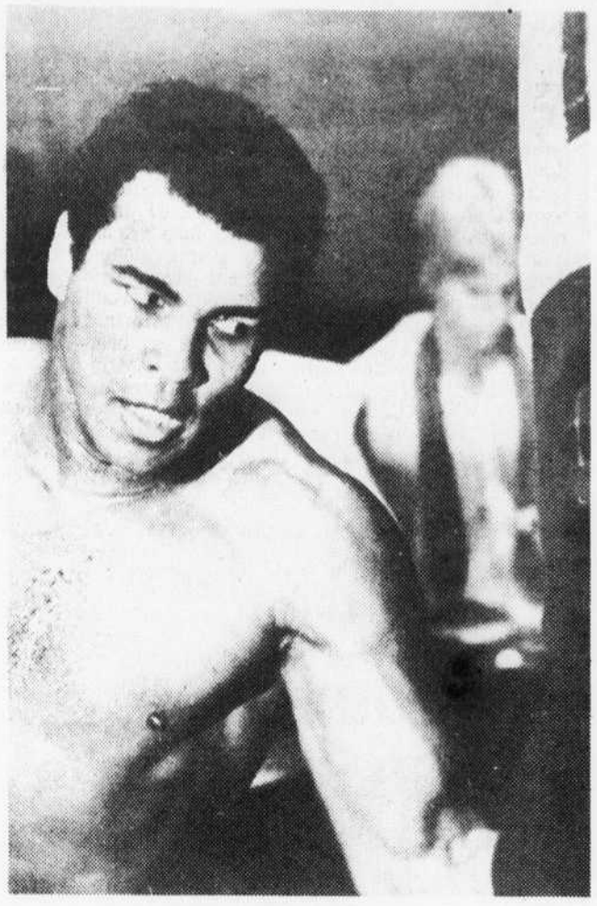
COMMUNIQUÉ POUR LES PERSONNES DÉSIRANT VISITER L'EUROPE EN AUTOMOBILE
Les Canadiens désirant utiliser un véhicule automobile pendant leur séjour en France ont des privilèges, puisqu'ils peuvent bénéficier du régime "hors taxe" et de tarifs spéciaux en réservant leur véhicule avant leur départ.
À cet effet AIR FRANCE et EUROP AUTO vous offrent le plan "AUTO VACANCES 1978".
(véhicule neuf - immatriculation TT-KM illimité, assurance tous risques).
Pour des périodes de 21 jours à 6 mois
Toutes marques de véhicules
et avec Chrysler France
deux grandes voitures européennes
à mini prix

SIMCA 1307 S
CHRYSLER HORIZON
Distribution exclusive Europ Auto
Pour tous renseignements ou réservations:
Votre agence de voyage est à votre disposition
ou EUROP AUTO, 5193 Côte-des-Neiges, 735-3083
Permis 78 P.Q. 12580759-5004

Vous pouvez
GAGNER
1 semaine pour 2
au Club Med de
VITTEL


Gagnez une journée à Paris et 7 jours au Club Med de VITTEL
- vol Montréal-Paris aller-retour et séjour payés pour deux personnes
- hôtel de luxe
- casino, night-club
- cure thermale
- golf
- équitation
- piscine
- tennis
- escrime
- tir à l'arc, etc.
- fin du concours: le 20 déc. 1978 (cachet postal faisant foi)
- tirage: le 15 janvier 1979
- date des voyages: (à confirmer) du 22 juin au 1er juillet 1979 incl.

ReVITTELisez-vous... et participez le plus souvent possible!
(Chaque inscription doit être postée séparement)
Inscrivez vos nom et adresse en lettres moulées à l'endos d'une étiquette d'eau Vittel avec le mot "Vittel" (ou fac-similé) et postez à:
CONCOURS VITTEL/CLUB MED
C.P. 310, succursale St-Laurent Montréal, Québec H4L 4V6

Mohamed Ali monte dans le ring une dernière fois



Mohamed Ali, l'aspirant

par Bernard Meixner

LA NOUVELLE ORLEANS (AFP) — Gladiateur vieillissant, Mohamed Ali descend ce soir pour la dernière fois dans l'arène.

Détrôné le 15 février, à Las Vegas, par un jeune et valeureux challenger, de douze ans son cadet, Leon Spinks, le "vieil homme" de la boxe va tenter l'impossible exploit: devenir pour la troisième fois champion du monde des poids lourds. Quatorze ans après sa victoire à Miami Beach sur l'ex-bagnard au crâne rasé, Sonny Liston, quatre ans après son come-back au Zaire contre le colosse du Texas, George Foreman, Mohamed Ali veut réussir à l'aube de ses 37 ans là où John Sullivan, Joe Louis et Rocky Marciano, immortels de la boxe, ont échoué.

Tout est prêt à la Nouvelle-Orléans pour le combat d'adieu du "plus grand", celui de la dernière heure: la "revanche du siècle". Un chapiteau géant, le plus vaste du monde, le Superdome, accueillera le 24ème championnat de Mohamed Ali, le quatrième où il sera le challenger. 40,000 spectateurs rempliront à moitié la gigantesque salle. 10,000 ont payé 200 dollars leur fauteuil de ring. Les supporters d'Ali, venus des quatre coins des Etats-Unis, mais surtout de New York et de la Californie, seront les plus nombreux. Des centaines de millions de téléspectateurs suivront dans trente pays le match Ali-Spinks sur leur petit écran. Joe Frazier rendra hommage à son ami et rival en montant sur le ring avant le match pour chanter l'hymne américain.

La chaine américaine ABC a payé à elle seule 5,3 millions de dollars pour acquérir l'exclusivité américaine des droits télévisés. Elle a promptement encaissé 6,9 millions en vendant 23 minutes de spots publicitaires à raison de 5,000 dollars la seconde. Les recettes de la télévision provenant du reste du monde paraissent modestes à côté. Elles sont estimés à 1,5 million de dollars. Cet argent servira à payer les bourses des deux pugilistes: 3,75 millions de dollars pour Spinks, le champion, et 3,25 millions pour Ali, le challenger, qui touchera pour une fois moins que son adversaire.

Bob Arum, le promoteur de Top Rank, a mis sur pied un véritable carnaval des champions à la Nouvelle-Orléans, sans doute pour rappeler l'inoubliable nuit du 7 septembre 1892, à l'issue de laquelle John Sullivan, le premier champion du monde des poids lourds des temps modernes, perdait dans la même ville son titre face à James Corbett.

Quatre championnats du monde sont à l'affiche du Superdome. Dans l'ordre des rencontres: Lujan-Davila (coqs), Lopez-Malvarez (plumes), Galindez-Rossman (mi-lourds) et Ali-Spinks. Arum a fait appel aux promoteurs Rodolfo Sabatini (Rome), Tito Lectoure (Buenos Aires) et Alleen Eaton (Los Angeles) pour monter ces combats.

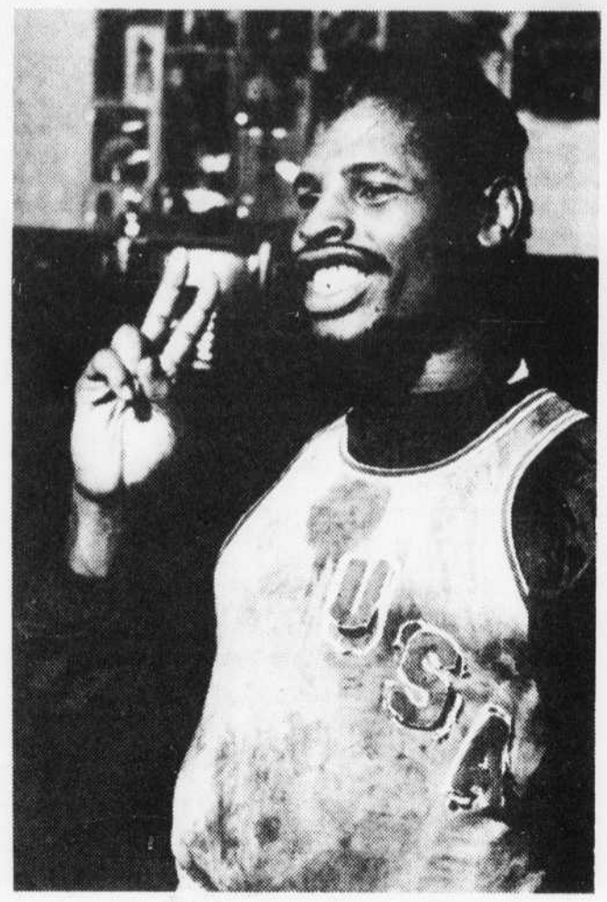
Pour beaucoup d'amateurs de boxe pure, le triple lever de rideau surpassera la tête d'affiche. Mais la majorité dans la salle sera venue dans l'espoir d'assister à un moment historique de la boxe: la victoire d'Ali que ses fidèles annoncent déjà comme "the third coming", le troisième avènement. Celui de la Nouvelle-Orléans après ceux de Miami Beach et Kinshasa...

Ali pourra-t-il mystifier une fois de plus le monde comme jadis un certain Cassius Clay? Est-il capable à 36 ans, en fin de carrière, de faire un ultime et sublime effort, de faire fi de la jeunesse, du courage, de la fureur de vivre et de vaincre de son adversaire? Un boxeur, qui n'en est qu'à son neuvième combat professionnelle, qui n'est pas — encore — un grand champion, qui est sans doute moins redoutable que Larry Holmes, détenteur de l'autre portion du titre mondial, mais qui a montré ses qualités insoupçonnées en bouleversant il y a sept mois tous les pronostics.

Excellent encaisseur, infatigable agresseur, Spinks conduira ses attaques de sa main droite, l'une des plus versatiles du métier, celle qui s'en prendra à l'épaule, au bras gauche d'Ali pour neutraliser ou ralentir le jab, demeure l'arme maitresse de l'ex-champion du monde.

A Las Vegas, Spinks arracha la victoire aux points en recevant un cadeau d'Ali: celui des six premiers rounds pendant lesquels ce dernier commit la grossière erreur tactique de boxer adossé aux cordes faisant souvent des pitreries. Cette fois-ci, l'ancien champion entend imposer le combat d'emblée. Il veut enlever les premières reprises pour prendre un avantage aux points dont il aura besoin si le combat va jusqu'à la limite des quinze rounds. Chercher le K.O. s'il se présente, et l'exécuter s'il a encore le punch comme contre Liston et Foreman.

Ses nombreux supporters l'en croient capable, puisqu'ils ont fait d'Ali le favori des bookmakers à deux et demi contre un. Les sceptiques sont d'avis "que son corps pourtant bien préparé ne suit plus l'esprit", qu'Ali paiera la rançon de l'âge, que le deuxième combat sera une copie de premier. Il est certain que ce sera un match difficile pour Mohamed Ali et qu'il devra se conduire, comme le soulignait son entraîneur Angelo Dundee, avec grande intelligence pour le gagner.



Leon Spinks, le champion

Défaite des Expos contre les Mets

Les Yankees distancent les Red Sox

Une défaite des Red Sox de Boston aux mains des Indiens de Cleveland hier soir, ont permis aux Yankees de New York, victorieux, hier de creuser l'écart en tête de la division Est de la Ligue Américaine. Les Red Sox sont maintenant à 1½ partie derrière les Yankees.

Les Red Sox ont en effet de nouveau perdu hier à Cleveland, où la recrue Wayne Cage a réussi un circuit de deux points, alors que les Indiens ont marqué trois fois en première manche, pour un gain de 4-3.

Buddy Hell a produit le point gagnant avec un simple en septième, et les Red Sox ont ainsi perdu une 12e fois en 15 matches, laissant le point égalisateur au troisième but, en neuvième.

Les Indiens ont sonné Jim Wright, (6-4) avec trois points dès la manche initiale et, ironiquement, c'est Mike Paxton (11-9), échangé par Boston à l'entraînement, qui a limité ses ex-coéquipiers à cinq coups sûrs, aidé par Jim Kern, dont c'est le 13e match préservé, son deuxième en autant de soirs.

Paxton a retiré les 14 premiers Red Sox, avant un simple de Fred Lynn, qui a également produit un point avec un double, après deux retraits en septième.

Pendant ce temps, à Détroit, Graig Nettles claquant deux circuits et produisant trois points pour aider Ed Figueroa à remporter sa sixième victoire consécutive et les Yankees de New York à battre les Tigers de Détroit 4-2.

Cette victoire, la huitième de New York au cours de ses neuf derniers matches, a permis aux Yankees de porter à une partie et demie leur avance sur les Red Sox de Boston au premier rang de la section est.

Le match a été retardé pendant 43 minutes à la huitième manche et Rich Gossage est venu en relève de Figueroa, (17-9) après ce long délai. Gossage a donné un double de deux points à Lou Whitaker avant que Sparky Lyle ne vienne mettre fin à la manche. Jim Slaton, (15-11), victime des deux circuits de Nettles, a été le perdant.

Dans la ligue Nationale, un circuit de trois points d'Ed Kranepool, en sixième manche, a permis aux Mets de New York de combler un déficit de six points et de battre les Expos de Montréal 7-6.

Ron Caron nommé directeur du recrutement chez le Canadien

Les Canadiens ont effectué d'autres changements administratifs au sein de leur personnel, hier, suite au départ du vice-président Sam Pollock, la semaine dernière.

Floyd Curry et Ron Caron, adjoints au gérant général du temps de Pollock, ont été nommés respectivement directeur des ventes et de la publicité, et directeur du recrutement des joueurs.

Howard Grundman, fils d'Irving Grundman, devient directeur du marketing, tandis que son père conserve son double rôle de vice-président et directeur du personnel et du Forum, étant donné l'abolition du poste de gerant général suite au départ de Pollock. Selon les nouvelles structures, Doug Robinson devient dépisteur en chef.

Plus tôt cette semaine, Al McNeil, ex-gérant général des Voyageurs de la Nouvelle-Ecosse, avait été nommé directeur du personnel des joueurs.

Claude Ruel, de son côté, conserve son poste de directeur des filiales et continuera d'aider l'instructeur Scotty Bowman aux exercices quotidiens des détenteurs de la coupe Stanley.

■

Les gouverneurs de la Ligue nationale de hockey ont rejeté hier l'appel de l'ailier droit des Rangers de New York, Don Murdoch, au sujet de sa suspension d'un an.

Le président du circuit, John Ziegler, avait suspendu Murdoch au mois de juillet dernier parce qu'il avait plaidé coupable à Brampton en avril à une accusation de possession de cocaïne.

Selon Gil Stein, vice-président du conseil juridique de la LNH, le vote des gouverneurs était unanime.

Ziegler a prétendu qu'il s'était montré très sévère dans le cas de Murdoch parce qu'il était dans une position très particulière à cause de son salaire et de l'attention qu'il recevait du public.

"Murdoch a beaucoup de privilège comme joueur de hockey professionnel, mais avec ces privilèges, il doit aussi assumer de lourdes responsabilités."

■

Gordie Howe, âgé de 50 ans et un vétéran de 30 ans du hockey professionnel, sera de retour à titre de joueur avec les Whalers de la Nouvelle-Angleterre cette saison. Ce sont les dirigeants de l'équipe qui ont annoncé la nouvelle hier.

Howe se rapportera à l'ouverture du camp d'entrainement dimanche. Jack Kelley, directeur de l'équipe, a mentionné que Howe avait prouvé la saison dernière qu'il était encore un des meilleurs joueurs du circuit et que les Whalers attendaient encore beaucoup de lui cette saison. Il a terminé la dernière campagne au neuvième rang des marqueurs avec 34 buts et 62 passes.

Par ailleurs, Larry Pleau, 31 ans, le premier joueur mis sous contrat par les Whalers, a annoncé sa retraite.

■

Les Maple Leafs de Toronto, de la Ligue nationale de hockey, ont acquis hier le contrat de l'ailier Gary Monahan, des Canucks de Vancouver.

Monahan, un vétéran de 30 ans, qui en sera à sa 10e saison dans la LNH, a déjà porté les couleurs des Leafs pendant cinq saisons. Il a entrepris sa carrière chez les professionnels avec le Canadien de Montréal au cours de la saison 1977-78.

Le Service des sports de l'UdeM ouvre ses portes à la communauté

par François Lemenu

Le Service des sports de l'Université de Montréal, dans un effort de démocratisation visant à rendre plus accessibles ses installations, a annoncé hier, au cours d'une conférence de presse — la première en huit ans — la mise sur pied de nouveaux programmes destinés à satisfaire les besoins d'une clientèle de plus en plus diversifiée.

Ainsi, dès cet automne, le service offre un cours de gymnastique aquatique pré et post-natal dont l'objectif est de donner le goût de l'activité physique avant et après l'accouchement. Ce cours est offert à toutes les futures mères de la région de Montréal qui ont l'autorisation de leur médecin.

Le cour pré-natal vise en outre la détente et la relaxation, l'assouplissement et le renforcement des groupes musculaires liés à l'accouchement, l'endurance et le contrôle respiratoire, l'éducation posturale et la découverte gestuelle dans l'eau. Le cour post-natal, offert à toutes les femmes ayant accouché depuis au moins trois semaines, tend à la détente et à la relaxation ainsi qu'au retour à une bonne forme physique.

Le Service des sports a également élaboré, à titre de projet pilote, un cours de natation destiné aux personnes âgées qui pourront ainsi profiter d'un programme adapté à leurs besoins et leurs niveaux. Ici encore, le cours a pour but la détente et la relaxation, ainsi qu'une initiation aux différentes nages.

Un programme d'activités sportives a été aussi mis de l'avant à l'intention des enfants et des adolescents âgés de 6 à 17 ans, selon la discipline. Parmi celles-ci on retrouve des écoles de ballet-jazz, d'escrime, de gymnastique, de karaté, de mouvement expressif, de natation, de plongée en apnée et de soccer.

Enfin, des cours de natation pour les enfants de trois, quatre et cinq ans sont également offerts.

Tous ces programmes, offerts à des coûts très abordables — environ $12 pour huit leçons — ont été rendus possibles après que le Service des sports eut satisfait aux besoins et exigences de la clientèle universitaire.

Mais comme l'explique M. Duguay, une utilisation rationnelle des équipements et installations a permis de combler les désirs des étudiants et d'atteindre ultérieurement une population vivant dans les quartiers à la périphérie de l'université.

Avec ses 48 disciplines, ses écoles de sports, ses rencontres sportives, ses clubs sportifs et ses activités libres, le Service des sports est aujourd'hui entré dans une phase évolutive qui l'éloignera encore davantage du sport d'élite, auquel il a si courageusement renoncé il y a huit ans. Du reste, les chiffres sont là pour appuyer le bienfondé de l'entreprise, jugée hasardeuse et presque irresponsable il n'y a pas si longtemps encore. Ainsi, durant la période académique, le niveau de fréquentation du Centre d'éducation physique et des sports (Cepsum) a été de 10,000 présences par semaine. Et cela n'inclut par les activités libres, où tout contrôle est impossible.

Un tel succès s'explique de diverses façons. Une prise de conscience des étudiants eux-mêmes face à l'activité physique, des responsables qualifiés à l'écoute des besoins de leur clientèle, des installations de premier plan et, finalement, un service de prêt d'équipement où l'abonné peut emprunter gratuitement ce dont il a besoin.

Le Service des sports, pour équilibrer son budget, se finance ainsi: une taxe universelle perçue chez les étudiants représente 62% des revenus; le gouvernement du Québec comble un autre 18%; et, finalement, la population extérieure compte pour 20%. M. Duguay a toutefois refusé de dévoiler le budget total du service, expliquant qu'une étude détaillée mais fort longue serait nécessaire pour rendre compte de ce budget.

Cela dit, la réussite du Service des sports et son ouverture récente sur la communauté sont des arguments qui devraient inciter les autres maisons d'enseignement à imiter l'Université de Montréal. Déjà, l'Université du Québec à Montréal, et l'Université Laval, quoique dans une mesure moindre, ont réalisé une refonte de leurs structures afin d'en arriver à une plus grande participation.

L'UdeM s'est engagée dans cette voie il y a maintenant huit ans et pour M. Duguay, il n'est nullement question d'atténuer le mouvement vers une plus grande démocratisation. Un retour en arrière est aujourd'hui impensable à l'UdeM.

"Le sport d'élite et le sport de participation ne peuvent coexister à l'intérieur d'une même structure," soutient M. Duguay

Il est en effet difficile de courir deux lièvres à la fois, même en forme.

Au Super Challenge à Ville d'Anjou

Participation d'handicapés belges et hollandais

par Richard Milo

Fort du succès encourageant remporté l'an dernier, les organisateurs du Super Challenge pour handicapés ont pris cette année une plus grande ouverture sur le monde en invitant quelques-uns des meilleurs athlètes en chaise roulante de Belgique et de Hollande à venir rivaliser d'adresse et d'excellence avec les meilleurs Canadiens.

Au total, ils seront cinquante, 20 du vieux continent et 30 de chez nous à participer aux compétitions d'athlétisme, de slalom en chaise roulante, de levée du poids et de tir à l'arc qui seront présentées à Ville d'Anjou, en banlieue de Montréal, les 22, 23 et 24 septembre.

Les athlètes invités au premier Super Challenge International ont mérité le droit de participer aux compétitions de cette année en vertu de leurs performances lors des 27e Jeux internationaux de Stoke Mandeville, au mois de juillet, en Angleterre, et lors des 10e Jeux pour handicapés qui ont eu lieu le mois dernier à Saint-Jean, Terre-Neuve.

Prenant la parole au cours d'une conférence de presse, hier, à Ville d'Anjou, le coordonnateur de l'événement, M. Roger Mondor, n'a pas caché son enthousiasme à la veille de la présentation d'une manifestation sportive de cette envergure.

"L'expérience de l'an dernier a été tellement concluante qu'il nous fallait présenter une compétition avec peut-être encore plus d'éclat, a-t-il expliqué avant de souligner que la pratique sportive par les handicapés a toujours fortement contribué à sensibiliser la population aux grandes possibilités de ces citoyens trop souvent oubliés.

"Le Super Challenge International permettra aussi à des athlètes hautement compétifs de faire la démonstration de leur savoir-faire et ainsi créer une saine émulation chez les jeunes handicapés".

Il y aura 10 épreuves au programme tant pour les athlètes masculins et féminins. Chaque concurrent devra s'inscrire à cinq épreuves, deux au choix parmi les lancers du disque, du javelot et du poids, ainsi que deux autres parmi les courses de 60, 100, 200, 400 et 1500 mètres. La dernière épreuve devra être choisi, chez les hommes, parmi la levée du poids, le slalom et le tir à l'arc sur cible de dards alors que les femmes devront s'inscrire à une dernière épreuve parmi le javelot de précision, le slalom et le tir à l'arc sur cible de dards. Toutes les compétitions se dérouleront au Parc Lucie Bruneau et à la polyvalente Anjou.

L'athlète par excellence de la compétition recevra comme l'an dernier la "Coupe du maire". Le gagnant sera déterminé selon une table de pointage tenant compte de la catégorie (il y en aura sept selon le niveau de handicap physique), du sexe de l'athlète, du record mondial de chacune des épreuves, en utilisant un tableau de pointage similaire à celui servant au calcul des épreuves de pentathlon. C'est Doug Lyons, de Drummondville, qui avait remporté, l'an dernier, la Coupe du maire en totalisant l'impressionnant score de 101 points sur 125 au terme de cinq épreuves comptant pour 25 points chacune.

Le maire de Ville d'Anjou, M. Jean Corbeil, a accepté la présidence d'honneur. Ville d'Anjou contribuera d'ailleurs une fois de plus à la réussite de cette manifestation sportive en mettant à la disposition des organisateurs les installations nécessaires à la présentation de cet événement qui réunira pour la première fois des athlètes venus de deux continents.

Le Super Challenge International profitera également d'une importante subvention d'environ $40,000 du ministère de la Santé et du Bien-être social (Sport Canada) et d'une autre contribution de $25,000 de la municipalité hôtesse. Selon M. Mondor, il en coûtera plus de $90,000 pour présenter les compétitions de cette année.

Voilà pourquoi les organisateurs du Super Challenge International ont bon espoir que plus de 300 personnes assistent au souper-bénéfice qui aura lieu à la Brasserie Le Canoë, lundi prochain, de 18 h à 22 h. Pour informations: 374-4700 poste 378 ou 379.

M. Arnold Bolt, de Saskatoon, en Saskatchewan, détenteur du record mondial du saut en hauteur chez les unijambistes offrira une démonstration de son excellence durant le week-end.

L'unijambiste avait profité de la première édition du Super Challenge, l'an dernier, pour améliorer sa propre performance en effectuant un bond de 1.94 mètres.

De plus, les organisateurs inviteront certains athlètes en chaise roulante à participer à diverses épreuves de démonstration en tennis de table et en slalom parallèle.

Quoique ne faisant pas partie des épreuves officiellement inscrites au programmes des compétitions officielles, ces démonstrations contribuent à faire connaître davantage les grandes possibilités des handicapés.

Commencez par marcher. Vous finirez par courir.

PARTICIPACTION ©

Marchez. Dès aujourd'hui.

BASEBALL

Ligue Nationale

Mercredi

Atlanta 5, San Francisco 3
Philadelphie 6, Chicago 2
Pittsburgh 7, St-Louis 1
Montréal 4, New York 3
San Diego 6, Cincinnati 2
Los Angeles 6, Houston 0

Hier

Atlanta à San Francisco
New York 7, Montréal 6
Atlanta 4, San Francisco 1
Philadelphie 11, Chicago 5
Pittsburgh 7, St. Louis 4
Houston à Los Angeles

Aujourd'hui

St-Louis, Martinez (8-8) à Chicago, Krukow (7-2), 14 h 30
New York, Koosman (3-15) à Philadelphie, Kaat (7-5), 20 h 05
Montréal, Fryman (7-10) à Pittsburgh, Bibby (8-7), 20 h 05
Houston, Richard (16-11) à San Diego, Rasmussen (14-12), 22 h 00
Atlanta, Solomon (4-5) à Los Angeles, Sutton (14-10), 22 h 30
Cincinnati, Seaver (13-14) à San Francisco, Blue (16-8), 22 h 35

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Madlock, SF	411	130	.316
Parker, Pit.	521	164	.315
Burroughs, Atl.	446	140	.314
Buckner, Chi.	378	118	.312
J. Cruz, Hou.	519	161	.310
Garvey, LA	583	179	.307
Clark, SF	535	164	.307
Winfield, SD	530	161	.304
Cromartie, Mon.	553	166	.300
Puhl, Hou.	550	165	.300

Les meneurs
Circuits
Foster, Cincinnati, 32; Luzinski, Philadelphie, 30.
Points produits
Foster, Cincinnati, 104; Garvey, Los Angeles, 102.
Lanceurs (13 décisions)
Perry, San Diego, 18-6, .750; Bonham, Cincinnati, 11-4, .733.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	81	65	.555	—
PITTSBURGH	78	69	.531	4
CHICAGO	73	73	.500	8
MONTRÉAL	70	78	.473	12
ST-LOUIS	63	85	.426	20
NEW YORK	60	87	.408	21½

Section Ouest

LOS ANGELES	88	58	.603	—
SAN FRANCISCO	82	65	.558	6½
CINCINNATI	80	65	.552	7½
SAN DIEGO	75	72	.510	13½
HOUSTON	67	78	.462	20½
ATLANTA	65	82	.442	24½

BASEBALL

Ligue Américaine

Mercredi

Cleveland 2, Boston 1
New York 7, Detroit 3
Milwaukee 7, Baltimore 5
Kansas City 9, Oakland 1
Texas 6, Californie 4

Hier

New York 4, Détroit 2
Cleveland 4, Boston 3
Kansas City 5, Oakland 1
Milwaukee 4, Baltimore 3
Californie 16, Texas 1
Chicago à Seattle

Aujourd'hui

Detroit, Rozema (7-10) à Cleveland, Reuschel (2-2), 19 h 30
Toronto, Clancy (10-11) à Baltimore, Palmer (18-12), 19 h 30
Boston, Tiant (10-7) à New York, Guidry (21-2) 20 h 00
Minnesota, Erickson (13-11) à Milwaukee, Travers (10-9), 20 h 30
Californie, Aase (10-8) à Kansas City, Gale (14-8) ou Pattin (3-2), 20 h 30
Oakland Norris (0-4) et Broberg (10-11) au Texas, Alexander (8-9) et Comer (8-4), 2, 18 h 35
Chicago, Wirtham (2-2) à Seattle, Honeycutt (5-8), 22 h 35

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Carew, Min.	506	169	.334
Rice, Bos.	598	193	.323
Piniella, NY	407	131	.322
Oliver, Tex.	457	145	.317
Yount, Mil.	439	134	.305
Oglivie, Mil.	415	125	.301
Roberts, Sea.	410	122	.298
Munson, NY	550	163	.296
Reynolds, Sea.	478	141	.295
Thompson, Det.	529	156	.295

Les meneurs
Circuits
Rice, Boston, 40; Baylor, Californie, 32.
Points produits
Rice, Boston, 124; Staub, Detroit, 109.
Lanceurs (13 décisions)
Guidry, New York, 21-2, .913; Stanley, Boston, 14-2, .875.

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	88	57	.607	—
BOSTON	87	59	.596	1½
MILWAUKEE	85	62	.578	4
BALTIMORE	81	65	.563	7½
DÉTROIT	78	67	.538	10
CLEVELAND	64	81	.441	24
TORONTO	57	89	.390	31½

Section Ouest

KANSAS CITY	81	64	.559	—
CALIFORNIE	79	69	.534	3½
TEXAS	72	72	.500	8½
OAKLAND	66	81	.449	16
MINNESOTA	64	81	.441	17
CHICAGO	62	83	.428	19
SEATTLE	54	88	.380	25½

MAROC
Les villes impériales et les Mille et une Kasbahs
2 sem. 3 choix possibles ..... à partir de $575
3 sem. 2 choix possibles ..... à partir de $820
Important: transport aérien en sus à partir de $339

AFRIQUE FRANCOPHONE
Sénégal et Côte d'Ivoire
Nouveau cet hiver:
programme de séjours et circuits
2 sem. à partir de $1,269 Can.
Incluant le transport aérien et la majorité des repas.

Croisières exceptionnelles du
MS MERMOZ
FESTIVAL DE THÉÂTRE EN MER
Sicile/Liban/Israël/Grèce/ Turquie
du 30 sept. au 17 oct. 1978
La croisière, les transferts, une nuit à Paris:
Prix à partir de $920 U.S.
Plus transport aérien Montréal/Paris/Nice: $450 Can.

CROISIÈRES GASTRONOMIQUES
Dans les Antilles
De Montréal: départ du 4 janvier 1979.
Prix à partir de $865 U.S.
Suivie de 8 autres croisières au choix du 25 janv. au 29 mars.

ANTILLES FRANÇAISES
Guadeloupe: une sem. à partir de: $440
Martinique: 2 sem. à partir de: $445
Les Deux Iles: 2 sem. à partir de: $565

VOYAGES GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL

EN AMÉRIQUE DU SUD
En novembre, c'est le printemps
4 au 25 novembre - Voyage de 3 semaines
Colombie - Bogota, 2 jours
Pérou - Lima, 2 jours
Cuzco, Machu Picchu et Puno, 3 jours
La traversée du Lac Titicaca en hydro-glisseur avec visite de Copacabana et de l'Ile au Soleil
Bolivie - La Paz, 2 jours
Argentine - Buenos Aires, 3 jours, une journée dans un ranch - Les Chutes Iguassu, 2 jours
Brésil - Rio de Janeiro, 5 jours sur la plage Copacabana à l'hôtel Méridien
Aller/retour par AEROLINEAS ARGENTINAS
qui a inauguré en avril des vols de Montréal
Arrangements terrestres $1,155 u.s.
Transport aérien $892 Can.

EXTRÊME-ORIENT
du 2 au 25 nov. — 23 jours
JAPON/HONG KONG/BALI/ SINGAPOUR/THAÏLANDE/ PHILIPPINES/HAWAII

Arrangements terrestres: $1,388. U.S.
Transport aérien: $1,409. Can.

VOYAGE CULTUREL EN FRANCE
5 au 27 oct. — 22 jours — $1,957 Can.
Paris (Chartres et Versailles) / Vichy (Nevers) / Lyon / La Salette / Nice (Monte-Carlo) / Marseille / Nimes / Lourdes / Bordeaux / La Rochelle / Saint-Laurent-sur-Sèvre / Nantes / Pontchâteau / Saint-Malo / Mont-Saint-Michel / Tours / Paris.
Directeur du voyage: Henri M. Guindon, s.m.m.

LES VOYAGES hone
Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 65 ans.
1460, AV. UNION — TÉL.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
le métro à notre porte — station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8h.30 à 18h.
Le jeudi jusqu'à 21h.
Le samedi, de 09h30 à 13h.
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC-1978

élysée 1
35 MILTON / 842-6053
SEM.: 7h:30, 9h:30,
SAM.: 5h:30, 7h:30,
10h:00. DIM.: 1h:30,
3h:30, 7h:30, 9h:30.
4è SEMAINE
POUR TOUS

"La monstruosité est quotidienne;
elle a tout simplement changé son allure trop voyante pour des habits de rêve et des apparences de respectabilité..." Ettore Scola, Dino Risi, Mario Monicelli
Une comédie étincelante... délicieuse...brillante...
A. LEROUX/LE DEVOIR
"Monstrueusement drôle... Douze sketches écrits, réalisés et interprétés avec ce sens et ce goût de satire qui font de la comédie à l'italienne un spectacle brillant..."
FRANCE SOIR
Une suite de douze tableaux fignolés par trois réalisateurs monstrueux de talent... C'est un coup de génie, il faut le voir pour le croire *FIGARO*

Un film à sketches de
ETTORE SCOLA/ DINO RISI / MARIO MONICELLI
LES NOUVEAUX MONSTRES

SEM.: 7h:30, 9h:30.
SAM.: 5h:30, 7h:30, 10h:00.
DIM.: 1h:30, 3h:30, 7h:30, 9h:30.
élysée 2
UN CHEF D'OEUVRE... POUR TOUS
ROSELAND A LITTÉRALEMENT SOULEVÉ LA SALLE AU FESTIVAL DU FILM DE NEW YORK; IL A REÇU UNE OVATION CHALEUREUSE PENDANT 7 MINUTES
Geraldine Chaplin se surpasse, elle a atteint le summum de sa performance...
PLAYBOY MAGAZINE
Un des meilleurs films de l'année...
LOS ANGELES TIMES
Un film magnifique... Une performance superbe...
LONDON SUNDAY EXPRESS
Drôle, émouvant, un vrai tour de force...
NEW YORK TIMES
Un film qui reflète la vie... la vie de tous et de chacun...
SAN FRANCISCO TIMES
GERALDINE CHAPLIN
V O sous-titres français

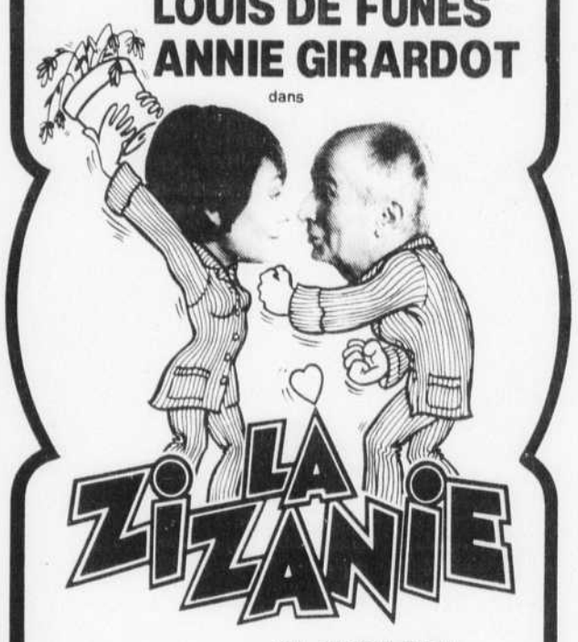
4è SEM
Roseland

Un film de LOUIS MALLE

4e SEM
18 ANS Adultes
La Petite
À LA DEMANDE GÉNÉRALE, voici le film tant contesté de Louis Malle
aussi
GÉRARD DEPARDIEU · CAROLE LAURE · PATRICK DEWAERE
un film écrit et réalisé par BERTRAND BLIER
PREPAREZ VOS MOUCHOIRS
Petite: Sem. 9h30 Sam. 5.30 et 9.30 Dim. 3.10 et 7.30
Mouchoirs: Sem. 7h30 Sam. 7.30 Dim. 1.15-5.20-9.30
Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BELANGER

Frank Furtado présente
JEAN-GUY MOREAU

du 27 septembre au 22 octobre
yesterday... aujourd'hui... jean-guy moreau
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

Les Films René Malo présentent
Il sème le trouble... Elle sème des fleurs...
POUR TOUS
LOUIS DE FUNES
ANNIE GIRARDOT
dans

LA ZIZANIE
LE NOUVEAU FILM de **CLAUDE ZIDI**
Produit par CHRISTIAN FECHNER . Musique de VLADIMIR COSMA .
Photographie de CLAUDE RENOIR . Scénario de PASCAL JARDIN et CLAUDE ZIDI .
DÈS AUJOURD'HUI!
Le PARISIEN 1 — 486 STE CATHERINE O. 866-3856
VERSAILLES 1 — PLACE VERSAILLES 353-7880
LAVAL 2 — CENTRE LAVAL 688-7776
RIVOLI 1 — ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
GREENFIELD PARK 1 — PL. GREENFIELD PARK 671-6129
DORVAL 2 — 260 AVE DORVAL 631-8586
AUSSI AUX CINÉMAS SUIVANTS: MASKA Ste-HYACINTHE; GALERIE GRANBY; CARREFOUR ST-JÉRÔME; GEORGES STE-THÉRÈSE
PARISIEN: 12.45, 2.50, 4.50, 7.00, 9.00; RIVOLI: 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25; DORVAL: SAM. DIM. 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05, SEM. 7.05, 9.05; GREENFIELD: SAM. DIM. 12.50, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30, SEM. 6.00, 7.45, 9.30; LAVAL: SAM. DIM. 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40, SEM. 7.40, 9.40; VERSAILLES: SAM. DIM. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, SEM. 7.30, 9.30.

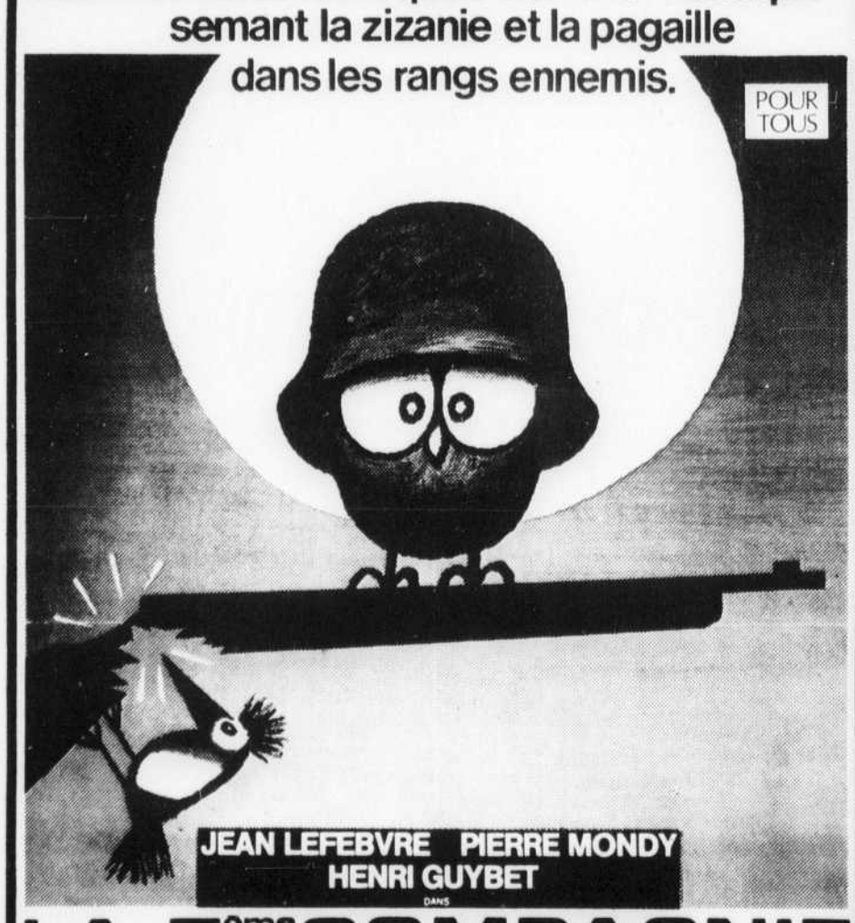
RAÔUL, TÔULLLMÔNDE

Raôul Duguay et les Musiciens
Raôul nôus présente un spectacle amôureux, nôuveau, sôn dernier d'ici 1981
CKOI
ô tnm du 25 septembre ô 30 septembre
Billets en vente aux guichets du TNM, 84 ôuest Ste-Catherine, et à l'Alternatif
Pôur réservations tél: 861-0563
Productions Normand Latourelle

L'Auberge de la Chaudière
à Hull — rive gauche
Récital
Ginette Reno
du 27 au 30 septembre
À cette occasion, l'Auberge vous offre pour $49.95 (dépôt requis)
- Une chambre ultra-confortable pour deux personnes, pour une nuit
- Plus deux billets pour le spectacle de Ginette Reno.

Profitez-en pour découvrir l'hôtel le plus chic et le plus moderne de tout l'Outaouais!
Réservez vite votre chambre!
Composez sans frais
1-800-567-1991

L'Auberge de la Chaudière
Un Hôtel Campeau
2 rue Montcalm, Hull J8X 4B4

Les aventures loufoques d'un trio "héroïque" semant la zizanie et la pagaille dans les rangs ennemis.
POUR TOUS

JEAN LEFEBVRE PIERRE MONDY
HENRI GUYBET
DANS
LA 7ème COMPAGNIE AU CLAIR DE LUNE
UN FILM ECRIT ET REALISE PAR
ROBERT LAMOUREUX
Cinéma du COMPLEXE
desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141
12:15 - 2:05 - 3:55 - 5:50
7:40 - 9:35

Sélection Officielle du Festival des Films du Monde 1978
POUR TOUS
UNE MAGISTRALE INTERPRETATION:
Trintignant dans son meilleur rôle depuis "UN HOMME ET UNE FEMME" et "LE MOUTON ENRAGE".
2e sem.
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
CLAUDE BRASSEUR
MICHEL SERRAULT
avec la participation de
CATHERINE DENEUVE

L'argent des autres
un film de
CHRISTIAN de CHALONGE

Cinéma du COMPLEXE
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141
1:10 - 3:15 - 5:20 - 7:25 - 9:30

De l'enfance à l'adolescence
De l'âge du silence à celui de la parole
De l'obéissance aveugle à... LA RÉVOLTE
Grand Prix de la Critique Internationale
Palme d'Or CANNES 1977
POUR TOUS

PADRONE
PÈRE ET PATRON
un film de Paolo et Vittorio Taviani
version française/couleur
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3222
1:00 - 3:00 - 5:05
7:05 - 9:10

La Guerre des Sexes éclate dans un film Féroce et Amusant!
4e mois
18 ANS Adultes
Vers un destin insolite sur les flots bleus de l'été
Un film de LINA WERTMULLER
un succès international
un humour violent et libérateur
Cinéma du COMPLEXE
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141

Une interprétation sans égale, une qualité jamais atteinte jusqu'à maintenant...
POUR TOUS
DELON/SIGNORET
ils s'affrontent dans...
Les Granges Brulées
un film de JEAN CHAPOT

4e sem.
Cinéma du COMPLEXE
desjardins 3
BASILAIRE 1 288-3141
12:20 - 2:10 - 4:05
5:55 - 7:50 - 9:45

Toujours l'enfant émerveillé

par Nathalie Petrowski

Raoul Duguay ne porte plus la barbe et pour combler le vide d'un changement aussi radical, il arbore à la place, une belle paire de lunettes chromées. De loin, il ressemble à Willie Lamothe junior, le bassiste d'Offenbach, de loin bien sûr.

Malgré ces petites modifications notoires, Raoul Duguay reste ce qu'il a toujours été, le philosophe, le prophète un peu fou, un peu farfelu, venu sur terre porter la bonne nouvelle au monde entier. Le poète de l'Infonie, celui qui, avec les artisans de la révolution tranquille, marqua la fin des années 60, a aujourd'hui 39 ans. L'Infonie n'est plus et la révolution tranquille s'est endormie en cours de route sur l'oreiller d'une fierté toute nationale. La musique libre du Québec, celle du Jazz Libre, celle du Ville Emard Blues Band, celle qui 10 ans plus tôt promettait l'explosion d'une culture à l'avant-garde d'elle-même, n'a pas tout à fait explosé dans le sens qu'elle l'avait imaginé. Les séquelles des premières révoltes, on les retrouve aujourd'hui dans la complaisance du folklore et l'obsession du patrimoine.

A travers la mutation de son pays, Raoul a suivi le pas, de loin, se nichant quelque part dans la génération intermédiaire; quelque part entre Vigneault dont il pourrait à la rigueur être le fils spirituel, et Harmonium. Il est parti, puis revenu, est reparti, s'est installé. Celui qui la voix pleine de larmes disait adieu dans *l'Infonie inachevée*, celui qui incarna l'espoir puis l'écroulement d'une folle jeunesse, est revenu, il le fallait bien, vivre sa vie et gagner son pain. Il a écrit la *Bitte à Tibi*, son seul vrai gros hit, sa carte de visite comme il aime l'appeler, son laissez-passer pour accéder aux faveurs de la masse et remplir stades et arénas. Cinquante mille disques à peine vendus que l'on parlait déjà de récupération, de recyclage mal placé.

Mais la *Bitte à Tibi* n'est pas l'aboutissement d'une oeuvre, ce n'est en fait que le commencement, l'assise sur laquelle Raoul songe encore à fonder tout un édifice. Et au travers des modes, des époques, des changements de régime, l'édifice est resté le même; celui d'une philosophie universaliste au travers de laquelle Duguay analyse et observe, rêve et réfléchit, prônant l'écologie du cerveau et l'ouverture de l'esprit. Ce qui l'intéresse avant tout, c'est cette merveilleuse possibilité d'imprimer dans la tête des gens ses idées, ses visions, dans un rapport qui malgré sa douceur, frise souvent la force. "Ce que j'ai à dire, explique-t-il, je veux le dire à la planète au complet, pas parce c'est moi mais parce que je suis inspiré et éclairé par une tradition millénaire. Ce que je propose finalement au monde c'est un "deal" de communication, la moitié de préfabriqué et la moitié de nouveauté. Je travaille avant tout contre l'ignorance, c'est d'ailleurs la seule chose qui me rend violent, l'ignorance qui se ferme les yeux et s'acharne à passer à côté de toute connaissance."



Raoul Duguay: éveiller chez les gens le sens du merveilleux.

Le but de Raoul est simple, c'est finalement le but de tout poète qui a envie de se justifier: intégrer la poésie dans le quotidien social, politique, lui donner une force de frappe et une raison d'être, lutter contre le risque d'inertie par l'engagement. "L'autonomie du Québec ça fait 15 ans que j'en parle, 15 ans que je prends au sérieux mon rôle politique en tant qu'écrivain. A travers l'histoire, ce sont de toutes façons les poètes qui ont sauvegardé la culture des peuples."

Et Raoul, comme Vigneault et comme Charlebois, a fait sa part pour la culture d'ici et pour la prise de conscience nationale. Sauf qu'aujourd'hui les choses ne sont plus aussi claires, ni aussi faciles. Aujourd'hui Duguay déclare volontiers qu'il est au bout de son rouleau, qu'il n'a plus rien à dire et qu'après son spectacle au TNM, il ira s'isoler pour écrire. Ce n'est pas la première fois. Son dernier départ remonte à deux ans alors qu'à bout de souffle par suite d'un succès précipité, il avait senti le besoin de faire le vide autour de lui.

Aujourd'hui il veut s'isoler mais il veut surtout faire autre chose: écrire un téléroman pour Radio-Canada, un opéra rock, imprimer son visage sur l'écran de la télévision comme Girouard ou Giguère parce qu'il se rend compte que ce sont ces gens-là (et non les poètes) qui détiennent le vrai pouvoir. "Je ne l'aurai jamais ce pouvoir-là parce que je suis trop dangereux, je risquerais de transformer les choses." S'il veut le pouvoir, pourquoi alors ne pas faire tout bonnement de la politique: "Parce que la politique, l'esclavage au pouvoir, aux manigances gouvernementales, ne m'intéresse pas; ce qui m'attire c'est "le" politique en tant que concept culturel, celui qui concerne tout être humain."

Voilà donc que la boucle se referme et qu'on revient au tout début avec tout le monde, "au-delà de la banalité plate du quotidien", une petite phrase-clé qui résume l'oeuvre de Duguay et ouvre la porte de son imagination; une phrase toute simple, si peu philosophique, qui lui permet néanmoins malgré sa proche quarantaine, d'être Raoul Duguay, un grand enfant encore émerveillé.

LA VIE LITTÉRAIRE

Stanké invite les auteurs à 50-50

par Jean Royer

Après la bière, la littérature: la marque "Cinquante" fera désormais fortune double en littérature!

Les Editions internationales Alain Stanké viennent en effet de lancer une collection littéraire baptisée "Cinquante-cinquante", où les écrivains sont invités à partager grandeurs et misères de leurs livres à part égale avec l'éditeur. Cela veut dire: moitié toi, moitié moi, profits et pertes, de l'écriture à la vente. Et pour cinq ans par titre.

Cette idée nouvelle de Stanké ravivera certes la paresse éditoriale subventionnée de plusieurs autres "gros" éditeurs qui s'inquiètent plus du Conseil des Arts que de leur catalogue à renouveler, par les temps qui courent.

Le principe de la collection "Cinquante-cinquante" reste un compromis entre l'édition à compte d'auteur et celle à frais et profits d'éditeur. Mais on voit tout de suite que Stanké pourra séduire et attirer dans son écurie des écrivains frustrés et méprisés ailleurs.

Qu'en est-il au juste de cette collection "Cinquante-cinquante"? Ouverte à tous les écrivains de langue française et dirigée par Marcel Godin, la collection accueillera les auteurs qui voudront tout partager avec l'éditeur: droits et risques, bénéfices ou pertes. Le contrat d'édition liera les deux parties pour cinq ans. Après cette période, l'auteur reprend son entier copyright et fait ce qu'il veut de son livre.

La production d'un livre varie entre $2,000 et $4,000. Un auteur devra en verser la moitié, en suivre la production, la mise en marché et la vente, avec l'accès aux conseils de l'éditeur et à ses livres de comptabilité.

En partageant les risques de l'éditeur, l'auteur se voit assurer de droits qui dépassent en principe le 10 pour cent d'un contrat traditionnel. Mais n'oublions pas non plus qu'au bout d'un contrat traditionnel, il reste à l'éditeur comme à l'auteur, distribution et vente faites d'un livre, le même dix pour cent.

Mais l'avenir du catalogue seul dira la rentabilité de l'idée séduisante de Stanké. Pour l'instant, Marcel Godin a retenu un premier manuscrit: un roman sur le milieu de la boxe par Paul Ohl. L'écrivain Yves Beauchemin a aussi l'intention de soumettre son plus récent manuscrit.

Le directeur de la collection, Marcel Godin *(La cruauté des faibles, Une dent contre Dieu, Confettis)*, accepte ou refuse d'abord un manuscrit soumis. Son comité de lecture sera composé ensuite de membres de l'Union des écrivains québécois dont le président Jacques Godbout a donné son accord de principe à la collection. (L'UNEQ a cependant exigé que le copyright soit rendu à l'auteur à l'échéance du contrat.

Une fois le manuscrit accepté par l'éditeur, l'auteur peut alors choisir le contrat de "Cinquante-cinquante" ou le contrat traditionnel de Stanké qui, de toute manière, aura agrandi son écurie.

Ainsi, Pauline Cadieux ou tout autre écrivain aura au moins un éditeur avec qui parler d'égal à égal!

Mais quel écrivain aura $2,000 à débourser pour être édité chez Stanké? Celui qui partagera une subvention d'Ottawa ou Québec avec l'éditeur? Celui qui trouvera un mécène désireux d'investir ailleurs que dans les impôts? Celui qui est sûr de vendre beaucoup de livres?

Quels écrivains attirera la formule de la collection "Cinquante-cinquante"? Les plus populaires ou les moins connus?

Je serais curieux de savoir quel pari veut tenir Alain Stanké en invitant les écrivains à "Cinquante-cinquante".

Et j'ai hâte de voir la réaction des écrivains, dont la plupart se plaignent du mépris de leur éditeur.

Pour une fois, les jeux sont ouverts!

Journée consacrée au théâtre pour enfants

L'Association québécoise du Jeune théâtre (AQJT) organise une journée rencontre centrée sur le théâtre pour enfants avec l'auteur Reiner Lücker du théâtre Grips de Berlin, demain 16 septembre, à l'école Garneau, 1710, rue Visitation (métro Beaudry).

Le programme de la journée commencera à 13 h 30 avec la représentation d'une des oeuvres de Lücker adaptée au Québec par Odette Gagnon, intitulée *A partir d'asteur (Faut pas s'laisser faire)*, par l'Atelier de théâtre la Grosse Valise.

La rencontre avec Reiner Lücker se poursuivra au pavillon Lafontaine de l'UQAM à 15 h 30. Le dramaturge présentera alors une mini-conférence sur la démarche politique et les méthodes de créations du Grips ainsi que la situation du théâtre pour enfants en Allemagne.

Le Grips-Theater de Berlin se consacre exclusivement au théâtre pour enfants. Refusant la puérilité, l'équipe dirigée par Lücker opte pour la voie difficile mais enthousiasmante d'un théâtre qui traite de la vie quotidienne et des problèmes des enfants de façon réaliste.

LA BOÎTE À ÉCHOS

La violoncelliste *Hélène Gagné* inaugurera le 24 septembre une série de concerts gratuits à l'Université Concordia, produits par CBC. Récipiendaire en 1968 de la Licence de Concert du Conservatoire de Lausanne, Mlle Gagné a fait ses débuts à Carnegie Hall en 1974 et a accompagné de nombreux orchestres notamment ceux de Toronto, Montréal, Lausanne et Belgrade. Elle interprétera des oeuvres de Jean-Baptiste Bréval, Gabriel Fauré, Claude Debussy et Serge Rachmaninov, accompagnée au piano par Dale Bartlett. Ce concert sera radiodiffusé dans le cadre de la série Arts National à CBC-FM 93.5, le 10 janvier prochain.

■

La première tournée pancanadienne de la Compagnie de théâtre du Centre national des arts (Ottawa) débutera à Vancouver le 25 septembre prochain. La compagnie présentera deux pièces: *Un simple soldat* de Marcel Dubé et *Arlequin, serviteur de deux maîtres* de Goldoni. Après Vancouver, la Compagnie visitera Calgary, Edmonton, Winnipeg, Gravelbourg, Saskatoon, Sudbury, Kapukassing, Rouyn et Ottawa. Le 22 janvier, la Compagnie reprendra la route avec quatre nouveaux spectacles: *Hamlet* de Shakespeare et *William Schwenck and Arthur Who?* de Alan Laing et John Wood (en anglais); *le Cid* de Corneille et *Madame Filoumé* de Eduardo de Filippo (en français). Le départ s'effectuera de Toronto et la troupe se rendra ensuite dans les Maritimes en passant par Montréal (un mois au TNM). La Compagnie de Théâtre du CNA comprend des comédiens francophones et anglophones; elle a été formée par Jean Gascon et est placée sous la direction artistique de Jean Herbiet pour le théâtre français et de John Wood pour le théâtre anglais.

■

L'Association des folkloristes de Laval offre un stage intensif en danses enfantines les 23 et 30 septembre ainsi que les 7 et 14 octobre à l'école Les Explorateurs, 1895 rue Bédard à Vimont (13 h 30 à 16 h 30). Les professeurs qui animeront ce stage sont André Arsenault et Doris Carignan. Le coût du stage est de $15 pour les Lavallois et de $20 pour les gens de l'extérieur. Pour renseignements: Josée Brousseau, 661-3992, Ginette Clouette, 661-4946 ou André Morin, 625-2863.

■

Le premier concert du nouveau groupe baroque *La Ménestrandise* aura lieu au Conventum le 20 septembre à 20 h 30. Tous les musiciens du groupe jouent sur des instruments anciens ou de fidèles copies. Le programme comprendra des oeuvres pour un et deux violons de Telemann, Biber, Haendel ainsi que deux cantates pour soprano et deux violons de Shutz et Haendel. Entrée, $3.50, réservations 284-9352 après 16 h, 1237, rue Sanguinet.

RISING SUN JAZZ
LE CLUB DE JAZZ DES CÉLÉBRITÉS
CELEBRITY JAZZ CLUB
Dir. Roué Doudou Boicel

du 12 au 17 sept.
Anthony Braxton
Quartet
Jazz avant-garde

du 19 au 24 sept.
PHIL WOODS FOUR

Pour la 1ère fois à Montréal
du 26 sept. au 1er oct.
le renommé percussioniste
RAY BARRETTO
Jazz latin

du 3 au 8 octobre
DIZZY GILLESPIE

Heures d'ouverture
8 P.M. À 3 P.M.
SOLEIL LEVANT
288 ouest, Ste-Catherine - 861-0857
Métro Place des Arts (sortie Jeanne-Mance))

APRÈS UN TRIOMPHE AU FESTIVAL!
Un spectacle que Tavernier a poussé à la limite du ravissement, et qu'une salle comble a applaudi frénétiquement... Oui, Tavernier a définitivement conquis le coeur et l'imagination des Québecois, et personne n'oserait s'en plaindre.
J.P. Tadros, LE DEVOIR
Ce film confirme l'exceptionnel talent de Tavernier
Luc Perreault, LA PRESSE
Un excellent film... Les comédiens jouent merveilleusement!
F. Nuovo, LE JOURNAL DE MONTRÉAL
POUR TOUS
après
L'HORLOGER DE SAINT-PAUL, LE JUGE ET L'ASSASSIN, QUE LA FÊTE COMMENCE,
voici le nouveau film de
BERTRAND TAVERNIER

Des Enfants Gâtés
La rencontre d'un homme que son âge fait douter de lui, et d'une jeune fille que sa jeunesse fait douter de tout...
Elle veut refaire le monde, il veut refaire sa vie...
Mais pour s'aimer dans une ville où les gens ne savent plus se parler, ils devront bousculer l'ordre des choses...
MICHEL PICCOLI | CHRISTINE PASCAL | MICHEL AUMONT
SEMAINE 7.20 - 9.30.
SAM.-DIM. 1.00 - 3.00
5.10 - 7.20 - 9.30.
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

"Je vous encourage vivement de vous y précipiter... Deux actrices prodigieuses d'éclat et d'invention."
Pierre Billard - LE JOURNAL DU DIMANCHE
"Même ceux qui n'aiment pas le ballet en sortent éblouis et, justement, fous de danse. C'est-à-dire que le film comble."
Odile Grand - L'AURORE
Il faut absolument que vous alliez voir Baryshnikow survoler "le tournant de la vie".
Michel Drucker - JOURS DE FRANCE
"Quatre étoiles pour un film qui le mérite bien par sa maîtrise, la beauté de ses images et de ses ballets."
Robert Chazal - FRANCE SOIR
SHIRLEY MacLAINE ANNE BANCROFT
POUR TOUS

le tournant de la Vie
11 nominations aux OSCARS 1978
MEILLEUR FILM
MEILLEUR METTEUR EN SCÈNE
MEILLEURES ACTRICES
MEILLEUR SCÉNARIO
le tournant de la Vie TOM SKERRITT
MIKHAIL BARYSHNIKOV / LESLIE BROWNE
SEMAINE 7.00 - 9.20
SAMEDI 12.30 - 2.35 - 4.50
7.00 - 9.00
CRÉMAZIE
ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210
MARTHA SCOTT ANTOINETTE SIBLEY ALEXANDRA DANILOVA MARSHALL THOMPSON
ANTHONY ZERBE
L'AMERICAN BALLET THEATRE
SEMAINE 5.30 - 7.30 - 9.30
SAMEDI 1.00 - 3.05 - 5.10
7.20 - 9.30
CARREFOUR
STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057
BROSSARD 3
BOUL. TASCHEREAU 465-5906
(MAIL CHAMPLAIN)

Pouvoir écrire les mots noblesse, exigence, grandeur, perfection, à propos d'un film n'est pas une joie de tous les jours. Or, un film tel que "le Crabe-Tambour", c'est l'honneur du cinéma français.
Eric LEGUEBE, le Parisien
C'est un grand film, mis en scène avec un beau talent, joué superbement par nos meilleurs acteurs.
Michel Mohrt, le Figaro
Un vrai bateau. De vrais marins. Et des interprètes qui sont aussi des hommes vrais, de vrais hommes. Un grand et beau film avec de beaux et grands comédiens. Et cet indépassable directeur de la photographie: Raoul Coutard.
Claude MAURIAC, V.S.D
Il y a dans "le Crabe-Tambour" un sujet tabou qui est abordé avec un extraordinaire courage, une intelligence et une générosité admirables. Ce sujet c'est l'héroisme.
Jean COLLET, l'Informe
Pierre Schoendoerffer, qui avait écrit le roman en se basant sur un personnage et des faits réels, a su en faire un film tout aussi passionnant et où la beauté des images dépasse l'imagination du lecteur. La mise en scène a de l'ampleur et de la force.
Robert CHAZAL, France Soir

14 ANS
LE CRABE-TAMBOUR
un film de PIERRE SCHOENDOERFFER
avec JACQUES PERRIN · JEAN ROCHEFORT · CLAUDE RICH et JACQUES DUFILHO
3e SEMAINE! Le PARISIEN 3
486 STE-CATHERINE O. 866-3856
REPRÉSENTATION À 12.30, 2.40, 4.55, 7.10, 9.20.

14 ANS
UN FILM DE ROMAN POLANSKI
QUOI?
Marcello Mastroianni Roman Polanski
12.45, 2.50, 5.00, 7.05, 9.10.
Le PARISIEN 5
486 STE CATHERINE O 866 3856

MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE

On sourit, on rit, on rigole, on s'étourdit en voyant Annie Hall!
POUR TOUS
WOODY ALLEN DIANE KEATON
ANNIE HALL"
VERSION FRANÇAISE
le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Sem.: 7.20 - 9.30

"La performance exceptionnelle de Carole Laure crée un mélange d'humour et de cruauté dont l'effet global est percutant."
- LE POINT
"Carole Laure est absolument irréprochable... Sa brillante performance porte le film au maximum de sa force."
- LE FIGARO
"Carole Laure nous communique le comique et le désarois avec le même brio."
- LA QUINZAINE
"Une cinéaste vive et mordante est née, on n'a pas fini d'entendre parler de la première WOODY ALLEN française."
- LE MATIN
"Une subtile mosaique de gags, dont la brutalité, la précision et la pertinence évoquent parfois le meilleur Tati."
- LE FIGARO
CAROLE LAURE
POUR TOUS
dans un film de
JOYCE BUNUEL
La Jument Vapeur

14 ANS
Le PARISIEN 4
486 STE-CATHERINE O. 866-3856
1.10, 3.20, 5.25, 7.30, 9.40

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM
solstice et l'orchestre sympathique
14, 15, 16 septembre 20h30
conventum et l'engoulevent
21, 22, 23 septembre 20h30
les pichous présentent bernadette et juliette
Du 27 septembre au 15 octobre 20h30
Relâche les lundis
la ménestrandise 20 septembre à 20h30
1237 SANGUINET, RÉSERVATIONS: 284-9352.

Nicaragua: les Sandinistes lancent un appel aux Canadiens

par Clément Trudel

Une porte-parole du Front sandiniste de libération nationale (FSLN), Mme Maria Sanchez, a souhaité hier que le Canada participe aux pressions visant à empêcher l'intervention ouverte des Etats-Unis au Nicaragua. A l'occasion d'une rencontre avec les journalistes, Mme Sanchez a déclaré qu'elle travaillait ici à obtenir le plus d'appuis possibles à la lutte que mène le peuple du Nicaragua contre la dictature des Somoza. Elle a aussi révélé qu'un fonds d'urgence pour venir en aide aux victimes des combats a officiellement été constitué, sous la responsabilité de l'évêque de Cuernavaca (Mexique), Mgr Mendez Arceo. L'émissaire du FSLN doit se rendre prochainement à Toronto et à Vancouver.

Le FSLN fonctionne clandestinement au Nicaragua et, après une quinzaine d'années où ses forces de guérilla ont aidé le peuple à mûrir politiquement, il prône maintenant officiellement l'insurrection. Le 22 août, par un coup d'éclat sans précédent en Amérique latine, un commando du FSLN investissait le palais national, à Managua, et négociait la remise en liberté d'une soixantaine de détenus politiques et un sauf-conduit vers Panama.

"Novedades", quotidien où la famille Somoza a des intérêts, se vit alors forcé à publier sur près de six pages le manifeste du Front qui annonce la fin prochaine de 40 ans de "pouvoir terroriste".

Ce manifeste et les communiqués de combat du FSLN reviennent avec orgueil sur le rôle des Indiens du Nicaragua, au 19 siècle, dans la lutte contre la tyrannie; ils présentent un tableau social de ce pays où paysans et ouvriers, femmes et "vrais chrétiens" sont conviés à déboulonner les forces "criminelles" qui les oppriment.

Parallèlement à cette mission de Mme Sanchez, le FSLN a envoyé en Europe Carlos Mejia Godoy ainsi que trois représentants "anonymes" pour y former des comités d'appui et recueillir l'aide dans le but de donner un dernier coup de boutoir au régime. Dans quelques pays latino-américains, des brigades de volontaires seraient en voie de formation.

Pas de dialogue avec le tyran, il faut dissoudre la Garde nationale et former une armée populaire, donner la terre à ceux qui la travaillent et s'acheminer vers la formation d'un gouvernement "démocratique et populaire", stipule le programme minimum du Front. Mme Sanchez parle des dissensions au sein de la Garde nationale comme d'une lutte reliée au pouvoir, pas tellement de divergences idéologiques.

"Il existe un vide" quant à la succession de Somoza, dit-elle, et les Américains n'ont pas encore réussi à établir l'alternative qu'ils souhaiteraient. Les Sandinistes écartent d'emblée les Alfredo Pellas (du groupe Bank of America) et Eduardo Montealegre Callejas comme successeurs du président Somoza, parce que ces messieurs ajoute-t-elle, veillent à "leurs propres intérêts" et ne parlent que rarement du peuple...

Selon Mme Sanchez, la situation présente au Nicaragua tient dans le fait que la grève qui se poursuit est un outil pensé par la bourgeoisie, tandis que le peuple (une trentaine d'organisations au minimum) cherche sa voie et ne veut plus de compromission avec les "somocistes", qui souhaiteraient peut-être perpétuer le somosisme sans la présence d'Anastasio Somoza.

Tactiquement, le FSLN serait d'accord si le "groupe des 12", qui a regagné le Nicaragua en juillet après en avoir été expulsé, pouvait rallier des gens "honnêtes" pour diriger les destinées du pays une fois parti Somoza.

Pour l'instant, Mme Sanchez avoue ne pas avoir contacté les milieux gouvernementaux canadiens pour leur faire part des besoins et des aspirations des anti-somocistes. Elle ne refuserait pas toutefois, si l'occasion lui était offerte, de discuter avec les critiques des partis fédéraux en matière de politique étrangère, puisqu'il va de l'intérêt du peuple du Nicaragua, souligne-t-elle, que l'on divulgue le plus amplement possible les explications sur l'insurrection en marche.

Le porte-parole du FSLN ne nie pas que les Sandinistes ait pu perdre des dirigeants importants depuis deux ans. Il existe un comité interarmes, en Amérique centrale; c'est le *Condeca* qui, en 1976, a réalisé l'opération "Aigle Z" et en 1977, l'opération "Veloz". Les ratissages, à partir des frontières du Honduras et de Costa-Rica, ont mené à la mort du secrétaire général du FSLN, Carlos Fonseca Amador; c'est en son nom que les Sandinistes ont diffusé leurs communiqués, sur les ondes et dans tous les journaux du pays, lors de l'occupation du palais national.

Selon Mme Sanchez, les forces actives du FSLN sont composées d'éléments très jeunes, la censure ayant souvent empêché leurs aînés de se renseigner sur les luttes de libération ou de consulter les écrits de la gauche.

Il ne fait pas de doute, selon elle, qu'au moins 300 mercenaires (du Salvador, du Honduras et du Guatemala) tentent de soutenir le régime vacillant mais, pour les militants qui ont obtenu l'asile au Panama ou à Cuba, il est clair que "la lutte se fait à l'intérieur du Nicaragua", dans une lutte face à face avec les forces d'oppression.

La militante sandiniste a reconnu que des tribunaux du peuple pouvaient, dans certaines régions, prononcer des peines, voire exécuter des traîtres. Elle mentionne le rôle odieux joué par les juges de "mesta", magistrats locaux qui ont souvent planifié la répression de concert avec la Garde nationale mais dit ne pas détenir de données précises sur le nombre de morts et de blessés dans les affrontements.

A Matagalpa, les Sandinistes ont-ils mâtés par les forces somocistes? Mme Sanchez présente l'abandon de cette ville comme un repli stratégique des Sandinistes vers les bases traditionnelles de combat, dans les montagnes, dans le but d'éviter des massacres de population.

Les Sandinistes sont-ils déçus du peu d'actions concrètes, de la part de pays socialistes, depuis qu'a été occupé le palais national? Aucunement, il existe une solidarité prolétarienne internationale, confie-t-elle, "notre avance est certaine" et nous apprécions les déclarations d'appui qui peuvent venir de pays tels le Panama ou le Venezuela, Cuba ou l'URSS; (le manifeste du FSLN prend aussi acte de l'aide apportée par les secteurs progressistes de l'opinion américaine).

Le FSLN soutient qu'aucune arme utilisée par lui ne provient de l'extérieur du Nicaragua et que le plus souvent, ses armes sont celles que les Sandinistes prennent en attaquant les casernes de la Garde nationale.

Mme Sanchez affirme, par contre, que Somoza a reçu des armes, dernièrement, de navires en provenance d'Israël et d'Argentine, ce qui constituerait selon elle une façon détournée, pour les Etats-Unis, de s'immiscer dans les affaires du Nicaragua.

Le principal dépôt d'armes, à Managua, est situé dans la Loma de Tescapa, sur un cap qui domine la capitale, non loin d'un hôtel contrôlé par les Somoza; si cet arsenal venait à tomber, les combattants anti-somocistes pourraient disposer d'armes lourdes comme des bazookas ou des lance-roquettes.

Tout est possible, conclut Mme Sanchez, puisque le peuple a cessé d'avoir peur, qu'il a pris conscience de sa force.

Le Tupolev hors service

MOSCOU (Reuter) — L'avion supersonique soviétique Tupolev 144, le rival de Concorde, a été discrètement retiré du service passagers, a-t-on appris hier à Moscou.

La nouvelle a été révélée par le bureau de renseignement de l'Aeroflot qui a déclaré à un passager qu'aucun vol à bord de cet appareil n'était prévu cette année. La compagnie a refusé toutefois de fournir plus de détails, répondant simplement que lorsque le service reprendrait ils en seraient informés.

Selon des sources diplomatiques, les vols du Tupolev 144, qui assurait chaque mardi la liaison Moscou-Alma Ata (Asie centrale), ont été suspendus au début du mois de juin.

De même source, on indique qu'une des raisons possibles de cette décision réside peut-être dans une volonté d'économiser le carburant. Il est également plausible que les autorités soviétiques considèrent qu'il n'est pas rentable d'utiliser cet appareil sur un trajet aussi court (3,200 km).

Les hypothèses occidentales concernant une économie du carburant se fondent, notamment, sur l'intérêt que Moscou a récemment manifesté pour des équipements, de fabrication britannique, destinés à contrôler la consommation des avions.

Le Tupolev 144 avait effectué ses premiers vols d'essai en 1968 et aurait dû entrer en service en 1973. Mais cette année-là un exemplaire de cet appareil s'était écrasé au salon de l'aéronautique du Bourget, en France.

La première ligne avait été finalement inaugurée le 1er novembre 1977 et le Tupolev 144 présenté comme la plus belle réalisation de la technique soviétique de ces dernières années.

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

SUCO

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Canroentgen Inc., ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Ville d'Anjou, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en date du 12 octobre 1977, a été enregistré à Montréal le 13 octobre 1977 sous le numéro 2821995.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO.: 500-43-00073-782
Mlle "X"

REQUERANTE

AVIS A: Monsieur Serge Massey
adresse inconnue

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption d'un enfant prénommé Léo, Robert Massey, né le 9 août 1970, sera présentée au Juge en chef du TRIBUNAL DE LA JEUNESSE de Montréal, dans les trente (30) jours du présent avis au 410 est, rue Bellechasse, chambre 100-A, cité et district de Montréal.
Vous êtes donc requis de vous présenter, en tout temps, au greffe de l'adoption de cette même Cour, avant la fin du délai de trente (30) jours ou de produire, audit greffe, votre comparution.
MONTREAL, le 12 septembre 1978
HELENE R.-DROUIN, avocat
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
DIVISION DES DIVORCES

NO. 500-12-080346 780

MARCEL OBJOIS

REQUERANT

VS

NICOLE BARDIN

INTIMÉE

AVIS est par la présente donné à Nicole Bardin, intimée en cette cause de lieux inconnus, de comparaître dans un délai de (60) soixante jours au greffe de la Cour Supérieure division des divorces à compter de la publication de cet avis.
Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorces à votre intention au palais de justice au no 10 est rue St-Antoine, Montréal. A défaut par vous de comparaître dans le délai prévu ci-haut un jugement sera accordé contre vous avec toutes mesures nécessaires. Le tout avec dépens.
Montréal le 14 septembre 1978
Mes. Boisclair, Lamoureux, Brizard
Tour de la Bourse
App. 2604, Montréal
879-1730

Rénald Chassé,
Protonotaire de la Cour Supérieure

PROVINCE DE QUEBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE
REGIONALE DE CHAMBLY

AVIS DE RESOLUTION

Avis est, par le présent, donné par le soussigné secrétaire général, qu'à une session statutaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire régionale de Chambly, tenue le mardi 29 août 1978, à 20 h 16 (heure avancée) et à laquelle session le quorum requis par la loi a été obtenu, ledit Conseil des commissaires a adopté une résolution par laquelle il achète de la Commission scolaire Saint-Exupéry et ce, pour la somme de $1.00 et autres bonnes et valables considérations, les lots numéros 142-229 et 230 dont les titres de propriété sont enregistrés au nom de la municipalité scolaire Saint-Jean-Baptiste de Montréal-sud, lesquels sont cédés par un acte de partage, le 13 avril 1965, à la Commission des écoles catholiques de Longueuil et transmis à la Commission scolaire Saint-Exupéry selon les dispositions décrites à la Loi 27, adoptée en septembre 1971.
Les personnes intéressées à prendre connaissance de la résolution susmentionnée sont priées de se présenter au bureau du soussigné, situé au 2 boulevard Désaulniers, suite 102, St-Lambert, P.Q.
Donné à St-Lambert,
ce 15e jour de septembre 1978.

Le Secrétaire général,
Nicole Tétrault.

La compagnie MIRZAK INVESTMENT CORPORATION LTD. donne avis qu'elle s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.
Montréal, ce 12ème jour de septembre 1978.

A.H. Garmaise, secrétaire

AVIS est donné que EASTERN BRASS FOUNDRY LIMITED, une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Montréal s'adressera au secrétaire de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Montréal, ce 6ième jour de septembre, 1978.

ALBERT GOMBERG
PROCUREUR DU REQUERANT

Prenez avis que Transport Gaétan Tremblay Enrg., voiturier-remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré, les remorques et semi-remorques de Asbestos Eastern Transport Inc., voiturier-routier, suivant les clauses aa) et kk) du permis de Asbestos Eastern Transport Inc, portant numéro 92-V
Durée du permis 364 jours.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 13 septembre 1978
2ème publication: 14 septembre 1978
3ème publication: 15 septembre 1978
Corbeil, Groleau & Dufresne,

Procureurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 700-05-000396-782

DAME JEAN VERMETTE VAUDRY
—et—
RICKY VAUDRY, tous deux de Terrebonne, district de Terrebonne,

Demandeurs

—vs—

JEAN-LOUIS BOUDREAU, de lieux inconnus,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, Jean-Louis Boudreau, est par la présente requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis au défendeur a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de St-Jérôme, district de Terrebonne Saint-Jérôme, 12 septembre 1978.

LUCIE PELOQUIN
Protonotaire-adjoint c.s.t.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE CÔTE SAINT-LUC

AVIS PUBLIC AUX CORPORATIONS, SOCIETES COMMERCIALES ET ASSOCIATIONS

Les corporations, sociétés commerciales et associations, pourvu qu'elles aient payé leurs taxes ou redevances municipales exigibles au 31 décembre précédent sont aussi inscrites sur la liste électorale;
a) si elles sont portées au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité, depuis au moins douze mois avant le 1er septembre 1978 comme propriétaires d'un immeuble imposable; ou
b) si, depuis au moins la même période de douze mois, elles sont locataires, dans la municipalité, d'un immeuble imposable, d'un bureau ou d'une place d'affaires.
Elles votent par l'entremise d'un représentant autorisé à cet effet par une résolution du conseil d'administration dont copie doit être déposée au bureau du greffier de la municipalité entre le 6 septembre 1978 et le 8 octobre 1978. Ce représentant doit, au moment de voter, être majeur, posséder la citoyenneté canadienne et être employé, administrateur ou membre de la corporation, société commerciale ou association au nom de laquelle il vote.
DONNÉ à Côte-Saint-Luc, ce 15ième jour de septembre 1978

La présidente d'élection
MME J. HABRA

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 29 août 1978 par lequel IMPORTATIONS B.M. ENR a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 6 septembre 1978 sous le numéro 2909142. Banque de Montréal, le 12 septembre 1978.

AVIS

Ais est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Photex Inc., ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Ville d'Anjou, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 27 septembre 1977, a été enregistré à Montréal le 29 septembre 1977 sous le numéro 2818697.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 30 janvier, 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Jordan Berson faisant affaires sous le nom et mode de Rubans-Adhesif Berson Enrg. Berson Tape Company Reg. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le sixième jour de février 1978, sous le numéro 2847759. Ce cinquième jour de septembre 1978.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-080677-788

FRANK KAZINEVICH,

Requérant

—c—

ELISABETH BONNAR,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée ELISABETH BONNAR est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTREAL, le 8 septembre 1978.

A. BEAULIEU
Registraire-adjoint

Mes LAFOREST, BIBEAU & FAUTEUX
4255, rue Wellington #101,
Verdun, Québec. H4G 1V9,
Tél.: 761-4838
Avocats du Requérant

AVIS DE REQUETE
EN CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que monsieur HEYDAR ALI HADJI-AHMADI, électricien, domicilié et résidant à 2677, rue Gascon, appartement 5, dans les cité et district de Montréal, s'adresse au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de ALI AHMADI.
Montréal, le 8 septembre 1978
Melvin Weigel
Procureur du Requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

AVIS DE PRESENTATION

Avis est donné par la soussignée, qu'une requête en homologation d'une modification du contrat de mariage signé entre Monsieur Rolland Garnier et son épouse, Dame Monique Bélanger, tous deux domiciliés à 3020 de la rue Du Barry, en la Ville de Brossard, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, division de pratique, chambre 2.16 du nouveau palais de justice, à Montréal, le 1er novembre 1978, à 9:30 de l'avant-midi, le tout en conformité avec l'article 1266 du code civil de cette province et de ceux auxquels il se rapporte.

MICHELINE OUELLETTE,
notaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO.: 500-02-023745-784

T. PARISELLA INC., corps politique légalement constitué ayant son siège social et principale place d'affaires au 4564 rue Papineau, dans les cité et district de Montréal.

DEMANDERESSE

-vs-

ROMEO TREMBLAY, autrefois résidant et domicilié à St-Hubert district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur ROMEO TREMBLAY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 15 septembre 1978.
Mes MONTGRAIN, PIUZE & MARCOUX
174 boul. Ste-Foy
Longueuil, QUE
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-080466-786

George Lewis Carlton Thacher,

Requérant

—vs—

Dame Leatrice Joy Dresser,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Dame Leatrice Joy Dresser, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dansles délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal le 11 septembre 1978.

RENALD CHASSE
REGISTRAIRE

Me Georges H. Dureault, c.r.,
St-Lambert, cté. de Laprairie,
Dom. élu L.P. Linteau & Ass.
31, rue St-Jacques, suite 500,
Tél.: 845-3106.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

AVIS DE DEMANDE
D'ABANDON DE CHARTE
ALGERO GARMENT INC.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie ALGERO GARMENT INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Montréal, ce 12ème jour de septembre 1978.

CHAIKELSON & SPECTOR
Advocates,
Suite 1005,
1255 Phillips Sq.,
Montréal, Qué.
H3B 3G1

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

AVIS DE DEMANDE
D'ABANDON DE CHARTE
CONTINENTAL LEATHER
GARMENT CO. LTD.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie CONTINENTAL LEATHER GARMENT CO. LTD constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Montréal, ce 12ème jour de septembre 1978.

CHAIKELSON & SPECTOR,
Advocates,
1255 Phillips Sq.,
Suite 1005,
Montréal, Qué.
H3B 3G1

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-080679-784

MARIE WALSH,

Requérante

—c—

LINUS MOLYNEAU,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé LINUS MOLYNEAU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 8 septembre 1978.

A. BEAULIEU
Registraire-adjoint

Mes LAFOREST, BIBEAU & FAUTEUX
4255, rue Wellington #101
Verdun, Qué. H4G 1V9
Tél.: 761-4838.
Avocats de la Requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO.: 500-43-00074-780
Mlle "X"

REQUERANTE

AVIS A: Monsieur Normand Quesnel
adresse inconnue

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption d'une enfant prénommée Marie, Louise, Chantal Quesnel, née le 5 février 1967, sera présentée au Juge en chef du TRIBUNAL DE LA JEUNESSE de Montréal, dans les trente (30) jours du présent avis au 410 est, rue Bellechasse, chambre 100-A, cité et district de Montréal.
Vous êtes donc requis de vous présenter, en tout temps, au greffe de l'adoption de cette même Cour, avant la fin du délai de trente (30) jours ou de produire, audit greffe, votre comparution.
MONTREAL, le 12 septembre 1978
HELENE R.-DROUIN, avocat
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500-05-019710-787

PEACE BRIDGE BROKERAGE LIMITED

demanderesse

c.

SHAWNTEX FABRICS LTD

défenderesse

AVIS

La défenderesse, SHAWNTEX FABRICS LTD., à l'intention de laquelle copies du bref et de la déclaration ont été laissées au greffe de la cour, est requise de comparaître dans un délai de trente jours.
MONTREAL, ce 12ième jour de septembre 1978
MARTINEAU, WALKER, ALLISON,
BEAULIEU, MACKELL & CLERMONT
Procureurs de la demanderesse
3400 La Tour de la Bourse
C.P. 242, Place Victoria
Moréal,Canada. H4Z 1E9

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

No. 500-12-080678-786

PATRICIA PARR,

Requérante

c.

GERALD BOULET,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé GERALD BOULET, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 8 septembre 1978.

(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE-ADJOINT

MES LAFOREST, BIBEAU & FAUTEUX
4255, rue Wellington # 101
Verdun, Québec H4G 1V9
Tél.: 761-4838
AVOCATS DE LA REQUERANTE

PRENEZ AVIS QUE M. & Mme Lucien Audet, Cap-Rignan, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gérard Audet, Cap-Rignan, le permis M-502979 D-01 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis. Me LUC BOULANGER, procureur, 1000 De Serigny, suite 530, Longueuil, J4K 5B1.
1ère publication: 13 septembre 1978
2ème publication: 14 septembre 1978
3ème publication: 15 septembre 1978

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
GILLES OUELLETTE, Technicien
Faisant affaires sous les nom et raison sociale de:
ABASSO T.V. ENRG.
3896 rue Monselet,
Montréal-Nord, Québec

AVIS DE LA PREMIÈRE
ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que GILLES OUELLETTE a fait cession de ses biens le 12ième jour de septembre 1978 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3ième jour d'octobre 1978, à onze heures trente (11:30) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre Dame, Montréal, Québec.
Le 12 septembre 1978. C.A. MICHAUD - SYNDIC
BUREAU DE:
C.A. MICHAUD - SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, Suite 320,
Montréal, Québec Tél.: 382-6141

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

GREFFE DES DIVORCES
NO: 500-12-080718-780
DAME EMILIENNE ROZIER BARBIERA

Requérante

-vs-

M. VITO BARBIERA

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé M. Vito Barbiera, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 13 septembre 1978.

RENALD CHASSE, registraire

Me Yves Champagne
407 St-Laurent # 210
Montréal, Québec
H2Y 2Y5

Le requérant-cédant, M. Jean-Claude Tremblay, domicilié au 52, Forget-Sud, St-Thomas Didyme, Cté Roberval, demande à la Commission des Transports Du Québec de transférer à M. Claude Desmeules, domicilié au 6, Senéchal St-Thomas Didyme, Cté Roberval, l'attestation et ou le permis portant le numéro: Q-504966-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 02, catégorie Vrac.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 13 septembre 1978
2ème publication: 14 septembre 1978
3ème publication: 15 septembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC

COMMISSION DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS: 1255-DY ET 1026-DYV
JEAN-CHARLES LEJEUNE

Requérant-cessionnaire

ET:

VALERE ROY

Requérant-cédant

ET:

LOCATION RIVIÈRE LA GRANDE INC.

Mise en cause

ANNEXE

PRENEZ AVIS que le cessionnaire JEAN-CHARLES LEJEUNE, déjà détenteur de 258 des 518 actions ordinaires votantes de Location Rivière la Grande Inc., laquelle corporation est détentrice des permis 1255-DY et 1026-DYV, désire acquérir le contrôle de ladite compagnie et qu'à l'occasion de ce changement de contrôle il demande le maintien de toutes et chacune des clauses de ladite compagnie.
Répartition actuelle des actions de Location Rivière la Grande Inc.:

Valère Roy	259 actions ordinaires
Guy Labonté	1 action ordinaire
Jean-Charles Lejeune	258 actions ordinaires

Répartition des actions après le transfert de Location Rivière la Grande Inc.:

Jean-Charles Lejeune	516 actions ordinaires
Marianne Lejeune	1 action ordinaire
Guy Labonté	1 action ordinaire

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec — 505 Sherbrooke est, Place du Cercle, Montréal.
1ère publication: le 13 septembre 1978
2ième publication: le 14 septembre 1978
3ième publication: le 15 septembre 1978

SIGNÉ: PAQUETTE ET ASSOCIÉS
200 ouest, rue St-Jacques,
suite 900, Montréal, P.Q.

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à **l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec, ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue University, Montréal (Québec) H3A 1K3,** seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du **Bureau de Distribution des plans** à l'adresse ci-haut mentionnée sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Appel d'offres no 78M-233P
Démolition et construction de cheminées
au bâtiment no 12
400, Montée Saint-François
Institution Leclerc
LAVAL (Québec)

On peut consulter les documents de soumission au bureau de l'Association de la construction à Montréal (Québec).
Date limite: Le jeudi 28 septembre 1978
Dépôt: $50.00
Renseignements: Tél.: (514) 283-6553 ou 283-7793

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

APPEL D'OFFRES

LOCATION ESPACE COMMERCIAL DE CHOIX AU-DELÀ DU MUR NORD DE LA GARE CENTRALE DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA À MONTRÉAL, QUÉBEC

La Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada ("CN") invite les restaurants d'expérience ("le soumissionnaire") à présenter des soumissions pour la location d'un espace de quelque 7,500 pieds carrés réservé à un restaurant situé dans un site commercial qui sera aménagé au-delà du mur nord de l'enceinte de la Gare Centrale à Montréal (Québec) dans lequel le soumissionnaire devra aménager et exploiter un restaurant, qui devra être détenteur d'un permis pour la vente de boissons alcooliques.
Le document d'appel d'offres peut être obtenu à l'adresse suivante moyennant paiement de $150.00 comptant, mandat-poste ou chèque visé payable à la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada lequel montant ne sera pas remboursable.

M. Gérard Desforges
Directeur
Service des Immeubles
800 ouest, boulevard Dorchester
9e étage
Montréal, Québec H3C 3N3
(Téléphone: (514) 877-5305)

Toutes les soumissions doivent être présentées sur la formule officielle de soumission et accompagnées des documents nécessaires au bureau ci-dessus au plus tard à midi (12:00) heure avancée de l'est le 27 octobre 1978.
Le CN ne s'engage à accepter en tout ou en partie ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Y.H. Masse
Vice-président
Région du Saint-Laurent
Montréal, Québec

CITÉ DE MONTRÉAL-NORD

APPEL D'OFFRES

Égouts combinés boulevard Ste-Gertrude (contrat no 275)

Veuillez prendre note de la correction suivante à l'avis paru le 11 septembre 1978:
"Les soumissions pour les travaux ci-dessus seront reçues jusqu'à dix-sept (17) heures, lundi le 25 septembre 1978 et seront ouvertes à une assemblée du Conseil le même jour à vingt (20) heures, à la salle du Conseil, 11211 rue Hébert, Montréal-Nord."

Le greffier
Aline Ouimet

CITÉ DE WESTMOUNT

Des soumissions seront reçues au Bureau du Greffier de la cité, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, jusqu'à midi le 28 septembre 1978, pour:

1) Démolition de la Cheminée Radiale
En Brique
Incinérateur Municipal de Westmount

2) Épandeur de matériaux

Les formules de soumission peuvent être obtenues au bureau de l'ingénieur de la cité, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, avec un dépôt de $50.00.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

P. Patenaude
Greffier intérimaire
de la cité

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

est publiée tous les jours. Le tarif est de **0.50** la ligne agate (grandeur minimum: 30 lignes agate sur 2 colonnes). Notre service de cases (dossiers) coûte **$3.00** et les réponses sont assurées par courrier. La date limite pour la réception des annonces est fixée à **48 heures avant publication.** Tout courrier devra être adressé comme suit:

LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1
Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

La Commission Scolaire Joutel Matagami
requiert les services d'un

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS ET DE L'ÉQUIPEMENT

Le poste:
Pour lequel un concours est ouvert est celui de directeur des services financiers, de directeur de l'équipement et de secrétaire général.
Étant donné la dimension restreinte de la Commission Scolaire, ces trois fonctions sont cumulées par la même personne.
Le candidat:
Est détenteur d'un baccalauréat en administration et a un minimum de 2 ans d'expérience pertinente. Une longue expérience pertinente pourrait compenser pour une scolarité moindre.
Endroit:
Matagami (ville de 4,500 habitants dans le Nord-Ouest Québécois à 480 milles de Montréal-Réseau routier-aéroport).
Conditions: Salaire 22,319 à 32,194.
Prime d'éloignement $646.
Idemnité de déménagement.
Logement: maison uni-familiale à $106. par mois.
Entrée en fonction: début octobre.
Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur Général
Commission Scolaire Joutel-Matagami
C.P. 190
Matagami, Qué.
J0Y 2A0

Professionnels en ressources humaines

Fer et Titane du Québec est un exemple éloquent du succès de l'industrie pionnière moderne. Nous produisons et vendons sur le marché international des produits de haute réputation dont le procédé a été développé au Québec. La demande pour ces métaux exclusifs fait que nous sommes constamment à la recherche de professionnels de premier ordre.

La récente réorganisation de notre service des ressources humaines a créé les postes de défi suivants:

Surveillant de la planification des effectifs

Un professionnel du domaine du personnel, avec expérience, est demandé pour combler ce poste. Le titulaire aura la liberté d'action nécessaire pour concevoir et établir des programmes de planification des effectifs afin d'aider au recrutement de personnel de cadre. Il (elle) devra également voir à ce que le personnel déjà sur place se perfectionne et soit prêt à assumer de plus grandes responsabilités. La personne choisie devra être capable d'établir un projet de recherche en profondeur afin de traduire les objectifs de la société en ce qui a trait au mouvement de personnel.

Surveillant de la dotation en personnel

La responsabilité principale du surveillant sera d'assurer un bon échantillonnage de candidats qualifiés pour combler des postes de tous les niveaux couvrant une gamme complète de disciplines. Nous sommes à la recherche d'un candidat de haut calibre, possédant de 3 à 4 ans d'expérience dans le domaine du recrutement.

Surveillant - Avantages sociaux

Voici votre chance de vous joindre à une équipe progressive et de mettre vos connaissances en pratique en participant à la recherche et au développement d'un programme complet d'avantages sociaux. Ce poste impliquant une grande autonomie et beaucoup de responsabilités, le candidat doit posséder de fortes aptitudes d'administrateur et le sens des relations humaines afin d'influencer la prise de décision.

Une expérience de deux (2) à quatre (4) ans dans le domaine du personnel est nécessaire incluant au moins une (1) année de spécialité dans les avantages sociaux.

Tous ces postes requièrent une personnalité dynamique et un diplôme universitaire.

Faire parvenir votre curriculum vitae, sous pli confidentiel, au:

Directeur
Service des ressources humaines
Fer et Titane du Québec Inc.
B.P. 560
Sorel, Québec
J3P 5P6

AVOCAT DEMANDÉ

- Minimum de 2 ans d'expérience en matière de relations ouvrières.
- Pour grande étude de Québec.
- Condition financière à discuter suivant formation et expérience.
- Discrétion assurée.

Les candidat(es) intéressé(es), devront soumettre leur curriculum vitae à:

Dossier 3083
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

CENTRE D'ACCUEIL PIERRE JOSEPH TRIESTE
recherche

INFIRMIER(ÈRE) CHEF

Temps complet de jour

Exigences:
Expérience de 2 ans comme infirmier(ère) chef ou assistant(e) infirmier(ère) chef ou expérience en nursing d'une durée de 5 ans.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 27 septembre à:

Mme Danielle St-Onge
8050 est, rue Notre-Dame
Montréal, H1L 3K5

ACTUARIAT

Stagiaire en actuariat ayant au moins quatre examens de la "Society of Actuaries" et avec deux ans d'expérience en fait de rentes collectives ou d'assurance collective, vie et maladie.

- Appointements selon la compétence et l'expérience
- Avantages sociaux complets

Faire parvenir le curriculum vitae à

M. Jacques Bédard
Chef du personnel
LES ARTISANS COOPVIE
333 est, rue St-Antoine
Montréal, Québec
H2X 1R9

LES ARTISANS COOPVIE

C·I·L

Relationniste

Notre service de la publicité et des relations publiques est à la recherche d'un relationniste d'expérience pour s'occuper de communications tant à l'intérieur de la Compagnie qu'à l'extérieur. Ses fonctions comprendront entre autres la planification et la recherche en vue de la rédaction de communiqués de presse, d'articles, de dépliants, de bulletins, de rapports et d'autres documents du genre. Il devra également être le contact avec les différents média. Les candidats doivent être en mesure de conseiller et d'aider au besoin les représentants régionaux en matière de relations publiques.

En plus d'une expérience valable en tant que relationnistes, les candidats auront, de préférence, de l'expérience en journalisme. Le titulaire du poste travaillera dans les milieux anglophones; et doit posséder une aisance linguistique générale en anglais.

Envoyer son curriculum vitae au:

Chef du service du recrutement
Canadian Industries Limited
Boîte postale 10
Montréal, Québec H3C 2R3

Toute demande sera traitée confidentiellement.

Nous recherchons des

TRADUCTEURS de langue ANGLAISE

Très expérimentés, disposés à travailler comme pigistes dans divers domaines de caractère **TECHNIQUE ou GÉNÉRAL.** La langue de départ est principalement le français.

Prière d'adresser les candidatures accompagnées de curriculum vitae détaillés à:

M. F. Dufau-Labeyrie
Directeur des services de traduction
PROCTOR-BARR LTÉE.
550 ouest, Sherbrooke, suite 550
Montréal H3A 1B9

(IMPORTANT: Les candidats retenus lors d'une première sélection seront invités à passer un concours. Il ne sera pas répondu aux personnes dépourvues de diplômes universitaires et qui ne possèdent pas au moins cinq (5) ans d'expérience acquises de façon continue dans la profession. Ces personnes sont donc priées de ne pas poser leurs candidatures.)

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION

RESPONSABLE DES CENTRES DE DOCUMENTATION

(2e concours)

Nature du travail:
Voir à l'organisation, au fonctionnement et au développement des centres de documentation (bibliothèques, audio-vidéothèque...).
Conseiller et assister les enseignants des niveaux secondaire et collégial dans l'utilisation rationnelle des moyens et techniques d'enseignement.
Titre requis:
Diplôme universitaire en bibliothéconomie, en audio-visuel ou en sciences de l'éducation avec option appropriée.
Conditions de travail:
Celles du personnel professionnel non enseignant du Collège.

Faire parvenir le curriculum vitae avant le 22 septembre 1978 au:

Secrétaire général
Collège de l'Assomption
270, boul. l'Ange-Gardien
L'ASSOMPTION J0K 1G0

AVOCAT(E)

Une étude montréalaise recherche un avocat bilingue avec un an ou deux d'expérience dans la pratique.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Dossier 3085
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

AVOCAT

Une étude légale de Laval recherche actuellement un avocat ayant de trois à cinq années d'expérience en pratique litigieuse.
Le candidat idéal sera bilingue (écrit et parlé), de bonne formation, diligent, souple et aura une disposition pour les matières litigieuses et commerciales.
Le demande se fait par écrit uniquement accompagnée d'un curriculum vitae à:

Dossier: 3084
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal, Qué. H3C 3C9

Communauté régionale de l'Outaouais

Ingénieur en transport

(Service de planification)

Fonctions:
Sous la responsabilité du responsable de la division des transports, effectuer divers travaux de nature technique relatifs à la planification régionale des transports, y compris les liaisons interprovinciales. Coordonner, diriger et vérifier les tâches des employés qui lui sont affectés.
Qualifications:
1. Posséder un diplôme universitaire de second cycle en planification des transports ou toute formation jugée équivalente.
2. Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
3. Avoir un minimum de trois ans d'expérience.

Traitement: De $22,385. à $27,218.
Entrée en fonction: Immédiate.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae détaillé doivent être adressées avant le 2 octobre 1978 au:

Directeur du personnel
92, rue St-Raymond
C.P. 210, succ. A
Hull, Québec
J8Y 1S7
CONCOURS # 559

CONTRÔLEUR

LE POSTE:

Sous l'autorité du Directeur Général, vérifier, évaluer et contrôler les opérations et le personnel.

LE CANDIDAT:

Âgé de 30 à 45 ans, détenant diplôme C.A., R.I.A., ou C.G.A., ou expérience équivalente.

LE SALAIRE:

$18,000.00 à $22,000.00

L'EMPLOYEUR:

Institution financière ayant un actif de 23 millions et connaissant une croissance annuelle de 60%

Faire parvenir applications avant le 18 septembre 1978 à:

Caisse d'Entraide Économique de Granby,
a/s J.L. Tétreault, D.G.,
33 rue Dufferin, Granby
J2G 8E4

Collège Universitaire de Saint-Boniface

CENTRE DE RECHERCHES

DEMANDE DES

ÉCONOMISTES ET SOCIOLOGUES

Le Centre, un département du Collège, fait de la recherche commanditée par les gouvernements fédéral et provincial, les divisions scolaires et par d'autres organismes.
Fonctions:
Sous la direction du directeur du Centre, les chercheurs assumeront la responsabilité de projets de recherche commanditée dans les domaines de l'éducation, des communications et des ressources humaines. Ils prépareront des rapports de recherche selon les besoins des commanditaires du Centre et participeront aux travaux de recherche d'une équipe pluridisciplinaire.
Ces positions intéresseront ceux et celles qui ont une formation en sciences économiques et en sociologie.
Exigences:
Maîtrise ou doctorat avec expérience en recherche. La connaissance du français est requise.
Traitement:
Selon la formation et l'expérience.

Faire parvenir curriculum vitae immédiatement à:

M. Michel LAGACÉ, directeur
Centre de recherches
Collège universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0H7
(204) 247-6750

Cegep de Lévis-Lauzon
205, Mgr Bourget, Lauzon, (Levis) Que
G6V 6Z9 (418) 833 5110

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NATURE DU TRAVAIL:

L'emploi de secrétaire général comporte la responsabilité de l'enregistrement, de la publication, de la conservation, de la certification de l'authenticité des actes officiels du collège conformément aux dispositions des lois régissant les organismes d'enseignement et à la règlementation interne du collège.

Cet emploi comporte la responsabilité de rassembler les informations demandées par le directeur général, de les analyser, d'en faire une synthèse et de proposer des solutions motivées.

L'emploi de secrétaire général comporte aussi la responsabilité des relations internes et externes que lui confie le directeur général ainsi que l'exercice de toutes les fonctions de la gestion requise pour assumer les droits, pouvoirs et obligations de l'organisme qui ont été délégués à cet emploi.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES:

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en droit et en administration.
- Huit (8) années d'expérience pertinente.

** Le Collège pourra considérer les équivalences, s'il y a lieu.

TRAITEMENT:
Selon les dispositions de la politique administrative et salariale du Ministère de l'Education.

Un curriculum vitae détaillé, pièces justificatives à l'appui devra accompagner les candidatures qui seront reçues jusqu'au 22 septembre 1978 au:

DIRECTEUR DU PERSONNEL
CEGEP DE LEVIS-LAUZON
205, Mgr. Bourget,
Lauzon, Qué. G6V 6Z9

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées en page 23

Notre service d'
ANNONCES CLASSEES
est assuré par
l'agence Valrain
C.P. 117
Brossard, Québec
J4Z 3J1
du lundi au vendredi
de 8h 15 à 17h
286-1201
LE DEVOIR

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER



bien-être

Une vie douce, confortable et satisfaisante... c'est une vie à LaCité.

Des studios et des appartements de 1 à 4 chambres à coucher, climatisés et avec moquette, sont disponibles.

LaCité vous paiera votre carte de membre d'un an au "super Club" de conditionnement physique.

La Promenade LaCité comprend des magasins, des banques, des cinémas et des restaurants à quelques pas de votre ascenseur.

Pour des soirées trépidantes, l'Hôtel Loews LaCité vous offre sa discothèque.

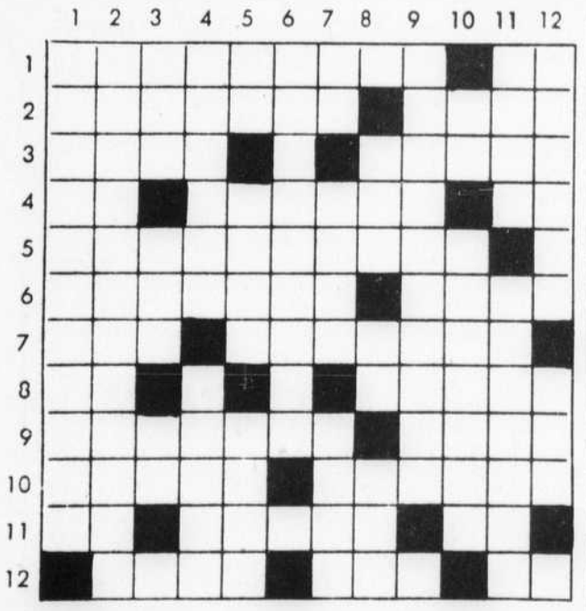
Tous les services sont inclus dans le coût de la location.

Emménagez dès maintenant à LaCité et faites de votre vie une vie de bien-être...

Appartements LaCité
Visitez nos appartements-modèles
Sur semaine 9h à 21h
Fin de semaine 9h à 19h
845-4173
350 ouest, rue Prince Arthur à l'angle de l'avenue du Parc

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement
1—Ajoutons par surcroît. — Adverbe de lieu.
2—Soulèvements populaires. — Poisson.
3—Crainte. — D'Arabie.
4—Aluminium. — Action de porter une date sur un document. — Erbium.
5—Tourne en ridicule.
6—Ensemble des boissons offertes et payées par un consommateur. — Aspire avec la bouche une substance.
7—Colère. — Action d'élaguer.
8—A toi. — Pose des matériaux de construction en longueur et en largeur.
9—De l'Italie. — Soigné.
10—Petit de l'oie. — Peine pécuniaire.
11—Drame lyrique japonais. — Joindra. — Erbium.
12—Gros nuage épais. — Un nombre. — Dans.

Verticalement
1—Partage, distribution.
2—Action de rendre meilleur.
3—Amusement. — Du verbe devoir. — Le meilleur en son genre.
4—Tramer, machiner. — Fixe avec des clous.
5—Note de la gamme. — Maladie de la peau. — Que l'on apporte en naissant.
6—Conforme au texte.
7—Charpente du corps humain. — Risque. — Graminée commune dans les prés.
8—Fait quelque chose. — Germanium. — Mois de Marie.
9—Se dit de ce qui provoque un stress.
10—Interjection. — Protozoaire flagellé des eaux douces.
11—Partie arrondie et saillante d'un organe quelconque. — Entourer.
12—Erreur grossière. — Obtenue.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	R	O	H	A	R	T	■	A	C	I	E	R
2	E	B	O	U	R	I	F	F	A	N	T	E
3	N	O	U	S	■	E	■	F	L	O	U	E
4	F	L	E	T	A	N	■	L	E	■	I	L
5	L	E	■	R	I	N	C	U	R	E	■	L
6	O	■	P	A	R	E	R	E	■	T	E	E
7	U	T	I	L	E	■	E	R	G	O	T	■
8	F	R	A	I	L	L	A	■	E	L	A	N
9	■	A	N	E	L	■	T	O	R	E	■	A
10	I	F	■	N	E	P	E	T	A	■	C	S
11	R	I	E	N	■	R	U	E	L	L	E	S
12	E	C	R	E	M	E	R	■	D	U	P	E

APPARTEMENTS À LOUER

WESTMOUNT
Chateau Bonavista - 4555 Bonavista
Sous-louer, luxueux 5½, côté de la montagne, air conditionné, piscine, sauna, portier 24 h., stationnement intérieur. $585. par mois. (À vendre tapis mur à mur, rideaux). Libre 1er novembre, téléphone: **483-1812 ou 866-9641 loc. 221.** 19-9-78

ATWATER et De Maisonneuve, 2½, tout confort, 1 mois gratuit, tapis mur à mur, meublé ou non, prix modique. 738-5529. 18-9-78

Sous-louer Ile-des-Soeurs, 1er octobre au 31 juin, 31/2 appartement ensoleillé, vue magnifique sur le fleuve, lave-vaisselle, piscine, sauna, après 5 hres. 767-3773. 18-9-78

CENTRE-VILLE, métro Berri-Demontigny, 2½ meublé, impeccable, paisible, buanderette, taxes payées. À partir de $160. 844-6730 18-9-78

SOUS-LOUER: Ile-des-Soeurs, 1er octobre, 4 1/2, appartement ensoleillé, vue magnifique donnant sur un bois, lave-vaisselle, électricité, tennis, stationnement. Après 5 heures: 767-8026. 18-9-78

BACHELOR, Outremont, sous-sol près de l'Université, avec foyer, électricité payée, $175. par mois. Tél.: 737-9032. 18-9-78

EDOUARD MONTPETIT, 2475. Non meublé. 4 1/2 $220.00 735-6743. Ridgewood, 3605, 4 1/2, $300.00 342-0212. 18-9-78

VILLERAY, 1250, 2½, chauffé, cuisinière, réfrigérateur 273-3007. 13-9-78

Rue Drummond, édifice de prestige, grand 31/2 tout confort, libre, bail 1 octobre, $350. 684-5016. 18-9-78

AHUNTSIC ouest, modernes, luxueux, très grands 3 1/2, à partir de $180., chauffés, eau chaude, poêle et réfrigérateur, très propres, bâtisse tranquille et luxueuse, visite tous les jours de 9 à 9, 10,250 Bois de Boulogne. 337-0416 - 334-1950. 30-9-78

McGREGOR, 1530 Le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2½-3½ avec électricité. Immédiatement 932-0933. 845-3151. J.N.O.

Décarie 4594, appartements modernes, 11/2, 21/2, 31/2, meublé ou non. Tapis, transports toutes directions. $140. et plus (non-meublé) 1 mois gratuit. 489-3669 ou 486-7628. 23-9-78

C.D.N., Decelles coin Ellendale, 51/2, 2ième étage, $320.00. Hudson coin Van Horne, 41/2, 1er étage, $250.00. Propres, chauffés, grands, équipés, balcon. 739-2913. 9-10-78

ATTRAYANT 4½, 2850 Kent, devant, grand, ensoleillé, 2 salles de bain, ascenseur, intercom, près de centres d'achats, central, tranquille, garage, novembre, $270.00, 738-4593, 737-1567, 731-2189 20-9-78

NOTRE-DAME-DE-GRACE, bas duplex 5½, équipé, chauffé, eau chaude, grand jardin, libre le 1er octobre, $350. 489-8995. 16-9-78

4530 ST-KEVIN, 3½ $185., 4 $175., 4½ $205., chauffé, poêle et réfrigérateur, peinture et taxe d'eau. 488-2229, 481-4951. 25-9-78

METRO CADILLAC, 6255-95 Faribault, 1½, 2½, 3½, chauffé, cuisinière, réfrigérateur, 256-9553 ou 255-9695. 13-9-78

VAN HORNE, près Hudson, 5½ pièces, chauffé, poêle et frigidaire, garage pour une auto $275.00. 697-7265, 695-0241. 29-9-78

SOUS-SOL de 2 1/2, entrée privée, chauffé, cuisinière, réfrigérateur et électricité fournis, occupation immédiate. Situé sur la rue Goyer, à proximité de C.D.N. 10 minutes du centre-ville par le train de banlieue du C.N. 684-7020 après 18 heures du lundi au vendredi. De 9 à 18 heures la fin de semaine. 18-9-78

RIDGEWOOD, 3495 immeuble paisible avec ascenseur, grand 3 1/2, réfrigérateur et cuisinière inclus, immédiatement ou 1er octobre. 739-8480 ou 768-5391. 22-9-78

HAUT duplex, 6 1/2 chauffé, pour 1er novembre, 10 minutes de l'Université et l'hôpital. Tél.: 738-3238. 16-9-78

OUTREMONT, sous-location, penthouse 4 1/2 chauffé, équipé, immeuble moderne de luxe, piscine, $335. plus $25. de garage. Tél.: 342-1388 entre 12 h et 15 h. 18-9-78

AIDES DOMESTIQUES

Demande personne pour s'occuper enfants et ménage. Logée ou non. Notre-Dame-de-Grâce. 482-9952. 18-9-78

AIDE FAMILIALE D'EXPÉRIENCE. Responsabilité 3 enfants âge scolaire, entretien maison Outremont pour famille de professionnels. Emploi permanent, atmosphère agréable et intéressante, initiative personnel serait appréciée. Travail 5 jours jusqu'à 6 hres seulement, chambre et salle de bain personnelle. Références nécessaires. Excellent salaire. Relisez correctement avant de téléphoner. 521-2161 de 10 hres à 5 hres. 18-9-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

A VENDRE, pour cause de départ, armoire québécoise ayant appartenue à une personnalité du monde littéraire. Téléphonez: 737-9796 après 17 h. 20-9-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

Mobilier de salle à dîner provincial contemporain, table ovale, 6 chaises, vaisselier, buffet, desserte, impeccable, **$2,250.** Tapis persan **"Sar-U-Khan",** mobilier-séjour bambou: 4 tables, 3 fauteuils, 1 causeuse, 1 long divan, **$650. 331-1477.** 16-9-78

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

ENSEMBLE salon, causeuse, fauteuil pivotant. Plafonnier. 735-3120 après 4 hres. 16-9-78

Salle à manger "Chippendale", ensemble de 10 pièces, "pied de griffon", $5,300. 738-5661. 18-9-78

ANIMAUX

CHAT PERDU, secteur Outremont, poils longs, noir et blanc, queue touffue, nez rose, yeux jaunes. Récompense. Appelez: 276-6757. 19-9-78

ANIMAUX À VENDRE

MOUFFETTE, 4 mois propre et opéré. Téléphonez à: 935-5748. 22-9-78

ANTIQUITÉS

Lit double victorien en noyer. 488-3283. 18-9-78

Meubles canadiens en pin: armoires, coffres, buffet 2 corps, commodes, lave-main, buffet bas, tables, chaises, huche, encoignures, divers, 659-2651. 25-9-78

MEUBLES de pin, 2 armoires $100. et $150., vaisseliers avec couleur originale, table 8 pi. de long, lit de fer et brasse 54 po. de large. 562-6983 à Lachute. 19-9-78

MEUBLES, 5 morceaux Victoriens, en acajou. Téléphonez: 679-7680 après 5 heures. 16-9-78

Balance de stock d'antiquité, meubles, grande table, comptoirs vitrés (showcase) portes, fenêtres, divers. Téléphonez: 659-3883. 25-9-78

Meubles canadiens peints, armoires, tables, coffres, chaises en très bon état, etc... Tél.: 271-0811. 18-9-78

MARDI le 19 septembre à 19 h. et mercredi le 20 septembre à 19 h. Objets anciens: 2 mobiliers de salle à manger, 1 ameublement de chambre, chandeliers, miroirs, argenterie, services de thé et café en argent 4 morceaux, bijoux de successions avec diamants, 1 pendule de cheminée, montres de poches, monnaie or et argent, porcelaine "Delst", "Lemauge", "Dresdin", tapis d'Orient antique, bronze magnifique de Napoléon, peintures canadiennes et européennes. Inspection, lundi le 18 septembre de 10 h. à 21 h. Mardi le 19 septembre de 10 h. à 19 h. EMPIRE COMPANY 5500 Paré, 737-5343 ou 482-3801. 18-9-78

PIÈCES DE COLLECTION, 18e-19e siècles: armoire, banc-seau, vaisseliers, buffet bas, coffres, horloges, moule-sucre, berçantes, rouet, tables, bancs, lave-main, etc. Lucie Vary, 1013 Marie-Victorin, Verchères. 583-6373. 19-9-78

AUTOS À VENDRE

V.W. Bus 74, $2,500. Excellente condition. Particulier. 524-5148. 18-9-78

Mercedes 1972, SEL 4.8, 35,000 milles, état impeccable. $13,000. Jour: 873-5954. 20-9-78

AVIS

CENTRE SUZANNE PIUZE EASTMAN: Spéciaux octobre, 1 au 7, Semaine-santé. Désintoxication. Cure d'amaigrissement 27 au 29. Spiritualité vivante. Retraite. Initiation au yoga. Montréal: 384-1728. Eastman: 1-297-2453. 16-9-78

A tous les Libanais ou autre, qui possèderaient des cartes postales ou enveloppes sur l'ancien Liban, je suis acheteuse qui serait prête à payer le prix. Renseignements: Maryse Gédéon 849-6476 entre 10h et 12 h ou 16h et 17h30. 18-9-78

BATEAUX MOTEURS

Yacht Shepherd 50 pi. 1971, moteur diesel entretenu par le capitaine, complètement équipé incluant passerelle volante, radar AC, pilote automatique, etc. Appelez sur semaine. 925-281-1541. 21-9-78

BUREAUX À LOUER

VIEUX MONTRÉAL OUEST
$400. 1300 pi. ca. chauffé, rénové, au 3e étage, monte-charge, très lumineux. Idéal pour ingénieurs, architectes, designers.
Appelez 849-2841 de 9 à 17 hres. 13-10-78

Upper Lachine 5576
Espaces de bureaux à louer, 1,800 p.c., 2ième étage, $5.00/p.c., ou $750.00/mois, ou $9,000./année.
Pour informations, s'adresser à **M. L'Africain:**
486-1143 18-9-78

BUREAUX À LOUER

VIEUX-MONTRÉAL
A 2 pas de la Place d'Armes, un seul bureau (490 pieds environ) type exécutif, dans un complexe formidable (période 1829), remodelé artistiquement. Approuvé par **Héritage-Canada.** Rez-de-chaussée, grandes fenêtres Charles Dickens, donnant sur une arcade de rêve, unique en son genre. **J.R. Bernier, 459 St-Sulpice.**
844-4427 16-9-78

OUTREMONT, bureau à louer, rénové à neuf, rue Laurier. 270-9549, 272-7868 25-9-78

Espace à louer 23 pi.x80 de large pour professionnel seulement. Idéal pour clinique médical, chauffé, air climatisée, du lundi au mercredi entre 9 et 6, jeudi-vendredi 9 à 9, samedi de 9 à 5. 527-4181, 4182. 20-9-78

VIEUX-MONTREAL, Place Jacques-Cartier, immense appartement, studio, bureau, 17 fenêtres, chauffé, 3ième étage. 861-8734. 18-9-78

CHALETS À LOUER

LAC DES SEIGNEURS, sortie 57, 5 moderne, foyer naturel, chauffage électrique, tapis partout, ski/fond-alpin, famille responsable seulement. Faut voir! Saison 381-0436. 16-9-78

ST-DONAT, maison québécoise en pièces sur pièces, sur le lac Ouareau, toutes commodités: lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, 3 chambres à coucher, près des pentes de ski et des pistes de ski de fond. Location à l'année, $400. mois, ou saison $500. mois. Tél.: après 18 h. 739-0280. 16-9-78

STE-MARGUERITE, pour amoureux de la nature, du silence, de la sauvagerie, proximité ski de fond et alpin. Maison fonctionnelle, exceptionnellement propre, foyer, chauffage central, cuisine avec lave-vaisselle, salle à manger, immense salle de séjour. 2 chambres fermées, 1er novembre au 15 avril. $2,750.00 2 couples ou 5 personnes. Idéal pour écrire, méditer, se refaire. 271-6529 ou 1-228-3771. 18-9-78

STE-AGATHE, vacances-repos, voyages de noce. Luxueux chalets Bavarois, meublés Thibault. Foyer pierres, piscine chauffée, terrain de jeux. Semaine (saison-ski). Dépliants sur demande. Tél.: 727-9841, 819-326-5836. J.N.O.

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. JNO

ST-JOVITE (Brébeuf), chalet moderne, avec vue panoramique sur rivière, foyer, meublé, etc., à la semaine ou saison. Appeler le jour: 366-1223 — soir: 768-3345. 18-9-78

VAL DAVID, proximité pente ski, luxueux chalets 3 et 5 chambres comprenant foyer, bar, télévision, sauna, billard. 527-5903, 525-0962, (819)322-6095 16-9-78

Luxueuse résidence, 5 chambres à coucher, près du mont Sutton, disponible pour l'hiver. 481-2065. Fin de semaine: 1-538-2241. 18-9-78

LAC EN COEUR. 45 minutes de Montréal, site exceptionnel, 21/2 c.c., foyer, chauffage électrique, idéal couple 2 enfants, novembre-avril, $1,400. plus charge. Soir: 279-0437. 18-9-78

ST-SAUVEUR: 3 chambres, foyer, chauffage électrique, lave-vaisselle, $2450.00, $2950.00, $3100.00. 1-226-2702, 669-9823. 18-9-78

SUTTON: Chalet moderne, équipé, domaine pittoresque, 400 acres, ski de fond. 1-263-4690. 18-9-78

ST-ADOLPHE D'HOWARD, vacances-repos, chalet suisse luxueux, 2 chambres à coucher, foyer, chauffage électrique, WEEK END, SEMAINE, MOIS, SAISON. 321-0692, 655-8665. 18-9-78

ATTENTION, amants de l'hiver! 2 maisons très bien meublées, sur les rives du lac Memphrémagog, 300 acres privés, terrain vallonneux, idéal pour le ski de fond. 3 et 4 chambres à coucher, 2 salles de bains chacune. Foyers. Disponibles immédiatement Profitez de l'été des Indiens! A quelques minutes de l'autoroute et pistes de ski. 342-1349. Magog: 819-843-2230. 16-9-78

ST-ALEXIS-DES-MONTS, chalet à louer hiver/été, 3 chambres à coucher, chauffage électrique, foyer, 10 acres, rivière, ruisseau, boisé. Chasse, pêche, canotage, ski de fond, etc, saison ou année. Semaine: 279-6493 weekend 1-819-265-2680. 18-9-78

ENTRE Ste-Agathe et St-Donat, 3 chalets pour saison hiver, emplacement privé, foyer, lave-vaisselle, 2-3 et 4 chambres à coucher. 661-9993, 819-424-7702. 16-9-78

STE-AGATHE: chalet suisse, 4 chambres, tout équipé, près pente de ski, vue panoramique, saison. Après 6h., 679-8092; week-end 1-819-326-1094. 18-9-78

A Val David, Mt-Plante à pied, suisse, neuf, meublé, foyer, ambiance, vue, saison, 663-1350; frais vires, M. Jutras 819-322-7801. J.N.O.

LAURENTIDES, 10 km de Morin Heights, chalet suisse, foyer, ski alpin, réseau de piste de ski de fond, $1,600. pour la saison non chauffé, références exigées. 667-3579, 668-4841, 1-226-5162. 18-9-78

CHALETS À VENDRE

STE-AGATHE, chalet suisse comprenant un bachelor, vue exceptionnel. Près de centres de ski et commodités, aubaine $33,000. 1-819-326-6729. 18-9-78

Ste-Agathe, belle maison canadienne, face Lac des Sables, 3 étages, foyer, 2 salles de bain, intérieur pin noueux, chauffage électrique, $45,700. ou meilleure offre. Particulier. Faut voir! 388-2160 ou Ste-Agathe: 1-819-326-1967. 18-9-78

CHAMBRES À LOUER

AVENUE ESPLANADE, 4407 face au Mont-Royal, grandes chambres, très propres. 844-5077. 18-9-78

AVENUE Plantagenêt, près Université de Montréal, personne aimant la tranquillité, $25. par semaine. 739-2177. 16-9-78

CHAMBRES ET PENSIONS

Homme retraité, recherche chambre et pensions simple dans maison tranquille Tél.: 937-4705 ou 539-3316. 16-9-78

COMMERCES À VENDRE

Hôtel à vendre, bar, danse, taverne, 2 salles de réception, 535 places, bien équipé, lac et terre à bois. Excellent chiffre d'affaires. 75 milles de Montréal. Renseignements: 819-268-2201. 16-9-78

COMMERCE à vendre. ATELIER DE COUTURE, bien situé centre-ville, faisant altérations. Bonne clientèle. 845-3985. 18-9-78

CONDOMINIUM

LONGUEUIL, près métro et centre d'achat, paisible, 6 pièces, hypothèque 10¼ transférable, accepterait balance de vente, garage chauffé, garderie, atelier, dépanneur, piscine, sauna, cause: transfert. Soir frais virés 1-418-687-3030. 2-10-78

FLORIDE, Fort Lauderdale, près Pompano. 41/2 entièrement meublé et équipé, minimum 3 mois du 1er décembre, près de tout. Tél.: 341-4277. 18-9-78

COURS PRIVÉS

COURS DE PIANO
Possibilité d'apprendre le piano. Enfants et adultes. Prix très abordables. Centre-Ville près métro Guy. **SOYEZ CURIEUX,** appelez: **866-2276 Jean-Paul Beaudoin.** 18-9-78

COURS DE PIANO
PRIVÉS ou par petits groupes, enfants de 4-6 ans. Méthode dynamique. Cours privés pour adultes et enfants. Professeur expérimenté.
Tél.: 387-4490 18-9-78

GUITARE classique et musique. Professeur ayant expérience d'enseignement. Conservatoire européen. Cours privés. Ahuntsic. 381-2470. 18-9-78

Leçons de chant, théorie, solfège. Appeler: 683-3021. 18-9-78

DEMANDES D'EMPLOI

SECRETAIRE cherche travail à faire à domicile. 279-8233, 641-0697. 18-9-78

SECRETAIRE juridique d'expérience prendrait travail à la maison, bilingue, sténo. dictaphone. 620-0468. 16-9-78

Dessinateur en électricité, 9 ans d'expérience en France, 4 au Canada, recherche travail pour soir ou fin de semaine. Tél.: 463-3612. 18-9-78

Travail de dactylo à la maison, 100 m/m, bilingue, téléphonez moi 583-3155. 20-9-78

Recherche emploi temps partiel permanent, 4 jours ou environ 30 heures par semaine, bilingue, dactylo, codification, machine comptable, calculatrice, réception, Tél.: 336-2128. 18-9-78

DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 761-3431. J.N.O.

Disponible en tout temps, pour petits et gros déménagements. Spécialité: poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse. 725-1372. 4-10-78

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MONSIEUR BAIGNOIRE
refait la porcelaine des baignoires **sur place.**
Prenez rendez-vous
336-1133
Jacques Laurendeau
Estimation sans obligation
14-9-78

Menuiserie générale, plâtre, stucco, peinture intérieure, extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

BUREAU pour professionnel avec firme de comptables agréés, secrétariat, réception et service téléphonique, photocopie, etc. Appeler M. Alper à 866-5362. 18-9-78

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

A BAS PRIX, entreposage chauffé pour auto, bateau, camion, moto, roulotte, meubles aussi pour déménagement. Inf.: 761-3431. 13-10-78

FERMES À VENDRE

MONT ORFORD, vue panoramique près ski de fond et alpin 1 à 5 acres, de .05 à .12 le pi. ca. 514-297-3163, 297-2181. 2-10-78

30 arpents, avec belle maison (10 pièces) entièrement rénovée, bâtiments en parfait état, vue panoramique, proximité centre de ski et lac, St-Mathieu (Rimouski) 1-418-738-2430 27-9-78

ST-MATHIAS, ferme 63 arpents, maison pièces sur pièces, planchers, murs, poutres authentiques, piscine creusée, 9 bâtiments, écurie, manège extérieur et intérieur. 658-0778. 16-9-78

GARDERIE

CHERCHE gardienne pour garçon de 3 ans, 8:30 à 18 hres. 5 jours par semaine, Côte-des-Neiges, près Université de Montréal. 731-5358 ou 626-5651. 18-9-78

GARDIENNE, pour enfant de 4 mois, personne affectueuse et responsable, pour emploi permanent. Légers travaux ménagers, références appréciées. 738-5526 (soir) 18-9-78

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

"BABY GRAND WILLIS" piano étant impeccable, $10,800. 738-5661. 18-9-78

LOCAUX À LOUER

Rue Sherbrooke Est, P.A.T., 2ième étage, 900 p.c., idéal pour professionnel, groupe ou association. $375. par mois. Chauffé, éclairé. 354-2022. 2-10-78

LOGEMENTS À LOUER

PLACE DEGUIRE
ST-LAURENT
NOUVEL EDIFICE
offre de loyer gratuit
1½, 3½, 4½ à partir de $210.00
incluant taxe d'eau et électricité!
- climatisation
- tapis mur à mur
- cuisinière et réfrigérateur
- système anti-vol
- piscine et sauna
- terrasse paysagée sur le toit

visites de 11h à 21h
fin de semaine de 11h à 18h
365, boulevard Deguire angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu
336-5226

OUTREMONT, 1350 Lajoie, 5½ équipé, chauffé, eau chaude. Occupation immédiate, $315. par mois. 16-9-78

SNOWDON, bas de duplex, 6½, 2 salles de bain, tapis mur à mur, garage automatique, chauffé, aussi sous-sol merveilleusement fini, idéal pour bureau ou bachelor. 486-0265 19-9-78

ST-LAMBERT-LONGUEUIL, 41/2, chauffage électrique, stationnement, libre 1er septembre, $245. 672-0356. 15-9-78

VILLE St-Laurent, 4½-5½ à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

OUTREMONT, duplex 7 pièces, chauffé, eau chaude, 2 salles de bain, salle-lavage, 3 chambres, balcon sur terrasse, garage, $600. 731-5126 16-9-78

Ville Mt-Royal, 4000 Kindersley, disponible 1er octobre, redécoré, chauffé, taxe d'eau payée, 5½ à $275., 4½ à $250. Tél.: 739-3537. 31-8-78

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078 bureau de location: 336-8308 JNO

Van Horne-Hudson, bas de duplex, 4 chambres, salle de jeu, 2 bains complets, garage, libre, $390 737-7457 le soir. 18-9-78

LOGEMENTS À LOUER

Edouard Montpetit, 51/2 pièces, 1er étage, poêle à gaz, eau chaude, chauffage fourni. $285. mensuel. Libre immédiatement. 737-7457. 18-9-78

OUTREMONT, grand 31/2, très ensoleillé, grand balcon, chauffé, piscine intérieure, libre fin octobre. $260. 277-0516. 16-9-78

Marquette, près Bélanger, grand 4 pièces, chauffage électrique, poêle, réfrigérateur, porte patio, libre. 521-2808 ou 286-1203. 18-9-78

COTE-DES-NEIGES, proximité Université de Montréal, haut duplex, 71/2 pièces, libre 1er novembre, $475. mois. 731-8973 après 18h. 18-9-78

OUTREMONT, Côte Ste-Catherine près Wiseman, 71/2 chauffé eau chaude, électricité, poêle et réfrigérateur inclus. Proximité collège-université. $485. Libre immédiatement. Tél.: 274-0377. 18-9-78

MAISONS À LOUER

PROFESSIONNELS
VIEUX LONGUEUIL,
Rue St-Laurent-Joliette, grande maison pour bureau et logis si requis. Idéal pour notaires, avocats, C.A., médecins ou autres professionnels.
Rendez-vous seulement.
M. Gueymard,
651-5202 16-9-78

COTE STE-CATHERINE, 81/2, duplex entièrement équipé, sous-sol parfait pour bureau professionnel, $850. chauffé. 738-5661. 18-9-78

OUTREMONT, cottage 9 pièces, entièrement rénové, grand terrain, 1er octobre $700. par mois. Sherbrooke Trust, courtiers. F. Jobin. 849-4553. 18-9-78

St-Louis de Terrebonne, 20 minutes de Montréal, route 25, chalet suisse, dans magnifique terrain boisé. Pour famille désirant vivre en campagne. 3 chambres à coucher, foyer, libre 1er novembre. $350.00 par mois. 477-0914 après 18 heures 18-9-78

Maison de ville, 8 pièces, foyers, garage, jardin, $750. par mois, Pauline Vickers 935-8451 ou 937-7993. A. E. LEPAGE, Courtier. 23-9-78

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

Lac Morency, maison de campagne à louer, 5½, foyer, idéal pour ski de fond. Le soir: 279-5782 — Week End: 563-3733 20-9-78

MAISONS À PARTAGER

CHERCHONS personne responsable pour partager grande maison victorienne dans Notre-Dame-de-Grâce $150.00 par mois. 487-6521, 843-6273. 19-9-78

OFFRES D'EMPLOIS

CENTRE HOSPITALIER PIERRE JANET
recherche un
RESPONSABLE D'UNE UNITÉ DE TRAITEMENT POUR ADOLESCENTS

Fonctions:
Responsable de la planification, de la coordination et du contrôle des activités thérapeutiques d'une unité de traitement psychiatrique de l'adolescent.
Exigences:
Doit détenir un diplôme universitaire en science de la santé. Minimum de 2 ans d'expérience dans un milieu de traitement pour adolescents.
Une expérience équivalente serait considérée.
Rémunération:
Selon les normes du ministère des affaires sociales.
Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 29 septembre 78
a/s du Directeur du personnel, Centre hospitalier Pierre Janet, 20, rue Pharand, Hull, Qué. J9A 1K7
18-9-78

STUDIO DE CINÉMA
Recherche:
1- Secrétaires: bilingues, sténo-dactylo, avec expérience.
2- Commis-comptables bilingues.
Pour rendez-vous,
composez le 527-8671.
16-9-78

DYNAMIQUE
PERSONNE bilingue pour comptes recevables. Bonne présentation.
Curriculum vitae:
Agence Valrain
C.P. 117 Brossard
J4Z 3J1
Dossier # C-204
18-9-78

SECRETAIRE avec expérience dans le domaine légal ou syndical, excellent français et sténographie. Communiquez avec Diane St-Onge. 849-5754. 16-9-78

Le taux de syndicalisation continue de baisser aux USA

NEW YORK (AFP) — La proportion des ouvriers et employés syndiqués dans la population active américaine, en diminution progressive depuis 1947, a encore baissé au cours des 10 dernières années. Selon une étude du "Conference Board" (organisme privé de recherche économique) publiée cette semaine, un travailleur sur cinq est syndiqué aux Etats-Unis.

Les syndicats américains groupent actuellement 19,4 millions d'adhérents au total, soit pratiquement le même chiffre qu'en 1970, précise le Conference Board.

L'une des raisons de la stagnation du mouvement syndical aux Etats-Unis tient au fait que les organisations n'ont pas su se concentrer sur les secteurs à croissance rapide de l'économie, selon le Conference Board. Les syndicats se sont contentés de reconduire leurs traditions antérieures et leur action s'est essentiellement concentrée au cours des 10 dernières années sur des secteurs industriels ou des zones géographiques où ils bénéficiaient déjà d'une solide implantation.

Citant les secteurs à croissance rapide de l'économie, le Conference Board note que moins de 15 pour cent des employés des services sont syndiqués. De même, le taux de syndicalisation est inférieur à 1 pour cent dans le secteur financier et à 6 pour cent dans le secteur du commerce (gros et détail).

Le mouvement syndical n'a progressé que dans un des secteurs à croissance rapide ces dernières années, l'administration centrale et locale, où 50 pour cent des employés sont membres d'un syndicat.

D'autres secteurs où les syndicats réunissent au moins 45 pour cent du personnel (bâtiment, transports, services publics, secteur minier et manufacturier) sont des secteurs où la progression de l'emploi a été réduite ou nulle, constate le Conference Board.

Pour humaniser la réadaptation des accidentés graves du travail

QUEBEC (PC) — De grands pas restent à franchir dans l'humanisation des services offerts aux accidentés graves du travail par les commissions et les régies des accidents du travail de la plupart des pays industrialisés.

Telle est du moins l'opinion exprimée hier par le directeur des services de réadaptation au ministère de la Santé de l'Ile-du-Prince-Edouard, le Dr Gustave Gingras, devant les 550 participants au congrès de l'Association internationale des régies et commissions des accidents du travail (AIRCAT).

Selon le Dr Gingras, tous les travailleurs blessés et leur famille devraient recevoir dans un premier temps la visite d'un représentant de la régie ou commission des accidents du travail concernée, le plus tôt possible après un accident. Dans certains cas, cette personne devrait être habilitée à signer tout de suite un chèque pour subvenir aux besoins immédiats de la famille. "La tranquillité d'esprit et la sécurité financiaire sont capitales", a souligné le Dr Gingras et "cette pratique aurait souvent un effet immédiat sur le moral et la tranquilité du patient".

Le Dr Gingras a par ailleurs expliqué aux congressistes le "système de l'adoption" en vigueur dans l'Ile-du-Prince-Edouard. Chaque accidenté doit être confié à un agent de réadaptation qui aurait pour tâche de rendre visite à l'accidenté pendant la phase critique du traitement et par la suite au moment de sa réadaptation. L'agent devrait continuer sa surveillance quand le patient retourne dans sa famille et plus tard au travail. Il devrait même continuer sa "tutelle" sur le travailleur qui est retenu en permanence à la maison ou dans une institution. "Il ne faut pas demander aux grands invalides de traiter avec une organisation géante et impersonnelle, insiste le Dr Gingras, il lui faut un nom et un numéro de téléphone".

Le spécialiste de la réadaptation des handicapés est d'avis que les centres de réadaptation exploités par les commissions des accidents du travail disparaîtront plus tôt qu'on ne le pense. A ce propos il s'interroge sur les conséquences pour la victime d'un accident de travail d'être traitée comme si elle appartenait à une couche spéciale de la population.

Le Dr Gingras a salué les nouvelles politiques québécoises de réinsertion du travailleur handicapé dans l'entreprise. "Il faut reconnaître, a-t-il conclu, qu'enfin le gouvernement du Québec fait quelque chose de concret pour ses handicapés."

Enquête sur un squelette

QUEBEC (PC) — La Sûreté du Québec a ouvert une enquête au sujet de la découverte d'ossements humains dans la forêt, au Lac Beauport, à une quinzaine de kilomètres au nord de Québec.

Les premiers ossements, soit une mâchoire, un tibia, une omoplate et un morceau d'une côte, avaient été découverts le 5 septembre dernier à la suite d'une information communiquée par des promeneurs.

Ce n'est toutefois que mercredi que les policiers ont pu récupérer le crâne avec l'aide d'un chien.

Les enquêteurs ont constaté la présence d'un petit trou dans le crâne pouvant avoir été causé par le passage d'une balle.

Selon le pathologiste Richard Authier, la mort pourrait remonter à l'automne 1977 ou au printemps 1978 tout au plus.

Les recherches sont rendues difficiles du fait que les ossements ont été éparpillés par les prédateurs.

REMERCIEMENTS

Mme Jacqueline Desrochers (Dupont)

Son époux M.A. Desrochers, son fils Louis Levesque, sa soeur Mme Edmour Casgrain, M. Mme René Dupont, M. Mme Réal Dupont et Mme Jacqueline Dupont désirent remercier sincèrement les personnes qui ont bien voulu témoigner leur sympathie soit par leur visite, bouquets spirituels, offrandes de messe ou des dons à la Fondation du cancer.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

LAVOIE, Alice. — A Montréal, le 13 septembre 1978 à l'âge de 92 ans, est décédée, Mme veuve Wilfrid Lavoie née Alice Guérin. Elle laisse ses enfants, Roméo (époux de Rollande Champagne), Gérard (époux de Simonne Bernard), le révérend père Jean E. Lavoie, Marcel (époux de Yvonne Daigle), Raymond (époux de Jeannine Chevalier), France, Hélène (épouse de Jean Vallières) et Clément ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 septembre. Le convoi funèbre partira du salon Urgel Bourgie, angle boul. Décarie et Notre-Dame-de-Grâce, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

REMERCIEMENTS

L'Honorable Hector Perrier

Mme Aline P. Perrier remercie sincèrement les parents et amis pour la sympathie manifestée lors du décès de M. Hector Perrier survenu le 9 août 1978.

POUR PRENDRE UN VERRE D'EAU
FROIDE ON LAISSE COULER DE CINQ
À SIX FOIS LA QUANTITÉ NÉCESSAIRE...

POURQUOI NE PAS GARDER UN
RÉCIPIENT D'EAU AU RÉFRIGÉRATEUR?

Les clubs 4H du Québec

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 22

OFFRES D'EMPLOIS

ANIMATEURS

TRAVAIL À TEMPS PARTIEL (LE SAMEDI)

Fonctions:
Agir en tant qu'ANIMATEUR et MAÎTRE DE CÉRÉMONIES dans tous genres de réceptions ou activités sociales.

Exigences:
Bon jugement. Très bonne présentation. Expérience du public préférable. Automobile nécessaire. Disponible les fins de semaine.

Avantages:
Très bon salaire. Cours de formation pour animer tout genre de soirée. Possibilité d'une future carrière en animation sociale. Une façon très agréable de boucler votre budget.

Traitement:
Minimum de base, ou selon la compétence et l'expérience. Minimum de 5 heures par représentation, plus possibilité de temps supplémentaire.

Demande:
Toute demande d'emploi doit être adressée à:

ANIMATEC GL LTÉE
Service du personnel
3255 est, rue Legendre
Montréal, H1Z 1P2
514 - 389-8700

18-9-78

REPRÉSENTANT EN TRICOTS POUR HOMME

Parkhurst Knitwear est maintenant en vente dans la ville de Montréal.
La personne intéressée devrait être capable de couvrir grosse et petite clientèle.
Écrivez ou téléphonez en donnant tous les renseignements concernant les modèles représentés à:

B. Borsook
Parkhurst Knitwear
20 Research Road,
Toronto, Ontario
M4G 2G6
Téléphone: (416) 421-3773

18-9-78

ASSISTANT (E) COMPTABLE

Recherchons personne de préférence bilingue pour notre département de comptabilité.
Expérience minimum de 2 ans en comptabilité générale. Travail au centre-ville.
Salaire et bénéfices marginaux intéressants.
Communiquez avec **M. Baron au 849-8665.** 16-9-78

OFFRES D'EMPLOIS

studio de graphisme
atelier de composition
recherche
personne bilingue pour vérification et correction d'épreuves

personne pour marquer la copie et pour travail de montage

Saint-Laurent
374-1629

LA PRE-MATERNELLE Whiteside Taylor (Baie d'Urfé) est à la recherche d'une personne entièrement bilingue pour enseigner le français à des enfants d'âge pré-scolaire, 5 matins par semaine. Expérience requise. S.V.P. appeler Mme Welford à 457-9450. 18-9-78

CHERCHE ecellente dactylo française (anglais un atout) Connaissance grammaire exigée. Minimum: 60 m/m. Tape avec exactitude. Horaire possible: 17 à 23 heures. Emploi permanent. Téléphone: 272-9455. Entre 9 et 17 heures. 19-9-78

OFFRES D'EMPLOIS

Représentants (es) demandés (es)

Compagnie d'optique recherche jeunes hommes ou jeunes femmes dynamiques pour promotion-vente.
Voiture fournie.
Téléphonez au **879-9075** *pour rendez-vous.*
16-9-78

Innotech Aviation Ltée ont présentement un poste vacant pour un commis-dactylo. Ce poste est dans notre département de comptabilité et vos tâches seront de dactylographier des chèques, factures, classement, assortiment de factures et autres fonctions qui se rapportent au travail de bureau. Si vous dactylographiez 40 à 50 mots/minutes avec précision, possédez de 1 à 2 ans d'expérience et désirez un poste avec possibilité davancement et avantages sociaux, veuillez contacter M. Goldenberg, gérant du personnel à 636-4155. 16-9-78

Commis-dactylo bilingue. Travail au département de crédit et de collection. Très bien rémunéré. Appelez M. P. Lagrange au 636-9781. 18-9-78

Téléphoniste-réceptionniste, bonne apparence, bilingue, pour bureau d'avocat rue St-Jacques. 849-9111. 18-9-78

SECRETAIRE. Au moins 2 ans d'expérience, sténo dactylo bilingue. Bureau situé Place du Canada. 878-9381. 26-9-78

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
demande
Secrétaire exécutive, parfaitement bilingue, sténo française et anglaise. **866-6751.**
18-9-78

Monteur de meubles. Un ébéniste avec expérience, productif, bilingue et chauffeur de camion de livraison, est requis pour l'assemblage d'un style de meubles moderne et modulaire à différents endroits. 523-3114. 17-9-78

PERSONNEL

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal
J.N.O.

FACE À FACE
Un service de rencontre respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis. Pour les gens libres et sérieux.
Sur rendez-vous
1117 ouest, rue Ste-Catherine, suite 420, Montréal, Québec.
Appelez **288-5253 ou 659-2248.**
Autres succursales:
Toronto, Hamilton et New York.
Dépliant disponible.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200.00 à $600,000. 1ère 10% 2ième. Mlle Léona Laberge, Courtier 486-1106 jour-soir. J.N.O.

Abaissement 10¼% 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél: 729-4333. J.N.O.

TABLEAUX - PEINTURES

SCALABRINI $275.00 R. Cavalli — Sculpture $400.00 Trémois (Orion) $450.00. M. Charbonneau $185.00. Felguerez $275.00. Tél.: 418-651-5544 1-9-78

Investissez dans la gravure internationale et/ou canadienne. Nous vous conseillerons. Vaste sélection. Galerie Jacquie Inc. 1437 Stanley (Métro Peel) 842-3639 François Lemai. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

A MT-ROLLAND, près Ste-Adèle, lot 1/2 acre et plus, avec service, au Domaine Radieux. Développement attrayant sur rivière, constructeurs sont bienvenus. 935-1130, weekend 1-229-5051. 18-9-78

Terrain 24,000 p.c. $18,000. Idéal pour construire une villa. Au pied du mont St-Hilaire. Endroit calme et tranquille. R.R. Brassard: 253-3855. Durante, courtiers. 16-9-78

Berthier, bord du fleuve, 269 pi. façade, 114,400 pi. ca. $11,200. Comptant $3,800. 363-8291, 1-836-6757. 18-9-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO, pas d'agence, split level, 10,000 pi. ca. de terrain, boisé, salle familiale avec foyer, 3 chambres à coucher, construction de 4 ans, chauffage électrique, prix: $59,700. Téléphone: 653-6695 ou 653-0361. 18-9-78

PROPRIÉTÉ À VENDRE

Montréal Trust



CHAMBLY - Pour professionnels, superbe cottage 10 pièces, piscine intérieure, beaucoup d'extras. Propriété située en bordure du Bassin Chambly, faut voir. Appelez **Fernand Balade 467-1120, 464-1262.**

ST-BRUNO
Impeccable! Joli bungalow, grand terrain, piscine, foyer. $39,900.
Occupation immédiate. Bungalow colonial, construction 1976, 8 pièces. Secteur tranquille. À voir. $44,800.
Spacieux bungalow, 30 x 40, 8 pièces, 4 chambres, foyer mur-à-mur, garage, piscine. $57,500.
Superbe résidence 10 pièces, 3 foyers, piscine creusée, décorée professionnellement. A voir. $94,500.
Josée-Lise Cayer
653-2496 - 653-7726
16-9-78

COTTAGE DÉTACHÉ - 10 PIÈCES

79 Courcelette - Outremont
Près du boulevard Mont-Royal

Terrain de 50 x 120. Maison de 32 x 46. Rez-de-chaussée: cuisine, salon 18 x 14, salle à manger 17 x 13, chambre à coucher, cabinet de toilette, bibliothèque 18 x 12 à mi-étage.
À l'étage: quatre chambres à coucher et salle de bain.
Au sous-sol: salle de jeu, salle de bain, chambre à lavage.
Garage. Toit refait en juin dernier.
Vente privée, pas d'agent. Visite sur rendez-vous seulement. **271-6697.**
16-9-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Fiducie du Québec
Courtier
353-9942

MAISON OUVERTE
Dimanche le 17 Septembre 78 entre 2 h. et 4 h.
6051 Des Groseillers.
ANJOU
Duplex pierre/brique, 3 chambres, construction Rodrigue, luxueux, salle familiale plus foyer, garage double, libre. Direction Sherbrooke près métro Radisson, droite sur Des Groseillers.
Votre hôtesse: **Louise Brault 670-2459, 679-1110.**
desjardins
18-9-78

MAGNIFIQUE résidence sur domaine dans les Laurentides à 65 milles de Montréal. Hiver/été, bord du lac, grève, $78,000. Pour informations: 866-1891, de 10 à 16 hres du lundi au vendredi. 16-9-78

ST-HILAIRE: $41,500.00 seulement, superbe bungalow, 7 pièces, foyer, salle familiale, grand terrain clôturé, excellente condition, faites un offre. ALBERT SIMON 467-2156, 658-8216. MLS IMM. SELECT 16-9-78

MONT St-Hilaire, quartier Stoneridge, split-level, construction 74, 9 pièces, foyer, garage. Arbres fruitiers. Près d'un parc avec ruisseau. Terrain 13141 p.c. Directement du propriétaire, 467-1298. 21-9-78

ST-HUBERT, magnifique bungalow surélevé, prix exceptionnel! 3 chambres à coucher, R.R. Brassard: 253-3855. Durante, courtiers. 16-9-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montréal Trust
OUTREMONT
Cottage détaché pierre, 9 pièces, 4 au sous-sol. Idéal pour bureau professionnel. Boiserie en chêne. Magnifique jardin privé. Aubaine! Prix pour l'évaluation municipale. Excl. **Yvonne LeBlanc 735-2281, 733-8713.**
16-9-78

STE-DOROTHÉE, 4 chambres à coucher, 3 salles de bains, sous-sol avec entrée privée pour professionnel, fini avec foyer. Garage double. Après 5 hres: 685-1511. 18-9-78

CANTON DE L'EST, à 7 milles du Mont-Orford, maison neuve, 3 chambres à coucher, prix $26,000. Mr. Meloche. Téléphonez: 819-565-0151. 20-9-78

LOUIS-HEBERT, rue tranquille, près de Beaubien, beau 2-6 pièces, système eau chaude, portes en chêne, ensoleillé, cuisinière, frigidaire or. Hypothèque $15,000. 728-2890. Particulier. 16-9-78

BOUCHERVILLE, maison canadienne, 1971, pierre des champs et brique, 3 chambres à coucher, foyer au salon, salle à manger, sous-sol fini, 7,000 p.c. de terrain sur le golf. Communiquez: 655-7411. 20-9-78

OKA MT-ST-PIERRE. Split level détaché, pierre ardoise 26X61, 6 pièces, 5 chambres à coucher, 2 garages, accepterais échange. Alfred Rivest 661-5220 ou 327-1649. LE PERMANENT TRUST COURTIER 16-9-78

OUTREMONT, 401 Stuart, face au parc, cottage, 10 pièces, 2 garages, $89,000. 274-5983 18-9-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
COURTIER EN IMMEUBLE

FOSTER
Une belle maison neuve avec 42 acres. Rivière de truites. 3 chambres à coucher, 2 salles de bains complètes, foyer, salle à dîner, chambre d'utilité, etc... $82,000.00. **Deborah Rotherham - sans frais: 1-800-363-1233. Soirs: 243-5712.**

SUTTON
Maison d'époque (150 ans) rénovée, 5 ou 6 chambres à coucher, 2 foyers, 100 acres de terrain, érablière, rivière, paysage enchanteur. Maison d'invités. Sauna. Petite grange. **Madeleine Darrah. Appelez à frais virés: 1-800-363-1235. Soirs: 538-2805.**

SUTTON
Chalet en montagne, très isolé, avec un point de vue magnifique, 15 acres boisés: $21,500.00. **Madeleine Darrah. Appelez frais virés à 1-800-363-1235. Soirs: 538-2805.**
16-9-78

LONGUEUIL: cottage brique 1885 restauré, 4 chambres, 10 pièces. Magnifique terrain. Idéal pour professionnel pour bureau à domicile. Jacqueline Gervais 651-5710, 655-9532. IMMEUBLES BEAUDRY COURTIERS. 16-9-78

ROSEMONT, Terrasse Maisonneuve, avenue des Sapins, magnifique bungalow. Prix demandé: $139,000.00. Immeubles G. Bergeron Inc. Courtiers 721-7122. 25-9-78

103, de Champagne, ST-LAMBERT, $68,000. Split level secteur Préville, solde d'hypothèque à 7¼%, 6 chambres à coucher, 2 salles de bains, sous-sol fini avec foyer, terrain boisé. A proximité d'un parc — piscine — tennis et autobus. Ouvert dimanche après-midi, semaine sur rendez-vous. 671-6614 22-9-78

Laval, Ste-Dorothée, 1074 rue Violette, téléphone: 689-5116 visite libre samedi et dimanche, 16 et 17 septembre de 14h. à 16h. bungalow 5 pièces, 10 ans 3 pièces au sous-sol, 2 salles de bains complètes, proximité autoroute 13 et Mt-Laval, terrain 55X125 clôturé et paysagé, antenne T.V., lave-vaisselle, cabane de jardin, autobus direct au métro et centres commerciaux. Vente privée, prix: $39,500. 18-9-78

ST-HYACINTHE: luxueuse résidence de 13 pièces, située dans un quartier résidentiel, unique sur le bord de l'eau. Intérieur richement décoré. Extérieur: mur de soutènement, descente de bateau, magnifique terrasse à l'arrière. Idéal pour professionnel. Informations: Immeubles Bas-Richelieu (1978) Ltée, courtiers. 773-3777, 773-0675. 18-9-78

OTTERBURN: En Montagne — bungalow aluminium 1974 — terrain 75 x 100 — paysagé — site boisé — revenu assuré au sous-sol — 5% comptant — $165.00/mois. YVES GENDRON 464-2336 467-2156 IMM. SELECT COURTIERS 16-9-78

ST-MATHIAS: Bord du Richelieu terrain 156 x 300 — canadienne authentique — 7 pièces — garage — prix réduit à $45,000.00 — faut vendre — absolument. ALBERT SIMON 467-2156, 658-8216 MLS IMM. SELECT COURTIERS 16-9-78

ST-HILAIRE: prix incroyable, canadienne en montagne, terrain 102 x 100, 8 pièces, foyer, salle à dîner, salle familiale, garage, très propre. ALBERT SIMON 467-2156, 658-8216 MLS IMM. SELECT COURTIERS. 16-9-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ÎLE BIGRAS, bord de l'eau, 30 minutes de la gare centrale, 3 chambres à coucher, solarium. À vendre ou échange dans le West Island. 689-1396. 16-9-78

ST-DENIS sur Richelieu, maison début du siècle, rénovée avec charme, sous-sol 9 pieds en ciment. Très beau terrain riverain de 16,000 pc. Huguette St-Germain 467-1120, 584-3456. MONTREAL TRUST COURTIER. 16-9-78

BELOEIL CENTRE: Prix réduit! Bungalow pierres briques, 4 chambres, foyer, bar, 2 chambre de bains, excellentes conditions, clôturé, paysagé, taxes faibles. BERNARD FUSEILLER 467-2156, 467-9720 IMM. SELECT COURTIERS. 16-9-78

ÎLE ST-JEAN, Terrebonne, bungalow, 5 pièces, sous-sol semi-fini, tapis mur à mur, clôture de 5 pieds, cabane à jardin. Aubaine à $37,500.00 Pas d'agent. 661-1182. 2-10-78

BELOEIL, splendide bungalow, propre et bien entretenu, paysagé, 3 chambres à coucher. R.R. Brassard: 253-3855. Durante; Courtiers. 16-9-78

VILLA Méditerranéenne, magnifique villa, située sur un versant de montagne, vue panoramique, extraordinaire! Endroit de prestige. $245,000.00. R.R. Brassard 253-3855. Durante, courtiers. 16-9-78

Outremont, cottage face à un petit parc, 9 pièces, belle boiserie, $80,000.00. 738-8608, 738-4187. 18-9-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

ULVERTON, maison 2 étages, 15 acres, site merveilleux. 60 milles de Montréal. 523-1488 18-9-78

VUE Mont Orford, fermette 5 à 10 arpents, route pavée, ski de fond, piscine, .04 à .05 le pi. ca., aussi remise 30x80 pour studio ou atelier. Frais virés 514-297-3163, 297-2181. 2-10-78

CABOOSE de chemin de fer, (wagon de queue) idéal pour chalet de ski. Couche 5. Fournaise à l'huile. Rails et roues inclus. A déménager. $2,500.00. 583-6373 18-9-78

Lac Memphrémagog, "gentleman farmer", maison de type exécutif, tout équipée, 4 chambres, 2 salles de bains, 2 foyers en pierres des champs, cuisine moderne, bien meublée. Deuxième demeure à l'arrière, 3 chambres à coucher, foyer. Chauffage central. Grande grange, 50 pieds, instruments aratoires érablière, plusieurs acres, puits artésien. Terrain bien paysagé. 200 pieds sur plage de sable, petits pommiers. Grand abri pour bateau-moteur. Très proche de l'autoroute, Orford, et pentes de ski. 342-1349. Magog: 819-843-2230. 16-9-78

Magnifique résidence à Bromont, sur le Mt-Soleil, à 200 pieds des pistes de ski en parfaite condition, 3 grandes chambres foyer, B.B.Q. terrain environ 25,000 pi. ca. prix: $75,000. comptant à discuter. Propriétaire à Mtl 334-9610. 18-9-78

LE BRIDGE

Le renvoi, cette technique merveilleuse

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

NORD
♠ 9 6 2
♥ D 7 4 3
♦ 9 6 2
♣ 7 5 4

OUEST
♠ V 4 3
♥ 9 5
♦ R D V 10 7
♣ R 10 8

EST
♠ R 10 8 7
♥ V 8 2
♦ 5 4
♣ V 9 6 3

SUD
♠ A D 5
♥ A R 10 6
♦ A 8 3
♣ A D 2

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
2SA	passe	passe	passe

Entame: le Roi de carreau par Ouest.

La donne présentée ci-dessus se prête très bien à la déclaration de 2 sans-atout. Sud a une main de bonne texture contenant 23 points. Nord, le répondant, passe car il n'a pas le soutien des 4 points réglementaires pour répondre d'une manière positive. Le déclarant se voit donc en état de jouer son contrat avec 7 levées gagnantes et 6 perdantes: comment se tirera-t-il d'affaire? Disséquons bien la conduite qui peut être suivie.

La couleur coeur donnera de toute probabilité 4 levées; le pique et le trèfle présentent deux couleurs où on peut exploiter l'impasse. Si l'impasse chanceuse peut être prise en premier lieu la huitième levée gagnante sera acquise mais par contre si elle ne réussit pas le contrat chutera d'une levée.

En supposant que ce procédé comporte beaucoup d'incertitude, comment manipuler différemment les couleurs pour obtenir un plus grand nombre de levées avec plus de sécurité.

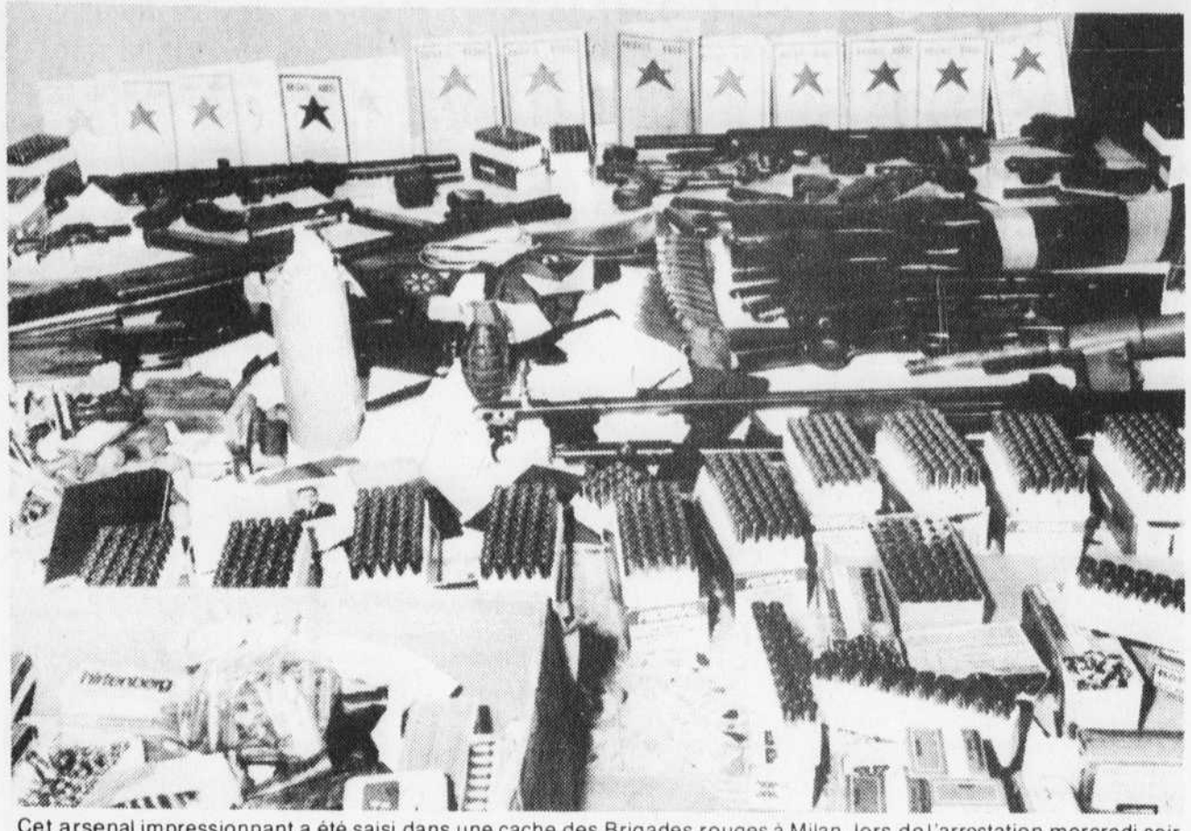
Il est enseigné partout que les impasses sont des suicides Sera-t-il possible de trouver un autre plan d'action pour forcer l'adversaire à donner au déclarant un retour vers une des deux fourchettes, pique ou trèfle qui donnerait l'avantage d'une levée et la réalisation du contrat.

Après une analyse très sérieuse de la main l'on découvre que la deuxième carte de carreau doit être prise par l'As et Sud gardera le troisième carreau pour passer la main à Ouest. Celui-ci alors encaissera 3 autres levés en cette couleur.

Avant ce manège, les 4 coeurs sont joués et Sud joue le troisième carreau. Ouest prend la main s'empare de 3 levées et se voit forcer de faire un retour vers une des deux séquences en fourchette du déclarant. Le tour est joué, le contrat est accompli. Le renvoi, une des belles manoeuvres de l'expert comporte toujours l'élimination d'une ou de deux couleurs si l'on veut qu'il soit efficace à l'obtention d'une levée.

Il existe quelques techniques de manipulation des jeux qui sont les bases indéniables d'une foule de succès. Les experts les connaissent à fond et s'en servent couramment.

Imitons ces grands joueurs ; ils ne sont pas des devins; le plan initial de la conduite du jeu est l'élément premier pour découvrir ces techniques. J'en nomme trois: la retenue en face d'une entame lors d'un jeu sans atout; le renvoi merveilleux pour forcer l'adversaire à jouer à l'avantage du déclarant et lui procurer une levée. Et toujours, dans tous les jeux en atout ou en sans-atout l'évitement de la main dangereuse, faisant mourir chez celle-ci quelques levées affranchies.



Cet arsenal impressionnant a été saisi dans une cache des Brigades rouges à Milan, lors de l'arrestation mercredi soir du chef présumé Corrado Alunni. Ce dernier s'est fait prendre pour avoir loué un appartement en utilisant des papiers d'identité volés. La police espère maintenant remonter rapidement la filière des Brigades rouges après ce coup de filet bienvenu.
(Photolaser AP)

Obstacles de dernière heure au sommet de Camp David?

THURMONT (d'après AFP et Reuter) — Les progrès réalisés au sommet de Camp David sont encore insuffisants pour relancer les négociations de paix au Proche-Orient, a admis hier le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Jody Powell, mais, a-t-il dit, d'intenses discussions se poursuivent.

Un cadre pour de futures négociations — objectif initial de cette conférence — n'a pas encore pu être couché sur le papier. De nouveaux progrès et une flexibilité plus grande sont encore essentiels si l'on veut parvenir à cet objectif, a ajouté M. Powell, qui parlait au nom des trois délégations.

Les propos du porte-parole de la Maison-Blanche ont quelque peu fait l'effet d'une douche froide, alors que, de l'avis de tous les observateurs, à l'exception des Egyptiens, le succès du sommet paraissait acquis au cours des prochaines heures. M. Powell a reconnu qu'il avait en privé, au cours des derniers jours, contribué lui-même quelque peu à propager des impressions optimistes.

En dix jours de sommet, c'est seulement la seconde fois que le porte-parole de M. Carter évaluait publiquement le déroulement des travaux de la conférence.

L'ambassade d'Israël à Washington a, de son côté, formellement démenti les informations d'une agence de presse américaine selon lesquelles M. Menahem Begin avait accepté le principe du retrait israélien de la Cisjordanie, occupée depuis 1967.

Par contre, le fait qu'Israël aurait accepté le principe de "rediscuter" de la souveraineté de la Cisjordanie et du statut des Palestiniens qui y vivent, à l'issue d'une période transitoire d'autonomie interne (selon le plan israélien) de cinq ans n'a toujours pas été infirmé.

M. Powell, qui avait annoncé mercredi que cette conférence tripartite était entrée dans sa "phase finale", a noté hier, en ne plaisantant qu'à demi, "qu'une phase finale peut se révéler être la plus longue".

Les trois hommes d'Etat présents à Camp David, a-t-il rappelé, ont indiqué à plusieurs reprises qu'ils continueraient à débattre aussi longtemps qu'il leur apparaîtra possible de déboucher sur un accord.

Il a refusé de faire de nouvelles précisions, affirmant que le sommet se poursuivrait sans aucun doute pendant tout le week-end si aucune conclusion ne se dégageait avant le sabbat qui commence ce soir.

On note cependant que pour la première fois depuis le début du sommet, il y a dix jours, une rencontre israélo-égyptienne a eu lieu officiellement hier sans témoins américains. Le président Sadate a conféré pendant 75 minutes dans l'après-midi avec les ministres israéliens des Affaires étrangères et de la Défense, MM. Moshe Dayan et Ezer Weizman, après que ceux-ci se soient entretenus avec le président Carter pendant 80 minutes.

A l'issue de ces doubles échanges de vue, le chef de la Maison-Blanche a eu des discussions pour la seconde fois de la journée avec le chef de l'Etat égyptien, en fin d'après-midi.

Jusqu'à présent, les seuls contacts israélo-égyptiens (trois rencontres Sadate-Weizman) l'avaient été à titre privé.

Mercredi soir, M. Carter ne s'était entretenu que pendant 25 minutes avec M. Begin, alors qu'il a retrouvé le président Sadate pendant une heure hier matin. Parallèlement, la délégation américaine a siégé sans désemparer dans la matinée et en début d'après-midi. Les délégations israélienne et égyptienne en faisaient de même, chacune de leur côté.

De l'avis général, ce nouveau contre-temps est dû sans doute aux réticences extrêmement vives de M. Sadate à entériner un accord dans lequel Israël ne s'engagerait pas formellement à restituer les territoires arabes occupés.

Selon une source israélienne haut placée, M. Begin, tout en ne renonçant à aucune de ses positions de base, se serait déclaré prêt à faire preuve de la plus grande flexibilité dans la mise en application de la "formule de Camp David".

Celle-ci reposerait sur un "cadre de négociations" rédigé en des termes suffisamment ambigüs pour satisfaire Egyptiens et Israéliens.

L'hypothèse la plus couramment avancée est qu'Israël aurait amplifié les déclarations faites par M. Moshe Dayan à la Knesset le 24 juillet dernier, au lendemain de la conférence de Leeds. Il avait annoncé que le gouvernement de Jérusalem pourrait "rediscuter" du problème de la souveraineté de la Cisjordanie.

Israël aurait refusé à Camp David de considérer l'éventualité d'un retrait total de ses troupes de la rive occidentale du Jourdain, proposant en contrepartie leur stationnement dans des "places fortes" afin de prévenir toute action militaire massive venant d'un pays voisin. Le maintien de l'ordre civil dans cette région serait alors assuré par la Jordanie, ce qui équivaudrait à octroyer à ce pays une responsabilité de facto sur cette zone. Cette formule aurait l'avantage d'éclipser provisoirement la question de la souveraineté sur la Cisjordanie puisque, dans cette hypothèse, ni Israël ni un pays arabe ne disposerait d'une souveraineté formelle exclusive sur ce territoire. Celle-ci serait négociée à la fin d'une période intérimaire de cinq ans.

Le cabinet Nobre Da Costa est renversé

LISBONNE (d'après Reuter et AFP) — Le gouvernement indépendant de M. Nobre Da Costa, qui avait été mis en place il y a dix-sept jours, est tombé, le Parlement ayant repoussé hier soir son programme à la majorité absolue.

Le cabinet composé de technocrates de M. Da Costa a été battu à la suite de l'adoption d'une motion de censure socialiste par 141 voix contre 71 et 40 abstentions.

Le PS avait, en la circonstance, uni ses voix à celles du Centre démocratique et social (CDS), qui était son allié au sein de l'ancienne coalition gouvernementale, et de six indépendants.

M. Nobre Da Costa et son cabinet demeureront en place pour expédier les affaires courantes en attendant que le président Antonio Ramalho Ramalpho Eanes leur ait trouvé des successeurs.

Le débat qui s'est déroulé depuis lundi à l'Assemblée a été essentiellement marqué par de très vives attaques du PS et du CDS qui ont porté plus sur la nature du gouvernement que sur son programme. Les socialistes en particulier déplorent la "mise en marge" des partis politiques qui caractérise selon eux la formule choisie par le président pour mettre en place le gouvernement Da Costa.

Maintenant, il appartient au président Eanes de rechercher une nouvelle solution. Comme il l'a indiqué dans sa conférence de presse du 24 août, le général Eanes inviterait les partis à rechercher une formule de gouvernement qui soit assurée d'une majorité parlementaire "stable et cohérente". En cas d'échec, il représenterait "sa" solution.

Si après trois tentatives consécutives aucun gouvernement ne passe le cap du débat parlementaire sur son programme, l'Assemblée est automatiquement dissoute et des élections générales anticipées sont convoquées.

Pas d'incidents lors de la journée de deuil à Téhéran

TEHERAN (d'après Reuter et AFP) — Le deuil observé hier en Iran en hommage aux manifestants tombés sous les balles de la police vendredi dernier s'est traduit par une démonstration pacifique de soutien populaire à l'ennemi principal du chah, l'ayatollah Ruhollah Khomeiny.

Les cris de "mort à la dynastie Pahlavi" se mêlaient dans la foule vêtue de noir aux slogans en faveur de l'ayatollah, le chef religieux musulman en exil en Irak, qui a demandé le départ du gouvernement et son remplacement par un "gouvernement islamique".

"Notre mouvement est un mouvement islamique, qui lutte contre la tyrannie et l'oppression," déclarait un chef religieux, portant un turban noir, à la foule qui l'acclamait. Des femmes voilées de noir venaient en tête du cortège. Certaines personnes pleuraient. L'ayatollah avait demandé que cette journée de deuil soit observée à la mémoire des manifestants tués lorsque la police a ouvert le feu, vendredi, contre les milliers de manifestants rassemblés sur la place Jaleh, à Téhéran, où la loi martiale a été décrétée.

Un général et 100 soldats aidaient la police à maintenir l'ordre aux abords du cimetière de "Beheshte Sahras" à 15 kilomètres au sud de la capitale, mais l'armée est restée aux portes du cimetière, s'efforçant visiblement d'éviter les incidents.

Selon le gouvernement du premier ministre Gaafar Sharif Emami, 97 personnes ont été tuées et 205 blessées vendredi. Selon de nombreux observateurs, le bilan est beaucoup plus lourd. Le chiffre de 3.000 morts a été avancé.

Selon certains employés de la morgue et de divers hôpitaux, le nombre de tués durant l'émeute se monterait à 900, et 800 autres seraient morts à l'hôpital des suites de leurs blessures. Ces chiffres, considérablement plus élevés que ceux des bilans officiels, et qui rejoignent ceux avancés par l'opposition, sont évidemment invérifiables.

Malgré quelques scènes particulièrement émouvantes au cimetière, la journée a été calme dans l'ensemble. Ce qui pourrait inciter les dirigeants hostiles au chah d'Iran à changer leur tactique de manière à éviter de nouveaux affrontements avec les forces de l'ordre.

Le Front national, un des principaux groupes d'opposition, a publié hier un communiqué appelant à l'unité nationale sur la base d'un programme politique solide.

Le Front ajoute que si les groupes tiennent compte de la nécessité de l'unité nationale, "le sanglant désordre actuel pourra prendre fin prochainement et un gouvernement national pourra être constitué."

Le Front, qui a refusé de coopérer avec le nouveau gouvernement du Sharif Emami, demande aux Iraniens "d'intensifier leur résistance et leurs actes de protestation contre ceux qui n'ont pas respecté les droits religieux et fondamentaux".

L'administrateur de la loi martiale, le général Gholam Ali Oveissi a annoncé l'arrestation de deux autres anciens ministres, MM. Freidoun Mahdavi, ancien ministre du commerce et ancien dirigeant du parti Rastakhiz, et de M. Mansour Rouhani, ministre de l'Agriculture, sans donner la raison de ces arrestations.

Le ministre de la Justice, M. Mohamed Baheri, a également été arrêté, cette fois dans le cadre de l'enquête sur l'incendie du cinéma d'abadan, dans lequel 377 personnes ont péri.

Les privilèges basques inscrits dans la constitution espagnole?

MADRID (AFP) — Un coup de théâtre a marqué hier à Madrid la fin des travaux de la commission constitutionnelle du Sénat espagnol: les droits historiques des provinces basques, qui lui permettent de dialoguer d'égal à égal avec le gouvernement de Madrid, ont en effet été reconnus.

Les droits foraux des provinces basques ("foral" étant l'adjectif dérivé de "fuero" ou "privilège"), désormais inscrits dans le projet constitutionnel, confèrent à l'Alava, au Guipuzcoa et à la Biscaye une large autonomie financière face au pouvoir central. Mais ils reconnaissent aussi aux Basques un privilège étonnant, celui de refuser tout service militaire hors des limites de leur territoire. L'inscription implicite de cette faculté dans le texte de la future constitution espagnole pourrait susciter de vifs remous politiques et même, estime-t-on dans les milieux parlementaires, le désaveu de la hiérarchie militaire.

C'est par treize voix contre douze, celles de l'Union du centre démocratique (UCD, parti gouvernemental), qu'un amendement du Parti nationaliste basque (PNV, Démocrate-chrétien) redonnant vigueur aux droits foraux, a été adopté par la commission constitutionnelle du Sénat.

La défaite de l'UCD demeure inexpliquée, ce parti disposant de la majorité absolue au Sénat. Des absences ou des erreurs de vote pourraient toutefois être invoquées.

Un porte-parole du parti gouvernemental déclarait, dès hier soir, que l'UCD lutterait "par tous les moyens" pour obtenir la suppression de l'amendement approuvé. Cette bataille sera déclenchée lors de la réunion plénière du Sénat ou de la session conjointe du Sénat et de la Chambre des députés qui, successivement, doivent se prononcer sur le projet constitutionnel avant le référendum annoncé pour novembre prochain.

A la fin du mois de juillet, rappelle-t-on, plusieurs jours de négociations entre l'UCD et le PNV avaient débouché sur un constat d'échec. Le 21 juillet, lorsque la Chambre des députés avait approuvé le projet constitutionnel, les parlementaires du PNV étaient absents de l'hémicycle pour protester contre la non-reconnaissance des droits historiques des provinces basques.

Ces droits "foraux", négociés avec la couronne de Castille, avaient été abrogés en 1876, au lendemain des guerres carlistes. Les Basques les avaient partiellement retrouvés sous la république, en 1932, pour les prendre définitivement après la victoire franquiste dans la guerre civile de 1936-1939.

Israël: inflation galopante

JERUSALEM (AFP) — M. Simha Erlich, ministre israélien des Finances, vient d'annoncer pour novembre, — aussitôt après les grandes fêtes juives et les élections municipales, — un nouveau train de hausses de prix et de suppressions de subventions gouvernementales à des denrées de base.

Dans ces conditions, il semble n'y avoir aucun espoir de juguler une inflation qui a fait monter les prix de 280 pour cent en moyenne depuis 1974, et de 54 pour cent au cours de la première année du gouvernement Likoud (mis en place le 20 juin 77, en particulier sur un programme de lutte contre l'inflation).

Une décision gouvernementale récente pourrait encore accélérer la spirale inflationnaire: les baux commerciaux, jusqu'à présent gelés, vont être augmentés sur quatre ans de 380 pour cent — 280 pour cent pour compenser le gel des loyers depuis 1974, et 100 pour cent représentant un accroissement du coût de la vie pour les quatre années à venir de 25 pour cent par an. Cette décision a d'ores et déjà provoqué des grèves partielles des commerçants. Ces derniers ne pourront faire autrement, ainsi qu'ils l'ont annoncé, que de répercuter cette hausse sur les prix aux consommateurs.

Les propriétaires protestent eux aussi. Ils estiment que l'inflation continuera probablement d'être de 50 pour cent par an, pendant les quatre années à venir et non de 25 pour cent.

Rien d'étonnant, donc, que les conflits du travail se multiplient, d'autant plus que les relations entre le gouvernement Likoud et la Histadrouth (centrale syndicale), dominée par les travaillistes, sont loin d'être bonnes.

Ainsi, pour la première fois dans l'histoire d'Israël, une grève générale des enseignants a mis à la rue plus d'un million d'élèves, perturbant par ricochet le travail de nombreuses mères de familles qui sont obligées d'emmener leurs enfants au bureau ou à l'usine.

Pour la première fois également, des journaux n'ont pas paru pendant plusieurs jours, et le conflit pourrait rebondir, aucune solution définitive n'ayant été trouvée. Les grèves d'avertissements et les sanctions se poursuivent aux PTT, ainsi que dans d'autres secteurs.

Le ministre des Finances s'efforce désespérément de limiter les hausses de salaires à 15 pour cent, plus une indexation des salaires à 70 pour cent environ de la hausse du coût de la vie. Mais même s'il arrive à "limiter les dégâts" dans ce domaine, la nécessité de rembourser la dette intérieure, indexée à cent pour cent du coût de la vie, et dont le montant est estimé à l'équivalent de onze milliards de dollars, rend extrêmement difficile toute lutte efficace contre l'inflation.

Lin Piao aurait été assassiné

TOKYO (AFP) — Lin Piao, ex-vice président du Parti communiste chinois et dauphin officiel de Mao Tsétoung, aurait été abattu en septembre 1971 sur ordre de Mme Chang Ching, épouse de Mao, et non dans un accident d'avion en Mongolie, rapporte le magazine japonais Bungei Shunju à Tokyo.

Ces "révélations", tirées du second roman de l'écrivain chinois en exil Hsia Chih-yen, contredisent la thèse officielle selon laquelle Lin Piao, sa femme et son fils aient trouvé la mort le 12 septembre en Mongolie alors qu'ils tentaient de fuir le pays en avion.

Selon le magazine Bungei Shunju, Lin Piao et sa femme auraient en fait été abattus le 11 septembre au soir dans un restaurant de Pékin, le Tao-Jan-Ting, par les hommes de Kang Cheng, chef de la police secrète, sur les ordres — et en présence de Chiang Ching.

Le même soir, toujours selon la revue, les deux résidences de Lin Piao furent perquisitionnées par la police à Pékin et à Shanghai. Dans cette dernière, où se trouvait sa fille, des coups de feu auraient été entendus.

L'auteur signant sous le pseudonyme de Hsia Chih-Yen, avait déjà écrit un premier roman, "Un hiver froid à Pékin", publié le 9 octobre 1976 au Japon et l'année suivante en France.

Ce premier roman, qui fut lui aussi distribué en plusieurs épisodes par le Bungei Shumju, prévoyait, avant que l'affaire fut officiellement dévoilée, la chute de la "bande des quatre", dirigée par Chang Ching.

Pour écrire son nouveau livre, Hsia Chih-Yen, qui occupait un poste élevé à l'Académie des sciences avant de quitter la Chine en 1960 et de s'installer au Japon en 1966, a interrogé longuement un grand nombre de témoins chinois, ainsi que des visiteurs japonais en Chine.

faites tourner des têtes...



Souscrivez un abonnement au journal Le Devoir dès maintenant! **844-3361**